

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1831.

S. 961

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1831.



ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, n° 55.

1831.



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1831.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PRONONCÉ PAR M. BLANCHE, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Dans la littérature et la science, comme dans l'ordre moral et politique, les révolutions sont diversement accueillies par les contemporains. C'est le sort de toute nouveauté de faire naître, chez les uns, la crainte et les regrets, chez les autres, la confiance et l'espoir. De là deux factions rivales, deux puissances intellectuelles qui se disputent le monde et représentent la lutte éternelle de deux idées, de deux intérêts dans l'humanité, la conservation et le progrès.

Jamais cette lutte ne fut plus apparente que de nos jours ; les deux régimes littéraires, l'ancien et le nouveau, sont aux prises et se font une guerre violente. Le libéralisme a étendu son heureuse influence sur l'art et la poésie, comme sur toutes choses. De jeunes indépendants, nés avec le siècle, contemporains de ses merveilles, s'isolent hardiment du passé qu'ils récusent tout en l'admirant, s'insurgent contre l'autorité des modèles, et traitent de routine envieuse et pédantesque ce que d'autres appellent les règles du beau. Arrêtez ! ont crié ceux qui se sont constitués les gardiens du bon goût, vous perdez l'art, vous en transgressez toutes les lois ! Et les novateurs ont répondu par une foule de productions pleines de hardiesse et de pensée. Une merveilleuse sympathie les accueille ; tout ce qui est jeune et plein de vie les entoure et leur fait cortège ; plus d'un vieillard même les admire et les absout, et le temple qu'ils viennent d'élever se remplit d'admirateurs. Vous le savez, Messieurs, la jeune école est déjà constituée : elle a ses ramifications diverses, ses talents secondaires, ses médiocrités parasites et ses obscurs imitateurs. C'est un nouveau monde littéraire, avec ses chefs, ses puissants et ses masses !

Le succès n'est donc plus douteux ; le temps de la résistance est passé. Pour moi, Messieurs, je ne veux juger ici ni les ouvrages, ni les systèmes ; le temps et le bon sens général prononceront. Je ne me suis proposé que de chercher avec vous si, dans le nouvel ordre de choses, il n'y a point encore, pour l'art, quelques éléments de prospérité et de vie ; si la poésie, surtout, cette haute et sublime expression de la vie terrestre, cette forme divinisée de la pensée humaine, ne peut trouver une place au milieu de nos institutions sociales, de nos croyances et de notre sagesse moderne.

Si l'on a dit, Messieurs, que la littérature était l'expression de la société, sur laquelle elle réagit ensuite,

cette vérité devra surtout s'appliquer à la poésie, qui, de sa nature, est de toutes les émanations de l'âme la plus instinctive et la plus spontanée, car elle ne vit que d'émotions et de sentiment. « Ce que les philosophes ont pensé, les poètes l'ont senti », disait un écrivain. Le poète parle donc de la plénitude de son cœur ; sa science est tout entière dans son organisation morale, dans une sensibilité profonde et énergique qui exclut l'analyse et la réflexion. Ainsi l'avait conçu Platon dans sa brillante allégorie : ainsi semble l'avoir décrit Virgile sous la forme d'une sibylle aux accents prophétiques. Or, Messieurs, si haut qu'il soit placé, le poète n'est pas tellement isolé sur cette terre, qu'il puisse se soustraire au contact des autres hommes et des idées contemporaines. Il est de son siècle, il marche avec lui, s'il ne le devance ; c'est une loi qui pèse également sur tous, et de laquelle résulte pour lui une sorte de position morale dans les limites de laquelle il pense et agit.

Quelle sera donc cette position du poète au dix-neuvième siècle ? ou, si l'on veut, quelle est la pensée dominante des hommes de nos jours, celle à laquelle se rattachent nos actions, nos intérêts, nos passions, nos vœux et nos espérances ? Cette pensée n'est rien moins que la haute application des vérités morales à la politique. C'est le libéralisme chrétien, qui, après s'être long temps débattu contre l'esclavage ancien et la barbarie du moyen âge, fort de ses développements et de son imposant cortège de peuples, commence enfin l'édifice de la société moderne. C'est la grande réforme sociale, qui n'agit plus, comme autrefois, dans le silence et dans l'ombre, mais qui marche pleine de force et de confiance, parce qu'elle est devenue la pensée et la volonté de tous. Cette grave préoccupation politique a donné naissance à cet amour du positif et des vérités pratiques, à cette vie d'affaires et de combinaisons sociales qui, il

faut l'avouer, ne ressemblent guère aux tableaux et aux traditions des âges héroïques.

Reste à savoir si la poésie est tout entière dans une forme unique, si elle ne peut se passer des prouesses ou des fictions homériques, si, enfin, l'héroïsme né de la vérité et de la science lui offre moins d'inspirations que l'héroïsme aveugle et brutal des premiers âges de l'humanité.

Messieurs, l'erreur la plus grave de ceux qui refusent un avenir à la poésie est l'exclusion dans l'admiration et dans l'idée qu'ils se forment de l'art; ils l'enferment dans certaines limites, ils rétrécissent son domaine, parce qu'ils prennent pour l'art lui-même ce qui n'est que son objet passager. Mais, s'il est vrai, comme l'a dit un grand philosophe de notre époque, « que le caractère « de l'art consiste à réveiller dans nos ames certaines « sympathies cachées, mais puissantes, avec la vérité, « par l'entremise de la beauté, qui elle-même n'est « qu'une forme de la vérité », qui peut fixer le terme où s'arrêtera le travail de l'artiste? A qui a-t-il été donné de calculer combien de nobles sympathies pourrait réveiller tout-à-coup dans une ame d'homme la voix du génie?

De nouveaux besoins naissent à chaque progrès que fait la science; une croyance s'épuise et vieillit; une autre lui succède ou vient la rajeunir, et le génie s'en empare. C'est ainsi qu'à cette vieille civilisation latine, implantée dans notre occident par la conquête romaine, est venu se mêler l'esprit du nord, avec ses pensers rudes et austères comme la nature des contrées scandinaves, avec son instinct grave et méditatif, ses sombres et mystérieuses traditions et sa rêveuse mélancolie. Quel vaste champ pour la poésie, que cette société septentrionale qui, après avoir si long-temps vécu comme en dehors de nous, commence à peine à se révéler et nous offre

tout-à-coup un monde ignoré avec des siècles de merveilleux souvenirs. Que la science les recueille, que l'imagination les pare de ses brillantes couleurs, et qu'un barde inspiré réveille au milieu de nous les sons harmonieux de la harpe du Nord!

Quant à cette philosophie chrétienne sur laquelle s'appuie notre état social, et dont le caractère spiritualiste et pratique fait le désespoir de quelques esprits chagrins, n'a-t-elle pas aussi son côté poétique? Dans le moyen âge, de grands esprits, le Dante à leur tête, ont fait des efforts inouis pour se dégager des liens de la civilisation latine et chanter le christianisme. Les poèmes chevaleresques tendaient indirectement vers ce but; mais l'œuvre est restée imparfaite. Qui peut dire qu'elle ne s'achèvera point? qui peut mesurer le vol et la puissance du génie qui l'entreprendra? Sous nos yeux, un grand poète a déjà célébré, dans des vers qu'envierait Horace, l'imposant tableau de l'émancipation des peuples. Il n'est point allé chercher des inspirations sur les bords de l'Euripe ou dans les plaines de la Troade, mais sur les champs de bataille où sont passés les héros de sa patrie, et dans une ame que remplit l'amour de la liberté. Pourquoi donc ne verrions-nous pas naître, de nos croyances philosophiques, une poésie de vérité qui répondrait à tous les besoins de notre ame, et, renonçant à ces traditions usées, à cet héroïsme fabuleux, à ces images fantastiques que, dans le domaine de l'art, la force même de l'habitude ne saurait plus défendre, célébrerait et la pensée de l'homme civilisé et ses innombrables résultats. Dès-lors, l'art s'agrandirait, car il deviendrait, comme la science, le plus noble instrument de l'amélioration morale et du perfectionnement des sociétés.

Mais cette haute préoccupation politique n'est-elle pas elle-même un obstacle aux paisibles travaux de l'art?

Au milieu des luttes violentes et des révolutions qu'elle amène, des passions et des intérêts qu'elle arme les uns contre les autres, que fera le poète? Ce qu'il fera, Messieurs, ce que fit le Dante, qui, soldat et théologien, au milieu des disputes scientifiques et des guerres de parti, trouva le temps d'être le plus grand poète du moyen âge; ce que fit Milton le puritain, au sein même de la révolution de Cromwel, et près du trône sanglant qu'éleva ce politique entreprenant et dissimulé. Croit-on que le génie poétique ait peur des grands événements et des fortes commotions qu'ils font naître? Loin de là, Messieurs, il les cherche, il les revendique comme son bien, car il y puise l'enthousiasme et la vie. Pour le poète, la mort serait ce repos de l'humanité après lequel soupire le vulgaire des esprits, cet âge d'or si précieux à la paresse de certaines intelligences. Les époques d'action et de mouvement, dans l'histoire des hommes, sont les champs fertiles où s'enrichissent l'art et la poésie.

Quelle époque, en France, leur offrit jamais plus de garanties et de sécurité que la nôtre? La pensée, libre jusque dans ses écarts, n'est plus en butte aux caprices de l'arbitraire, aux vengeances du pouvoir! L'artiste ne vit plus des dons que lui jetait, avec une dédaigneuse parcimonie, la main d'un courtisan; ses œuvres s'adressent à des concitoyens. Et, sous le règne d'un prince ami des lois et de la liberté, placé par le libre choix du peuple sur un trône où ce peuple saura le maintenir et le respecter comme son ouvrage et sa conquête, les arts, dès long-temps accoutumés à ses bienfaits, ne sauraient manquer de cette noble protection dont il couvre également tout ce qui tend à la grandeur, à la prospérité, à l'illustration de la patrie dont il s'honore d'être le premier citoyen.

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT

*FAIT par M. DES-ALLEURS, Secrétaire perpétuel de la Classe
des Sciences (1).*

MESSIEURS,

Je vais avoir, pour la première fois, l'honneur de vous présenter le rapport général annuel sur les travaux de la Classe des Sciences. Vous avez toujours entendu mes devanciers avec faveur, puissiez-vous m'écouter avec indulgence!

J'adopterai les divisions suivies avant moi, et je rangerai les divers objets dont j'ai à vous entretenir sous les titres suivants :

- 1^o *Physique, mathématiques et arts mécaniques;*
- 2^o *Chimie;*
- 3^o *Arts industriels, commerce;*
- 4^o *Histoire naturelle;*
- 5^o *Agriculture, sciences économiques;*
- 6^o *Médecine, chirurgie, physiologie.*

J'entre en matière.

(1) Les alinéas marqués de ce signe " ont été supprimés à la lecture, en séance publique.

1^{re} Section. — PHYSIQUE, MATHÉMATIQUES ET ARTS
MÉCANIQUES.

Vous avez déjà eu l'occasion, Messieurs, de rendre justice aux consciencieuses recherches de M. *Morin*, ingénieur, correspondant de l'Académie. Cet observateur zélé, par l'établissement de sa correspondance météorologique, a tâché de rendre profitables, en pratique, les observations atmosphériques, en les coordonnant d'après la science. MM. *Cazalis* et *Lévy* avaient donné de justes éloges aux premiers efforts de l'honorable ingénieur; M. *Girardin*, non moins compétent que ses prédécesseurs, a rendu un nouvel hommage à la suite de ces mêmes travaux que M. *Morin* vous a communiquée, et fait ressortir avec habileté les points fondamentaux d'une doctrine qu'un examen superficiel aurait pu ranger dans la classe des idées purement spéculatives, tandis qu'elle donne l'espoir de joindre bientôt la certitude à la clarté.

* Si le système de M. *Morin*, qui consiste à prédire les variations atmosphériques long-temps à l'avance, sur un point donné de la terre, venait à être adopté, et qu'il obtînt le succès que l'auteur s'en promet, point de doute que ce système n'eût promptement une grande vogue, puisque les almanachs, qui, sans que je veuille attenter par là à leur réputation, se trompent tous les jours, sont encore recherchés avec avidité par le peuple, et même par des classes plus élevées.

* Les spéculations de M. *Morin* ne sont point la suite d'une idée fixe plus ou moins enracinée dans une tête d'ailleurs meublée de connaissances aussi solides que nombreuses; ses recherches sont fondées sur des bases très réelles, et il met une grande persévérance à lier, avec les observateurs de divers pays, sous le rapport météo-

rologique, une correspondance qui mérite à la fois l'estime et la reconnaissance des savants. Tout porte donc à croire que ses efforts finiront par organiser une société qui, s'occupant sans relâche de météorologie, d'après le plan proposé, ne pourra manquer de rendre à la physique d'importants services.

* M. Girardin a dit, en terminant son rapport, qu'il se faisait un devoir de rendre justice au zèle et au talent de l'auteur, mais surtout à son courage. « *Qu'il persévère, ajoute le rapporteur, qu'il s'attache surtout à présenter d'une manière claire et précise les conséquences des faits observés; qu'il mette un peu plus de lucidité dans la discussion scientifique, et il ne tardera pas à faire de nombreux prosélytes.* »

== La seule chose qui manque peut-être à la capitale de la France pour en faire la première ville du monde, est une distribution d'eaux saines et abondantes, mises en tous lieux et sans interruption à la disposition des habitants; par là Paris deviendra la plus salubre et la plus commode des villes, comme elle en est la plus belle et la plus riche en monuments de tous les genres.

Plusieurs fois on a parlé de la réalisation de ce projet, qui sera le complément de travaux immenses déjà terminés. L'attention publique se porte de nouveau, en ce moment, sur l'accomplissement de cette entreprise. M. Mallet, ancien ingénieur en chef à Rouen, correspondant de l'Académie, vous a adressé une *Notice sur une distribution générale d'eau à domicile dans Paris.*

M. Lévy, chargé de vous la faire connaître, a rendu une éclatante justice au travail de notre confrère. à l'intérêt duquel son opportunité ajoute encore.

* Il a su faire sentir quel immense intérêt s'attachait à une conception de cette nature, qui tenait, par tant de points, à l'économie publique, à la salubrité générale et à l'embellissement de la capitale, à laquelle, ainsi

que nous le disions tout-à-l'heure, il ne manque peut-être en ce moment que l'achèvement de ce projet pour être enfin la première ville de l'Europe sous tous les rapports. Or, il faut bien avouer que, de ce côté, les Anglais nous ont devancés et bien dépassés. Il serait d'un faux esprit national de ne pas vouloir leur emprunter ce qu'ils ont de bon et de vraiment utile ; et nul ne peut nier qu'ils n'aient, au moyen de canaux en fonte et de machines à vapeur, en mettant à profit les lois physiques de l'hydraulique, obtenu les effets et les avantages que les anciens avaient également recherchés et obtenus, à grands frais, au moyen de ces nombreux et immenses aqueducs dont quelques-uns existent encore, et dont les autres excitent chaque jour notre admiration dans leurs majestueuses ruines.

* L'ouvrage de M. Mallet, chargé lui-même en ce moment de l'inspection des eaux de Paris, a pour but de faire valoir les meilleurs procédés usités, de présenter les modifications exigées par l'expérience et la connaissance des localités, de manière à obtenir un succès complet aux moindres frais possibles.

« *Cet ouvrage, dit le rapporteur, ayant pour but de faire sentir l'utilité de cette grande entreprise à tout le monde, c'est pour tout le monde qu'il est écrit. L'auteur aurait pu se montrer savant; il a mieux aimé être clair et précis. Aussi il sera lu par tous avec un vif intérêt, et, après l'avoir lu, il n'est personne qui ne fasse des vœux bien sincères pour voir la prompte exécution du projet qu'il a si heureusement conçu.* »

= Vous avez entendu, avec une averse curiosité, les détails que M. Brunel père vous donna, il y a deux ans, de vive voix et par écrit, sur son beau travail sous-marin de la Tamise ; vous admirâtes, dans le récit animé des terribles catastrophes survenues durant le cours de son travail, le dévouement, le courage et la présence d'es-

prit de son fils. Voici qu'aujourd'hui M. Brunel vous adresse les vues d'un pont merveilleux conçu par ce même fils, qui a été chargé de le construire après un concours avec les ingénieurs les plus renommés de la Grande-Bretagne. Ce pont, qui doit être élevé sur l'Avon, près de Clifton, dans le Sommersetshire, à peu de distance de Bath et de Bristol, entre lesquels il procurera une communication commode, sera dans le genre des ponts dits de suspension. Fondé sur deux roches escarpées, il formera un plancher isolé de trente-six pieds de largeur et de sept cents pieds anglais de longueur, d'un seul jet, et sera élevé, au-dessus du niveau des plus hautes eaux, de deux cent trente pieds environ, de sorte que la navigation avec les vaisseaux de haut bord sera libre et facile sous ce pont audacieux.

M. Gossier, que M. Brunel père avait chargé de vous présenter ces dessins, vous a donné des détails circonstanciés sur cette belle construction, qui doit nous intéresser d'autant plus que le jeune ingénieur est français, élève de notre Ecole polytechnique et à peine âgé de vingt-cinq ans (1). Aussi nous répèterons avec complai-

(1) Voici les détails techniques que M. Gossier a recueillis de M. Brunel père, et qu'il nous a communiqués dans sa notice. Il faut se rappeler que toutes ces mesures sont données en pieds anglais, lequel pied ne représente que onze pouces et une ligne environ de notre pied de roi.

« La flèche de l'arc que doivent former les chaînes de suspension sera de soixante-dix pieds. Quatre chaînes doivent supporter le pont, deux de chaque côté. La section transversale des chaînes, quelqu'en soit le nombre, présentera une surface de quatre cent quatre-vingts pouces carrés; ainsi, la section transversale de chaque chaîne, s'il y en a quatre, sera de cent vingt pouces carrés.

« De plus, le pont étant à vide, chacun des quatre cent quatre-vingts pouces carrés des chaînes ne supportera pas plus de deux tonneaux et demi, dit M. Brunel; d'où l'on peut conclure que le poids du pont seul sur les deux arches de suspension, ne surpassera pas, mais approchera beaucoup de douze cent vingt tonneaux, ou 2,440,000 livres. »

sance un mot que la joie du génie paternel, qui se voit survivre dans un fils adoré, rend aussi touchant qu'il est d'ailleurs remarquable : « *Les mêmes vaisseaux*, dit le vieil ingénieur dans sa correspondance avec son digne ami, *les mêmes vaisseaux qui passeront sur la tête du père, passeront sous les pieds du fils* » ; et, dans la satisfaction qu'il éprouve de cet heureux rapprochement, il ne peut s'empêcher de s'écrier : *bien trouvé !* On sourit à la fois du bon mot, et l'on s'attendrit sur le sentiment qui l'a dicté.

2^{me} Section. — CHIMIE.

= M. *Polydore Boullay*, de Paris, fils de l'estimable pharmacien de ce nom, a fait hommage à l'Académie des thèses qu'il a soutenues à la Faculté des sciences de Paris, pour obtenir le grade de docteur ès-sciences (1).

Ces deux thèses, qui ont pour titre, l'une, *de l'Ulmine et de l'Acide azulmique*; l'autre, *Dissertation sur le vo-*

(1) Le rapporteur a joint la note suivante à son travail. C'est un devoir pour nous de l'insérer ici.

« Notre impartialité nous a engagé à dire que, plusieurs années avant les travaux de M. Boullay sur l'*ulmine*, un chimiste allemand, le docteur Sprengel, professeur privé de chimie économique à Gœttingue, a fait paraître un mémoire fort intéressant sur l'*humus végétal*, qu'il a considéré, à l'exemple de Dœbereiner, comme un acide capable de saturer les bases, et auquel il a donné le nom d'*acide humique*, créé par Dœbereiner. M. Sprengel a fait une étude assez approfondie de cet acide humique, qui n'est autre chose que l'*ulmine* ou l'*acide ulmique* de M. Boullay; et il a décrit les propriétés générales des *humates*, et en particulier celles des *humates neutres*. Son mémoire a été publié dans *Archiv für die gesammte Naturlehre*, tome VIII, p. 141. (*Oekonomische Neuigkeiten und Verhandl*; ann. 1827, nos 57, 59, 61, 67 et 68. — Voyez aussi 4^e section du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*; juillet 1830, p. 200.) Il est probable que M. Boullay n'avait aucune connaissance des travaux du chimiste allemand, car il n'en fait aucune mention dans sa dissertation. »

lume des atomes dans les combinaisons chimiques, traitent des points de chimie transcendante, et ont trouvé dans M. Girardin, rapporteur, un homme qui a pénétré fort avant dans ces matières abstraites. Il s'est plu à rendre justice à l'auteur, qui paraît devoir tenir avec la science tous les engagements que son nom lui avait fait contracter lorsqu'il est entré dans cette glorieuse et pénible carrière.

— M. Girardin vous a vivement intéressés, dans une de vos dernières séances, en vous soumettant les résultats d'expériences qu'il a tentées pour confirmer d'abord celles de M. Braconnot, de Nancy, et ensuite pour donner une extension nouvelle aux avantages que promettent ces mêmes expériences, qui ont pour but de conserver le lait pendant très long-temps, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'à présent. Elles consistent à extraire, par des moyens particuliers, du résidu que laisse le lait après qu'on en a retiré le petit-lait, soit un fromage soluble, soit une crème très utile pour les usages domestiques, soit, enfin, par l'addition du sucre, un sirop de lait très agréable.

Ce sirop de lait, qui peut se conserver d'une manière illimitée, donne une boisson excellente et qui sera d'un grand secours à nos marins. Ce même sirop rapproché forme une sorte de frangipane ou confiture inaltérable, qui, par une nouvelle concentration, peut permettre de fabriquer des tablettes de lait très salubres.

M. Girardin a encore indiqué, d'après M. Braconnot, le moyen de tirer du caseum soluble un liquide émulsif qu'on peut utiliser, mais surtout une sorte de colle de lait qui a la consistance de la colle de poisson, se conserve aussi bien, est à très bas prix, et peut la remplacer dans tous ses usages pour les arts. Ce dernier résultat est fort important !

Notre confrère nous a offert ensuite des échantillons

de choix, présentant une grande pureté, de belles cristallisations, de produits immédiats végétaux encore rares et peu connus, tels que *l'alizarine*, *l'orcine*, *la salicine*, *le piperin*, *l'asparagine*, *l'hespéridine*, *la plombagine*, *la caféine*. Il y a joint un magnifique échantillon de *bromure de potassium*, récemment vanté par M. Magendie pour le traitement des scrofules.

= Une *Notice sur une cendre colorée très alcaline*, par M. Dubuc, a pour but de faire connaître les résultats obtenus par l'analyse chimique d'une cendre qui s'agglomérait dans le foyer sous forme de scories, et qui provenait de la combustion de bois de hêtre excru sur un terrain ocreux et graveleux, dans une propriété de M. le baron Adam, notre confrère.

= Un mémoire de M. Dubuc, sur la falsification de la garance au moyen de la terre ocreuse, mais surtout de l'écorce connue dans le commerce sous le nom d'*écorce de pin*, et sur les moyens de découvrir facilement ces sophistications si préjudiciables aux intérêts de nos fabricants et de nos teinturiers, a mérité que vous en ordonnassiez l'impression en entier dans le précis de vos travaux. Vous avez accordé le même honneur à la notice précédente, ainsi qu'à celle de M. Girardin, qui a pour objet de déterminer la nature de l'alliage qui entre dans la composition de la cloche dite d'*argent* placée dans le beffroy de Rouen. M. Girardin a démontré, contre le préjugé populaire, qu'il n'entre pas dans cette cloche, non plus que dans les autres cloches anciennes, un atome de métaux précieux, que ce n'est donc point à leur présence qu'elles doivent leur son clair et brillant.

Il a expliqué, d'une manière à la fois ingénieuse et plaisante, par quelle supercherie les anciens fondeurs s'appropriaient l'or et l'argent que la piété ou la vanité

faisaient prodiguer aux personnes invitées à la cérémonie de la fonte des cloches, opération qui se faisait jadis avec beaucoup d'appareil et de solennité.

Il a également essayé une explication probable du nom de *cloche d'argent* donné à ce grand corps sonore.

Un dessin de M. Deleau, architecte, fournit une idée exacte des proportions du *Rouvel* ou *cloche d'argent*, dans ses diverses dimensions.

Ce travail de M. Girardin, qui doit exciter la curiosité de nos compatriotes, est le complément des renseignements archéologiques que nous a communiqués M. Ballin sur cette même cloche qui donne, depuis si long-temps, dans nos murs, le signal de la retraite, des réjouissances et des alarmes (1).

3^{me} Section. — ARTS INDUSTRIELS, COMMERCE.

= Un rapport de M. Le Prevost, médecin, sur le Bulletin industriel de l'arrondissement de S.-Étienne, a fourni à notre confrère l'occasion de remarques critiques judicieuses, appuyées de faits concluants et contradictoires, sur la suppression des charrois dans les grandes exploitations, sur les brevets d'invention, qui devraient être entièrement distincts, selon lui, de ceux d'importation, si même l'on ne supprimait entièrement ces derniers; et enfin, sur l'emploi du chlore liquide ou gazeux dans les affections de la poitrine.

= M. Pimont, en vous rendant compte des travaux

(1) Voir, à la page 353 du *Précis de 1830*, l'analyse du travail de M. Ballin, qui a mis hors de toute discussion la question de savoir si la cloche dite *d'argent* est l'ancienne *Rembol*, comme quelques-uns le prétendaient. Il a démontré évidemment que cette ancienne cloche n'existe plus, et que celle qui est actuellement dans le beffroy se nomme *le Rouvel*, nom qu'elle porte inscrit en toutes lettres sur son listel. Voici, au

de la Société académique de Nantes, après avoir signalé plusieurs mémoires sur divers points de la science, notamment sur la fabrication des chaux hydrauliques, vous a exposé, à son tour, ses propres vues sur les brevets d'invention, à propos d'un mémoire contenu dans ce même recueil. Ses connaissances spéciales sur cette matière et sa situation personnelle lui ont permis de jeter une nouvelle lumière sur les causes qui exigent impérieusement la révision la plus prompte de cette législation, qui se rattache d'une manière intime à la prospérité de nos établissements industriels.

reste, cette inscription, telle que M. Ballin l'a découverte et nous l'a communiquée :

INSCRIPTION, sur une plaque de cuivre, placée au-dessus de la porte du bas de l'escalier du Beffroy de la Grosse-Horloge, à Rouen.

En lan de lincarnacion nre segnour. mil
ccc. ^{xx}iii. et neuf. fu comencé cest. beffroy : et
Es ans ensuiuas iusques entan mil. ccc.
^{xx}iii et xviii. fu fait et parfait. ou quel
Temps noble home mess. guille de belley
Gues cheuallier chambellen du Roy nostre
Sire estoit cappitaine de ceste ville honorable
home pourueu et sage iohan de latuille bail
ly et sire guillaume alorge. Iohan mustel.
guille. de. gangy. Richart. de sommerp. nicolas
lerour. gaultier champion. conseilliers de la
dicte ville. et pierres herme resceueur d'icelle.

INSCRIPTION sur la Cloche dite d'argent, dans le même Beffroy.

† JE SUY : NOMME : ROUCEL : ROBIEN : LE
FERON : ME FIST : FERRE : ICHAN : DAMIENS :
ME FIST †

= M. Dubuc a essayé de réaliser l'espoir conçu par notre illustre prédécesseur Dambourney, de remplacer par des substances indigènes les matières tinctoriales exotiques. Il a fait de nombreux essais, dont quelques-uns ont été suivis du plus heureux succès, sur le *Phitolacca decandra* de Linné. Ces expériences intéressaient trop le commerce en général, et l'industrie rouennaise en particulier, pour que vous ne leur donnassiez pas une utile publicité : elles seront imprimées en entier dans vos actes (1).

= Un important mémoire de M. Lepasquier, sur la navigation de la Seine entre le Havre, Rouen et Paris, mais notamment entre ces deux dernières villes, a fixé votre attention d'une manière toute spéciale.

Il a pour but de tracer l'histoire des modifications apportées et des améliorations introduites par la concurrence, la révision des tarifs de frais, etc., depuis dix ans environ, dans les transports de marchandises par eau entre le Havre, Rouen et Paris.

Des tableaux détaillés, qui rassemblent sous un aspect synoptique les différents produits des entreprises diverses, la nature des matières transportées, etc., rendent ce travail aussi clair qu'il est curieux : c'est une des bases sur lesquelles doivent reposer les calculs qui serviront à déterminer l'exécution d'un plan alternatif de canalisation, de dragage, etc., qui tend à donner au lit de la Seine, de Rouen jusques à Paris, un étiage

(1) M. Dubuc a joint depuis à son mémoire une note suppletive dans laquelle il annonce qu'il vient de s'apercevoir que les feuilles du *phitolacca*, auxquelles on pouvait faire contracter une rougeur artificielle au soleil et à la rosée, la contractaient de même à l'ombre et dans l'obscurité. Il a annoncé qu'il poursuivait sans interruption ses essais pour tirer de ces feuilles, ainsi que des fanes de pommes de terre et du stramonium ordinaire, un bon tabac à priser.

une de deux mètres au moins, dans toutes les saisons.

Nous vous avons dit, Messieurs, que c'était une archive précieuse à mettre le plus promptement possible à la disposition de tous ceux qu'intéresse, d'une manière directe, la navigation de la Seine, vous avez voté l'impression du mémoire de M. Lepasquier et des tableaux synoptiques qui en forment, à la fois, le résumé et le complément.

4^{me} Section. — HISTOIRE NATURELLE.

= Il n'est pas, en Normandie, un fermier ni un propriétaire qui n'ayent à déplorer les ravages d'un insecte qui, depuis un certain nombre d'années, s'est fixé sur plusieurs espèces de pommiers et les a infectés d'une sorte de lèpre chancreuse incurable jusqu'à présent. MM. Dubuc, A. Le Prevost et d'autres de nos confrères ont fait de nombreuses recherches pour trouver le remède à cette peste qui désole nos vergers. M. Houtou La Billardière vous a lu de nouvelles observations qui tendent à démontrer les causes de l'action corrosive du puceron, et à provoquer ainsi la découverte d'un agent qui en opère sûrement et à peu de frais la destruction. Vous avez décidé que cette notice, d'un intérêt local si pressant, serait imprimée en entier dans le recueil de 1831 (1).

= M. A. Le Prevost a mis sous vos yeux un fragment de pierre calcaire détaché de la côte Sainte-Catherine à Rouen, dans lequel on a trouvé, incrustées et disposées dans leur ordre naturel, deux des rangées supérieures des osselets pétrifiés de la patte antérieure d'un *ictio-*

(1) Voir, à la suite de ce rapport, le programme du prix proposé pour la classe des sciences.

siure. Ce fragment curieux a été envoyé à M. Passy, auteur de l'ouvrage géologique que vous avez jugé digne du prix extraordinaire mis au concours en 1829.

Je dois rappeler, à cette occasion, Messieurs, un fait qui témoigne hautement de votre dévouement à la science. Vous deviez à M. Passy une riche collection d'échantillons minéralogiques et géologiques qu'il avait jointe à son ouvrage ; vous avez cru que cette collection serait utile à tous ceux qui s'occupent de la géologie, science qui ne fait, pour ainsi dire, que de naître, et cependant à l'étude de laquelle un grand nombre de talents distingués se sont voués récemment avec une ardeur qui promet les plus heureux résultats : vous en avez donc fait hommage à l'administration municipale, en exprimant le désir qu'elle fût placée dans le cabinet d'histoire naturelle de la ville, de manière à pouvoir toujours y être consultée séparément. Elle a été acceptée, et M. le maire vous en a témoigné sa reconnaissance dans la lettre qu'il vous a adressée, en vous transmettant l'extrait de la délibération prise en conseil le 4 mai dernier (1).

= Un botaniste que l'on peut hardiment ranger parmi les plus studieux, M. Desmazières, de Lille, votre correspondant, a consacré depuis plusieurs années ses connaissances et sa rare patience à des recherches microscopiques et autres sur les plantes cryptogames du nord de la France ; il vous a communiqué souvent les fruits de ses travaux, et, cette année encore, vous avez

(1) D'après le vœu exprimé par l'Académie, la délibération porte : *que la collection sera renfermée dans une armoire distincte et séparée, et que l'étiquetage des différentes pièces qui la forment sera coordonné avec l'ouvrage de M. A. Passy, sur la Géologie de la Seine-Inférieure, qui s'imprime en ce moment, de manière que l'on puisse, en lisant l'ouvrage, trouver de suite les échantillons désignés.*

reçu une nouvelle fascicule qui contient un grand nombre d'espèces décrites et classées par ce laborieux botaniste. M. A. Le Prevost, dans un rapport très remarquable, vous a fait juger l'importance des résultats dûs aux efforts de notre correspondant ; il vous a laissé entrevoir le terme prochain de l'entreprise commencée par M. Desmazières, « qui, dans ce nouvel envoi, j'emprunte ici les propres expressions de l'honorable rapporteur, vous a offert beaucoup de faits nouveaux, beaucoup d'indications précieuses, pressés dans un petit nombre de pages. Vous lui devez donc de doubles remerciements, et pour le fond de ses judicieuses observations, et pour la forme à la fois concise et claire sous laquelle il vous les a présentées, et qui leur donne un nouveau prix. »

= M. A. Le Prevost, sans cesse à la découverte de ce qui peut intéresser la science dans ses diverses branches, vous a présenté un fragment de bois cylindrique qui laissait voir, enfermées au centre de ses couches ligneuses, quatre empreintes symétriques, dont l'existence a paru dépendre d'une cause extraordinaire, sur l'explication de laquelle il a appelé les investigations de ses confrères.

M. Dubreuil s'est occupé spécialement de la recherche de cette cause, et vous a lu une note dans laquelle il donne à ce problème une solution physiologique qui a satisfait tous les esprits, et a paru si naturelle et si concluante, que vous avez décidé que cette notice serait insérée en entier dans le Précis, avec la lithographie du fragment de bois qui en a fourni l'occasion.

5^{me} Section. — AGRICULTURE, SCIENCES ÉCONOMIQUES.

= L'agriculture est la base véritable de la prospérité matérielle de la France. Ce fait, généralement senti avant

notre première révolution, a été combattu par les économistes, qui ont cherché dans les ressources industrielles et dans la promulgation de théories erronées sur l'importance, la répartition, etc., des produits indigènes, des fondements au bien-être général de la population, qui ont bien vite fléchi quand on a essayé de l'élever sur eux. Les gouvernements de la France ont alors reconnu que les faits étaient plus forts que les raisonnements, et ils se sont associés à l'élan des bons citoyens et des propriétaires ruraux que leurs connaissances et leur fortune mettaient à même d'éclairer les nouveaux procédés, et d'en aider l'application, par les subventions et les encouragements nombreux qu'ils ont donnés à nos florissantes Sociétés d'agriculture. Nous possédons dans nos rangs beaucoup de membres qui ont fait leurs preuves dans cette science, la première de toutes, puisqu'elle est la plus directement utile, la plus directement nécessaire. De tout temps l'Académie a entretenu de fréquentes relations avec les sociétés et les hommes qui se sont le plus occupés de l'agronomie et de ses dépendances; cette branche intéressante n'a pas été plus négligée cette année que les précédentes, comme le prouvent les rapports successifs que nous ont faits : M. *Meaume*, vétérinaire, qui, appelé à d'honorables fonctions (1) loin de Rouen, a toujours profité de ses divers séjours dans sa famille pour prendre part à nos travaux, sur plusieurs numéros de la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et sur un numéro d'un des trimestres de 1835 de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; M. *Prevost*, pépiniériste, sur ceux de la Société de Caen (2); M. *Leprevost*, trésorier, sur

(1) Inspecteur de l'Académie d'Amiens.

(2) M. *Prevost*, dans son rapport sur le tome troisième du mémoire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, a donné des détails très étendus relatifs au rapport de M. *Eudes Deslong*.

ceux de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise , séant à Versailles , dans lesquels il a saisi heureusement l'occasion de rendre un juste hommage à la mémoire de M. le marquis Delalonde , notre compatriote ; M. Pimont , sur ceux de la Société de Saint-Quentin , dans lesquels des considérations sur l'importance et les avantages du dessèchement des marais lui ont surtout paru dignes d'une attention sérieuse, et ont mérité ses éloges ; M. Dubuc , sur ceux de la Société d'Indre-et-Loire, sur ceux de la Société de Châlons-sur-Marne , sur ceux , enfin , de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris , et sur l'ouvrage de M. Gasparin , imprimé par ordre et aux frais de cette Société, et ayant pour titre : *Guide des propriétaires de domaines ruraux affermés*. Ce dernier rapport de M. Dubuc doit être distingué des rapports ordinaires ; l'auteur y provoque , avec un zèle dont personne ne peut douter , l'établissement d'une ferme expérimentale en Normandie, à l'instar de celle de Rôville, et il indique les objets à vérifier ou à expérimenter dans cette exploitation. Nous aurons soin de consigner dans notre rapport imprimé huit propositions extraites du travail de M. Dubuc , qui méritent de fixer l'attention des agronomes et de déterminer les essais des cultivateurs (1).

champs , qui traite des divers ouvrages envoyés à la Société sur le puceron lanigère , ainsi que sur le mémoire du docteur Frédéric Blot , inséré en entier dans ce recueil (*V. tom. 3^e de ces Mémoires, de la page 295 à la page 357*) ; mais les personnes qui auront parcouru l'ouvrage , d'ailleurs intéressant , de ce naturaliste , se convaincront facilement que la question proposée cette année par l'Académie est encore très opportune et très importante , puisqu'elle est loin d'être résolue dans les fragments cités ci-dessus.

(1) Voici textuellement la portion du rapport de M. Dubuc , que nous indiquons ici :

« C'est dans un vaste faire-valoir que toutes les grandes questions peuvent être résolues par l'expérience de plusieurs années. Il est donc

= Je dois également mentionner séparément un rapport très étendu de *M. Duputel* sur trois cahiers de la Société centrale d'agriculture de la Seine - Inférieure, dans lequel le rapporteur se plaît à rendre justice aux travaux nombreux et variés des membres de cette société, et à donner des éloges personnels à nos confrères *MM. Dubuc, Gossier, Prevost, pépiniériste, et Leprevost, vétérinaire*. Le ton de conviction profonde et d'entière bonne foi avec lequel ces éloges sont donnés, doit en faire apprécier le véritable prix à ceux qui en sont l'objet.

bien à désirer pour la Normandie, et dans l'intérêt général de la science agronomique, de voir le domaine d'Harcourt converti en ferme expérimentale par la Société centrale, qui seule, en France, possède assez de capitaux pour réaliser une pareille entreprise. Ce vaste établissement est digne d'elle, et si jamais il se formait, je crois que les principaux essais devraient avoir lieu sur les sujets suivants :

« 1^o Déterminer si la terre arable, terre à blé, peut être mise en rapport perpétuel, sans nuire, malgré l'abondance des fumiers, à la récolte des froments sous le double rapport de la quantité et de la qualité.

« 2^o Rechercher pour quels motifs les Gaulois, et plus tard les Français, adoptèrent l'assolement triennal et diennal avec jachères, pour la culture des fromentacées.

« 3^o Déterminer, par des expériences répétées, s'il est vrai que le fumier frais l'emporte de beaucoup, par ses qualités, aux champs, sur le fumier noir ou fermenté.

« 4^o Fixer, autant que possible, l'effet des sels terreux déliquescents, surtout de ceux à base de chaux, considérés comme stimulants végétatifs, soit employés seuls, soit mêlés aux fumiers des étables.

« 5^o La nourriture et l'engrais du bétail par les nouvelles méthodes font encore un sujet de controverse parmi nos cultivateurs; chacun s'appuie d'arguments plus ou moins spécieux pour l'admettre ou pour le rejeter: c'est donc encore par des essais comparés et multipliés qu'on trouvera la solution de ces questions, et ils ne peuvent se faire d'une manière concluante que dans une grande ferme expérimentale.

« 6^o L'emploi des fourrages hachés et mêlés ensemble, et celui des graines concassées pour la nourriture des animaux de trait, compte de nombreux partisans dans quelques parties de la France, et plus encore à

= Dans un rapport sur une brochure de M. *Le Marchand de la Faverie*, relative aux abeilles, M. *Gossier*, qui a été chargé par l'auteur de la garde et de la surveillance des ruches qu'il possédait à Rouen, et qu'il observait avec un intérêt presque passionné, a donné des détails techniques sur la construction des alvéoles de ces industriels insectes ; il s'est même élevé, à cette occasion, à des considérations supérieures sur le commerce des cires et sur l'application, qu'il avait proposée il y a déjà long-temps, de la forme de ces alvéoles aux poids et mesures, comme étalon de celles de capacité. Il a prouvé que ses propres réflexions et ses études sur ce sujet le rendaient tout-à-fait digne de la marque de

l'étranger ; mais en Normandie, soit raison, soit préjugé, on n'admet guère ce mode d'alimentation ; cependant il paraît démontré que quatre parties, en poids, de plantes épouivrées et hachées grossièrement ensemble, nourrissent autant les animaux de travail que cinq parties de ces mêmes herbes prises isolément et entières. On a encore remarqué que trois mesures d'orge ou d'avoine concassées et humectées avant la *pourvende*, équivalaient, comme aliment, à quatre mesures de ces mêmes graines données aux chevaux sans aucun apprêt. Ce sont autant de faits à confirmer par des expériences en grand.

« 7° Les racines sarclées, dites à fourrages, et les végétaux azotés, turneps, betteraves, carottes, raphanus, etc., etc., font aussi partie des nouveaux procédés d'alimentation pour l'engrais des bestiaux, soit à l'étable, soit aux champs ; mais ces méthodes, que nous trouvons bonnes, rencontrent de nombreux opposants ; il est donc important de vérifier, comme beaucoup le prétendent, s'il faut préférer à ces substances, dont quelques-unes sont débilitantes, les foins, les plantes trifoliacées, la paille ordinaire, etc., comme valant mieux, notamment pour le cheval.

« 8° Déterminer encore s'il est vrai, comme l'affirment de bons fermiers, que le pois gris (*pisum arvensis*), et la vesce sont moins grenus et leur herbe moins nourrissante pour les animaux que ces végétaux ne l'étaient avant l'emblavure perpétuelle des terres arables. »

M. Dubuc ajoute qu'il ne fait qu'indiquer une très faible partie des travaux à faire dans la ferme expérimentale, et qu'il estime qu'il faudrait au moins une période de dix années pour rendre les résultats concluants.

confiance que lui avait donnée M. de la Faverie, en lui transmettant l'héritage de ses ruches, et l'Académie en lui renvoyant son ouvrage.

= Un second travail de M. Gossier, divisé en deux parties, et intitulé : *Pommes de terre, régime végétal*, a suggéré à l'auteur des remarques diététiques d'un haut intérêt. Il a su, par des exemples puisés dans un recueil de faits que ses voyages lui ont permis de rassembler en Irlande, prouver d'abord que le régime végétal, et notamment celui dont la pomme de terre forme la base, pouvait offrir les mêmes ressources que le régime animal en général, et procurait ensuite d'autres avantages spéciaux dont M. Gossier vous a fait sentir vivement les conséquences morales.

* Voici une analyse rapide, mais exacte, du mémoire de M. Gossier.

* Il commence par établir que le préjugé qui ferait regarder une population comme inférieure à une autre parce qu'elle aurait une nourriture plus simple, exclusivement végétale, et plus rapprochée de la nature que celle dont on use dans nos climats, serait un préjugé absurde. Le pain de froment, que nous regardons comme le plus noble et le plus sain des aliments, n'est en usage que dans la plus petite portion du monde, puisqu'il n'est pas même général en Europe. M. Gossier pense que l'alimentation végétale, et notamment celle par la pomme de terre, est capable de donner à l'homme toutes les forces physiques et toute l'aptitude morale désirables. L'Irlande, où ce tubercule forme la base de l'alimentation en général, lui fournit des preuves concluantes à l'appui de son système. Il reconnaît cependant que les ouvriers tirés de ce pays, et employés en Angleterre à des ouvrages de force, ne peuvent y devenir aptes que par l'emploi de la diète animale, même

poissée à l'excès. Mais M. Gossier croit que ce surcroît de forces artificielles, amassées pour les dépenser au profit des entrepreneurs, loin d'être favorable à l'espèce, lui nuit, au contraire, en usant plus vite l'existence et la vitalité chez ces mêmes sujets. Les résumés statistiques établis sur cette classe d'individus, fournissent, en effet, des arguments irrésistibles à l'appui de cette opinion. M. Gossier s'élève avec raison contre l'abus de ces spéculations, fondées sur l'exagération des forces productives de certains individus, spéculations devenues trop fréquentes, et il combat ces mêmes abus avec une supériorité de raison et une conviction religieuse imposantes : cela lui fournit une heureuse transition morale pour examiner un point sur lequel ont beaucoup insisté les physiologistes, et qui, s'il était accordé, semblerait devoir ruiner, de fond en comble, le système de notre confrère.

* Les physiologistes ont dit qu'il résultait de la dentition de l'homme et de la disposition de ses organes digestifs, la preuve qu'il était exclusivement propre au régime animal ; mais M. Gossier réplique que ces mêmes organes ne sont pas moins propres à la digestion des aliments végétaux, ce qui détruit déjà, en partie, l'argument ; d'un autre côté, l'industrie de l'homme le met à même de s'approprier toutes espèces de substances pour sa nourriture, même celles qui y paraissent le moins propres. Or, ce même homme, dans l'échelle des créatures, semble avoir été formé pour exercer une sorte de suprématie sur toutes les autres : il a donc reçu la faculté, suivant les positions diverses dans lesquelles il se trouve, de pouvoir user également de la diète animale et de la diète végétale ; mais rien ne prouve, dès-lors, que la première ait le droit de prétendre à une préférence exclusive.

* Dans la seconde partie de son mémoire, M. Gossier

soutient sa thèse par des arguments tirés de la nature morale de l'homme ; il cite donc, à l'appui de sa proposition, l'impression involontaire que produit la vue des animaux tués, l'idée instinctive que le peuple conserve de la profession de boucher, l'effet involontaire que nous produit l'idée du meurtre, la vue du sang et de la viande morte, tandis qu'au contraire une impression douce s'attache à la pensée du régime végétal, régime que les poètes ont dit être celui de l'âge d'or. L'auteur, rentrant dans la discussion technique de son sujet, fait encore des rapprochements statistiques qui tendent à prouver aussi que le régime végétal est celui qui permet, sur une surface donnée, le développement de population le plus grand qu'il soit possible d'atteindre. Un fait semble démontrer encore combien l'homme est peu fait pour manger la chair des animaux, c'est qu'il est obligé de la dénaturer entièrement pour l'approprier à ses organes. Cette manie d'altérer par l'art tous les mets, lui a même fait donner, par un spirituel écossais, comme définition de l'espèce, le nom d'*animal cuisinier*.

* M. Gossier, après avoir résumé tous ses arguments, dit qu'il sait bien qu'il ne faut pas prétendre à l'application rigoureuse des théories dans la pratique, mais qu'il faut quelquefois renouveler l'exposition de celles-ci dans toute leur nudité, et cela dans l'intérêt des économistes et des législateurs ; il termine enfin en ces termes : « *Convainquons-nous bien que plus l'homme approcherait de la simplicité de la nature dans ses goûts, dans sa manière de se vêtir et de se nourrir, plus grand proportionnellement serait, à coup sûr, le nombre de nos semblables, qui pourraient être exempts de travaux pénibles, vivre dans une honnête et tranquille aisance, enrichir leur esprit, cultiver la science et la pratique de la vertu, se montrer égaux à la grandeur de leur origine et dignes de leurs hautes destinées.* »

6^e Section. — MÉDECINE, CHIRURGIE, PHYSIOLOGIE.

≡ M. Hellis, au nom d'une commission composée en outre de M. Vigné et Godfroy, vous a fait un rapport très étendu sur un ouvrage et manuscrit de M. de Parchappe, docteur-médecin, intitulé : *Fragment d'une Histoire philosophique de la Médecine.*

Démontrer que la pratique du père de la médecine, fondée sur l'observation, se coordonnait, dans son ensemble, par une théorie basée sur deux principes féconds en résultats, l'un qui est la théorie des humeurs et des qualités élémentaires ; l'autre, la théorie de l'action de la nature ; tel semble être le but principal de l'auteur dans ce fragment, où l'érudition est employée avec profit et discernement. Il suit Hippocrate sommairement dans l'application immense et variée de ces principes aux lois diverses de l'organisme. Ce coup-d'œil rapide, jeté avec assurance sur une doctrine si vaste, qui a reçu tant de développements de son créateur et surtout de ses successeurs, ne peut appartenir qu'à un homme versé dans la science et doué d'un jugement et d'un esprit d'analyse trop rares aujourd'hui.

M. Hellis a fait ressortir, dans leurs détails, le but et la marche que je viens de signaler ici, et, après avoir tracé un tableau aussi vrai que piquant de la situation de l'art médical en ce moment, et du début dans la pratique des jeunes docteurs formés à l'école hippocratique ou d'observation, ou sortis de la nouvelle école, dite *physiologique*, il a rangé l'auteur parmi les sujets produits par la première, et qui donnent les espérances les plus légitimes.

* Voici ce passage du rapport de M. Hellis.

« * Ils n'ont pas été rares, dans la dernière période qui vient de s'écouler, ces jeunes docteurs, encore toutoureux des bancs de l'école, qui parlaient en maîtres, et qui,

s'érigent en réformateurs, affectaient un profond mépris pour toute espèce d'antiquité qu'ils ne connaissaient pas, s'épargnant ainsi la peine de l'étudier et de l'approfondir. Mieux servis par leur mémoire que par leur jugement, on les reconnaissait aisément à l'assurance avec laquelle ils débitaient les axiomes du maître qui les avait formés, d'après lequel ils juraient, et qui seul leur suffisait à tout.

« Il était facile de prédire à ces praticiens si dédaigneux du passé, si confiants au présent, ce qui les attendait pour l'avenir : chacun de leurs pas dans la carrière n'est que déception; chaque jour ils se voient égarer par la lueur infidèle qui devait les guider, et trop tard, hélas! ils comprendront, qu'en médecine surtout, l'âge mûr ne réalise pas les utopies de la jeunesse.

« Mais, à côté de ces débutants si présomptueux et si funestes à la société, il faut avouer qu'il s'en présente aussi qui sont animés de sentiments tous différents; qui, doués d'un jugement sain, d'un esprit indépendant, d'une grande aptitude pour le travail, sont curieux de voir par eux-mêmes, et ne reculent point devant les obstacles qu'il faut surmonter pour connaître et apprécier les modèles laissés par l'antiquité, objets, tantôt d'un culte si profond, tantôt de si amères dédains!

« Convaincus que l'édifice des sciences d'observation ne peut s'élever que par la suite des temps, avant de songer à en couronner le faite ou à en ébranler les fondements, ils sont jaloux d'en sonder les bases et d'éprouver le sol sur lequel elles reposent, afin de juger ce que chaque siècle y a ajouté de vraiment durable, et de ce qui reste encore à faire pour le perfectionner. »

= M. Duhamel, ancien praticien de cette ville, vous a fait hommage d'une *Thèse sur la Pucumonie*, qu'il a soutenue récemment devant la Faculté de médecine de Paris, pour obtenir le titre de docteur en médecine.

M. le docteur *Godsfroy*, qui vous en a rendu compte, dit, dans ses conclusions, que cette thèse « est l'ouvrage d'un médecin distingué, nourri de la lecture des anciens, et qui, malgré une assez longue pratique de son art, a su se tenir au niveau des découvertes que l'on y a faites. » Il ajoute : « J'aime à payer à l'auteur ce tribut d'éloges mérités, auxquels l'obligeance et les conventions sociales n'ont aucune part. »

= M. *Bonfils* fils aîné, médecin à Nancy, et notre correspondant, vous avait soumis, en 1829, un mémoire dans lequel il proposait d'allier l'opération de la *rhinoplastie* à celle de la *staphyloraphie*, dans des cas où la perte de substance du voile de palais était trop considérable pour que l'on pût réussir par le procédé ordinaire. M. *Vingtrinier*, dans le rapport qu'il vous fit, au nom d'une commission, sur ce mémoire, vous dit que l'idée de M. *Bonfils* était à la fois ingénieuse et hardie, mais l'opération difficile et d'un succès douteux : vous engageâtes, en conséquence, M. *Bonfils* à vous faire connaître le succès qu'il obtiendrait, s'il avait occasion de pratiquer l'opération ; cette occasion s'est présentée, et vous avez reçu, cette année, un nouveau mémoire dans lequel il vous expose les résultats de sa tentative. M. *Vingtrinier*, auquel ce second travail a été renvoyé, a prouvé que l'expérience avait confirmé les prévisions théoriques de l'auteur, qui donne à cette modification de la *staphyloraphie* le nom de *staphylodémie*, ou *staphylocie*, ou *staphiloplastie* (1) :

Cette note, et le rapport auquel elle a donné lieu, doivent être insérés en entier dans le Précis de 1831.

= Me voici arrivé, Messieurs, aux trois ouvrages les

(1) De *δῆμιω*, je bâtis, je construis; *δέξω*, j'augmente, j'agrandis; *πλάτος*, large, ample.

plus importants de cette branche de vos travaux scientifiques, et cependant je n'en ferai qu'une mention très sommaire, puisque vous avez arrêté leur impression dans votre Précis analytique, où ne manqueront pas de venir les consulter tous ceux qui s'occupent de l'art de guérir et de ses progrès.

Le premier de ces ouvrages, dont M. *Hellis* est l'auteur, est intitulé : *Mémoire sur les maladies militaires traitées à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en 1830.*

Le second, résultat des observations de M. *Le Prevost*, docteur-médecin, a pour titre : *Notice sur une maladie éruptive peu connue.*

Le troisième enfin, dû à M. *Vigné*, est un *Essai sur l'ame.*

Les deux premiers sont des ouvrages pratiques ; résumés d'observations nombreuses et authentiques, ils cherchent à ramener l'art de guérir à la véritable observation, à l'examen impartial des faits, et à en faire un rapprochement qui prouve que les anciens et célèbres praticiens, dont une jeunesse présomptueuse et aveuglée essaye en vain de vouer les noms à la dérision et au mépris, avaient observé avec fruit et avec vérité. Ce témoignage, rendu par deux praticiens exercés à la médecine hippocratique, fixera l'attention des vrais médecins, obtiendra leurs suffrages et méritera leur reconnaissance.

Le dernier, application des vérités morales qui découlent de l'observation des phénomènes invariables de la plus haute, de la plus saine physiologie, est l'œuvre d'un médecin qu'une pratique longue et assidue n'a jamais détourné des méditations théoriques ; il sera une réponse victorieuse à ceux qui ont prétendu que l'étude de la médecine conduisait au matérialisme ! Ah ! on sanglant fait à un art dans lequel les hommes qui y ont vraiment excellé, à commencer par Hippocrate, le premier de

tous (1), ont toujours professé la morale la plus pure et les sentiments religieux les plus profonds, parce qu'ils étaient les plus sincères !

= C'est maintenant l'instant de mentionner deux rapports que leur étendue, que les détails curieux dans lesquels sont entrés leurs auteurs rendent tout-à-fait remarquables, et que le défaut de spécialité des ouvrages qui y ont donné lieu ne m'a pas permis de ranger dans les divisions précédentes : je veux parler du rapport que M. *Dubuc* vous a présenté sur le précis de l'Académie d'Orléans, mais surtout de celui que M. *A. Le Prevost* vous a lu sur le recueil de l'Académie de Dijon. Les travaux toujours intéressants, toujours remplis d'à-propos, de cette Académie, l'une des plus anciennes, l'une des plus zélées dont s'honore la province, ont trouvé dans le rapporteur un homme capable de faire apprécier des œuvres si variées ; leur mérite est devenu évident à vos yeux par les fragments dont les rapporteurs vous ont donné lecture, et qui ont obtenu vos suffrages unanimes.

* M. *A. Le Prevost*, dans son rapport, n'a passé sous silence aucun des nombreux objets contenus dans le volumineux compte rendu de l'Académie de Dijon. Profitant d'une circonstance que lui présentait naturellement ce dont il avait à nous parler, il a exprimé, avec une énergie de conviction qu'il a su nous faire partager, le vœu que la province s'émancipât, enfin, du joug que les corps savants de Paris lui ont imposé.

= * Le temps vous a manqué pour entendre les rapports que MM. *Blanche*, *Delaquérière*, *Pimont*, *Dubreuil*, *Floquet*, *Vingtrinier*, *Destigny*, *Lévy*, *Morin*, *Le-*

(1) V. l'ouvrage intitulé : *Du Génie d'Hippocrate et de son influence sur l'art de guérir*, pages 103, 152, 37, 64, etc.

prevost, vétérinaire, Girardin, Durouzeau, Pouchet, Magnier, Houtou La Billardière et Th. Liquet, doivent vous présenter sur les travaux de l'Académie de Besançon, sur ceux des Sociétés de Limoges, du département de l'Èure, de Tarn-et-Garonne, de Saint-Étienne, de Poitiers, de Saint-Quentin, d'Orléans, de la Loire-Inférieure, d'Encouragement pour l'industrie nationale, de Géographie, du département d'Indre-et-Loire, de Boulogne-sur-Mer, etc., etc.

= Plusieurs de ces mêmes membres sont chargés de rapports spéciaux sur un prospectus d'une école théorique et pratique d'horlogerie établie depuis peu à Mâcon; sur des expériences faites avec la semence de moutarde blanche, par MM. Henri fils et Garot; sur le *Manuel de l'horloger* et sur celui du *Fabricant d'étoffes imprimées et de papiers peints*, que nous devons à M. Lenormand; sur le *Résumé d'ictiologie* de M. Ajasson de Grandsagne; sur une thèse intitulée : *Du tempérament de la femme*, par M. Navet, docteur en médecine à Rouen; sur un mémoire de M. Ch. Derosne, relatif à l'emploi du sang séché comme engrais; enfin, sur deux ouvrages de M. Moreau de Jonnés, membre de l'Institut, notre correspondant; ouvrages dont le premier, relatif au choléra-morbus pestilentiell de Russie, rencontre dans les circonstances actuelles une cause naturelle de la plus pressante attention; le second, intitulé : *Histoire physique des Antilles françaises*, est rendu plus curieux pour nous par l'*Essai sur les Volcans*, de M. Girardin, inséré dans le Précis de l'année dernière.

Ces nombreux et importants matériaux, que nous pouvons compter parmi les richesses acquises en 1831, garantissent l'intérêt de vos premières séances de 1832.

= Vous avez aussi déposé honorablement dans vos archives plusieurs ouvrages et brochures périodiques, notamment les numéros du *Journal de l'Académie de*

l'Industrie, fondé par M. César Moreau, votre correspondant ; la *Liste générale* des médecins, chirurgiens, pharmaciens, etc., du département de la Seine-Inférieure, que M. le Préfet vous a adressée : la sixième livraison du premier volume des *Annales de la Société académique de Nantes*, les recherches de MM. Plisson et Henry fils, sur les *substances organiques azotées, dites neutres* ; la nouvelle édition de l'ouvrage sur le *Traitement des scrophules*, par M. Chaponnier ; les programmes des prix proposés par l'Académie de Bordeaux, par la Société industrielle de Mulhausen, etc., etc.

Jusques ici, Messieurs, je ne vous ai entretenus que du tribut payé par des membres résidants ou correspondants, ou par d'autres savants étrangers à la Compagnie ; il me reste à mentionner deux objets qui appartiennent à l'Académie tout entière, et font également honneur à son amour pour la science et à ses efforts pour la répandre : je veux parler, Messieurs, du plan d'une statistique générale du département de la Seine-Inférieure ; de l'impression que vous avez votée et de la publication que vous allez faire très incessamment de l'ouvrage sur la *Géologie de la Seine-Inférieure*, par M. A. Passy, votre correspondant, et aujourd'hui préfet du département de l'Eure.

= Une commission nombreuse s'est occupée pendant plusieurs mois de poser les bases d'un traité complet sur la statistique de la Seine-Inférieure ; elle a, dans des conférences multipliées, arrêté ce plan, qui renferme des détails immenses. M. *Ballin*, chargé de vous en présenter le résultat, a remis sous vos yeux la lettre remarquable et la fin du discours d'installation de M. le comte de Murat (1), alors votre président, qui provoquait ces

(1) Nous transcrivons ici le passage du discours prononcé le 4 décembre 1829, et cité par M. *Ballin* :

recherches importantes que l'Académie méditait aussi de son côté (1). Il a exposé avec clarté les motifs qui avaient déterminé la commission à proposer, non-seu-

« Tout se lie dans l'ordre social, et les arts de l'esprit ne sont sans influence ni sur la paix publique, ni sur la prospérité des empires, car leur action sur les mœurs peut donner de sages et d'utiles impulsions, surtout à une époque signalée par l'expansion des lumières, par cette marche constamment et rapidement ascendante dont s'étonne l'esprit humain, et qui a porté les sciences, les lettres et les arts au point où nous les voyons aujourd'hui. Vous-mêmes, Messieurs, avez marché avec distinction dans cette brillante carrière, et, guidés par un patriotisme éclairé, vous vous êtes presque exclusivement occupés des spécialités locales. Tout ce qui peut se rattacher à la gloire ou à l'intérêt de la terre est devenu l'objet de vos soins, de vos études; et vous vous êtes livrés, avec un égal empressement et avec un égal succès, aux recherches scientifiques, littéraires, historiques, monumentales, agricoles et industrielles. Cette belle Normandie, riche, féconde et célèbre à tant de titres, méritait bien, en effet, une telle prédilection, et j'oserais attendre encore une heureuse application du système que semble avoir adopté l'Académie, si elle jugeait convenable de s'occuper, dans le département de la Seine-Inférieure, d'une statistique élevée et complète, dont ceux de la Seine et des Bouches-du-Rhône ont offert les premiers modèles. Un tel ouvrage serait d'un haut intérêt, et je serais heureux d'y concourir par la communication de tous les documents à ma disposition. »

(1) M. T. Licquet nous lut, en effet, dans la séance du 22 janvier 1830, où la lettre de M. de Murat fut remise à l'Académie, un travail qui lui était personnel, et qui avait pour but d'engager l'Académie à prendre l'initiative et à s'occuper spontanément de ce plan. Voici un fragment de ce mémoire, cité par le rapporteur :

« A quelle illustration prétendront désormais les Académies si elles demeurent stationnaires, quand tout s'agite sous leurs yeux, si elles restent en arrière du grand mouvement qu'elles ont imprimé? Il ne tient qu'à vous, Messieurs, d'échapper à cet état de dégénérescence qui menace, je crois, toutes les sociétés savantes, et je viens vous en proposer ou plutôt vous en rappeler les moyens.

« Plus d'une fois les chefs de notre administration départementale ont émis le vœu que des hommes offrant la réunion des connaissances nécessaires, se rapprochassent dans le but de composer une statistique générale du pays. Vœu stérile jusqu'à ce moment, peut-être parce qu'il

lement les grandes divisions de l'ouvrage, mais encore les chapitres qui en sont le développement. Des tableaux séparés vous ont offert chacune de ces grandes divisions avec leurs subdivisions en titres et en chapitres (1). Vous

n'y eut point d'appel direct. Aujourd'hui, Messieurs, cet appel est fait, et c'est à vous qu'il s'adresse.

« M. le président nous a dit, si je me rappelle bien ses expressions, qu'il favoriserait de tout son pouvoir la publication du grand travail dont il s'agit. Emparons-nous, Messieurs, de cette déclaration positive; n'abandonnons pas à d'autres l'importante et honorable mission qui nous est offerte; élevons à la gloire de l'Académie ce monument d'utilité générale; qu'il ne soit pas dit que le premier corps savant du pays ait refusé son intervention dans l'accomplissement d'une idée généreuse, libérale, dans la réalisation d'un bienfait immense et tout patriotique.

« Confier au pinceau le soin de retracer l'image d'un grand homme, dresser des statues au génie, il n'y a rien là, sans doute, que de juste et de méritoire; mais, sans doute aussi, Messieurs, il n'y a rien là que d'assez facile, et que tout le monde ne puisse entreprendre. Un sentiment d'admiration légitime suffit à provoquer la pensée; un seul artiste peut être chargé du travail; un peu d'or vient à bout du reste. Tel n'est pas l'état des choses pour la création d'une statistique générale. Il faut des géologues pour présenter le sol tel que l'a fait la nature, des hommes versés dans les sciences exactes pour calculer les hauteurs et mesurer les surfaces, des médecins pour faire connaître la constitution médicale du climat, des historiens pour les faits et les mœurs, la géographie ancienne et moderne, la chronologie, dont les derniers écrivains sont parvenus à faire un chaos; des antiquaires pour décrire les monuments, des artistes pour les dessiner; des philologues pour remonter à la source du vieux langage et le comparer au langage de nos jours; des jurisconsultes pour expliquer la législation primitive du pays et en dévoiler l'origine; des naturalistes pour explorer les trois règnes; il faut, enfin, la réunion de toutes les sciences, le tribut de tous les talents.

« Aussi, Messieurs, si vous adoptiez le principe de cette proposition, je demanderais que personne de nous ne fût exempt de travail. Ce n'est pas l'œuvre d'une commission que je provoque, c'est à la coopération franche et complète de l'Académie tout entière que j'en appelle, et nos confères correspondants pourraient aussi faire partie des commissions diverses. »

(1) Ces divisions forment déjà 11 livres, 45 titres et près de 140 chap.

avez favorablement accueilli ce rapport, qui a fait naître dans votre sein de nouvelles recherches sur le même sujet. Plusieurs membres, embrassant le projet dans son ensemble, vous ont communiqué d'importantes modifications à y faire. Parmi ces membres, je dois surtout citer M. *Le Prevost*, docteur-médecin, qui vous a prouvé qu'il avait fait une étude approfondie de cette grave matière. De nombreuses séances ont été presque exclusivement consacrées à la discussion de ce plan : il est adopté aujourd'hui. Ainsi donc, avant de vous séparer, vous pourrez transmettre à l'administration départementale le travail qu'elle a demandé, qu'elle attend avec impatience et avec confiance, ainsi que vous l'a témoigné M. le préfet lui-même, dans une de vos séances. Il pourra bientôt se convaincre, en le recevant, que vous avez fait tout ce qui dépendait de vous pour bien vous acquitter de votre mission.

= Enfin, Messieurs, grâce à votre zèle et à vos sacrifices (1), grâce au désintéressement de l'auteur, qui a voulu s'associer à vous, en abandonnant, pour cet objet, la plus grande part des 1500 francs qui étaient la valeur du prix que vous lui aviez décerné; grâce, enfin, à la bienveillance du conseil général du département, qui a payé aussi son tribut à cette entreprise scientifique, vous allez incessamment livrer au public l'ouvrage sur la géologie de la Seine-Inférieure de M. A. Passy, couronné en 1829. Cette publication, d'une exécution typographique remarquable, va hâter encore les progrès d'une science qui marche déjà à pas de géant. Une belle carte géologique du département, gravée par A. Tardieu, sur

(1) L'Académie a fait un emprunt à la caisse dite de *cotisation*, qui est entretenue exclusivement par la contribution annuelle des membres, pour pouvoir suffire à cette dépense considérable.

une grande échelle , de nombreuses lithographies représentant des coupes de terrains et les falaises du littoral de la Seine-Inférieure , compléteront ce monument nouveau des efforts constants de l'Académie pour faciliter l'étude des sciences à ses concitoyens , qui se diront sans doute , en cette circonstance , que si les événemens politiques vous ont dépouillé de la propriété de tant d'établissements d'utilité publique érigés à grands frais et de vos propres deniers , ils n'ont pu vous ôter , du moins , ce dévoûment à la science et cet empressement à rechercher les moyens de la mettre à la portée de tous , dont vous avez hérité de vos devanciers.

Telle est , Messieurs , l'analyse succincte , ou , pour mieux dire , tel est le résumé rapide de ce que vous doit la science cette année. Il m'a fallu résister souvent au plaisir de m'étendre autant que je l'aurais désiré ; mais j'ai été forcé de céder à la nécessité de ménager vos instants et votre attention , et j'ai dû sacrifier plus d'une fois le désir d'être tout-à-fait complet au besoin plus impérieux encore d'être court.

En jetant les yeux sur ce que vous avez fait , dans un de ces moments où les intérêts particuliers , mis en émoi par les intérêts généraux , enlèvent à ceux qui cultivent les sciences tant d'heures irréparables , vous avez lieu d'être satisfaits. Un autre dira les encouragemens glorieux que vous avez donnés aux beaux arts ; j'ai exposé ceux que vous avez offerts aux sciences. Cet ensemble d'efforts , ces travaux estimables qu'on peut nier malgré leur évidence , déprécier malgré leur utilité , rabaisser malgré leur but honorable , mais que l'on ne peut heureusement détruire , vous auraient mérité , dans tous les temps , le respect et la reconnaissance de vos concitoyens et de tous les gens instruits , ils seront plus que suffisants aujourd'hui pour vous les conserver !



PRIX PROPOSÉ POUR 1832.

L'Académie propose , pour sujet du Prix qui sera décerné dans la Séance publique de 1832 , la question suivante :

« *Exposer l'Histoire naturelle du Puceron lanigère.* »

« Les concurrents devront rechercher quelle est son origine ; décrire ses habitudes , ses moyens de conservation et de reproduction ; dire l'époque où les jeunes pucerons naissent ou éclosent ; quelle est la durée de leur vie. Les mâles sont-ils seuls pourvus d'ailes ? Est-il constant que le puceron lanigère s'enfonce dans la terre pendant l'hiver ? Vit-il sur les racines de la même manière que sur les branches ? A quelle cause peut-on attribuer sa disparition subite de quelques arbres ? A-t-il des ennemis qui puissent le détruire ou le faire fuir des contrées où il se trouve ? Comment se transporte-t-il d'un pays dans un autre ? Le trouve-t-on sur d'autres arbres ou arbustes que le pommier ? Combien , enfin , y a-t-il d'années qu'il a commencé à se montrer en Normandie ? »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Chacun des auteurs mettra en tête de son ouvrage une devise , qui sera répétée sur un billet cacheté dans lequel il indiquera son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages des concurrents devront être adressés, francs de port, à M. DES ALLEURS *fils*, D.-M., *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences*, rue de l'Écureuil, n° 19, avant le 1^{er} juin 1832. Ce terme est de rigueur.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN
ENTIER DANS SES ACTES.



NOTICE

SUR UNE CENDRILLE RICHE EN SALIN ,

*Provenant d'un hêtre (fagus sylvaticus) excru sur un sol
ocreux et graveleux ;*

Lue à l'Académie, le 18 février 1831,

Par M. DUBUC.

MESSIEURS ,

C'est à l'honorable M. Adam , notre confrère , que je dois aujourd'hui l'occasion d'offrir à l'Académie la notice *alkalimétrique* suivante. En voici le sujet :

M. Adam s'étant aperçu que des cendres provenant de son foyer s'aggloméraient , par l'effet de la chaleur , en formant une espèce de scorie brune violacée , m'invita à en faire l'analyse. M. Adam m'assura qu'elles provenaient d'un hêtre excru dans le Roumois , sur un sol ocreux , rougeâtre et graveleux , circonstances qui contribueraient probablement pour quelque chose dans la production de cette cendre , qui n'a aucun rapport physique avec celle que donne le hêtre ordinaire.

J'en expose un échantillon à vos regards.

Cette singulière anomalie dans des cendres produites par la combustion rapide d'un bois d'arbres congénères, s'observe parfois par les fabricants de potasse ; mais les causes en sont encore assez obscures pour mériter l'attention des chimistes et de ceux qui s'occupent de la physiologie végétale, etc. Ces motifs m'ont déterminé à me rendre à l'invitation de M. Adam. J'ai donc fait l'analyse des cendrilles en question.

Je vais décrire succinctement les procédés que j'ai cru devoir employer pour atteindre ce but, c'est-à-dire pour constater la quantité de salin que recèle cette cendrille, la cause de son agglomération et celle de sa coloration.

Quatre onces de ces cendres ont été lessivées avec une suffisante quantité d'eau, pour les dessaler complètement. La lessive fut ensuite évaporée jusqu'à siccité complète, et donna près de huit gros de salin un peu jaunâtre, mais très détersif.

J'en expose aussi à vos regards.

Ce salin, examiné chimiquement, donna plus des trois quarts de son poids de bonne potasse. Ces expériences me firent voir aussi que la couleur jaunâtre de ce même salin lui était communiquée par une faible quantité de fer en état d'oxide, qu'il retient opiniâtrement. J'ignore par quelle cause ce métal se trouve ainsi allié à l'alcali ; mais le fait est constant et mérite d'être noté, surtout à l'égard de l'usage de cet alcali ferrugineux dans les buanderies, etc.

Ici, je crois devoir faire observer que certaines potasses du commerce sont parfois colorées par le manganèse ; mais ce métal ne colore pas les tissus blancs, comme cela peut avoir lieu avec un salin ferrugineux, surtout si l'on emploie la lessive très-chaude.

J'ai aussi analysé la charrée ou le résidu provenant

de l'expérience précédente ; il pesait trois onces, étant bien desséché. Ainsi la cendre, telle qu'elle sort de l'âtre, donne le quart au moins (1) de son poids de salin de bonne qualité, comme matière détersive ; mais, ainsi que je viens de l'observer, cet alcali est légèrement ferrugineux.

Analyse de la Charrée.

L'acide sulfurique aqueux, un peu en excès, en dissout avec effervescence tout le calcaire et le fer qu'elle contient ; pendant l'opération, il y a dégagement d'acide carbonique et de gaz hydrogène sulfuré (acide hydrosulfurique).

J'ai séparé la chaux et le fer de cette dissolution par les moyens connus, moyens assez nombreux, mais que je crois inutile de rapporter ici pour ne pas donner trop d'étendue à cette notice. J'ai aussi reconnu, dans cette même dissolution, une faible quantité d'alumine, mais point de magnésie.

Cette même charrée fut également soumise à l'action de l'acide hydrochlorique étendu d'eau. Ce réactif en sépara la chaux et l'oxide de fer, avec une forte effervescence et dégagement d'acide carbonique et de gaz hydrogène très inflammable.

Des expériences faites avec soin sur les dissolutions précédentes m'ont prouvé, par leurs résultats, que cette charrée renfermait près de la moitié de son poids de carbonate de chaux, et environ quatre décigrammes (huit grains) d'oxide de fer.

Le résidu, insoluble dans l'acide muriatique, n'était

(1) Je dis au moins, parce que la charrée, malgré le soin qu'on prend pour la laver, retient toujours une faible portion d'alcali dans l'eau qui s'y trouve interposée pendant son lavage.

qu'un mélange de sable siliceux et d'alumine. Je lui enlevai cette dernière au moyen de l'acide sulfurique aqueux, et l'en précipitai par l'ammoniaque. Le poids en était d'environ dix grains. La silice, ou mieux le sable blanc siliceux, resté à nu et privé d'humidité par une légère calcination, pesait près de quinze décigrammes ou trente grains; et, comme j'avais opéré sur cent parties en poids de cette charrée, il en résulte, très approximativement, que cent grains de cette matière, privée de son salin, sont composés, savoir :

De carbonate de chaux	50 grains.
Sable siliceux très blanc	30
Alumine très tenue	12
Fer oxidé ocreux	8
Point de magnésie.	

Total... 100.

Chacune de ces matières se trouve dans un état de ténuité extrême, circonstance qui explique pourquoi la charrée ordinaire des buanderies est si fort recherchée pour l'amendement de certains sols; d'où il suit que les quatre éléments du règne minéral, réunis, on ne sait comment (j'en demande pardon aux chimistes et aux naturalistes), avec le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, et parfois l'azote, forment le corps ligneux dont est provenue la cendrille qui m'a été fournie par M. Adam. Car, ici, il faut bien noter que l'alcali que donne cette cendre n'existe pas tout formé dans les bois de hautes futaies, mais qu'il est le résultat d'une combinaison dont la cause est encore inconnue, et qui a lieu durant la combustion du végétal (1).

(1) L'azote, jusqu'à ces derniers temps, ne jouait, disait-on, qu'un rôle peu significatif dans la végétation, et on ne le trouvait guère que dans

Il résulte encore de cette analyse que le hêtre excru sur un sol ocreux, graveleux et bien orienté, est plus riche en alcali que le même arbre cultivé dans des terrains argileux, glaiseux et humides; car la cendre provenant de ce dernier bois contient un quart moins de salin que la première, l'une et l'autre prises à poids égal : circonstance à noter pour les fabricants de salin, de potasse, et même pour les ménagères qui font usage des cendres sortant de l'âtre pour faire la lessive.

Tout porte à croire également que la forte chaleur que produit le bois de hêtre excru sur des sols ocreux, et la coloration de la cendrilla produite par sa combustion, sont dues à la silice et à l'oxide de fer que cette espèce de bois renferme naturellement.

En définitif, cette cendre ou cendrilla, quoique riche en salin, pourrait avoir quelque danger par son emploi dans les buanderies, et tacher certains tissus fins, par l'oxide de fer qu'elle recèle; mais l'alcali qui en provient peut servir dans une foule d'occasions où cet oxide est sans influence, telle que la fabrication du savon mou, celle du salpêtre, le lavage du gros linge, etc.

Messieurs, l'analyse de cette espèce de cendre et les remarques qui en sont comme le corollaire, ne sont pas dénuées, nous le croyons du moins, de quelque intérêt, surtout pour ceux qui s'occupent de la physiologie végétale, des plantations, de la fabrication de la potasse en grand, etc. Je remercie donc M. Adam de m'avoir procuré l'occasion d'offrir à l'Académie un travail sur un sujet encore peu exploré, et dont l'ensemble peut être utile aux arts, à l'industrie et dans les buanderies.

les plantes dites *crucifères* et dans la famille des nicotianes; mais des recherches nouvelles font présumer qu'il en est autrement, et qu'il forme la base des alcalis végétaux, des alcaloïdes, etc.

NOTICE

SUR LA GARANCE (*RUBIA TINCTORUM*, L.),*Avec des moyens simples d'en reconnaître la falsification ;*

Lue à l'Académie, le 24 décembre 1830,

Par M. DUBUC.

MESSIEURS,

Si l'ingrédient qui fait l'objet de cette notice s'employait entier, c'est-à-dire sans être moulu, dans les ateliers de teinturerie, la falsification en deviendrait presque impossible, vu que la garance en racine offre un aspect physique particulier et un goût douceâtre sucré que n'ont aucunes autres matières végétales teinturienues : mais il en est autrement ; la garance ou alisary se vend dans le commerce à l'état pulvérulent et renfermée en fortes masses dans des tonneaux où elle s'échauffe et prend une couleur brunâtre, analogue à celle de l'écorce qui sert à la sophistiquer. Cette écorce vient de Barbarie par la voie de Marseille. On lui donne le nom de pin ou de fausse garance, et l'on prétend qu'elle est produite par un arbre de la famille des conifères, d'autres disent par un chêne rouge non décrit par Michaux et encore inconnu en France. J'expose de cette écorce à vos regards. On se sert encore de l'ocre rouge ou de terres bolaires pour la falsification de l'alisary.

Voici des moyens simples que nous avons toujours employés avec succès, dans notre longue pratique, pour découvrir la falsification de la garance moulue, ou alisary, par les ingrédients que nous venons de citer (1).

(1) La garance en poudre est connue dans le commerce et par les teinturiers sous le nom d'*alisary* ou *lisary*.

Procédé pour y découvrir l'ocre et autres matières terreuses.

On met dans un grand verre conique environ deux onces d'alisary soupçonné ; on y ajoute assez d'eau pour bien délayer le tout ensemble ; ensuite on agite fortement le vase pendant une minute , puis on laisse déposer un moment , et l'on décante le fluide et la racine qui le surnage. On répète une seconde fois l'opération.

Si la garance mouluë contient de l'ocre ou de la terre , ces matières , vu leur pesanteur spécifique et leur insolubilité dans l'eau , se précipitent au fond du verre , et , en les faisant sécher , on peut apprécier , à la balance , dans quelles proportions elles se trouvent additionnées à la matière tinctoriale.

Ainsi , au moyen d'un procédé presque mécanique , le commerçant et le teinturier peuvent s'assurer de la pureté de l'alisary , ou savoir s'il n'est pas mêlé de terre , avant d'en faire la vente ou la mise en œuvre.

Procédés pour découvrir l'écorce dite de pin , ou fausse garance , dans l'alisary tinctorial.

D'abord , pour mieux comprendre l'effet des réactifs chimiques sur l'écorce de pin , il faut savoir que la vraie garance est une racine résineuse , et qu'elle ne contient ni acide gallique ni tanin appréciables , tandis , au contraire , que l'écorce en question recèle abondamment ces deux matières (1). C'est d'après ces notions que nous avons dû employer l'acétate de fer et l'alcool , pour reconnaître la fausse garance dans l'alisary.

Premier procédé.

On verse sur environ deux onces de garance mouluë ou d'alisary du commerce , deux verrées d'eau bouillante ;

(1) On peut faire une bonne encre à écrire avec l'écorce de pin , vu qu'elle est riche en acide gallique et en tanin , bases de ce fluide : mais

on agite bien ce mélange à plusieurs reprises ; après vingt ou trente minutes, on coule cette infusion à travers un linge serré, et on la met dans deux verres. On ajoute dans l'un environ un gros d'acétate de fer neutre, et dans l'autre une cuillerée de solution aqueuse de belle colle forte. Dans le premier cas, et si l'alisary est mêlé de fausse garance, le liquide prendra sur le champ une couleur noire d'encre ; dans le second, ce même fluide deviendra lactescent, et en vingt-quatre heures on verra au fond du vase un dépôt d'un blanc grisâtre : c'est du tannate de gélatine ; tandis que ces effets n'auraient pas lieu si l'alisary était pur.

Deuxième procédé par l'alcool.

1° On met quatre gros de garance pure à infuser dans deux onces d'esprit de vin à trente-six degrés ; on agite plusieurs fois le mélange ;

2° On fait une autre teinture, en prenant également quatre gros d'écorce de pin ou fausse garance et deux onces d'alcool. En vingt-quatre heures, on retire de ces deux ingrédients une belle teinture rouge.

Épreuves et résultats servant à constater la différence chimique qui existe entre les deux ingrédients traités par l'alcool.

Si l'on mêle une cuillerée de la première teinture dans une demi-verrée d'eau, sur le champ le mélange deviendra trouble et lactescent. Cet effet a lieu par la séparation de la résine de garance. L'acétate de fer ou le vitriol vert (1) ne trouble pas cette teinture. -

on la rend plus belle et plus noire que l'encre ordinaire en y ajoutant un peu de noix de galle de Smyrne.

(1) Il y a plus de trente ans que je préfère l'acétate de fer au vitriol vert (proto-sulfate de fer), comme réactif plus sûr que ce dernier pour découvrir les matières astringentes dans les teintures et infusions végétales.

Si on soumet la teinture de fausse garance aux mêmes réactifs, on a des résultats tout différents : d'abord elle n'est pas troublée par son mélange avec l'eau ; les sels ferrugineux la font virer au noir ; enfin cet alcoolat diffère encore du premier en ce qu'il est amer et styptique au goût.

Ainsi, en résumant les résultats des essais précédents, on voit que l'esprit de vin, alcool, peut servir de réactif, comme les sels ferrugineux, pour découvrir la présence de l'écorce de pin dans l'alisary tinctorial, puisque la teinture de cette écorce *vir*e au noir en l'additionnant seulement de quelques gouttes d'acétate de fer, effet qui n'a pas lieu en faisant subir la même épreuve à la teinture de l'alisary non frelaté de matières astringentes végétales.

On pourrait encore proposer d'autres moyens que ceux que nous avons indiqués pour reconnaître la pureté de la garance mouluë, mais sans multiplier les réactifs. Tout le monde peut atteindre ce but avec l'acétate de fer, l'alcool, l'eau et le goût.

Je termine par dire particulièrement un mot sur l'écorce exotique qui sert à sophistiquer la garance mouluë.

Tout porte à croire que cette écorce épaisse, rouge intérieurement, rugueuse à l'extérieur et d'un goût très styptique, appartient à une espèce de chêne inconnu dans l'Europe, et non à un arbre résineux de la famille des pins ou sapins ; car on ne connaît aucune écorce des conifères dont les propriétés soient astringentes et riches en tanin et en acide gallique comme celle dite de Barbarie, dont on se sert pour falsifier la garance mouluë.

Enfin j'ai cru, dans un temps où la garance est rare, d'un prix très élevé, et par ce motif sujette à être falsifiée, que cet ouvrage *pratique* pourrait être de quelque utilité au commerce et à l'industrie. Ces motifs m'ont déterminé à le présenter à l'Académie.

NOTE

SUR LA COMPOSITION DE L'ALLIAGE QUI FORME
LA CLOCHE D'ARGENT ,

Renfermée dans le Beffroy de Rouen ;

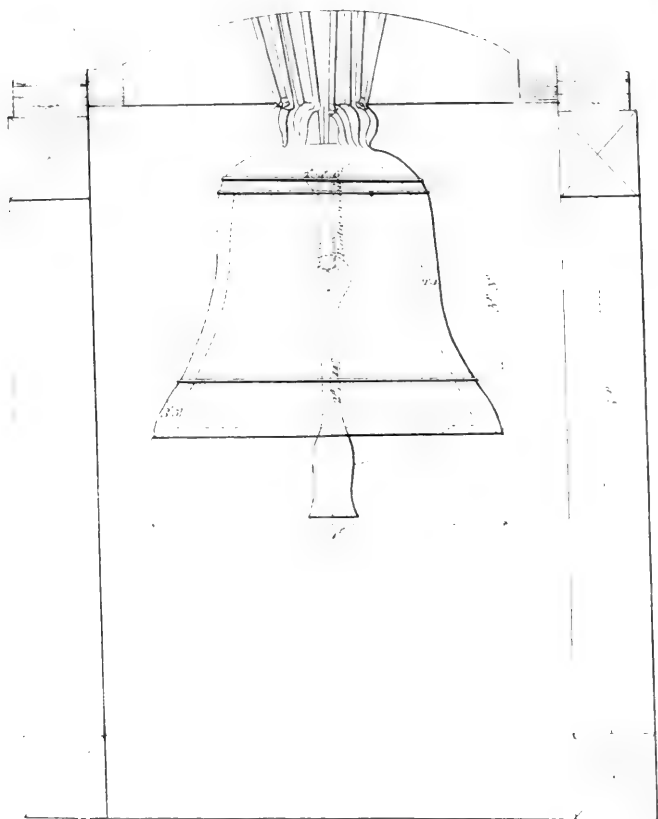
Lue à l'Académie, le 7 juillet 1831,

Par J. GIRARDIN, Professeur de chimie, etc.

MESSIEURS ,

Tout ce qui se rattache d'une manière plus ou moins directe aux antiquités de notre ville, excite votre attention à un haut degré. Vous accueillerez donc, je pense, avec quelque intérêt, la note que je vais avoir l'honneur de vous lire sur la composition chimique du métal de la cloche du Beffroy de Rouen.

Cette cloche, sur l'ancienneté de laquelle les historiens n'ont que de vagues données, est connue sous le nom vulgaire de *cloche d'argent*, et pas un bourgeois de notre ville ne met en doute qu'elle ne renferme une grande quantité d'argent, comme semble l'indiquer cette dénomination. Dans le mois d'avril 1830, M. le maire m'invita à faire l'analyse du métal qui la compose, ce fonctionnaire désirant savoir si le son particulier qu'elle répand lorsqu'elle est mise en branle était une conséquence de sa constitution chimique. J'acceptai la proposition de l'autorité municipale avec d'autant plus de plaisir, que, depuis long-temps, je cherchais l'occasion



Vue du Bief de Rouen

de m'assurer si , comme on le pense généralement , les cloches anciennes renferment des métaux précieux , métaux qui auraient été ajoutés par les fondeurs , dans l'intention d'embellir leur son. M. Deleau , architecte ordinaire de la ville , eut la complaisance de me conduire au Beffroy de la Grosse-Horloge , et de mettre à ma disposition plusieurs grammes du métal qu'il fit enlever aux parois de ce grand corps sonore. Je fus accompagné , dans cette visite au Beffroy , par nos honorables confrères MM. Licquet , Auguste Le Prevost et Ballin. Ce dernier académicien vous a rendu compte , dans la séance du 23 avril 1830 , des résultats de cette exploration archéologique , qui lui a fourni l'occasion de relever , avec exactitude , l'inscription du bas de l'escalier de ce Beffroy , que les historiens de la ville de Rouen n'out rapportée qu'imparfaitement , et celle de la cloche d'argent qui paraît n'avoir été citée par aucun d'eux.

D'après l'inscription qui se voit sur le listel de cette cloche , il est bien évident aujourd'hui que celle-ci n'est pas la même que la cloche nommée *Rembol* , dont Charles VI gratifia deux de ses pannetiers , pour punir les Rouennais d'une insurrection qui éclata en 1390. Il en résulte que toutes les hypothèses qu'on a successivement émises sur l'origine du nom de *cloche d'argent* , hypothèses faites dans l'opinion que notre cloche actuelle est le *Rembol* de cette époque , sont sans aucun fondement (1).

Quoi qu'il en soit , voici les dimensions de cette cloche. Je dois ces renseignements , ainsi que la figure que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux (*pl. 1*) , à l'obligeance de M. Deleau.

Elle a trois pieds trois pouces de hauteur à partir de l'ouverture inférieure jusqu'à la naissance des anses qui

(1) Voir , au Rapport général , l'inscription de M. Ballin.

surmontent le *cerveau* ou partie supérieure. Sa plus grande largeur est de quatre pieds. Le *cerveau* a un diamètre intérieur de deux pieds quatre pouces six lignes. Les parois, dont l'épaisseur est de trois pouces trois lignes à l'ouverture inférieure, région où frappe le battant, n'ont plus qu'un pouce une ligne au *cerveau*. Son battant a deux pieds onze pouces de longueur ; il est en fer, et suspendu à une forte lanière en cuir.

La portion du métal qui a été enlevée à cette cloche à l'aide de la lime, présente tous les caractères extérieurs de la limaille de bronze. Sa composition chimique diffère très peu de celle du métal des cloches modernes. En effet, à l'aide des procédés analytiques très simples et habituellement usités dans de pareils cas, ce qui me dispense d'entrer dans aucun détail à cet égard, je n'ai reconnu dans cet alliage que du cuivre, de l'étain, dans des proportions très rapprochées de celles du métal des cloches actuelles, plus un peu de zinc et de fer. Voici, au reste, les résultats numériques de mon analyse.

Sur cent parties en poids, le métal de la cloche d'argent se compose de

Cuivre.	71
Étain	26
Zinc.	1,80
Fer.	1,20
	<hr/>
	100.

Les cloches françaises modernes sont généralement formées d'un alliage composé de

Cuivre.	78
Étain	22

Parfois on y trouve des métaux étrangers, tels que fer, zinc, plomb, etc., en quantités variables. Ces métaux n'ont d'autre objet reconnu que celui de diminuer le

prix de l'alliage, c'est-à-dire d'augmenter les bénéfices des fondeurs.

On voit, par cette comparaison, qu'il n'y a pas une très grande différence, sous le rapport de la nature chimique, entre la cloche du Belfroy de Rouen et les cloches modernes. Le fer et le zinc que j'ai trouvés dans la première sont en si faible proportion, qu'on doit les considérer comme accidentels à sa composition. Ils proviennent, sans aucun doute, du cuivre dont le fondeur a fait usage; car le cuivre du commerce est rarement exempt de ces deux métaux. On ne peut supposer que le zinc ait été ajouté à dessein, puisque ce métal a été indiqué pour la première fois par Paracelse, qui mourut en 1541, et que la cloche du Belfroy paraît être bien antérieure à cette époque. D'ailleurs, ce n'est guère que depuis un siècle que le zinc est devenu très commun et qu'on a commencé à l'employer dans les arts. D'un autre côté, l'on sait que le *cuivre gris*, une des espèces minéralogiques du cuivre les plus abondamment répandues et exploitées, est toujours accompagné de sulfure de zinc, et que presque toutes les autres espèces de la même famille sont mélangées de sulfure de fer, notamment le *cuivre pyriteux*, qui est une combinaison, à proportions égales, de sulfure de cuivre et de sulfure de fer. Il n'est donc pas étonnant que le cuivre du commerce renferme ordinairement de petites quantités de ces deux métaux étrangers, et que, par suite, on en trouve dans les objets fabriqués avec le premier.

La cloche du Belfroy, d'après mon analyse, ne contient donc pas un seul atome d'argent, et il est très vraisemblable que les autres cloches coulées à cette époque et antérieurement n'en renferment pas davantage. Cependant, il est bien constant que, lors de la fonte de ces corps sonores, on introduisait une assez grande quantité de ce métal précieux dans le bain, dans l'intention

de leur communiquer un son clair et pur, et cette croyance, sur l'utilité de l'argent dans cette circonstance, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, car elle fait encore partie de ces nombreux préjugés qui circulent dans tous les rangs de la société.

Comment se fait-il donc que l'analyse chimique ne nous démontre pas plus de traces d'argent dans les cloches anciennes, où l'on en ajoutait, que dans les cloches modernes où l'on n'en met pas? La cause de cette singularité doit exciter vivement votre curiosité, Messieurs; l'explication que je vais en donner, d'après l'autorité d'un chimiste connu, va la satisfaire complètement, tout en faisant naître votre admiration pour l'adresse merveilleuse des fondeurs de cette époque.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'ancien usage de bénir les cloches et de leur donner un parrain. Alors, comme aujourd'hui, les personnes de haut rang ou distinguées par leur piété, recherchaient avec empressement l'honneur de tenir les cloches sur les fonts baptismaux; mais, non contentes de cette distinction, elles voulaient donner des marques de leur générosité ou de leur dévotion, en offrant à la paroisse la quantité d'argent nécessaire à embellir, comme on le croyait et comme le faisaient entendre les fondeurs, le son de la cloche. Toutes les dames de l'endroit s'empressaient de s'associer à cette œuvre de vanité plutôt que de vraie dévotion, en ajoutant quelques pièces de leur argenterie, en sorte que souvent une immense quantité d'argent travaillé était apportée dans l'atelier où devait s'opérer la fonte de l'alliage. Les donateurs et parrains étaient invités à plonger dans le four, et de leurs propres mains, l'argent qu'ils consacraient à cette opération; néanmoins, malgré la publicité donnée à la fonte des cloches, il ne s'y trouvait pas plus d'argent après leur confection qu'il n'y en avait dans les métaux employés par les fondeurs. Voici comment ces derniers,

tout aussi habiles que leurs successeurs, savaient profiter d'une erreur qui les enrichissait.

Le trou ouvert sur le haut du fourneau, et destiné à l'introduction de l'argent, était pratiqué directement au-dessus du foyer, et cette partie du fourneau, à réverbère, comme le savent toutes les personnes qui ont visité les ateliers dans lesquels on travaille les métaux, est séparée de la sole du four sur laquelle les matières sont mises en fusion. Il résultait de la disposition de ce trou, qui servait aussi à l'introduction du combustible, que la totalité de l'argent que l'on y projetait, au lieu d'être introduite dans le bain de bronze liquéfié, tombait directement dans le foyer, coulait et allait ensuite se rassembler dans le fond du cendrier, d'où le fondeur s'empressait de le retirer une fois la cérémonie terminée et l'atelier désert.

Vous voyez, Messieurs, que les fondeurs anciens, plus instruits et plus fins que leurs concitoyens, savaient exploiter adroitement leur crédulité, et mettaient en pratique ce vieil adage d'Horace, qui sera sans doute applicable à tous les temps :

Vulgus vult decipi, decipiatur!

Il n'est donc pas étonnant que les cloches anciennes n'offrent pas plus d'argent dans leur composition que celles fabriquées de nos jours. Leur timbre, quoi qu'on en dise, n'est pas plus beau que celui de ces dernières, et si quelqu'un avait quelques droits de se plaindre de l'abolition d'une coutume aussi inutile que coûteuse, ce ne serait assurément que les fondeurs de notre époque.

Pour en revenir à notre cloche d'argent, je ne crois pas que la petite différence qu'elle présente, dans les rapports du cuivre et de l'étain avec les autres cloches, influe sur la nature du son clair et retentissant qu'elle répand. Celui-ci doit tenir plus vraisemblablement à sa forme et à l'état d'homogénéité de ses parties.

Le surnom de *cloche d'argent* donné au *Rouvel* renfermé dans le Beffroy, a fait naître bien des suppositions plus ou moins hasardées, et il embarrasse encore beaucoup nos antiquaires. Notre estimable confrère M. Ballin dit, dans sa notice que je vous ai rappelée en commençant, qu'on peut l'attribuer, soit au *son argentin* qu'il rend lorsqu'on le met en volée, soit à quelque circonstance analogue à celle qui a fait appeler *tour de beurre* l'une des tours de la Cathédrale. Cette dernière hypothèse est plus vraisemblable que la première; mais ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette dénomination dans ce qui a pu se passer au moment de la fabrication de cette cloche? Un tocsin, destiné, comme le *Rouvel*, à servir dans toutes les circonstances solennelles, a dû être fondu et coulé avec une grande pompe. Les bourgeois les plus distingués de la ville ont dû briguer l'honneur de contribuer à la beauté de son timbre; et si, lors de la fonte des cloches ordinaires de paroisse, les parrains et les fidèles faisaient don de grosses sommes d'argent, il est permis de supposer, avec quelque apparence de raison, que les présents offerts aux échevins de la ville pour embellir le son du *Rouvel*, ont été magnifiques et considérables. Ne serait-ce pas alors, à cause de cette grande quantité d'argent qu'on supposait avoir entré dans la préparation de l'alliage, tandis qu'il passait dans la cassette du fondeur, que le nom de *cloche d'argent* aura été donné à ce grand corps sonore? Cette opinion ne me semble pas dénuée de toute vraisemblance : cependant, Messieurs, je la soumets à votre sagacité, et ne la soutiens qu'avec la défiance que mon peu de lumières en fait d'archéologie doit m'inspirer.

MÉMOIRE

SUR LE *PHYTOLACCA DECANDRA*, L.,

OU PHYTOLAQUE,

Communiqué à l'Académie les 25 mars et 15 avril 1831;

Par M. DUBUC.

AVERTISSEMENT.

MESSIEURS,

Deux fois, en 1827 (1) et en 1829 (2), j'exposai à vos regards des feuilles et des baies du *phitolacca decandra*, L., récoltées aux environs de Rouen. Je vous fis voir cette plante dans l'état d'accroissement où je la juge le plus convenable aux essais variés que j'en ai faits comme ingrédient tinctorial. Je promis aussi de communiquer à l'Académie les résultats les plus remarquables de ces essais, plus une note sur la culture de la phytolaque. Je viens aujourd'hui acquitter cette double promesse. Ce travail est un peu long, mais je n'ai pu lui donner moins d'étendue, vu les nombreux détails qu'il comporte. Je demande votre indulgence ordinaire pour en entendre la lecture.

(1) 6 Juillet.

(2) 8 Août.

MÉMOIRE tant sur les feuilles que sur les Baies du *Phytolacca decandra*, L., ou *Phytolaque*, considérées spécialement sous leur rapport tinctorial et atramentaire (bonnes à faire de l'encre); avec une Notice sur la culture de cette plante en France.

MESSIEURS,

Il y a plus de cinquante ans, en suivant les cours que M. Dambourney faisait au jardin des plantes de cette ville, sur les propriétés tinctoriales d'un grand nombre de nos végétaux indigènes, que je conçus le projet de faire un travail sur les baies du *phytolacca decandra*, L.; et en effet, je m'en occupai dès l'époque où j'étais pharmacien en chef à l'Hôtel-Dieu de Rouen; mais la tourmente révolutionnaire me força bientôt d'abandonner des expériences et des observations qui exigent calme et sécurité pour être bien faites. Ayant repris ce travail depuis quelques années, je vais aujourd'hui vous en communiquer les principaux résultats.

Le beau végétal, dont les feuilles changent de couleur trois fois l'année, qui fait le sujet de ce mémoire, porte aussi le nom de *plante de fard*, parce que le suc rouge carminé de son fruit sert aux insulaires à se farder; de *solanum magnum*, à cause du superbe aspect de cette plante, qui fait souvent l'ornement de nos jardins, etc.; enfin, ce végétal, originaire de l'Amérique septentrionale, est acclimaté depuis long-temps en Europe, où il prospère dans presque tous les sols en bravant les hivers les plus rigoureux de nos contrées. Il est rangé, par Linnéus, dans sa *Décandrie déraginée*. D'abord, j'avais borné mes essais, dans cet ouvrage, en n'y traitant que des baies de la phytolaque; mais bientôt je m'aperçus que les feuilles

de cette plante , prises vertes ou rouges , fournissaient aussi un bon ingrédient tinctorial. J'ai donc opéré sur l'une et l'autre partie de ce végétal.

Ici , et pour servir à l'intelligence de ce travail , je dois faire observer que les feuilles de la phytolaque ont des propriétés variées en raison de leur état d'accroissement. Les feuilles vertes sont riches en tanin , tandis que ces mêmes feuilles , rougies sur l'herbe à la rosée ou naturellement sur la plante , ne contiennent guère que de l'acide gallique ; circonstance qui établit une différence très notable entr'elles , considérées comme ingrédient tinctorial. Les expériences suivantes , par leurs résultats , vont venir à l'appui de cette assertion.

Avant de faire mes essais sur les baies de cette plante , je consultai le bon ouvrage que M. Dambourney publia à Rouen en 1786 (cet ouvrage fut imprimé aux frais du gouvernement), sur les propriétés tinctoriales de ces fruits et de bien d'autres végétaux indigènes , et j'y lus avec une sorte d'étonnement , qu'il n'avait obtenu de ces baies , avec la laine et les lainages , qu'une couleur fugitive ou presque négative.... Un tel jugement , porté par un aussi savant expérimentateur que M. Dambourney , m'avait presque fait abandonner le projet de faire de nouvelles recherches sur ce fruit ; mais , en examinant la nature des essais de notre concitoyen et ceux tentés postérieurement par M. Braconot , à Nancy , et Kuhlmann , à Lille , sur les mêmes baies , je vis que la matière était loin d'être épuisée. J'ai donc fait de nouvelles recherches , non seulement sur le fruit de la phytolaque , mais encore sur les feuilles de cette plante , récoltées aux environs de Rouen , à diverses époques de leur croissance. Les résultats que j'en ai obtenus ne sont pas , je crois , dénués d'intérêt pour l'art du teinturier ; vous en jugerez par le travail que voici :

Je traiterai d'abord des feuilles de cette plante ; en-

suite d'autres essais auront lieu sur ses baies ; enfin , ce mémoire sera terminé par une notice sur la culture du *phytolacca decandra* , considéré dans son ensemble sous divers rapports , et aussi comme une annexe intéressante pour l'Agriculture française.

Par des motifs que j'exposerai ailleurs , j'ai dû opérer sur des feuilles de phytolaque récoltées à trois époques de l'année :

1° Vers la fin de juillet , ou quand elles ont acquis leur plus grand degré d'accroissement , et dont la couleur verte est encore pure et sans nuance de rouge (1) ;

2° Sur les mêmes feuilles récoltées en septembre , ou au moment où elles ont pris , sur la tige , une couleur rouge verdâtre ;

3° Enfin , sur ces feuilles tout-à-fait rouges , cueillies avec des baies du dix au quinze novembre , époque où ces deux produits sont le plus riches en principes colorants et teignants.

Voici maintenant la série d'expériences que j'ai faites pour constater les propriétés teinturieuses et atramentaires de ces feuilles , employées fraîches.

Première Expérience.

On fit bouillir successivement dans un litre d'eau , pendant quinze minutes , huit onces de chacune de ces feuilles hachées menu ; puis on laissa refroidir la décoction , et ensuite elle fut coulée avec expression.

(1) Ces mêmes feuilles , et celles cueillies en septembre , étant exposées sur l'herbe ou rouies au grand air et à la rosée , y contractent , en quinze ou vingt jours , une belle couleur rouge qui les rapproche beaucoup , comme ingrédient tinctorial et atramentaire , des mêmes feuilles rougies naturellement sur la plante , et dont la récolte avec les baies a lieu dans l'arrière-saison.

La décoction des feuilles vertes porte le n^o 1 ,
 Celle faite avec les feuilles rougeâtres , le n^o 2 ,
 La troisième, préparée avec les feuilles rouges, le n^o 3.

*Remarques et observations faites sur ces trois décoctions ,
 examinées d'abord physiquement , et ensuite au moyen de
 divers réactifs chimiques.*

La décoction numéro 1 avait une forte couleur jaune olivâtre ; elle était sensiblement amère et styptique au goût, point d'odeur prononcée ; elle déclinait au noir brun par son exposition au grand air.

Les décoctions numéros 2 et 3 avaient une belle couleur rouge ponceau ; leur goût était plus amer et styptique que celui de la précédente ; elles noircissaient fortement à l'air et à la lumière. Enfin , les trois décoctions étaient sans effet appréciable sur les teintures aqueuses de violette et de tournesol, et tout-à-fait inodores.

Ces épreuves , faites sur cette plante pendant trois années de suite , et dans les mêmes circonstances , ont toujours donné les mêmes résultats , ce qui prouve que la phytolaque a des propriétés diverses en raison de son état d'accroissement (1).

*Effets des réactifs sur ces trois décoctions , prises chacune
 séparément.*

Le vitriol vert neutre, ou proto-sulfate de fer, et l'acétate de ce métal, les altèrent et les noircissent plus ou moins ;

(1) On est souvent, dans le commerce , en désaccord sur les qualités variées et sur les propriétés de certains ingrédients tinctoriaux. Mais les anomalies que nous signalons dans les feuilles de la phytolaque peuvent servir à expliquer aux tribunaux la valeur de ces réclamations, et éclairer les juges sur le fond de ces difficultés, qui résultent presque toujours de l'état d'accroissement où ces végétaux sont cueillis avant d'en faire l'emploi dans les ateliers.

ils font virer en noir brun la décoction numéro 1 et en noir violacé la décoction numéro 2 ; mais ils colorent plus fortement en noir le numéro 3. Ces couleurs prennent de l'intensité à l'air.

La colle forte trouble plus fortement la décoction numéro 1 que celle numéro 2, tandis que son effet est presque nul sur la décoction numéro 3. Enfin, la décoction des feuilles du *phytolacca*, rouies ou rougies à l'air et à la rosée, n'est pas non plus sensiblement troublée par la même solution aqueuse de colle forte, quoique noircie fortement par les sels de fer.

Ces résultats prouvent chimiquement que les feuilles du *phytolacca* varient dans les proportions de tannin et d'acide gallique qu'elles recèlent en raison de leur état d'accroissement et de leur coloration, soit sur la plante, soit étant rouies par leur exposition à la rosée, circonstances essentielles à noter, surtout à l'égard de leur emploi comme ingrédient tinctorial et atramentaire. L'acétate de plomb liquide et le sel de saturne du commerce précipitent et décolorent ces décoctions. Le précipité produit dans la décoction numéro 1 est d'un jaune clair, celui que donne le numéro 2, jaune ravenelle ; mais la décoction numéro 3 en donne un très volumineux d'un beau jaune jonquille, et plus abondant, toutes choses égales, que ceux obtenus des deux premières décoctions.

Enfin, le sel d'étain (permuriate d'étain du commerce) décolore également ces décoctions, en y occasionnant des précipités volumineux de couleur jaune de ravenelle, surtout dans celle numéro 3 (1). Ces précipités, et ceux

(1) La decoction de feuilles rouges donne un précipité brun foncé avec l'alun, gris cendré avec le sulfate de zinc, jaune olivâtre avec le sulfate de cuivre, et jaune avec le tartrite de potasse antimonié (émétique des pharmacies) ; mais je n'ai pas éprouvé ces mordants, excepté l'alun, en teinture. Je les indique simplement ici comme objet de recherches, et

produits par les sels de plomb, adhèrent fortement aux tissus, surtout à la laine et aux lainages. Les expériences suivantes vont, par leurs résultats, confirmer cette assertion.

Deuxième Expérience.

Huit onces de feuilles vertes du phytolacca (ou quatre onces de sèches), mais particulièrement les rouges, bouillies dans un litre d'eau rendue alcaline par quatre gros de carbonate de soude du commerce, donnent un bain jaune foncé et parfois brunâtre, qui teint en brun clair les fils de lin et de coton préalablement décreusés et alunés par les méthodes connues.

La laine désuintée et alunée prend aussi, dans le même bain, une belle couleur olivâtre, peu altérable à l'eau de savon, et par l'exposition au grand air et à la lumière. Les fils de lin et de coton doivent être teints par une température de cinquante à soixante degrés. La laine peut soutenir le bouillon pendant douze à quinze minutes, sans que la couleur s'en dégrade; mais, dans l'un et l'autre cas, l'opération dure environ une heure.

Troisième Expérience.

Si, dans une forte décoction de feuilles de phytolacca prises vertes et dans leur plus grand degré d'accroissement (quand la plante commence à fleurir), on met à bouillir pendant vingt à trente minutes de la laine désuintée, puis imprégnée de muriate d'étain comme mordant, cette laine y prendra une belle couleur jaune mordoré bon teint, et très agréable à la vue.

comme pouvant être utiles à ceux qui voudront faire l'emploi du *phytolacca* comme ingrédient tinctorial, etc.

Si, au lieu de feuilles vertes, on emploie à cette opération des feuilles rouges, la laine prendra alors une couleur jaune nankin également solide.

On peut, dans ces opérations, se servir pour mordant du sel de saturne du commerce; il produit presque les mêmes effets que le muriate d'étain sur la laine. Les toiles de lin et de coton sont teintes en jaune ravenelle par ce même procédé.

Quatrième Expérience.

Cette autre expérience a eu lieu avec les feuilles du *phytolacca* rougies sur les tiges et ramassées avec les baies dans l'arrière-saison. La décoction de ces feuilles est très riche en acide gallique, et donne à la laine désuintée et imbue d'acétate de fer ou d'un autre mordant ferrugineux, une couleur d'un assez bon noir, surtout en exposant cette laine, au sortir du bain, au grand air et à la lumière.

Si à six onces de ces feuilles fraîches on ajoute seulement une once de noix de galle ordinaire écrasée, on obtient alors un bain qui teint du plus beau noir les lainages avec les sels ferrugineux (1). Nous croyons que ce bain, ainsi préparé, équivaut pour l'effet tinctorial à quatre onces de noix de galle du commerce employées seules.

Ainsi, les feuilles rouges de la phytolaque, seules ou mêlées d'un peu de noix de galle, peuvent remplacer, dans les ateliers, les ingrédients astringents exotiques qu'on y emploie pour la teinture noire, noir fauve, etc.

(1) J'ai toujours observé dans mes essais, faits en petit il est vrai, que l'acétate de fer neutre, préparé avec le vinaigre incolore provenant du bois, donnait à la laine traitée avec la phytolaque ou avec d'autres matières astringentes une couleur plus belle et plus noire que le sulfate de fer ou vitriol vert employé pour mordant avec ces mêmes ingrédients.

Ici se terminent nos essais et nos observations sur les propriétés tinctoriales des feuilles du *phytolacca decandra*, et nous allons nous occuper de leur propriété atramentaire. Cette autre application fera voir de plus en plus combien on a négligé en France de tirer parti de ce beau végétal.

Encre de phytolacca decandra, préparée avec les feuilles rouges de cette plante.

Prenez : feuilles sèches de *phytolacca* quatre onces, ou huit onces de fraîches, c'est-à-dire cueillies en novembre; bois d'inde moulu quatre gros; vitriol vert non rouillé et gomme arabique écrasée, de chaque une once et demie; eau pure de pluie, de rivière ou de mare, un litre.

Faites infuser à une douce chaleur (sans bouillir) dans l'eau, et pendant vingt-quatre heures, les feuilles coupées menu avec le bois d'inde; ensuite on coule le mélange avec expression. L'on y ajoute la gomme; quand elle est fondue, on y met le vitriol vert, puis on agite le tout ensemble. Quand ces deux derniers ingrédients sont dissous, l'encre est faite. On la décante deux heures après pour l'usage. Cette encre, dont la quantité est d'environ un litre, marque trois à quatre degrés au pèse-sels. Sa couleur sur le papier est d'abord pâle, parfois jaunâtre, mais bientôt elle noircit à l'air, comme cela a lieu pour la plupart des encres dont on fait usage dans les pensions, dans les écoles. Si elle était trop épaisse, on y ajouterait un peu d'eau.

Si l'on veut avoir une encre aussi belle et aussi noire que l'encre dite de *bureau*, il suffit, pour obtenir ce résultat, d'ajouter aux deux ingrédients la phytolaque et le bois d'inde, une once de noix de galle écrasée. Cette encre, ainsi préparée, revient à moitié moins cher que celle faite avec la noix de galle seule. Elle présente encore dans son emploi un autre avantage précieux, celui de

n'être pas tout-à-fait effacée ou détruite par la vapeur du chlore, par les chlorures, par l'acide nitrique, etc.; car, après l'action de ces réactifs, il reste toujours sur le papier des traces bien visibles des lignes qu'on y avait écrites. On peut encore les rendre plus lisibles en chauffant légèrement l'écriture altérée, ou en l'imbibant d'une solution aqueuse de prussiate de potasse.

J'ai aussi éprouvé, par deux années d'expériences, que cette dernière encre était moins altérable par son exposition au grand air et à la lumière, que l'encre où il n'entre pas de feuilles rouges de *phytolacca*.

Les résultats de ces essais prouvent donc que les feuilles de la *phytolacca* peuvent être employées avec succès et avec économie à faire de bonne encre à écrire, soit seules, soit mêlées d'une faible quantité de bois de campêche et de noix de galle.

Enfin, je termine ce chapitre par les observations suivantes, concernant l'emploi des feuilles du *phytolacca decandra*, considérées comme ingrédient tinctorial ou atramentaire.

Les nombreux essais que j'ai faits sur les feuilles de ce végétal m'ont définitivement prouvé que plus elles sont rouges, plus elles sont riches en acide gallique et empreintes du principe jaune colorant qui doit les rendre précieuses pour la préparation d'une encre presque indélébile (1). Je crois encore que la couleur jaune et

(1) Jusqu'à ce jour, on ne connaît point d'encre à écrire tout-à-fait indélébile, ou qui puisse résister à l'action combinée des nombreux réactifs que la chimie possède. Mais l'encre faite avec les feuilles très rouges du *phytolacca* et un peu de noix de galle, offre au moins l'avantage précieux de n'être effacée qu'incomplètement par les moyens assez connus des faussaires, et de laisser des traces jaunâtres très visibles sur le papier. Outre cet avantage, elle a encore celui de résister bien et plus long-temps à l'action de l'air et de la lumière que l'encre ordinaire du commerce et de bureau.

jaunâtre que certains tissus prennent dans le bain de ces feuilles est spécialement due à ce même principe. C'est à l'expérience des chimistes teinturiers que je m'en rapporte pour vérifier ou infirmer la vérité de cette assertion. J'ai déjà fait quelques expériences pour isoler ce principe jaune des feuilles et du suc des baies du *phytolacca decandra*, mais sans succès prononcé.

Je vais maintenant traiter des propriétés colorantes et teinturiennes des baies de la phytolaque.

Observations et expériences sur les baies du phytolacca.

Tandis que je m'occupais à Rouen des propriétés colorantes et teignant les baies de la majestueuse plante qui orne souvent nos jardins, M. Kuhlmann, savant chimiste à Lille, faisait savoir à l'Académie de cette ville que ce suc n'a point un effet aussi négatif en teinture que le pensait M. Dambourney. En effet, M. Kuhlmann est parvenu à donner à la soie, avec le suc de ces baies, des couleurs hortensia et lilas foncé solides, en employant, pour fixer ces couleurs, l'alun ordinaire et le permuriate d'étain comme mordants (voir, à cet égard, le Recueil des travaux de l'Académie de Lille, année 1827); mais le lin, le coton et même la laine furent, dit-il, rebelles à ses essais.

Je crois avoir mieux réussi que le chimiste de Lille, en opérant sur les feuilles de la phytolaque (expériences deuxième, troisième et quatrième de ce mémoire). Les baies de cette plante m'ont aussi fourni de belles et bonnes couleurs, soit en teinture, soit employées comme objet de fird.... Je vais successivement rendre compte à l'Académie de mes expériences sur ces fruits, et ensuite de leurs résultats.

Nota. Il faut, dans ces essais, employer les baies très

mûres, prises récentes, ou desséchées avec soin, c'est-à-dire cueillies dans leur état de complète maturité, ou au moment où elles se détachent de leur grappe; car autrement ce fruit donnerait des résultats incertains comme ingrédient teignant (1).

La dessiccation doit s'en opérer à une chaleur de trente-six à quarante degrés centigrades et être très prompte, car autrement les baies pourraient s'altérer par la moisissure ou par la fermentation, et acquérir de nouvelles propriétés : cela s'explique de soi-même.

Extraction du suc de phytolacca decandra pour teintures, pour les arts, etc.

On prend, par exemple, un kilogramme de ces baies fraîches; on les écrase dans un vase de grès, de terre ou de bois, puis on y mêle peu à peu vingt onces d'eau à moitié chaude; on couvre le vase, qu'il faut tenir en lieu chaud pendant deux heures, ensuite on coule à travers un linge serré, avec forte expression.... Si l'on opère sur des baies sèches, on met trois livres d'eau chaude par kilogramme de ce fruit, et on laisse macérer quatre heures avant de couler le mélange. Pendant cette macération, il s'opère un léger mouvement fermentatif dans le suc, qui en facilite l'extraction et en exalte la couleur. C'est dans cet état que nous le croyons le plus convenable pour être employé en teinture et dans les arts. Ce suc, ainsi préparé, est d'un beau rouge carminé; sa saveur est douceâtre, un peu amère, et il n'a aucune action sur les teintures aqueuses de fleur de

(1) Ce n'est guère, en Normandie, que dans les premiers jours de novembre que ce fruit est bon à cueillir pour l'usage teinturier, ou pour en extraire un beau fard qui peut remplacer le carmin ordinaire.

violette et de tournesol; ainsi il ne contient pas d'acide libre.

Le sulfate de fer neutre, vitriol vert, et l'acétate du même métal, préparé avec le vinaigre de bois non coloré, font virer ce suc en noir brunâtre.

Le permuriate d'étain et le sel de saturne ordinaire du commerce le décolorent presque complètement.

Le premier y occasionne un beau précipité couleur jaune ravenelle; le deuxième un précipité jaune jonquille (1).

Ces derniers essais et leurs résultats étaient utiles à consigner dans ce travail, et ont servi avec succès pour nous guider dans les expériences suivantes.

Première Expérience avec le suc.

Si l'on plonge du fil de lin ou de coton, ou de la toile, préalablement décreusés, alunés et bien secs, dans ce suc, l'un et l'autre, mais particulièrement le coton, y prendront, au moyen d'une chaleur modérée (cinquante à soixante degrés), et en moins de trente minutes, une couleur orange peu altérable à l'air et résistant à l'eau de savon. On peut augmenter l'intensité de la couleur en ajoutant dans le bain quelques grains de muriate d'étain, vers la fin de l'opération. Par une deuxième immersion, on donne plus d'intensité à cette couleur. Le coton y devient parfois *violacé*; mais cette couleur décline souvent en un beau jaune jonquille par son exposition au soleil.

(1) J'ai aussi soumis ce même suc à l'effet des réactifs cités dans la deuxième note qui dépend de la première expérience faite sur les feuilles rouges de la phytolaque. Ils occasionnent tous des précipités abondants de diverses nuances; mais je ne les ai pas encore essayés en teinture.

Deuxième Expérience.

Si, au lieu de fil de lin ou de coton, on emploie avec ce suc de la laine désuintée et imbuë d'une solution aqueuse de sel de saturne comme mordant, cette laine prendra, au moyen de ce procédé (première expérience), une couleur jaune curcuma bon teint ou peu altérable au savon et au vinaigre.

En substituant au sel d'étain le sel de Saturne, dans cet essai, la laine acquiert alors une belle couleur jaune ravenelle, aussi bon teint; si c'est l'acétate ou le sulfate de fer, cette laine se teint en une bonne couleur brunâtre, déclinant parfois au vert.

Nous le répétons ici, les fils de lin et de coton doivent être teints à une chaleur de cinquante-cinq à soixante degrés. La laine peut supporter le bouillon pendant douze à quinze minutes, sans altération dans sa couleur. Les laines et lainages teints avec le suc et les sels ferrugineux ne sont pas non plus dégradés par une longue ébullition avec ce même suc.

Toutes ces couleurs se foncent par leur exposition à l'air et au soleil.

Troisième Expérience.

Laque ou matière colorante extraite de ce suc.

Prenez : suc de *phytolacca* préparé par le moyen ci-dessus indiqué, une livre; alun ordinaire, préalablement fondu dans l'eau, quatre onces. Mêlez ces deux matières, et agitez-les ensemble pendant quelques minutes. Enfin, ajoutez-y une once d'ammoniaque ou alkali volatil. Agitez encore; bientôt le suc se décolore et laisse déposer au fond du vase un sédiment de couleur rouge foncé et parfois rouge violet. Cette matière, étant desséchée au feu doux et à l'ombre, peut servir, en peinture, dans les arts, à colorer

le papier. Le suc de *phytolacca* rend beaucoup de cette espèce de laque... On peut employer, en place d'ammoniaque, le carbonate de soude pour la précipiter; mais alors elle décline tout-à-fait au brun (1).

Quatrième Expérience.

Rouge de fard.

Prenez : baies très mûres et entières quatre onces ; alcool non coloré douze onces : versez l'esprit de vin sur le fruit, bouchez le flacon et agitez plusieurs fois ; après deux jours de macération la teinture est faite. Sa couleur est un beau rouge carminé ; elle se garde indéfiniment sur le fruit , sans s'altérer ni se décolorer. On peut aussi préparer ce rouge de fard avec l'eau-de-vie à vingt degrés ; mais sa couleur est moins vive et elle se garde moins bien que celle faite à l'alcool.

Ce beau rouge végétal colore très bien la peau et peut remplacer économiquement le carmin du commerce , qui contient souvent du cinnabre , et sans en voir les inconvénients. Cette même teinture colore aussi en beau rouge le papier blanc non collé ; et je suis convaincu qu'en variant ces essais, on en peut tirer diverses nuances utiles dans les arts industriels.

Cinquième et dernière Expérience ,

Ayant pour but l'extraction de la carmine ou matière carminée des baies du *phytolacca decandra*.

La riche couleur de ces baies me fit présumer qu'elles

(1) Tout porte à croire , et par analogie, que le suc extrait des feuilles rouges de la phytolaque donnerait aussi de la laque ou une matière colorante par ce procédé ; mais je n'en ai pas fait l'essai.

pourraient bien, comme la cochenille, *coccus cacti*, fournir le beau produit auquel MM. Pelletier et Caventou ont donné le nom de *carmine*. J'ai donc tenté, en employant le procédé indiqué par ces deux chimistes, d'extraire ce beau rouge des fruits en question bien desséchés. A cet effet, j'ai commencé par les soumettre à l'action de l'éther chaud. Ce réactif, sans toucher à la couleur rouge des baies, en a dissout une matière jaunâtre poissante aux doigts et donnant, par la combustion, une odeur tranchée de matière animale. (On trouve également ce même principe dans le *coccus cacti*.) Ensuite je soumis ces baies, purgées de cette matière grasse, à l'effet de l'alcool à trente-deux degrés. Cet autre réactif en tira une belle couleur écarlate, et tout porte à croire que cette matière colorante est de la carmine ou au moins un principe très analogue; mais nous n'avons pas encore pu l'extraire isolée par le procédé indiqué par M. Pelletier.

Cet alcool, seul ou mieux réduit en consistance syrupeuse par une évaporation lente, peut également servir de rouge de fard, à colorer le papier, etc., etc.

Ainsi, il résulte de ces essais que les fruits de la phytolaque renferment une matière grasse *animalisée* et un principe rouge écarlate ou *phytolacine*. Ce principe est-il analogue à la carmine ordinaire? C'est ce qui reste à déterminer; mais, dans tous les cas, pour le rendre utile aux arts industriels, il faudrait pouvoir l'obtenir par un procédé plus simple et plus économique que celui suivi jusqu'à ce jour pour l'extraction de la carmine de la cochenille (1).

(1) J'invite, dans l'intérêt de la science et des arts, les jeunes chimistes à s'occuper de cet objet. J'ai de fortes raisons pour croire que ce principe colorant est uni à la matière jaune que j'ai déjà signalée en traitant des feuilles du *phytolacca*; mais tout porte à croire que ces deux principes colorants pourront être obtenus isolément.

J'ai donné ailleurs une recette pour préparer une encre presque indélébile avec les feuilles rouges du *phytolacca*. Des expériences m'ont prouvé que le fruit de cette belle plante, quoique moins riche en acide gallique que les feuilles, était encore supérieur, employé sec, à ces dernières pour faire une encre du plus beau noir et moins attaquable à l'air, à la lumière et par les agents chimiques, que toutes les encres connues jusqu'à ce jour, qui ont pour base la noix de galle ou le bois d'inde. Il suffit, pour obtenir cette bonne encre, de mêler à une livre de noix de galle noire quatre onces de ces baies sèches, de faire infuser ces deux ingrédients écrasés ensemble, pendant vingt-quatre heures, dans quatre pintes d'eau bien chaude, mais sans bouillir, et d'ajouter à l'infusion coulée avec expression six onces de gomme arabique blanche et six onces de vitriol vert non rouillé (sulfate de fer). On commence par faire fondre la gomme, puis le proto-sulfate de fer, l'un et l'autre préalablement écrasés; on remue bien le tout pendant quelques minutes, et l'encre est faite.

Si, en place de vitriol vert, on emploie l'acétate de fer dans cette opération (on n'en met que cinq onces), on obtiendra encore une encre plus belle et moins altérable aux réactifs chimiques que celle noircie par le premier sel. Cette encre est vraiment précieuse pour écrire les actes d'une grande importance; mais elle revient à un prix plus élevé que l'encre ordinaire du commerce, dite encre de bureau (1).

Ici, nous devons faire observer que les baies du *phytolacca*, employées vertes ou desséchées, ne donnent pas seules une bonne encre; il faut donc les mêler à d'autres

(1) Dans les fabriques en grand, l'acétate de fer neutre, bien soluble dans l'eau et préparé avec le vinaigre de bois, reviendrait à peu près à 4 fr. le kil., tandis que le vitriol vert vaut au plus 10 sous dans le commerce,

ingrédients astringents pour obtenir ce fluide d'un beau noir et bien coulant. Cette observation pourra aussi être utile aux teinturiers, etc.

Ainsi, Messieurs, en examinant les résultats des expériences consignées dans les deux premières parties de ce mémoire, plus les observations et les notes qui en font souvent les corollaires, on voit :

1^o Que les feuilles du *phytolacca decandra*, employées plutôt rouges que vertes, donnent aux tissus, avec les sels ferrugineux et autres mordants terreux et métalliques, des couleurs jaunes, fauves, violacées, etc.

2^o Que les baies de cette plante peuvent donner au fil de lin, mais particulièrement au fil de coton et même à la laine, des couleurs variées et solides, en raison des mordants employés pour fixer ces couleurs, et produire en outre un rouge de fard économique, qui peut remplacer le carmin ordinaire sans en avoir les inconvénients (1).

3^o Qu'on peut encore tirer un parti avantageux des feuilles rouges de la phytolaque et de ses baies pour la préparation d'une encre économique, ou pour en faire une encre perfectionnée et presque indélébile, en associant l'une et l'autre, suivant certaines circonstances, avec la noix de galle, le bois d'inde ou autres ingrédients astringents.

En définitif, cet ouvrage sur les propriétés tinctoriales et colorantes des feuilles et des baies du *phytolacca decandra*, est encore incomplet, je l'avoue; mais il donnera occasion, par les nombreux détails qu'il comporte, aux chimistes manufacturiers et aux teinturiers plus instruits que moi, de faire de nouvelles recherches sur ce beau végétal, que je regarde, avec le *coriaria myrtifolia*, étant l'un

(1) *Nota.* Un grand nombre d'échantillons en laine, coton, fil, toile de lin, teints par les procédés indiqués dans cet ouvrage, ont été exposés aux regards de l'Académie, et remis à la garde de son bibliothécaire.

et l'autre cultivés en France, comme pouvant suppléer, dans nos ateliers de teinturerie, bon nombre d'ingrédients exotiques qu'on y emploie et qu'on y emploiera probablement encore long-temps, ne fût-ce que par la force de l'habitude et souvent de préjugés; mais, en dernier résultat, ces deux végétaux finiront par devenir indigènes chez nous comme la lavande, l'isatis que nos teinturiers n'employaient pas autrefois.

Je vais terminer ce travail en y traitant de la culture, en France, du *phytolacca decandra*, considéré spécialement comme ingrédient tinctorial et atramentaire; j'y ajouterai une note supplétive contenant diverses remarques et observations sur les propriétés générales et particulières de ce végétal.

Culture en grand du phytolacca decandra, L.; précédée d'observations sur l'ouvrage de M. Dambourney, etc.

Messieurs, jamais ouvrage ne parut plus utile ni plus français que celui que publia, il y a près d'un demi-siècle, feu M. Dambourney, membre de cette Académie. Aussi fut-il imprimé aux frais du gouvernement. Le savant Dambourney y traita des propriétés teinturrières d'un grand nombre de végétaux, dont la plupart croissent spontanément en France, sur toutes sortes de sites, dans des terrains vagues et souvent les plus ingrats. Tout faisait présager alors que les travaux de notre concitoyen seraient continués, étendus, et qu'on finirait par recueillir ou récolter, au moins en grande partie, sur le sol de la belle France, des ingrédients pour alimenter les ateliers de teinture; mais il en a été autrement jusqu'à ces derniers temps, car les teinturiers n'employent guères que trois à quatre de ces ingrédients excrus en tout ou partie dans nos contrées; savoir: la garance, le brou de noix, le pastel ou vouède et la vaude; car nous n'y comprenons

par le chardon à bonnetier (*dipsacus fullonum*), qu'on emploie à lainer les draps, et non à les teindre. Néanmoins M. Dambourney tira de belles et de bonnes couleurs de dix à douze plantes herbacées ou ligneuses qui s'offrent naturellement à nos regards. Dans ce nombre se trouvent, en première ligne, le bouleau ordinaire (*betula alba*), la fumeterre, plante extrêmement vivace qui croît partout avec ou sans culture, et dont on peut faire au moins deux bonnes récoltes par an; le genêt à balais, le peuplier d'Italie et ses nombreux congénères, le *rhamnus frangula* ou la bourgène, les rhus, le *coriaria myrtifolia*, etc., tous végétaux qu'on peut récolter abondamment dans nos contrées, sans nuire à la culture de la plante la plus utile à l'homme, le blé, et qui peuvent, selon M. Dambourney, remplacer en teinture les matières exotiques pour lesquelles la France est encore bénévolement tributaire de l'étranger.

Sans doute que de hautes considérations d'économie politique empêchèrent le gouvernement de faire donner suite aux travaux de M. Dambourney et à ceux pour la fabrication du sucre de betterave, dont la possibilité fut constatée sous le ministère de M. le baron de Breteuil (1); mais alors la France possédait d'immenses colonies dans les deux Indes, avec lesquelles on devait conserver des moyens d'échange.... Maintenant, tout est bien changé, et notre intérêt bien entendu, après la perte de ces colonies, est que nous récoltions sur le sol français les ingrè-

(1) Comme nous l'avons déjà dit, l'ouvrage sur les produits tinctoriaux obtenus d'un grand nombre de végétaux indigènes fut imprimé aux frais du gouvernement en 1786. A peu près à la même époque, M. de Breteuil, ministre de Louis XVI, fit répéter en France les expériences du chimiste de Berlin, Hachard, d'où il résulta qu'on pouvait obtenir des betteraves blanches veinées de rouge un sucre très analogue à celui que donne l'*arundo saccharifera*.

dients tinctoriaux qu'elles fournissaient jadis à la métropole contre des farines, des meubles, de l'orfèvrerie, des modes, etc., etc. C'est pour atteindre en partie ce but que je propose le *phytolacca decandra*, cultivé en France comme ingrédient tinctorial et atramentaire.

Culture en grand du phitolacca decandra, L.

La culture de cette plante vivace, originaire, dit-on, du nord de l'Amérique, est d'autant plus facile dans nos contrées qu'elle y croît dans toutes sortes de terrains. Elle peut donner annuellement deux bonnes récoltes de ses feuilles : la première dans le mois de juillet, et l'autre en novembre ; mais elle ne produit pas de fruit si la plante est coupée en juillet. Plus l'année est chaude et la plante bien orientée, plus les feuilles et les baies qu'elle produit sont belles et propres à la teinture et dans les arts (1).

On peut cultiver et multiplier la phytolaque de deux manières, 1^o en retirant ses racines de terre au mois de mars pour en faire des plants ; 2^o en faisant des pépinières au moyen du semis de sa graine, et en repiquant les sujets qui en proviennent.

Dans le premier cas, on prend de ses racines (âgées de trois à quatre ans autant que faire se peut) ; on les divise en les coupants par section longitudinales, puis on les replante en ligne dans un terrain meuble ; la distance entre chaque pied doit être d'au moins un mètre en tout sens, car la phytolaque est très rameuse ; la racine ou ses tronçons doivent être recouverts de l'épaisseur de deux

(1) A la seconde production des feuilles, la plante fleurit encore, mais ses baies n'ont pas le temps de mûrir ; cela se conçoit aisément. Alors les fruits avortent, mais les feuilles deviennent belles et prennent une couleur rouge de sang vers l'arrière-saison.

pouces de terre, et l'époque la plus favorable en Normandie pour faire ces plantations est du dix au quinze du mois de mars. La plante ne donne qu'une coupe de feuilles la première année de sa plantation. Cinq à six forts pieds de cette racine, convenablement divisés, suffisent pour en garnir une perche de terre à vingt-deux pieds de côté pour perche, et pour rapporter au-delà de cent kilogrammes de feuilles, en en faisant deux coupes par saison. Les racines durent six à huit ans en plein rapport; si elles deviennent trop multiples, ce qui arrive souvent, alors on les éclaircit pour donner de l'air à la plante et pour faciliter son accroissement.

Culture de la phytolaque par le semis de sa graine.

D'abord on établira une couche de terre ordinaire, dans laquelle on mêle environ le quart de son volume de vieux terreau, ou à défaut une corbeille ou deux de crottin de cheval, puis, au commencement de mars, on y plante, à trois pouces environ de distance l'une de l'autre, de belle graine sèche de *phytolacca decandra* de la dernière récolte. Chaque baie doit être recouverte d'à peu près un pouce de terre. On peut également faire une bonne pépinière de cette plante en semant ses baies sur une terre arable bien amendée et meuble. Trente à trente-six jours après le semis, la plante sort de terre, et une graine donne souvent, comme celle de betterave, plusieurs individus. Quand les jeunes tiges ont acquis deux à trois pouces d'élévation au-dessus du sol, alors on enlève chaque pied avec précaution, on divise les multiples et on les replante au piquet, en mettant trois pieds d'intervalle en tout sens entre chaque pied.

Une perche de terre emblavée de cette graine peut fournir assez de plant pour en garnir un arpent; et, comme nous l'avons déjà fait observer, tous les sols sont à peu près bons à la culture de cette belle et utile plante.

Ainsi, deux moyens, la division des racines ou le semis, tous deux faciles d'exécution, s'offrent aux agriculteurs pour la multiplication aux champs du *phytolacca decandra*, sans autre soin qu'un sarclage et un binage dans le printemps, car les grandes et nombreuses feuilles qu'il produit finissent par étouffer les mauvaises herbes qui environnent cette magnifique plante, avantages que n'a pas la vaude et encore moins la garance, qui exigent des sols choisis et de longues cultures pour leur entière prospérité. Nous ajouterons que les tiges de la phytolaque, sèches et brûlées, donnent une cendre tellement riche en salin pour les buanderies ou pour en faire de la potasse, qu'elle en contient souvent jusqu'à près de la moitié de son poids. (*Braconot*, etc.)

En définitif, la culture en grand du *phytolacca decandra* et celle du *coriaria myrtifolia*, dont j'ai entretenu l'Académie en 1829 (1), peuvent devenir en France une industrie aussi utile que lucrative à ceux qui s'y livreront, puisque toutes les parties de ces végétaux donnent des produits avantageux à l'agronomie, aux arts, en teinturerie, etc.

Ici, Messieurs, se termine mon long et laborieux travail sur le *phytolacca decandra*; mais prêtez-moi encore un moment d'attention pour entendre une note supplétive que j'ai cru devoir y ajouter, ne fût-ce que comme objet de renseignements.

(1) Voir, à cet égard, le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, imprimé en 1829.

Note supplétive au travail précédent.

Les feuilles du *phytolacca decandra*, comme nous l'avons fait observer, peuvent servir en teinture et pour en faire de l'encre; mais il est certain que plus elles sont rouges, mieux elles valent, employées comme ingrédient tinctorial, surtout à l'égard des couleurs fauves noirâtres et avec les sels ferrugineux.

J'ignore à quelle cause on peut attribuer la coloration tardive de ces feuilles, d'abord vertes, et encore pourquoi elles perdent, en devenant rouges, en vieillissant ou par leur exposition à la rosée, le tannin qu'elles contiennent pendant les trois premiers mois de leur végétation, pour se saturer en quelque sorte d'acide gallique; mais cet effet, que je crois avoir signalé le premier, se reproduit aussi sur diverses plantes, et spécialement sur les feuilles du *quercus nigra* ou chêne quercitron, les sumacs cultivés en France, etc.; et plus les feuilles de ces végétaux rougissent par la vétusté, et plus elles sont riches en acide gallique et pauvres en tannin. En général, ces feuilles se conservent bien et ne sont jamais attaquées des vers; toutes remarques qui ne sont pas sans intérêt pour les cultivateurs, pour ceux qui emploieraient ces ingrédients en teinturerie, etc.

On a dit, dans plusieurs ouvrages anciens et modernes, que la phytolaque, *un peu congénère des solanées*, pouvait servir d'aliment, et que ses jeunes pousses et même ses larges feuilles vertes, arrangées comme les épinards (*spinacia oleracea*), étaient un excellent mets... Nous avons fait l'épreuve sur nous même de cette alimentation, et, d'après ses effets sur l'estomac, qu'elle *semble paralyser*, nous ne conseillerions jamais d'en faire usage qu'avec la plus grande réserve.

Messieurs, après avoir examiné chimiquement les feuilles vertes de la phytolaque, j'ai reconnu aussi qu'elles avaient beaucoup d'analogie de composition avec celles du *nicotiana tabacum*, analysées précédemment par M. Vauquelin. Enfin, d'autres expériences faites l'année dernière sur ces mêmes feuilles, me portent à croire qu'on peut en obtenir d'aussi bon tabac à *priser* que celui préparé en France avec les nicotianes qu'on y cultive. Je continuerai mes essais à cet égard, et je rendrai probablement compte à l'Académie des résultats que j'en aurai obtenus, ainsi que de ceux que je me propose de faire de nouveau sur les fruits du *phytolacca decandra*, pour en isoler les deux principes colorants : le *jaune* et le *rouge*.

DUBUC.

RÉFLEXIONS

SUR LA NAVIGATION DE LA SEINE,

Entre Paris et Rouen ;

Lues à l'Académie, le 15 juillet 1831,

Par M. LEPASQUIER.

MESSIEURS,

La ville de Rouen était encore, il n'y a que peu d'années, l'entrepôt de la presque totalité des marchandises qui s'expédient par mer pour l'approvisionnement de la capitale; arrivant directement en ce port, ou transbordées au Havre sur allèges, elles remplissaient alors les magasins de nos négociants et de nos commissionnaires. Elles s'accumulaient sur nos quais, où se faisait remarquer une prodigieuse activité, et n'étaient dirigées vers leur destination qu'après avoir procuré aux spéculateurs des bénéfices, aux simples expéditeurs intermédiaires des droits de commission, aux ouvriers un salaire.

Le transport par eau de ces mêmes marchandises assurait encore aux mariniers de Rouen un fret avantageux qui variait, dans les basses eaux, de 22 à 24 francs par tonneau, et dans les eaux ordinaires, de 15 à 18 francs; quelques picards venaient, à la vérité, prendre part à ces bénéfices; mais, en définitive, la portion la plus considérable demeurait acquise à notre pays.

Cet état de choses n'est plus le même depuis neuf

années environ : la lenteur avec laquelle marchaient les bateaux de transport, les nombreux accidents qui les retardaient encore dans le trajet, soit à cause de l'excès de chargement, soit en raison des écueils si fréquents que présente en été le lit de la Seine, soit par l'imprévoyance et le défaut de soin des conducteurs, excitaient les plaintes les plus vives, comme les mieux fondées, des négociants de Paris. De notre temps, l'activité est l'âme du commerce et l'une des conditions essentielles d'un heureux succès en affaires ; aussi souffrait-on impatiemment, dans la capitale, d'être toujours incertain de l'époque de l'arrivée des marchandises expédiées du port de Rouen, et de ne les recevoir ordinairement que vingt, vingt-cinq et quelquefois trente jours après leur embarquement. Cet inconvénient devenait tellement grave, que la voie du roulage, quoique beaucoup plus coûteuse, commençait d'être préférée.

Ce fut dans ces circonstances que s'organisèrent successivement diverses entreprises de bateaux à vapeur pour le transport des marchandises entre le Havre et Rouen. Ces bateaux, à qui un moteur puissant permettait de franchir sans difficulté le passage de Quillebeuf, et dont la marche régulière garantissait, en quelque sorte, l'arrivée à heure fixe dans le port de Paris, obtinrent, dès les premiers temps de leur navigation, des chargements considérables, et réalisèrent d'abondantes recettes. Toutefois, les entreprises auxquelles ils appartenaient n'ont point prospéré, d'une part, à cause du peu d'ordre et d'économie qui, selon toute apparence, fut apportée dans leurs dépenses ; d'autre part, parce que le poids des machines à feu dont ces bateaux étaient armés exigeant à lui seul un tirant d'eau assez considérable, il leur était impossible de naviguer pendant près de trois mois de l'année, où la hauteur de l'eau n'excède pas quatre-vingt-huit centimètres à l'étiage de Vernon.

En 1826, une nouvelle association se forma dans le même but d'exploiter le transport des marchandises par eau entre le Havre et Paris ; mais, instruits par l'expérience, les entrepreneurs adoptèrent un système propre à conserver à leurs bateaux les avantages d'une marche rapide, en évitant l'inconvénient des basses eaux du fleuve. Ainsi, ils les remorquent entre le Havre et Duclair au moyen d'un bateau à vapeur ; amenés ensuite jusques dans le port de Rouen, ces bateaux franchissent le pont et se dirigent sur Paris, halés par des chevaux disposés, en relais, de distance en distance. Ils doivent arriver à leur destination *cent onze heures* après leur départ de Rouen.

Cependant, les bateaux à vapeur, précédemment mis en navigation entre le Havre et Paris, et plus encore le projet de la nouvelle entreprise que l'on vient de signaler, avaient éveillé l'attention des principaux mariniers de Rouen, qui sentirent que le transport des approvisionnements de la capitale finirait par leur échapper complètement, s'ils ne changeaient rien à leur ancien mode de navigation. Ils s'organisèrent donc en société, convinrent des dispositions nécessaires pour qu'un de leurs bateaux, au moins, fût toujours en chargement au port de Rouen, et pour que chaque bateau chargé fit également, en *cent onze heures*, le trajet de Rouen à Paris. On conçoit que, pour les mettre en mesure de remplir cette dernière condition, si intéressante pour le commerce, il fallait leur donner les moyens de vaincre les obstacles qui pourraient ralentir leur marche pendant le trajet ; en conséquence, une décision ministérielle du 3 juin 1826, accorda à cette compagnie certains privilèges sur tous les autres bateaux naviguant par les moyens ordinaires (1).

(1) Ces privilèges consistaient dans le droit de *trématage* et de priorité de passage aux *ponts* et *pertuis*.

A peine cette société fut-elle formée, que tous les autres mariniens sentirent combien il était important pour leurs intérêts de s'organiser de la même manière ; plusieurs demandes furent, en conséquence, adressées au gouvernement, à l'effet d'obtenir de semblables privilèges, qui furent accordés sans difficulté à trois autres compagnies.

Ainsi, la détermination prise par quelques mariniens d'organiser un service accéléré de Rouen à Paris, eut et devait avoir pour résultat de stimuler tous les autres à suivre cet exemple. Il est seulement à regretter que cette détermination n'ait point eu lieu quelques années plutôt. Tout semble indiquer qu'en prévenant ainsi les plaintes du commerce de Paris, ils n'auraient point suggéré l'idée de former des entreprises rivales qui enlèvent aujourd'hui à la place de Rouen une partie des avantages dont elle jouissait auparavant, et qui menacent de l'en priver tout-à-fait.

Le tableau suivant donnera une idée du développement qu'a pris, depuis quelques années, la navigation, par voie accélérée, entre le Havre, Rouen et Paris.

NAVIGATION DU HAVRE A ROUEN, A PARIS.		NAVIGATION DE ROUEN A PARIS.	
DÉNOMINATION de chaque entreprise.	Nombre de ses bateaux.	DÉNOMINATION de chaque entreprise.	Nombre de ses bateaux.
Bateaux accélérés en sapin, dits châlans	20 (1)	Bateaux accélérés normands .	34 (2)
Bateaux à vapeur en fer et châlans.	8	Bateaux id. Fleury . . .	20
		Bateaux id. de b. Seine .	23
		Bateaux id. de Seine-et-Oise	18
Total	28	Total	95

(1) Ces bateaux sont pontés et du port de 220 tonneaux, ainsi que les *châlans* de l'entreprise des *Bateaux à vapeur* ; quant à ceux-ci, leur tonnage varie de 120 à 130 tonneaux.

(2) Les bateaux de cette entreprise sont, en général, connus sous la dénomination de *besognes* ; ils diffèrent beaucoup entr'eux quant au tonnage ; il en est de même de ceux des trois autres entreprises : ils portent communément 300, 350, 400 et jusqu'à 450 tonneaux.

Le nombre des bateaux qui font la navigation à *longs jours* est de 120 à 130.

Le premier effet de l'établissement de ces entreprises, et de l'active concurrence qui s'ouvrit bientôt entr'elles, fut de faire baisser considérablement les prix des transports. On a dit plus haut que ces prix étaient de 15 à 18 francs dans l'état des eaux ordinaires. Il sont descendus au point de varier de 8 à 10 francs.

Dans cet état de choses, la modicité des bénéfices dut stimuler les chefs des différentes entreprises à rechercher tous les moyens de diminuer leurs frais et d'applanir les obstacles qui pouvaient entraver la célérité ou la facilité de la marche de leurs bateaux.

C'est ainsi que l'on fut naturellement conduit à examiner quelles modifications il pouvait être convenable d'apporter aux anciens réglemens concernant la navigation de la Seine.

Il existe entre Rouen et Paris plusieurs ponts, plusieurs pertuis qu'il est assez difficile de franchir, et dont quelques-uns même présentent d'assez graves dangers. En conséquence, le gouvernement avait préposé à chacun de ces passages, depuis un temps pour ainsi dire immémorial, des agents connus sous la dénomination de *maîtres de pont* ou *pertuis*, chargés de procurer aux conducteurs de bateaux les chevaux et agrès nécessaires, de diriger leur marche, de leur faire éviter les écueils où viendrait échouer leur inexpérience. Ils remplissent, en un mot, un office tout-à-fait analogue à celui des pilotes à l'entrée des ports maritimes. Leurs fonctions et devoirs sont déterminés par les six premiers articles du chapitre 4 de l'ordonnance de 1672.

Les bateaux qui navigent de Rouen à Paris ont à franchir seize passages de cette nature : les pertuis de *Maltot*, de *Poses*, des *Gourdaines* et de la *Morue*, et les ponts de *Vernon*, de *Mantes*, de *Meulan*, de *Poissy*, de *Maisons*, du *Pecq*, de *Chatou*, de *Besons*, d'*Asnières*, de *Aeuilly*, de *S.-Cloud* et de *Sèvres*. A chacun de ces pas-

sages, les conducteurs de bateaux sont tenus de payer au maître et à ses agents des rétributions qui s'élevaient, en totalité, à la somme de 268 francs pour un bateau montant à Paris, ayant trente-trois mètres de long et du port d'environ 200 tonneaux. Il est vrai qu'elles étaient pour la plupart abusives, en ce sens que l'on n'observait plus le tarif émané autrefois du ministère de l'intérieur, et qui avait eu pour objet d'en déterminer la quotité; mais les abus se trouvaient tellement enracinés par la succession des temps, qu'il eût été impossible aux mariniers d'invoquer ce tarif, qui, au surplus, était devenu lui-même susceptible de révision.

Cette révision a eu lieu; elle résulte d'un arrêté du Ministre de l'intérieur, en date du 5 mars 1831. En conséquence, les bateaux qui, dans les circonstances précédemment indiquées, payaient en rétribution aux maîtres des ponts et pertuis une somme de 268 francs, ne leur payent plus aujourd'hui que 139 francs 60 cent.

Ce même règlement renferme, d'ailleurs, sur l'organisation du service des maîtres de ponts et pertuis, sur la police de la navigation de la Seine, sur la fixation du tirant d'eau des bateaux, diverses dispositions essentiellement propres à faire atteindre au but que doit se proposer l'administration publique.

Il ne reste plus, pour ainsi dire, qu'un vœu à former dans l'intérêt de la navigation de la Seine, c'est l'exécution d'un projet qui aurait pour résultat de maintenir en toute saison, dans le lit du fleuve, une hauteur d'eau de deux mètres au moins. Ce projet a été étudié par un des plus habiles ingénieurs dont s'honore aujourd'hui le corps des Ponts et Chaussées, et il n'exigerait point, pour être réalisé, au-delà d'une dépense de trente-six millions. Il s'agit donc d'examiner si les droits de péage qui pourraient être perçus sur la Seine ainsi canalisée, s'élèveraient à une somme représentative des intérêts de ce

capital et d'un fonds d'amortissement suffisant pour l'éteindre dans un espace de temps déterminé.

Le gouvernement a seul les moyens d'obtenir, à cet égard, des appréciations exactes, en faisant dresser un état détaillé de toutes les marchandises auxquelles le lit de la Seine sert annuellement de véhicule, non-seulement entre Paris et Rouen, mais encore entre tous les points intermédiaires, soit en montant, soit en descendant. L'administration du département de la Seine-Inférieure ne peut recueillir les éléments partiels de l'état dont il s'agit qu'en ce qui concerne les marchandises qui sont expédiées de Rouen sur la capitale ; elle n'a point négligé ce soin, et le tableau ci-après indique, mois par mois, quelle a été l'importance de ces expéditions pendant les trois années qui ont précédé celle où nous venons d'entrer. On voit que ces expéditions ont suivi une progression toujours croissante, et qui est exprimée

Pour 1828, par le chiffre.....	136,028,019 kil.
Pour 1829, par le chiffre.....	182,414,544
Pour 1830, par le chiffre.....	209,056,434

Un second tableau placé à la suite de celui dont on vient de parler, indique, quinzaine par quinzaine, et pour chaque nature de marchandises, le prix des transports pendant les mêmes années.

MOIS.	BATEAUX ACCÉLÉRÉS NORMANDES.			BATEAUX ACCÉLÉRÉS FLEURY.			BATEAUX ACCÉLÉRÉS MOLET.			BATEAUX ACCÉLÉRÉS BERTIN ET C ^o .			BATEAUX ACCÉLÉRÉS HELFORT ET C ^o .			BATEAUX ARTICULÉS A VAPEUR HUBERT ET DELANNEAU.			BATEAUX A VAPEUR JORDAN ET C ^o .			BATEAUX NAUVIGANT A LONGS JOURS.		
	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.
	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.
JANVIER...	3,72,000	2,260,700	" (1)	2,055,000	1,213,000	"	1,790,880	271,000	"	960,000	379,444	"	" (3)	"	"	" (4)	"	"	" (5)	"	"	75,000	619,000	"
FEBVIER...	5,880,000	3,149,091	2,022,000	2,975,000	380,000	364,000	1,063,324	" (2)	"	780,000	1,287,478	193,068	"	"	"	129,000	"	"	129,000	"	195,000	295,800	827,800	
MARS.....	4,570,000	7,306,978	7,263,000	1,258,000	3,409,260	3,839,300	1,209,000	2,175,200	3,284,500	970,000	2,689,809	2,542,796	"	"	"	140,400	815,807	"	140,400	"	55,000	2,410,180	69,36,290	
AVRIL.....	4,742,000	8,470,250	7,322,600	2,650,000	3,067,994	2,735,000	1,227,000	642,000	2,023,496	1,590,000	1,536,136	1,707,821	"	"	"	125,000	652,861	"	125,000	"	80,000	3,804,838	9,473,948	
MAI.....	4,463,000	6,818,500	6,828,000	2,519,000	2,427,991	2,506,500	2,499,000	1,909,413	4,003,500	2,716,000	2,711,421	1,628,256	"	"	"	334,760	629,449	"	334,760	146,200	245,000	2,388,105	8,254,634	
JUN.....	4,611,000	7,485,000	7,003,000	3,060,000	2,000,500	3,012,500	993,000	2,104,976	3,061,500	2,290,000	1,832,213	2,897,894	"	"	"	"	518,788	"	"	107,000	360,000	5,180,563	4,413,650	
JUILLET...	5,163,000	6,762,000	6,093,000	2,253,000	3,387,700	4,755,800	1,922,000	2,066,000	4,176,828	1,972,000	2,556,964	2,133,446	"	"	"	"	635,565	"	"	226,613	686,000	5,556,365	5,193,800	
AOUT.....	4,844,355	4,039,000	5,553,000	2,068,760	1,998,500	1,199,000	1,199,230	1,739,300	2,515,536	2,061,117	1,789,691	2,060,843	"	"	"	491,300	212,058	"	491,300	193,932	285,947	3,148,050	5,407,500	
SEPTEMBRE	4,924,449	6,984,000	4,345,000	2,926,999	2,924,200	2,512,500	777,104	754,000	2,164,974	2,122,148	2,576,301	1,145,502	"	"	"	90,500	377,991	"	90,500	"	433,550	2,658,790	4,589,465	
OCTOBRE ..	5,960,047	7,470,000	5,198,000	3,000,000	1,612,500	1,920,000	2,829,912	1,363,600	2,728,743	2,023,007	2,573,419	2,089,451	"	"	"	122,100	226,996	"	120,100	"	419,740	3,425,188	4,462,018	
NOVEMBRE.	4,844,281	7,373,000	5,935,000	2,325,511	3,744,000	3,589,200	898,350	2,567,000	2,964,750	1,265,463	2,177,077	1,716,955	835,250	"	"	"	"	"	"	426,520	418,216	3,609,100	4,759,203	
DECEMBRE	6,208,892	4,300,000	6,330,000	2,771,700	2,678,500	1,700,000	2,191,713	1,730,987	3,000,700	1,661,005	1,444,53	1,271,463	"	"	"	571,464	"	"	571,464	217,135	144,600	1,697,725	3,307,865	
	62,276,022	7,232,519	6,159,530	24,771,770	28,814,460	30,099,800	18,797,194	17,381,168	30,323,577	20,742,461	23,231,971	19,097,671	1,390,814	"	"	1,431,060	4,540,643	"	1,431,060	1,337,400	3,428,053	37,023,704	57,616,173	

(1) La compagnie des *Accélérés Normands*, non plus que les autres compagnies, n'a pu faire partir un bateau du port de Rouen pendant le mois de janvier 1830, parce que la Seine a été glacie depuis le 23 décembre 1829 jusqu'au 20 février suivant.

(2) Aucun des bateaux de la compagnie des *Accélérés Molet* ne s'est trouvé au port de Rouen en février 1829. Il n'en a donc pu être mis en chargement pour la capitale. — La même observation s'applique à cette compagnie en ce qui concerne le mois de février 1830.

(3) La compagnie des *Accélérés Helfort et comp^e* n'est formée que depuis le mois de novembre 1830. C'est ce qui explique les lacunes que présentent les colonnes 14, 15 et 16 du présent tableau.

(4) Les *Bateaux articulés à vapeur de la compagnie Hubert et Delanneau* sont toujours chargés au Havre en destination pour Paris; mais tantôt ils se rendent directement dans la capitale, tantôt leurs marchandises sont transbordées à Rouen sur d'autres bateaux, selon que les entrepreneurs jugent cette manœuvre plus convenable

à leurs intérêts. Dans le premier cas, les transports directs sont indiqués en correspondance avec chacun des mois pendant lesquels ils ont eu lieu; dans le second, ils ont dû être omis, parce qu'ils sont confondus avec ceux qu'ont effectués les autres compagnies. Au surplus, cette compagnie a terminé ses opérations; sa liquidation s'est opérée et ses bateaux ont passé en d'autres mains.

(5) D'abord, les marchandises apportées du Havre à Rouen par les *Bateaux à vapeur Jordan et comp^e*, étaient transbordées sur les *Bateaux accélérés Normands*,

en conséquence d'arrangements faits entre les deux entreprises. Ces arrangements ont depuis été modifiés, et tous les bateaux vont directement à Paris ou s'arrêtent à Rouen, selon que la navigation de la Haute-Seine leur offre plus ou moins de facilités, en raison de la hauteur des eaux à l'étiage régulateur du pont de Vernon. De là les lacunes qui se font remarquer dans les colonnes 20, 21 et 22 du présent tableau.

TABLEAU N° 2.

INDICATION des MOIS.	1 ^{re} et 2 ^e QUINZAINES	BLÉS.			SELS.			MARBRÉS ET GRANITS.			ÉPICERIES.			LIQUIDES.			MÉTAUX.			BOIS.		
		1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.
JANVIER.....	1 ^{re} Quinzaine	"	11 à 12 f	" f	12 f	12 à 13 f	" f	14 f	12, 13 et 14 f	" f	10 f	11 à 12 f	" f	9 f	11 à 11 50 f	" f	9 f	11 à " f	" f	9 f	11 à 11 50 f	" f
	2 ^e idem....	"	"	"	10	"	"	12	"	"	8 à 9	"	"	8	"	"	7 50 à 8	"	"	8	"	"
FÉVRIER.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 50 à 12	"	9 50 à 10	12 à 12 50	"	12	12 à 12 50	"	8 9	11 50 à 12	"	8 à 9	11 à 11 50	"	7 50 à 8	10 50 à 11	"	8 à 9	11 à "	"
	2 ^e idem....	"	id.	15 à 16	10 50 à 11	id.	15 à 16	id.	id.	15 à 16	10 12	id.	15 à 16	10 11	id.	15 à 16	9 à 10	id.	15 à 16	10 11	id.	15 à 16
MARS.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 à 10 50	15 "	11	12 à 12 50	15 "	11 à 12	13 à "	14 15	9 10	11 à "	15 "	9	10 50 à 11	14 15	9	10 à 11	14 15	9 10	11 à "	14 15
	2 ^e idem....	"	id.	17 18	10	id.	17 18	10 11	"	17 18	8 9	id.	17 18	8	id.	17 18	7 50 à 8	id.	17 18	8	id.	17 18
AVRIL.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 à 10 50	16 17	9 50	12 à 12 50	16 17	10 11	11 à 13	16 17	8 9	11 à "	16 "	8	10 50 à 11	16 "	8	10 à 11	15 50 à 16	9 à 10	11 à "	16 "
	2 ^e idem....	"	id.	15 16	id.	id.	15 16	10	id.	15 16	9	id.	15 "	8 50 à 9	id.	14 50 à 15	8 à 9	id.	14 à 15	10	id.	15 "
MAY.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 à 11	15 "	10	12 à 13	15 "	12	12 à 14	14 "	10 à 10 50	11 à "	15 "	10	11 à "	14 à "	10	11 à "	13 "	10	11 à "	14 15
	2 ^e idem....	"	12 17	14 "	11 à 12	13 17	14 à 14 50	14 à 15	12, 14, 17 et 21	id.	12 à 13	12 17	14 15	12 à 12 50	11 à 16 "	id.	12 à 12 50	11 16	id.	12 à 12 50	id.	14 "
JUIN.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	20 22	14 15	17	22 23	14 à 15	15	22 à 23	14 à 14 50	12 13	22 "	14 "	12 50	22 à 23	13 à 14	12 50	22 "	13 à "	13 à 14	22 à "	14 à 14 50
	2 ^e idem....	"	24 26	14 "	16 50	24 25	14 "	18	23 24	14 à "	14 50	23 24	13 14	14	24 25	13 "	14	23 24	id.	14 15	23 24	14 à "
JUILLET.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	20 22	14 "	16 50	20 22	14 "	18	21 22	14 "	15	20 21	14 "	15	18 21	14 50 à "	"	18 20	13 à "	18	20 22	14 "
	2 ^e idem....	"	12 15	14 13	20	13 16	14 "	20	13 16	13 "	18 à 20	12 15	12 13	18	11 14	12 à "	"	11 14	12 "	19 à 20	12 13	13 "
AOUT.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	11 12	15 16	11	12 "	15 16	13	11 "	16 "	10 12	11 12	15 "	9 à 9 50	11 "	15 "	9 à 10	11 "	15 "	9 10	11 "	15 "
	2 ^e idem....	"	10 "	16 "	12	11 "	17 "	10	id.	16 17	9 10	10 "	16 17	8 50 à 9	10 "	16 à 16 50	8 50 à 9	10 "	16 17	8 50 à 9	10 "	17 "
SEPTEMBRE.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 11	17 "	12	11 à 11 50	17 "	11 à 13	11 à "	17 "	8 50 9 50	10 11	17 "	8 à 9	10 "	16 à 17	8 à 9	11 "	16 "	8 à 9	11 "	16 50 à "
	2 ^e idem....	"	10 "	18 19	13	11 à "	18 19	14 15	id.	18 19	11 12	id.	18 à 18 50	10 50 11 50	9 50 à "	18 "	10 11	10 "	17 "	11 à 11 50	10 "	18 à "
OCTOBRE.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 "	17 "	13	11 "	18 "	12 13	10 à "	18 "	11 50	9 50 à 10	17 à "	11 50	9 50 10	17 "	11	9 50 à "	17 "	11	10 "	17 "
	2 ^e idem....	"	10 11	17 18	13 "	11 à "	id.	id.	10 11	18 19	12	10 50 11	18 "	11	10 à "	16 50 à 17	11 à 12	10 à "	id.	12	11 "	id.
NOVEMBRE.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	10 11	18 "	14 à 14 50	11 à "	18 à "	16	11 11	18 "	13 à 14	10 à 11	18 "	12 à 13	10 "	17 à "	12 13	10 "	17 à "	12 à 13	11 12	17 à "
	2 ^e idem....	"	16 17	16 17	14 à 14 50	16 17	16 17	18	16 17	17 "	14 15	16 17	16 17	15 14	16 17	16 "	13 14	16 "	16 "	13 14	17 "	16 "
DÉCEMBRE.....	1 ^{re} Quinzaine.	"	14 "	16 "	13	14 "	16 "	13 à 14	15 "	15 16	12 13	14 "	15 16	11 50 à 12	14 "	15 "	11 50 à 12	13 "	14 15	11 50 à 12	14 15	15 "
	2 ^e idem....	"	13 "	14 "	12 à 13	id.	14 "	12 13	id.	14 15	11 12	id.	12 13	10 50 11	13 "	12 13	10 50 11	12 "	12 à 12 50	11 50 11	id.	12 13

NOTICE

SUR LE PUCERON LANIGÈRE ;

Lue à l'Académie, dans la séance du 27 mai 1831,

Par M. HOUTOU LA BILLARDIÈRE.

MESSIEURS ,

Plusieurs fois notre honorable confrère M. Dubuc nous a entretenu du puceron lanigère , qui devient de plus en plus abondant dans nos contrées , et produit sur les pommiers , sur lesquels il vit habituellement , des dégâts tellement graves , qu'ils font craindre la perte d'un grand nombre de ces arbres , ou au moins celle d'une grande partie de leurs produits. M. Dubuc , dans ses recherches sur cet insecte nuisible , ne s'est pas seulement borné à présenter les dégâts qu'il produit sur les pommiers et les moyens de le détruire , mais il l'a encore examiné sous le rapport chimique , et a découvert dans cet insecte le même principe colorant que celui qui existe dans la cochenille. Après des travaux aussi complets que ceux de M. Dubuc sur cet insecte , et insérés par extraits dans les volumes de l'Académie de Rouen , il me reste bien peu de chose à dire ; aussi ce que j'ai l'intention de communiquer à la Compagnie est une observation assez curieuse sur ces insectes.

Les pucerons lanigères vivent en société , attachés aux branches des pommiers , et toujours en dessous , et présentent , par leur réunion , des masses qui ressemblent

à des tampons de coton formés par le duvet dont ces insectes sont pourvus sur la partie postérieure du corps. Au milieu de la partie cotonneuse de ces masses d'insectes, on remarque, surtout le matin, une grande quantité de petites gouttelettes de liquide transparent et incolore, dont les plus grosses tombent lorsqu'on remue les branches. Ces gouttelettes, vues à la loupe, paraissent recouvertes d'une membrane, et adhérentes à la partie postérieure de l'abdomen de ces insectes. Le liquide qui sort de ces espèces de vésicules jouit de propriétés alcalines à un degré tellement marqué que, non-seulement le papier de tournesol rougi par un acide, sur lequel on met de ce liquide, devient d'un bleu très prononcé, mais encore que certaines matières colorées sur lesquelles on le fait agir éprouvent des effets qui dénotent la présence d'un alcali concentré. Je citerai, par exemple, l'effet produit sur de la toile teinte par le bleu de prusse, dont la couleur bleue est détruite par ce liquide, couleur qui exige, pour éprouver le même effet décolorant, un alcali caustique à un degré assez fort. Les insectes dépourvus des vésicules alcalines, écrasés sur le papier rouge de tournesol, ne produisent pas les mêmes effets alcalins; ils donnent seulement une tache brune, mais paraissent, au contraire, rougir le papier bleu de tournesol, indiquant par là des propriétés acides.

Le puceron lanigère secrétant abondamment un liquide très alcalin, et vivant sur les branches de pommier, en introduisant sa trompe dans l'écorce, y introduit peut-être en même temps une certaine quantité de matière alcaline qui détermine, sur ces parties de l'arbre, les excroissances que l'on y remarque. Ce qui porte à penser qu'il en est ainsi, c'est que le puceron du *rosica*, qui a la même organisation et le même mode d'existence que le puceron lanigère, sans avoir la faculté de sécréter un liquide alcalin comme ce dernier, ne détermine pas

d'excroissance sur les branches des arbustes sur lesquels il vit. On peut donc supposer avec vraisemblance que les dégâts que le puceron lanigère occasionne sur les pommiers sont dûs aux sécrétions alcalines, qui sont si abondantes, que ces insectes, par l'instinct que la nature leur a donné, se placent toujours sous les branches pour que les vésicules dont j'ai parlé tombent par terre ; autrement, la quantité de liquide que ces insectes secrètent inonderait bientôt leur république, s'ils se plaçaient sur les branches.

Les dégâts que ces insectes font sur les pommiers me font faire tous les jours des vœux pour que l'on découvre un moyen efficace de les détruire. Loin de blâmer ceux proposés par M. Dubuc, je les regarde comme bons en eux-mêmes, mais d'une exécution longue et très difficile ; je pense que ce n'est pas par de tels moyens que l'on pourra parvenir à détruire des myriades de ces insectes qui ravagent les vergers de la Normandie, mais en cherchant d'analogues à ceux qui réussissent parfaitement pour détruire certains insectes, tels que les charrençons du blé : j'en citerai un exemple dont le résultat ne peut être contesté, et que j'ai mis en pratique, avec le plus grand succès, sur des masses assez considérables de blé : il suffit, pour cela, de couvrir le tas de blé avec des branches et des feuilles de sureau, et, dans l'hiver, d'écraser les branches pour développer davantage l'odeur de cet arbuste, qui fait fuir complètement ces insectes destructeurs ; peut-être que l'odeur de quelques plantes ou des fumigations produiraient des effets analogues sur le puceron lanigère, et seraient d'une application beaucoup plus facile que le moyen de détruire ces insectes qui consiste à les écraser avec une brosse mouillée d'un liquide corrosif, comme l'a proposé M. Dubuc.

NOTICE

SUR QUELQUES ÉCHANTILLONS DE BOIS

Remis à l'Académie par M. AUG. LE PREVOST ;

Lue à la Séance du 15 juillet 1831 ,

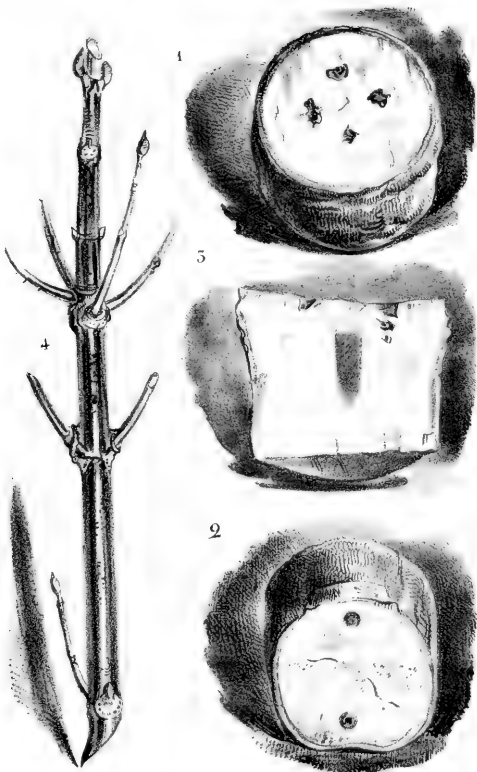
Par M. DUBREUIL.

MESSIEURS ,

Notre confrère M. Aug. Le Prevost a remis à l'Académie , à la séance dernière , deux morceaux de bois sur la coupe transversale desquels on remarque quatre petits corps ligneux , en état de décomposition , disposés en croix , et incrustés dans le tronc d'un jeune arbre (1).

M. le président m'ayant demandé mon opinion , tant sur ces incrustations et leur [disposition symétrique , que sur la forme tétragone que présente à ce point de section le canal médullaire de cet arbre , je demandai que ces échantillons me fussent remis , afin de les examiner avec soin et de donner à l'Académie , sur ce sujet , les explications qu'elle pourrait désirer. Je viens m'acquitter de cette mission. La première idée qui me vint , à l'inspection de ces échantillons , fut celle que ce jeune arbre avait reçu quatre blessures sur les quatre points affectés , à l'époque où il n'avait que la grosseur correspondante aux points de ces incrustations ; mais , sur l'observation de M. le président , qui me fit remar-

(1) *Planche 11.*



Explication de la Plaque

Fig 1 Tronçon de Marronnier, sur le coupe diagonal on remarque le forme tetragone du canal médullaire et l'insertion de 4 canaux desiroches et disposés en croix.

Fig 2 Tronçon du même arbre, sur la coupe diagonal on ne remarque l'insertion que de deux canaux.

Fig 3 Coupe longitudinale du même tronçon, qui laisse voir l'origine des ramoux et des boursiers acellaires

Fig 4 Type de Marronnier, sur laquelle on remarque la disposition des ramoux en croix et verticilles au point où se termine la pousse de chaque année



quer qu'au point de la coupe le canal médullaire avait pris une forme tétragone , tandis qu'à deux centimètres plus bas il était parfaitement circulaire , je commençai à reconnaître à ces taches une autre cause ; après avoir dégusté l'écorce de cet arbre , que je trouvai très amère , je soupçonnai que j'avais affaire au maronnier d'Inde. M. Le Prevost m'ayant confirmé dans cette opinion , en me disant que c'était sous ce nom que ces échantillons lui avaient été remis , alors je m'expliquai le reste. J'aurais pu , sur l'instant , faire part à l'Académie de mes observations ; mais , pour lui démontrer toutes les circonstances de ce fait , j'avais besoin de quelques échantillons que je ne pouvais me procurer qu'en différant de quelques jours.

Les voici :

Dans les maronniers d'Inde , les rameaux sont opposés en croix , c'est-à-dire que si deux rameaux sont dirigés nord et sud , les deux superposés regardent l'est et l'ouest ; mais , au point où se termine la pousse d'une année et où commence celle de l'année suivante , ces rameaux sont tellement rapprochés qu'ils forment presque une verticille ; et si , pour favoriser le développement de la tige principale , on raccourcit , à peu de distance du tronc , les rameaux latéraux , sans laisser subsister un bourgeon sur le chicot de ce rameau , pour y entretenir la vie , il meurt , non-seulement jusque contre l'écorce , mais jusqu'à l'origine du bourgeon qui l'a produit.

C'est ce qui sera arrivé à l'arbre sur lequel on a pris les échantillons qui font l'objet de cette notice ; les petits rameaux latéraux auront été coupés au-dessous du dernier bourgeon , vers leur bosse , ou bien une autre circonstance en aura suspendu la végétation et la vie : ils se seront desséchés , et ils auront été ensevelis dans le tissu ligneux par l'accroissement latéral et successif du tronc.

En exploitant cet arbre , on a fait un trait de scie un peu au-dessus du point d'insertion de ces quatre rameaux , qui les a coupés transversalement en même temps que le tronc dans le tissu duquel ils sont incrustés.

Je mets sous les yeux de l'Académie un échantillon du même arbre , qui présente à peu près les mêmes circonstances , avec cette différence que , sur celui-ci , il n'y a que deux rameaux d'incrûtés , parce qu'il ne s'est développé à ce point que deux bourgeons opposés comme étant la partie moyenne d'une branche , et non pas quatre rameaux disposés en croix comme dans celui qui a été offert à l'Académie , et dans un autre plus jeune que je mets sous ses yeux.

On remarque aussi sur l'un de ces échantillons , à l'origine de ces rameaux incrustés , les rudiments de deux bourgeons axillaires et superposés , destinés à remplacer ceux-ci en cas de soustraction ou altération. C'est un caractère qui est commun au maronnier et à quelques autres arbres.

Quant à la forme quadrangulaire que présente le canal médullaire , au point de la coupe de cette tige , il est reconnu que cet organe affecte différentes formes à l'origine des rameaux , suivant leur disposition sur les tiges. Il est de forme ovoïde lorsque les rameaux sont opposés , triangulaire lorsque les rameaux naissent trois à trois autour de la tige , quadrangulaire enfin , lorsque quatre rameaux disposés en croix naissent du même point.

Je pense que l'Académie aura entendu parfaitement cette explication , et qu'elle lui suffira pour se rendre compte du phénomène que présentent les échantillons qui lui ont été offerts par notre confrère M. Aug. Le Prevost , que les questions de physiologie végétale intéressent toujours à un si haut degré.

MÉMOIRE

Adressé à l'Académie par M. BONFILS, Médecin à Nancy,

Sous le titre de

STAPHYLODÉMIE,

*ou Nouveau procédé opératoire pour faire la suture
du voile du palais.*

MESSIEURS,

En novembre 1829, j'ai eu l'honneur de vous adresser un mémoire sur une modification de la staphyloraphie ; mais l'opération projetée qui y était décrite n'ayant pas été mise à exécution sur la jeune personne dont il était question, ni sur aucune autre, je n'ai pu vous transmettre le résultat de l'expérience qu'en craignait de voir en contradiction avec ce que la théorie et le raisonnement me permettaient d'espérer.

L'occasion de pratiquer la staphyloraphie selon la méthode de M. Roux, et par le procédé que j'ai proposé dans ce mémoire, ne se présentant que très rarement, j'ai dû profiter de la première circonstance pour tenter quelque chose qui pût venir à l'appui de ce que je proposais, et je viens ajouter à mon premier travail le résultat d'une opération analogue à celle que j'ai décrite.

La femme Legai, âgée de 55 ans, qui vendait à boire à Jarville, petit village à la porte de Nancy, et qui demeure actuellement dans cette ville, faubourg Saint-

Pierre, n° 108, eut, en 1829, le voile du palais *entièrement détruit* par un ulcère pour lequel elle fit un traitement qui en arrêta les progrès, et elle guérit; mais elle parlait difficilement; elle nasillait, et, lors de la déglutition, une grande partie des aliments et des boissons remontait dans les fosses nasales, et s'écoulait par leur ouverture antérieure.

Cette femme en eut beaucoup de chagrin. Tout en lui laissant espérer qu'après son entière guérison, et avec le temps, elle éprouverait du mieux, je ne lui cachai pas qu'elle ne parlerait jamais comme auparavant.

Elle prit patience pendant environ trois mois, et voyant qu'il n'y avait aucun changement en mieux, elle vint me trouver et me demander si, au moyen de quelque opération, il ne serait pas possible d'empêcher les aliments et les boissons de remonter par les narines, et de la faire parler un peu moins mal. Je lui répondis que je venais d'en imaginer une qui n'avait pas encore été pratiquée sur le vivant, et que cette opération pourrait peut-être améliorer son sort; je lui proposai donc de la subir, et elle y consentit aussitôt.

Comme elle était peu à l'aise, et qu'elle ne pouvait avoir chez elle les soins qu'allait exiger sa position, je l'engageai à entrer à la Maison de secours de Nancy, dont je suis médecin.

Le 26 août dernier (1830), je l'opérai en présence de M. le docteur Morel, chirurgien aide-major au 5^e régiment d'infanterie légère, alors en garnison à Nancy, actuellement à Metz; de M. Magnien et d'un de ses collègues, tous deux sous-aides-chirurgiens à l'hôpital militaire de Nancy, et de trois étudiants de notre école secondaire de médecine, les autres étant en vacances.

L'appareil instrumental consistait en : 1^o trois bistouris; un droit boutonné, un droit aigu, et un autre aigu

et convexe ; tous trois étaient garnis d'une bandelette de linge , qui ne laissait voir qu'un pouce de l'extrémité de la lame ; 2° le porte-aiguille et les aiguilles de M. Roux pour la staphyloraphie ; 3° une paire de ciseaux ordinaires ; 4° des fils simples de grosseur moyenne , pour faire les points de suture ; 5° des petites pinces à disséquer , terminées par de très petites airignes ; 6° une spatule à long manche pour abaisser la langue , et 7° des pinces à pansement.

La malade fut placée en face du jour , assise sur une chaise ordinaire. Un aide lui tenait la tête par derrière , un autre la base de la langue avec la spatule. Je saisis successivement des deux côtés , avec les petites pinces à airignes , la membrane muqueuse cicatrisée que revêtait le bord interne de chacun des piliers postérieurs du voile du palais : j'allai , avec le bistouri boutonné , aviver ces bords dans toute leur hauteur , et sur environ quatre millimètres de largeur.

Je circonscrivis ensuite , par trois incisions , avec le bistouri droit et aigu , le lambeau de la membrane palatine qui devait remplacer le voile du palais. Les deux premières partaient du sommet de chaque pilier du voile , et venaient parallèlement l'une à l'autre jusqu'à la réunion du tiers postérieur de la voûte palatine avec le tiers moyen. La troisième s'étendait au travers du palais de l'extrémité antérieure de l'une des deux premières incisions , au même point que celle du côté opposé.

Dans cette dernière incision , les deux artères palatines furent coupées , et la droite donna du sang par jet , pendant environ cinq à six minutes que l'opération fut suspendue.

Ensuite je séparai , tant avec les doigts qu'avec une spatule , la membrane palatine de la voûte qu'elle tapisse , et je laissai le périoste après l'os. Ce fut le moment le

plus douloureux de l'opération, que la malade supporta fort bien. Il s'écoula du sang en nappe, et en assez grande quantité pour m'empêcher de faire sur-le-champ la suture. Je laissai donc encore reposer la malade; je la fis gargariser avec de l'eau fraîche, pour arrêter l'hémorragie; mais le sang ne cessa de couler qu'au bout de quinze à vingt minutes. Alors je fis la suture avec les instruments de M. le professeur Roux.

Lorsque je voulus commencer cette suture, le lambeau, retracté légèrement sur lui-même, avait environ trois centimètres de largeur sur quatre de longueur, et quatre millimètres d'épaisseur. Je m'aperçus qu'il se tenait placé horizontalement et presque appliqué contre la surface du palais, d'où il avait été détaché par arrachement. Je reconnus que des fibres qui, dans l'arrachement, s'étaient laissées distendre sans se rompre, l'avaient ainsi relevé par leur élasticité, et je les incisai avec le bistouri convexe; mais, ayant porté mon instrument un peu trop avant, et la base du lambeau adhérente au bord postérieur de la voûte palatine étant assez mince, j'y fis accidentellement une boutonnière transversale, comprenant tout le tiers moyen du lambeau; alors il cessa de se relever et de s'appliquer au palais. Mais cela me fit craindre que, ne recevant plus autant de vaisseaux par sa base, il ne vînt à se sphaceler. Sa suture consista en quatre points entrecoupés, deux de chaque côté. Elle ne m'offrit que peu de difficultés; elles provinrent principalement de ce qu'il est impossible de faire jouer, avec une seule main, le porte-aiguille de M. Roux. Cela serait cependant très utile; car, après avoir planté l'aiguille d'arrière en avant, dans le pilier du voile ou dans le lambeau, il fallut en saisir la pointe avec des pinces à pansement, pour éviter qu'en se détachant du lieu où elle était plantée, elle tombât dans le pharynx ou la trachée artère. Or, si l'opérateur tient les pinces et la

pointe de l'aiguille , il ne peut plus faire lui-même lâcher prise au porte-aiguille ; il est alors obligé de confier l'un ou l'autre instrument à un aide qui peut déplacer l'aiguille et causer ainsi des accidents. Pour parer à cet inconvénient , j'ajouterai au manche de cet instrument trois anneaux qui rendront son usage plus facile , et permettront à l'opérateur de s'en servir sans avoir besoin des deux mains ou d'un aide pour le faire manœuvrer.

L'opération finie , le malade fut mise dans son lit , assise et penchée en avant. Je lui défendis expressément de parler et d'avalier sa salive , qu'elle devait laisser écouler de sa bouche dans un vase qu'elle tenait sur ses genoux. Elle ne devait ni boire ni manger.

Je la revis le soir , elle avait un léger mouvement de fièvre et salivait beaucoup ; elle avait exécuté strictement tout ce qui avait été recommandé ; mais la nuit elle s'endormit , et elle avala sa salive.

Pendant quatre jours , elle ne prit pour toute nourriture que des lavements de bouillon. Le cinquième , elle ne put résister à la faim , et , malgré mes recommandations , elle but une semoule très liquide. Le sixième , elle fit diète ; mais il fallut lui donner des aliments le septième.

Le second jour , la surface antérieure du lambeau était couverte d'une escarre blanche qui me fit craindre le sphacèle de la totalité du lambeau ; ce que je redoutais d'autant plus que , comme je l'ai dit , le tiers moyen de sa base avait été détaché accidentellement du bord postérieur de la voûte du palais par l'instrument tranchant.

Le troisième jour , cette surface n'avait pas encore changé d'aspect ; mais le quatrième , des bourgeons charnus parurent , et le lambeau prit une couleur rouge vif qui m'ôta toute espèce d'inquiétude sur la conservation de sa vie.

Le sixième jour , j'ôtai les fils des points de suture ,

et je m'aperçus que les bords latéraux du lambeau n'étaient adhérents aux piliers du voile que dans les deux tiers supérieurs, ce que j'attribuai aux mouvements de déglutition que la malade avait faits pendant les nuits pour avaler sa salive, et pour prendre la semoule liquide le cinquième jour.

Le septième jour, la partie inférieure et libre du lambeau s'était repliée en avant, par la tendance qu'elle avait à s'appliquer à la voûte du palais, d'où elle avait été détachée, et par le commencement de cicatrisation de la surface antérieure et vive.

Le huitième jour, je permis à la malade de prendre des aliments, et elle fit, par jour, quatre repas consistant en semoule au bouillon ou en soupes grasses au pain, et bien cuites. Il n'y eut presque point de fièvre et très peu d'inflammation. La malade put sortir le 9 septembre, quinze jours après l'opération.

Les parties réunies par la suture adhéraient fortement les unes aux autres par une cicatrice imperceptible. La partie inférieure du lambeau avait toujours continué à se replier sur sa surface antérieure, où elle faisait saillie et formait comme une espèce de lnette; mais la déglutition n'était nullement gênée, et les aliments étant conduits un peu plus avant dans le pharynx, il n'en remonte que très rarement et qu'une très petite quantité dans les narines. Sa voix est un peu plus naturelle, mais toujours nasale. Enfin, la position de la malade est réellement améliorée. Je ne me proposais pas autre chose: il eût été déraisonnable de croire que ce voile du palais, ainsi entièrement constitué par la membrane palatine, et tout-à-fait dépourvu de muscles, exécuterait des mouvements et remplirait ses fonctions dans toute leur intégrité.

Mais nous devons encore considérer cette opération sous un autre point de vue; elle fait pressentir ce qui résultera du perfectionnement de la staphylorrhaphie, que

j'ai proposé dans le mémoire que j'ai eu l'avantage de vous adresser.

En effet, j'avais avancé que, 1^o lorsque la division du voile du palais *ne s'étendrait pas à la voûte palatine*, et que les lambeaux de ce voile seraient insuffisants ou trop écartés, et qu'ils ne pourraient être parfaitement rapprochés par aucun procédé, de manière à reconstituer *entièrement* cet organe à la *partie supérieure*, comme M. Roux l'a vu plusieurs fois (1); 2^o que, dans le cas où il ne s'agirait que de remédier à la perforation accidentelle de ce voile, avec perte de substance à sa partie supérieure, il serait possible, pour ces deux cas, de prendre dans la membrane épaisse qui tapisse la partie postérieure de la voûte palatine, un lambeau de grandeur et de forme convenables pour obturer l'ouverture qui resterait du voile du palais après la staphyloraphie.

Tout ce qui précède me semble répondre suffisamment aux objections qu'on a pu faire contre l'opération que je proposais. Cependant, je vais les discuter les unes après les autres, et voici ce que j'écrivais, le 24 février 1830, à un praticien distingué de la capitale, à qui j'avais communiqué mon premier mémoire.

« Je conviens qu'elle présente quelques difficultés de plus que la staphyloraphie simple; mais vous conviendrez cependant aussi qu'il ne sera pas beaucoup plus difficile de rapprocher, par une suture, ce lambeau palatin des deux lambeaux staphylins, que de réunir ces deux derniers entr'eux.

« D'ailleurs, cela deviendra beaucoup plus facile si, quelques jours d'avance, on habitue le malade à se présenter convenablement à l'opérateur et à se laisser examiner et toucher le fond de la bouche. Au reste, si le

(1) Voyez *Mémoire sur la Staphyloraphie*, par Philib.-Joseph Roux, de Paris, 1825, in-8°, pages 67, 71 et 76.

malade ou le chirurgien se trouvaient fatigués, malgré toutes ces précautions et quelque repos, on ferait l'opération en deux temps, comme je l'indique dans le mémoire à consulter dont il est question. *Le premier temps ou première opération, ai-je dit, consisterait à réunir seulement tout ce qu'on pourrait des deux lambeaux du voile du palais, et, après leur parfaite consolidation, on procéderait seulement à la seconde partie de l'opération, dans laquelle on formerait le lambeau obturateur et on ferait la suture.*

« Si, dans la rhinoplastie, le lambeau ne tient au front que par un isthme très étroit, isthme qui éprouve encore une torsion; si ce lambeau, placé à l'extérieur, est par là exposé à se refroidir facilement; si, dans le déplacement qu'il éprouve, puisque pris au front, il est abaissé jusqu'à la place qu'occupait le nez, la circulation, quoiqu'ayant une direction tout-à-fait opposée, conserve encore assez d'activité pour entretenir la vie dans ce lambeau et pour l'empêcher de se sphacéler, pourquoi la portion de membrane palatine, qui viendrait compléter le voile du palais, ne continuerait-elle pas à vivre, et pourquoi serait-elle frappée de sphacèle, lorsqu'elle adhère au bord postérieur de la voûte du palais par une base très large, lorsqu'elle n'éprouve point de torsion dans cette base, lorsque d'horizontale qu'elle était elle ne devient que verticale, lorsqu'enfin elle reste placée dans une cavité où la température fort élevée (de 30 à 31 degrés) est favorable à l'entretien de la vie?

« Je ne doute nullement que le lambeau formé de la membrane palatine, se réunisse par ses bords épais avec les bords avivés des lambeaux du voile du palais. Il présente les mêmes tissus, moins les muscles; il est, comme le voile du palais, abondamment pourvu de vaisseaux, de nerfs et de tissu cellulaire, organes par lesquels les réunions s'opèrent.

« Quant à la cicatrisation des surfaces à l'état de cruen-

tation, je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher. Ne s'opère-t-elle pas à la face profonde ou postérieure du lambeau de la rhinoplastie? On sait aussi avec quelle facilité et quelle promptitude les cicatrices ont lieu dans la bouche.

« Il est vrai que le lambeau de la membrane palatine, qui va faire partie intégrante du voile du palais, est dépourvu de fibres musculaires; qu'il ne pourra, par conséquent, participer *activement* aux mouvements de cet organe, au centre duquel il sera inerte; mais il ne gênera aucunement ses mouvements, qui l'entraîneront sans éprouver de résistance et le feront peut-être un peu plisser. Il fournira aux fibres musculaires du voile un point d'insertion et d'appui qui favorisera leur action; il remplira un espace vide que rien ne pouvait occuper, par l'impossibilité où l'on est quelquefois de rapprocher entièrement les deux portions du voile du palais divisé, ou lorsqu'il n'y a que simple perforation; il empêchera la voix d'être nasale, et les aliments et les boissons de passer dans les narines. »

Le procédé que je viens de proposer, et que j'ai exécuté, ne peut plus être appelé staphylographie; car il s'agit de refaire, en partie ou en totalité, le voile du palais. On pourrait donc, pour distinguer ce procédé de l'opération de M. Roux, l'appeler *staphyloémie* (δέμω, je construis, je bâtis, j'édifie), ou *staphyloexie* (αἰξίω, augmenter, agrandir), ou enfin *staphyloplatie* (πλατος, large, ample). Il me semble que la première dénomination serait la plus convenable.

Mais, depuis, il m'est venu à l'idée qu'on pourrait encore, par une opération analogue, obturer les perforations anciennes et cicatrisées de la voûte osseuse et de la membrane du palais, après qu'on aurait détruit la cause interne, ordinairement syphilitique, qui les a produites. Alors le procédé pourrait être celui-ci : on avive-

rait, avec l'instrument tranchant à peu près les deux tiers de la circonférence de l'ouverture, qui est ordinairement ronde ou ovale; on formerait ensuite, dans la membrane palatine, et du côté non avivé de l'ouverture, un lambeau de forme et de grandeur telles, qu'après s'être retracté, il pourrait encore occuper entièrement cette ouverture. Si cette dernière était ovale, ce serait le long de l'un de ses grands côtés qu'on formerait ce lambeau, qui serait détaché de la voûte osseuse jusqu'à son bord adhérent à un point de la circonférence du trou, en ménageant le périoste, comme il a été dit dans le mémoire à consulter. Il serait ensuite renversé sur l'ouverture, et maintenu pendant quelques jours, soit par une suture, soit par un obturateur ou plaque métallique fixé aux dents, et qui serait enlevé lorsqu'on présumerait parfaite l'adhésion du lambeau à la circonférence avivée de l'ouverture.



RAPPORT

Sur le Mémoire précédent,

Par M. VINGTRINIER, Docteur-Médecin.

MESSIEURS,

L'opération que cherche à perfectionner le docteur Bonfils est une des plus difficiles à exécuter, et elle est peut-être aussi une des plus essentielles parmi celles que l'on pratique pour remédier aux difformités. Ces deux raisons expliquent pourquoi elle a pu devenir l'objet d'une investigation nouvelle, après les travaux du professeur Roux, de Paris, et du professeur Grèfe, de Berlin,

qui ne datent encore que de quelques années, 1816 et 1819, et que l'on croyait complets.

Appliquer l'opération du bec-de-lièvre aux divisions du voile du palais, est l'idée qui a été conçue par ces deux chirurgiens célèbres, et qui a fait naître le procédé opératoire qu'on appelle la staphyloraphie, ou suture du voile du palais. Celle qu'a conçue le docteur Bonfils est de joindre à ce procédé, dans quelques cas où il ne pourrait suffire, celui qui est usité pour faire la rhinoplastie ou le nez artificiel; c'est-à-dire emprunter un lambeau d'une partie voisine pour fermer l'ouverture trop considérable du voile du palais, que la suture ne pourrait fermer. Il pense qu'on pourrait appeler ce procédé *staphylo-démie*, parce qu'il s'agit d'ajouter autant que de réunir.

J'ai l'honneur de rappeler à l'Académie, que, dans la séance du 19 mars dernier, je lui ai rendu compte de l'invention ingénieuse de M. Bonfils, qu'il proposait alors pour être appliquée à un sujet dont il nous a fait connaître le vice de conformation, qui était presque l'absence complète du voile du palais, et qu'au nom de la commission dont j'étais l'organe, j'ai dit que l'opération était suffisamment justifiée en théorie pour être pratiquée.

Aujourd'hui, Messieurs, c'est sur l'application du procédé que nous avons à fixer votre attention, et d'avance nous dirons que, si nous sommes heureux d'avoir à féliciter l'opérateur, nous sommes satisfaits d'avoir porté le jugement qui se trouve consigné dans le rapport précité.

Ce n'est pas sur le sujet dont nous a précédemment entretenu M. Bonfils dans son mémoire à consulter, que l'opération a été tentée, c'est sur une autre femme, chez laquelle le voile du palais avait été entièrement détruit par un ulcère, et qui, par suite, éprouvait à la

fois l'incommodité dégoûtante de voir revenir les aliments par le nez , plusieurs fois à chaque repas , et la gêne de parler en nasillant.

Voici quelle a été l'opération.... (Voir le *Mémoire*, page 97).

Il s'agissait donc de refaire, de toutes pièces ou à peu près , le voile du palais. On conçoit que , quelque soit le succès , avec toutes les chances les plus favorables , ce voile nouveau , dépourvu de fibres musculaires et toujours beaucoup plus étroit que le voile naturel , ne pourrait jamais remplir les mêmes fonctions dans toute leur intégrité ; aussi l'amélioration obtenue n'a-t-elle pas été la guérison complète de la difformité , comme dans les cas moins difficiles où la staphylorrhaphie est pratiquée. Quoiqu'il en soit , elle a été assez satisfaisante pour justifier l'opérateur et mériter que l'Académie s'intéressât à ses succès.

NOTICE

SUR UNE MALADIE ÉRUPTIVE PEU CONNUE,

Lue à l'Académie le 8 juillet 1831,

Par M. LE PREVOST, D.-M.

MESSIEURS,

Depuis trois mois il existe dans Rouen et dans les environs une maladie éruptive, qu'on prendrait au premier aperçu pour la rougeole, d'autant plus que cette dernière maladie règne épidémiquement dans notre ville depuis la fin de l'hiver et le commencement du printemps; cependant en y portant la plus légère attention on verra qu'il y a une différence entre les deux exanthèmes. Celui qui fait le sujet de cette notice paraît tout-à-coup sans aucuns signes précurseurs; ce sont des boutons rouges qui, dès le premier jour se montrent au visage, au cou, à la poitrine, au dos, aux bras et aux cuisses; le second jour on voit que ces boutons sont plus nombreux; on en aperçoit aussi aux jambes; ceux poussés de la veille sont d'un rouge plus vif; le troisième jour beaucoup de boutons commencent à pâlir, et le quatrième ou le cinquième au plus tard, ils disparaissent tous sans qu'il y ait aucune desquamation de l'épiderme chez le plus grand nombre des malades. Pendant cette courte maladie le pouls est à peu près naturel, excepté le second jour où il a un peu plus de fréquence qu'à l'ordinaire. La plupart des malades ne perdent

pas tout-à-fait l'appétit ; le troisième jour tous désirent ardemment des aliments ; le sommeil est peu troublé pendant tout le cours de la maladie ; les boutons sont un peu plus saillants et plus étendus que ceux de la rougeole ; mais les symptômes caractéristiques de cette dernière maladie , tels que la fièvre qui précède l'éruption , la toux gutturale , les éternuements , l'enchiiffrement , les saignements de nez , la rougeur et le gonflement des yeux , les vomissemens , etc. , manquent chez la plupart des malades. Cependant , sur le nombre de vingt que j'ai eu lieu d'observer , deux ont eu des envies de vomir , et un seul a eu un saignement de nez peu abondant. Sur ce nombre de vingt , il n'y a eu que deux garçons en bas âge qui aient eu cette éruption ; parmi les filles , il y en avait cinq qui étaient nubiles. La plupart de ces demoiselles étaient dans des pensions , où il paraît que la maladie s'est communiquée par contagion. Plusieurs d'entre elles avaient eu la rougeole les années précédentes ; une l'avait eue dans le mois de février dernier. J'en ai la certitude , parce que c'est moi qui les ai traitées. J'ai vu cette éruption les années précédentes sur quelques individus isolés et en petit nombre. Il y a sept ans que j'eus l'occasion de l'observer sur cinq individus , et deux d'entre eux avaient aussi eu la rougeole. Du reste , cette maladie s'est guérie avec la plus grande facilité ; quelques boissons délayantes et légèrement diaphorétiques , une diète peu nourrissante pendant deux ou trois jours ont suffi. J'ai fait garder le lit à la plupart de ces malades , et à la fin j'ai purgé ceux qui m'ont paru en avoir besoin. Pourrait-on croire que c'est une espèce de rougeole ? d'autant que cette maladie a été très fréquente dans le printemps. Mais , comme je l'ai déjà observé , les symptômes principaux manquent ; d'ailleurs , il y a beaucoup de médecins qui pensent qu'on ne l'a jamais deux fois. Voilà trente-cinq ans

que j'exerce la médecine dans Rouen, et je puis attester que je ne l'ai jamais vue survenir une seconde fois au même individu. Cependant à quel genre d'éruption peut-on rapporter celle qui fait le sujet de cette notice ? La scarlatine est une maladie qui a été peu connue des anciens médecins. Ce sont les Arabes qui les premiers en ont fait mention en traitant de la rougeole ; encore n'en donnent-ils que des notions imparfaites. Ce n'est que dans le dix-septième siècle que Sennert et Forestus l'ont fait connaître par leurs observations. C'est à tort que quelques médecins ont prétendu que Coyer, médecin allemand, qui a pratiqué la médecine pendant quelques années dans le Poitou, était le premier qui en avait parlé vers le milieu du seizième siècle. La maladie décrite par Coyer était une fièvre pétéchiale, qui fit de grands ravages à Poitiers, à la Rochelle, à Angoulême et à Bordeaux en 1557 ; elle différait par ses principaux symptômes, par sa durée et par sa gravité, de la fièvre scarlatine. Je serais tenté de croire que la maladie, que j'ai décrite dans ce mémoire est celle qui a été observée par Sydenham, puisqu'en parlant de cette maladie il dit que l'éruption ne dure que deux ou trois jours et que la maladie est légère, *neque vehementer admodum ægrotant* ; mais il dit que ce sont des taches rouges qui paraissent à la peau, *macula rubra*, et non pas des boutons, *papula*, comme ceux qui caractérisent l'éruption que j'ai décrite ; il parle aussi de desquamation de l'épiderme. On sera étonné que Sydenham, qui était un observateur si exact, et qui a pratiqué la médecine si long-temps à Londres, ait décrit la scarlatine comme une maladie très légère, et qu'il n'ait pas parlé du mal de gorge qui en est le symptôme caractéristique, ni de l'anasarque qui en est assez souvent la suite, comme Sennert et Forestus l'ont observé dans le siècle où il vivait. Il faut en conclure que cette maladie n'était pas

aussi fréquente , ni accompagnée des mêmes symptômes que de nos jours, et voilà sans doute la raison pour laquelle Stoll a dit que la fièvre scarlatine n'était pas encore assez connue, *nondum sat cognita*. Cette maladie a commencé à Rouen et dans les environs l'automne dernier, a été très fréquente cet hiver, a continué ce printemps, et continue encore en ce moment sur quelques sujets. Elle s'est montrée très grave dans l'hiver et au commencement du printemps. L'éruption était précédée, chez tous les malades, de fièvre, de mal de gorge ; plusieurs avaient du délire et des vomissemens ; le troisième jour, quelquefois plutôt, on voyait paraître, d'abord au visage, au cou et à la poitrine, des taches rouges très rapprochées les unes des autres ; l'éruption continuait les jours suivans sur les autres parties du corps, la fièvre devenait plus intense, la déglutition plus difficile : il sortait de la bouche et des narines une grande quantité de mucosités ; assez souvent le mal de gorge augmentait pendant l'éruption, quelquefois il disparaissait. Ce mal de gorge a été plus grave et de plus longue durée chez les jeunes gens que chez les enfans et les adultes ; assez souvent les jeunes gens n'ont eu que le mal de gorge sans éruption, ou elle ne s'est montrée qu'aux coudes et aux genoux chez quelques-uns. Dans le commencement, la langue était couverte d'un enduit blanchâtre ; elle se nétoyait peu-à-peu dans le cours de la maladie, sur les côtés et dans le milieu ; sur son déclin, elle devenait d'un rouge très vif, et le passage des boissons lui faisait éprouver des cuissons et des picotemens incommodes. En général, la maladie ne s'est pas terminée avant huit jours, et a duré quelquefois jusqu'au quinzisième ; mais il y a eu chute de l'épiderme chez tous ceux qui ont eu l'éruption, tantôt sous forme d'écailles surfuracées, tantôt par de larges lambeaux qui s'en détachaient ; quelques-uns même ont perdu leurs ongles et leurs cheveux. Cette maladie n'a

été funeste qu'à un petit nombre d'individus, mais elle a été grave et pénible chez un assez grand nombre. L'éruption a présenté quelques variétés qu'il est essentiel de noter. Chez le plus grand nombre on voyait des taches rouges très rapprochées les unes des autres, comme je l'ai déjà dit ; chez quelques-uns la peau était d'un rouge écarlate sur toute sa surface, avec gonflement et démangeaisons incommodes ; chez d'autres on voyait des plaques plus où moins rouges çà et là, et au milieu de ces plaques on apercevait des boutons quelquefois rougeâtres et le plus souvent blancs, ayant de la ressemblance avec les pustules miliaires. Cette variété dans les éruptions m'a donné lieu de penser que l'éruption qui fait le sujet de cette notice pourrait bien être une espèce de scarlatine très bénigne plutôt qu'une rougeole ; d'autant plus que chez une fille de vingt-quatre ans, qui a eu cette éruption de boutons rouges sans toux et presque sans fièvre, il y a eu un mal de gorge qui n'a duré que trente-six heures. Le quatrième jour l'éruption avait totalement disparu, et la maladie s'est terminée là ; mais l'épiderme est tombé en écailles. Un enfant, qui demeure dans la même maison, a eu une éruption semblable à celle de cette fille, mais sans mal de gorge ; elle a disparu aussi le quatrième jour, et l'épiderme s'est détaché en écailles en plusieurs endroits, notamment au cou et au menton. Ce sont les deux seuls sujets sur lesquels j'ai observé cette desquamation de l'épiderme sur les vingt à qui j'ai donné des soins ; mais le mal de gorge de la fille de vingt-quatre ans avec cette desquamation chez elle et chez un enfant à qui elle a communiqué la maladie, c'est-à-dire une éruption de boutons rouges tout-à-fait pareils à ceux qu'elle avait eus, et la ressemblance de ces boutons avec ceux des dix-huit autres malades que j'ai vus, m'ont déterminé à considérer cette éruption comme une variété de la scarlatine. Cependant

il me reste encore quelques doutes, car, dans le nombre des filles qui ont eu cette affection, il y en a quatre que j'ai précédemment traitées de la scarlatine avec fièvre, mal de gorge, difficulté d'avaler, exécution muqueuse et desquamation de l'épiderme à la fin de la maladie. Il est encore douteux s'il en est de la scarlatine comme de la variole et de la rougeole, qu'on n'a qu'une seule fois dans le cours de la vie. Des observations ultérieures, faites sans aucun esprit de système, pourront seules décider cette question.

ESSAI SUR L'ÂME,

Lu à l'Académie, le 15 juillet 1831,

Par M. VIGNÉ, D.-M.

MESSIEURS,

Je désire , en vous faisant hommage de mes réflexions sur l'âme , pouvoir acquitter une partie de ma dette envers vous.

Autant le sujet est grave , autant il m'est permis de compter sur votre indulgence.

Première partie.

Les plus grands philosophes de l'antiquité se sont fait de l'âme une idée bien étrange.

Ils ont pu se persuader que l'âme était une substance aérienne , une chaleur innée , un composé de tous les éléments , une qualité , une modification de la matière vivante et organisée.

Que d'écrivains modernes ont encore été sectateurs aveugles du matérialisme !

Mais , quelle que puisse être l'opinion des hommes à l'égard de l'âme , elle sera ce qu'elle a toujours été , toujours semblable à Dieu qui en est l'unique source . et rien ne saurait infirmer cette assertion , ne saurait prouver le contraire.

Que signifient donc ces propositions : il ne peut exister d'êtres immatériels ; il y a dans toute la matière une ame universelle de laquelle émanent toutes les ames particulières ; l'ame ressemble au corps qu'elle habite, elle en est la partie la plus délicate , la plus mobile ; la pensée consiste dans le mouvement d'un certain nombre d'atomes ; elle n'est pas un effet, un résultat de l'excitation de la substance cérébrale , mais cette excitation elle-même , et tant d'autres idées de ce genre qui mettent l'ame au rang des corps , et lui font subir les mêmes lois , la même destinée ?

Naturellement conduite à se juger de toute autre manière , l'ame gémit de se voir confondue avec la matière et menacée de sa propre ruine , elle qui doit nous survivre , et radieuse s'élançant vers les cieux.

Que servirait à l'homme son organisation particulière , s'il n'était pourvu d'une ame qui dût le guider et le faire servir à ses plus nobles desseins ?

Sans elle saurait-il qu'il existe ? surtout aurait-il de la divinité l'idée qu'il doit en avoir ? Aurait-il à sa gloire élevé les plus beaux monuments de tous les siècles ? Pour mieux l'adorer , les ferait-il retentir de cantiques , sublimes inspirations de son ame , et la preuve incontestable qu'elle est toute céleste , que sans cesse elle aspire à s'élever au-dessus de toutes les sphères , au-dessus de toutes les régions ; que l'univers entier ne saurait la contenir , et que l'un de ses attributs est l'immensité ?

Cependant , on s'est encore appliqué sérieusement à découvrir la place qu'elle était supposée devoir occuper dans le corps humain , et la partie la plus exigüe du cerveau en a d'abord été réputée le siège : mais , ayant reconnu qu'elle manquait dans certains sujets , que chez d'autres elle était squirrheuse ou putréfiée , sans que la raison en eût été le plus légèrement altérée , on l'a fait déchoir de cet honneur pour le décerner à toute

autre partie de l'encéphale , à toute autre partie du corps , car je n'en sais pas une qui n'en ait joui et n'en ait été dépossédée par l'observation fille du temps et de la vérité.

Que peut-il y avoir de commun entre la matière et l'intelligence ? et comment l'homme a-t-il pu s'égarer au point de chercher à l'ame une demeure corporelle ?

Toujours attentive , l'ame nous fait apercevoir les dangers qui nous environnent , et nous les fait éviter ; mais de quel endroit et par quel moyen s'opèrent cette communication , ces effets si précieux ? C'est le secret de la divinité.

Vainement nous prendrions à tâche de le lui dérober.

Sachons plutôt nous humilier devant elle , et nous tenir dans les bornes qu'elle nous a prescrites.

Sachons l'admirer dans toutes ses œuvres , la deviner dans tous ses mystères , et dans l'impossibilité même où elle nous a mis de les pénétrer.

Deuxième partie.

L'homme est composé d'un corps , d'un principe qui le vivifie , d'une ame qui le gouverne et que lui seul , entre tous les êtres créés , a reçue de Dieu.

Ainsi , donner une ame aux animaux , aux végétaux , aux minéraux eux-mêmes , pour désigner , dans les deux premières classes , la cause de tous les actes de la vitalité , dans la troisième , la persistance des forces d'agrégation et de combinaison , c'est évidemment profaner le nom le plus sacré.

Sur cela donc apprenons à mieux nous expliquer , à mieux nous entendre , et ne souffrons plus que de toutes les substances la seule incorruptible partage une dénomination qui lui appartient exclusivement , et laisse entre elle et la matière une distance égale à celle qui sépare la vie et la mort.

Émanation divine, l'âme tend à se réunir au seul être immuable, infini, souverain auteur de toutes choses; elle voit, dans le grand œuvre de la création, à la place de l'Univers-Dieu, le Dieu de l'Univers.

Cet Univers, que Dieu lui-même a livré sans réserve à la dispute des hommes, est dit par quelques-uns avoir existé de tout temps et devoir exister toujours, comme si, dans sa nature, dans les lois auxquelles il obéit, dans les changements et les altérations dont il est susceptible, on ne découvrirait autant de preuves qu'il a commencé, qu'il finira, et qu'il est l'effet d'une cause supérieure à tous les doutes que l'on puisse élever contre elle.

On a supposé que Dieu lui-même était l'ouvrage des hommes, comme si, pour exister, il avait besoin qu'ils le reconnussent; pour être adorable, qu'ils lui adressassent leurs vœux et leur encens; pour être tout puissant, qu'ils s'humiliassent devant lui, et fissent l'aveu de leur faiblesse.

On a dit encore que l'âme était produite par le soleil, et que, dégagée de ses liens, elle irait l'habiter; mais, si pur que soit l'astre du jour, peut-on le lui assigner pour demeure, lui dont l'éclat doit se perdre dans la nuit éternelle où l'âme verra plonger la nature entière?

Ainsi, l'âme est indestructible, est immortelle, et toutes les ruses du mensonge, toutes les subtilités de l'erreur, toutes les conséquences tirées de l'influence que semblent exercer sur elle les maladies du corps, disparaissent comme d'épaisses ténèbres devant les lumières de la raison.

L'âme perçoit, compare, juge, et détermine l'action des organes soumis à son empire.

Sans elle, le corps serait une machine uniquement susceptible de mouvements automatiques.

Et que l'instinct accordé à tous les animaux ne serve pas de prétexte à l'homme pour les comparer à lui.

Qu'il sache mieux se juger, mieux apprécier tous ses moyens de faire briller de tout leur éclat les plus belles qualités du cœur, et de porter au plus haut degré l'exercice de toutes les vertus.

Il est évident que les facultés de l'ame ont été données à l'homme pour le rendre heureux : l'imagination, pour l'élever à la hauteur des choses les plus sublimes ; l'attention, pour l'y fixer d'une manière invariable ; la mémoire, pour ne jamais oublier un bienfait ; la volonté, pour saisir toutes les occasions de le reconnaître, par conséquent d'honorer sans cesse la source de toute bonté, de toute perfection.

Troisième partie.

La structure de notre corps nous pénètre d'étonnement, nous saisit d'admiration ; mais serait-il raisonnable d'affirmer que le plus petit insecte fût, à cet égard, moins surprenant, moins admirable ? La ténuité de ses organes me rend son existence encore plus incompréhensible, et lui seul, autant que toute la nature, me semble attester la puissance infinie de son auteur.

Quoi qu'il en soit, le corps humain doit paraître le plus bel ouvrage de la divinité, puisque l'ame réfléchit sur lui ses rayons célestes ; et comment nier qu'elle soit l'ornement et le guide de ce corps organisé pour accomplir toutes ses volontés ?

Ainsi, par elle l'homme sait mesurer le temps pour le mettre plus à profit ; observer la nature, étudier ses phénomènes, ses combinaisons, ses mystères, la presser, la saisir, en être le digne émule ; à son utilité particulière employer tous les éléments, en éviter tous les dangers ; attaquer les monts les plus élevés, les rochers les plus durs, les renverser, les faire entièrement disparaître ; dompter les animaux les plus fiers, les plus rebelles,

apprivoiser les plus féroces ; au fond de leurs abîmes surprendre les habitants des mers ; de l'oiseau qui le fuit tromper la vitesse , et le précipiter du haut des nues ; fixer des limites à l'océan et sur une frêle barque le parcourir , le braver ; à toutes les contrées du globe imposer ses lois ; s'élever dans les airs et paraître majestueusement se frayer la voie de l'immortalité ; fouiller dans les entrailles de la terre , lui ravir ses trésors , leur donner ses traits et presque leur donner la vie ; les convertir en palais pour sa demeure , et , j'aime à le répéter , les convertir en édifices encore plus magnifiques pour y déposer l'image de son Dieu , pour y déposer son cœur.

L'âme est donc ce qui fait opérer à l'homme les plus grands prodiges , ce qui le distingue d'avec tous les animaux , ce qui l'élève au-dessus d'eux , au-dessus de lui-même , et je ne puis mieux faire , en me résumant , que de redire avec l'honorable auteur d'une réfutation lumineuse des principes du matérialisme :

« L'âme est la cause , tant des phénomènes intellectuels que des phénomènes matériels qui ont leur point de départ dans notre volonté.

« Dieu , régulateur et des âmes et des corps , est la cause des phénomènes intellectuels où nous sommes involontaires , et des phénomènes matériels qui s'accomplissent sans notre intervention.

« La matière n'est ni ne peut être cause de rien.

« Retranchez maintenant par la pensée , vous le pouvez , retranchez de ce monde ces deux principes d'action , les seuls qu'il soit possible d'y concevoir ; retranchez-en Dieu et l'âme : que reste-t-il ?

« Des forces , pures abstractions qui ne relèvent d'aucun être quelconque ; des mouvements sans moteur réel ; des effets sans cause efficiente ; enfin l'enchaînement des phénomènes roulant à perpétuité , et sans repos , dans un cercle vicieux. »

Pourquoi donc nier ce qu'il y a de plus vrai, de plus incontestable ?

Si quelque chose dans l'homme participe de la nature divine, disait Socrate à ses nombreux disciples, c'est son ame. Il n'y a pas de doute que c'est elle qui le conduit, qui le gouverne ; néanmoins on ne peut la voir.

Apprenez donc à ne pas douter des choses invisibles ; apprenez à reconnaître leur puissance par leurs effets, et à honorer la Divinité.

RAPPORT

SUR LES MALADES (MILITAIRES)

Traités à l'Hôtel-Dieu de Rouen en 1830,

Lu à l'Académie, le 1^{er} juillet 1831,

Par M. HELLIS, Médecin en chef de l'hôpital civil et militaire.

MESSIEURS,

Indépendamment des malades civils, l'Hôtel-Dieu de Rouen admet un grand nombre de militaires qui forment une division long-temps confiée à un médecin particulier.

Le Pecq, en 1782, fut nommé médecin militaire; il en exerça les fonctions jusqu'au moment où les troubles de la révolution le forcèrent à quitter notre ville. Plus d'une fois, il fit part à l'Académie de Rouen des observations qu'il avait été à même de recueillir, et les anciens mémoires de la Société en conservent encore plusieurs fragments fort intéressants.

MM. Bénard et Delaroche furent successivement chargés de ce service jusqu'en 1810 (1), où les médecins militaires près les hôpitaux civils furent supprimés, et leurs fonctions réunies à celles des médecins et chirurgiens en chef de chaque établissement. Depuis cette époque, les militaires fiévreux sont confiés au médecin de l'Hôtel-Dieu, les blessés au chirurgien; les galeux et les véné-

(1) Antérieurement à cette époque, les militaires occupaient le local d'Ernemont, converti en hôpital. C'est lorsque cette maison fut rendue à sa première destination que les malades qu'elle renfermait furent transportés à l'Hôtel-Dieu.

riens sont traités à l'hospice général, formant toujours une division propre sous la surveillance de l'intendance militaire (1).

(1) Pour mieux faire comprendre ce qui doit suivre, il ne sera peut-être pas inutile de dire un mot sur le mode que j'ai adopté dans l'hôpital pour l'instruction des élèves et pour la tenue des observations. Jusqu'en 1828, pas un d'eux n'avait pénétré dans les salles de médecine. Le médecin faisait sa visite avec le pharmacien. Aucune note n'était recueillie. Les pansements à faire étaient écrits sur le même cahier que les médicaments et remis à la chirurgie, qui se chargeait de leur exécution : usage bien vicieux et non moins préjudiciable aux élèves qu'aux malades. De cette sorte, les intentions du médecin ne pouvaient jamais être comprises, et les élèves, instruments aveugles, exécutaient avec négligence et dégoût des prescriptions dont ils ne comprenaient ni le besoin, ni le motif.

Ma première pensée, lorsque je pris le service, fut d'appeler des élèves à la médecine : jusqu'alors la chirurgie seule avait composé toute leur instruction. S'ils pouvaient quelques notions médicales dans les livres, aucun n'était à même de les rectifier par la pratique. Le plus ancien des internes et douze externes suffisamment instruits sont successivement attachés au service médical. Les malades sont partagés en divisions, à chacune desquelles appartiennent trois élèves, et les lits répartis de sorte que chacun n'ait à suivre qu'une vingtaine de malades, sur lesquels il doit, chaque jour, donner les renseignements demandés. Un cahier de visite est tenu successivement par le plus ancien de chaque division. Sur ce cahier sont portés, jour par jour, les symptômes caractéristiques de la maladie, les médicaments administrés et l'effet obtenu. Chaque jour ces notes sont fidèlement déposées sur un volumineux registre. On ne saurait croire avec quelle ponctualité s'exécute un travail qui, au premier abord, semble fort compliqué.

Outre cette clinique perpétuelle pour mes élèves, dix malades civils, cinq hommes et cinq femmes, choisis parmi ce qu'il y a de plus intéressant, servent de matière aux leçons qui, pendant six mois, sont faites, tant au lit du malade que dans l'amphithéâtre, pour tous les étudiants de l'école.

A la sortie ou au décès de chaque malade, les notes qui le concernent sont lues à haute voix en présence de tous, et ce n'est qu'à ce moment que le nom de sa maladie est prononcé et porté, ainsi que le résultat du traitement, au registre d'observations dans une colonne laissée en blanc à cet effet. Cette méthode offre le grand avantage de prévenir les erreurs

Long-temps la garde royale seule fut en garnison à Rouen, privilège dont notre ville jouissait avec Paris et Orléans. Depuis le mois d'août, elle a été remplacée par divers régiments de ligne qui n'y ont séjourné que peu de temps. Ce fut d'abord le 52^e, ensuite le 31^e, et maintenant le 61^e.

Outre ces militaires, les gendarmes, les marins et les douaniers sont admis dans les mêmes salles. Leur petit nombre ne méritant pas une mention particulière, il n'en sera point question ici.

Le nombre des militaires admis en 1830, pour la médecine, fut de quatre cent trois, ainsi répartis :

Maladies chroniques.

	entrés.	morts.
Phthysies pulmonaires et pneumonies chroniques.....	16	7
Péritonites.....	1	1
Catarrhe vésical.....	1	»
Pustules syphilitiques.....	1	»
Hypertrophie du cœur.....	5	»
	24	8

de diagnostic. La maladie n'étant désignée que par la succession et l'ensemble de ses signes propres, les élèves dont la curiosité est piquée s'exercent à juger par eux-mêmes, et rarement ils attendent long-temps pour se prononcer. Il arrive souvent qu'une maladie présente, au début, une apparence de gravité qu'elle ne conserve pas; une autre, légère dans le principe, se complique d'un typhus, d'une scarlatine, d'une variole, et si, comme il est d'usage, on se bornait au diagnostic du premier jour, on s'exposerait à de fréquentes erreurs : c'est là ce que j'ai tâché d'éviter.

Lorsque tous les malades sont sortis, ce qui demande quatre à cinq mois, l'interne est chargé d'en faire un relevé général pour connaître la nature des maladies régnantes et les succès obtenus. Ce sont quelques réflexions sur un travail fait de cette manière pour les militaires, en 1830, que je vais présenter ici.

Maladies aiguës.

	entrés.	morts.
Embarras gastrique et intestinal.....	50	»
Flux.....	15	»
Ictère.....	6	»
Angines.....	13	»
Salivation.....	3	»
Fièvres continues.....	110	6
Fièvres d'accès.....	69	»
Pléthore.....	1	»
Morsure de vipère.....	1	»
Hématémèse.....	1	»
Ramollissement des gencives.....	3	»
Varioles.....	7	»
Urétrite.....	2	»
Rhumatisme.....	5	»
Affections catarrhales.....	39	»
Pleurodinies.....	10	»
Bronchites aiguës.....	23	»
Hémoptisie.....	7	»
Pleuro-pneumonies.....	14	»
	<hr/>	<hr/>
	379	6
<i>D'autre part.....</i>	24	8
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	403	14

Les maladies chroniques occupent la moindre place dans le service militaire de l'Hôtel-Dieu; il n'en est pas comme du civil, où les grabataires et les incurables sont une lèpre qui dévore et déborde sans cesse, malgré tous les efforts de l'administration. Les eaux, les réformes et les convalescences nous offrent des ressources qui nous manquent ailleurs.

Sur seize phthysiques, sept périrent; les autres furent réformés. Un, qui succomba à une péritonite chro-

nique, offrit une dégénération tuberculeuse du péritoine.

Un autre mourut d'une anasarque; c'était un sergent de l'ex-garde royale, malade depuis six mois des suites d'une épidémie que la mauvaise qualité du pain rendit meurtrière dans les casernes de la capitale. Il n'offrit de remarquable que le courage avec lequel il supporta ses longues souffrances et la prodigieuse distention de son ventre et de ses cuisses, qui fut telle qu'il ne me souvient pas d'en avoir vu de plus forte.

Les embarras de l'estomac et des intestins n'offrent d'ordinaire rien à citer. Ces affections simples et bénignes cèdent à la diète, aux délayants, souvent à de doux évacuans; c'est ce qui arriva, sans exception, sur cinquante qui en furent atteints. Un d'eux mérite cependant une mention spéciale. De planton chez le général Trobriant, il s'était amusé au cabaret pour quelques verres d'eau-de-vie, dont il avait peu l'habitude; il se hâta pour réparer le temps perdu. En entrant il chancelle, pâlit et tombe sans connaissance, les yeux fixes, les mâchoires serrées et tout le corps immobile. Appelé sur le champ, divers révalsifs furent essayés vainement; je le fis porter à l'Hôtel-Dieu. Ce ne fut qu'après cinq heures de cet état qu'un lavement purgatif ayant fait cesser tout spasme, le tube intestinal et l'estomac reprirent leur action, et qu'une évacuation copieuse, aidée par l'émétique, le rendit au sentiment ainsi qu'à la santé. Il fut plus de quinze jours à se remettre de cette secousse. Il rentra peu après pour une variole des plus confluentes, dont il guérit, non sans avoir couru quelque danger.

Je tiendrai peu de compte des flux; j'en reçus quinze qui offrirent peu de gravité. Huit cédèrent aux délayants, cinq à l'ipécacuanha; un, plus rebelle, exigea l'emploi de l'opium et du simarouba.

Les angines tonsillaires, au nombre de treize, se terminèrent, dix par résolution, trois par abcès, du 7 au 9.

Huit furent évacuées au début et au déclin. Trois fois seulement les sangsues furent appliquées aux angles des mâchoires, et cela n'empêcha pas une d'elles de se terminer par suppuration, tant nos moyens sont peu puissants pour détourner la nature de la voie qu'elle s'est choisie.

Plusieurs vinrent pour des salivations, souvent dues au mercure; un d'eux, fort et vigoureux, mouillé par un froid de dix degrés après s'être mis en sueur dans un incendie qui eut lieu au mois de janvier, présenta d'abord une irritation de la poitrine avec toux, sans fièvre. Bientôt il rendit, sans effort, et comme par expuition, sans gonflement de la bouche, une énorme quantité de matière filante et glaireuse; cela dura près de trois mois, à la dose de deux à trois livres par jour. La peau n'était point sèche, et le ventre se tint assez libre. Je crus n'avoir rien de mieux à faire que de soutenir le malade par un bon régime. Il supporta parfaitement cette énorme déperdition, qui n'altéra presque jamais sa gaieté ni son appétit. Il ne maigrit pas autant qu'on aurait pu le croire. Il est évident que le saisissement de la peau et la suppression de la transpiration furent la cause déterminante de cette affection. Je noterai cependant que, dix mois avant, il avait fait un traitement par les frictions, pour une syphilis que des taches vénériennes attestaient encore. Le mercure, après un aussi long temps, peut-il ainsi manifester son action? C'est une question que je ne déciderai point; je me borne à noter le fait.

Je me hâte d'arriver aux fièvres continues et intermittentes, qui furent aussi nombreuses que graves. Leur nombre s'éleva à cent soixante-dix-neuf, cent dix continues et soixante-neuf intermittentes. Les premières se montrèrent avec une violence qui aurait pu faire croire qu'elles dépendaient d'une cause épidémique; un flux

séreux au début, avec douleur sourde, quelquefois même élévation du ventre; la langue molle, humide, rouge et comme dépouillée; tantôt épaisse, âpre et noircissant facilement; un abattement général; des symptômes bilieux et des vomissements fréquents, joints à une singulière tendance aux fluxions vers l'encéphale, tels furent les signes observés. La torpeur, le délire, les convulsions survinrent aussi chez un grand nombre de ces malades. Quinze seulement de ces fièvres parurent assez légères pour être abandonnées à elles-mêmes; ce fut avec succès: une moiteur générale, des évacuations faciles par bas, une éruption pustuleuse aux lèvres et aux ailes du nez terminèrent la plupart. Soixante, qui offraient plus de gravité, furent évacués au début et soumis à des médications variées suivant le besoin. La guérison survint, secondée par des sueurs générales, plus souvent par la diarrhée, que plusieurs fois cependant il fallut modérer, tant elle se prolongeait. Des épistaxis se montrèrent fréquemment; quelquefois ils soulagèrent, d'autres fois ils parurent dangereux ou insignifiants; un seul fut décidément critique. Sur ces soixante malades qui guérèrent, les sangsues furent appliquées trois fois derrière les oreilles et une fois à l'anus. Pas un ne fut saigné. Cinq présentèrent, bien tranchés, des cas de fièvre ardente dite bilieuse inflammatoire. Une d'elles ne se termina qu'après six épistaxis. Toutes ces fièvres dont il vient d'être fait mention ne dépassèrent pas quinze jours. Celles qui durèrent davantage s'accompagnèrent des symptômes les plus alarmants, tels que délire, coma, convulsions, vomissements opiniâtres, gangrènes, etc. Elles furent aussi variées dans leur marche que dans leur terminaison; les mêmes moyens ne furent pas constamment efficaces. La tête parut la région le plus souvent menacée. Ces fièvres furent au nombre de trente-cinq: deux périrent qui avaient été saignés, l'un du pied,

avant son entrée , l'autre du bras , à l'hôpital. Tous deux, outre cela , avaient eu plusieurs hémorragies nasales. Un troisième , arrivé exténué par de nombreuses sangsues mises , à la caserne , sur le ventre , tomba dans un affaissement dont rien ne put le tirer.

Un malade saigné du bras fut plus heureux ; il guérit , ainsi que deux auxquels des sangsues furent mises derrière les oreilles. Sur six malades saignés , soit par les sangsues , soit par la lancette , trois périrent ; les vingt-neuf autres furent évacués lorsqu'ils vinrent au début et soumis à l'emploi des laxatifs doux , comme le tamarin , la casse , la crème de tartre , la manne suivant le besoin. Les vésicatoires furent rarement avantageux ; le quinquina rendit de grands services.

Grand nombre de ces malades eurent des épistaxis avec une issue différente , et non sans danger pour plusieurs , moins par leur abondance que par l'activité que les symptômes semblaient en recevoir lorsqu'ils ne s'amendaient point immédiatement , ce qui faisait craindre une issue funeste. Deux périrent ainsi , non soulagés par des épistaxis répétés , un dans les convulsions , l'autre épuisé par une énorme escarre qui ne fut point critique. Trois dans le même cas guérirent , ayant eu au début des hémorragies répétées à des époques variables ; chez deux la diarrhée avec moiteur fit bien espérer ; l'autre , atteint d'un tœmia dont il rendit de longues portions , guérit malgré une escarre gangréneuse de six pouces de largeur , survenue au vingt-unième jour.

Ce n'est pas la première fois que je rencontre des fièvres graves chez des individus ayant des tœmia , et bien qu'alors les malades aient couru les plus grands dangers , il ne me souvient pas en avoir vu périr aucun.

J'ai dit n'avoir observé qu'une hémorragie décidément critique ; le malade était arrivé au dix-neuvième

jour, au milieu des signes les plus menaçants ; le délire et la prostration ne cessaient point. Le vingtième, il eut une légère hémorragie sans résultat prononcé ; mais, à l'accablement croissant et à l'activité particulière du pouls, j'en présageai une seconde. Je recommandai de la respecter, quelle qu'elle fût, l'avertissement ne fut pas de trop. Dans la nuit du 22 au 23, il en survint une effrayante par son abondance et par les syncopes qui la suivirent. La fièvre cessa de suite, la convalescence fut prompte et complète.

Plusieurs fois j'ai remarqué, à une époque avancée de la maladie, des vomissements bilieux précédés d'un trouble général et suivis d'un calme complet. Ils étaient critiques. Un assez grand nombre, tourmenté sans résultat, se trouva bien, à cette époque de la maladie, de l'émétique à doses réfractées.

Il serait difficile de dire si tel symptôme grave était décidément funeste, car parmi ceux qui succombèrent et ceux qui guérirent, on en observa souvent d'analogues. C'est ainsi qu'un périt à la suite d'un gonflement œdémateux de la face, malgré lequel son voisin guérit parfaitement.

Quelques malades, arrivés au dernier degré de prostration, durent leur salut au quinquina en décoction à haute dose. Dans plusieurs cas, ce médicament me parut tellement héroïque, que sans lui j'entrevois bien peu de chances de guérison. On voyait sous son influence le malade s'éveiller, la langue se nettoyer, le flux diminuer, le pouls et la chaleur renaître ; et si, par erreur ou à dessein, on en suspendait l'usage, les élèves eux-mêmes s'en apercevaient au premier aspect.

Ces fièvres m'ont surtout paru remarquables par leur nombre et leur gravité (1). Elles se montrèrent surtout

(1) Les travaux des contemporains ne me paraissent pas avoir jeté sur l'étiologie des fièvres le jour qu'on en devait espérer. Des mots nouveaux

dans la seconde période de l'année, où les malades nous abondèrent d'une manière tout insolite. La cause en était palpable ; à la garde royale, corps d'élite, succédaient des recrues, des régiments de ligne fort inégalement composés. La réorganisation de l'armée soumettait à des marches forcées une foule de soldats restés jusqu'alors dans leurs foyers, et les circonstances multipliaient, pour la garnison de Rouen, des corvées au-dessus des forces de beaucoup de ceux qui la composaient. Sur cent dix, il en périt six, et sur six auxquels on tira du sang, soit par les sangsues, soit par la lancette, il en périt trois. Les autres furent pour la plupart évacués au début et soumis à une médication variée suivant le besoin.

donnés pour désigner des maladies anciennes, des recherches peu concluantes d'anatomie pathologique, la réunion sous un même titre d'affections en tout dissemblables, et une tendance générale à localiser des altérations qui, par leur cause et leur mobilité, s'y refuseront toujours ; voilà où nous en sommes sur la nature et le siège de ces fièvres. Quant au traitement, quel est l'observateur impartial qui oserait affirmer que, depuis les doctrines nouvelles, il soit plus rationnel, moins variable et surtout plus heureux ?

Lorsqu'il s'agit de former des élèves et de leur enseigner la vérité, on conçoit que la tâche devient de plus en plus difficile ; aussi j'ai renoncé à toute dénomination propre pour les fièvres. Je les divise en continues et intermittentes, division invariable ; et chacune de celles-ci est, suivant ses symptômes, désignée sous le nom de grave ou bénigne. J'ai soin de rappeler les dénominations anciennement usitées, sans lesquelles la lecture des anciens auteurs deviendrait inintelligible, et je fais connaître en même temps leur synonymie, avec les expressions nouvelles. De cette manière, aucune idée préconçue ne vient influer ni sur la nature, ni sur le traitement ; l'esprit, libre de préjugés, observe avec plus d'indépendance, et, lorsque mes élèves suivent une fièvre grave, ils la dénomment eux-mêmes à leur gré ; ils la qualifient indifféremment de fièvre putride, adynamique, entéro-mésentérique, dothin-entérite, gastro-entérite, parce qu'ils savent que pour nous les mots ont peu de valeur en présence des faits.

L'ouverture des corps nous a présenté, chez un grand nombre, mais non constamment, des éruptions, des ulcérations ou désorganisations plus ou moins avancées dans les intestins, et notamment dans le cœcum et l'iléon, des engorgements du mésentère, concurremment avec des désordres variés vers la poitrine ou l'encéphale, dûs à des complications survenues dans une période avancée de la maladie; l'estomac fut constamment trouvé peu gravement altéré.

Les convalescences furent, en général, franches et rapides; la plupart de ceux qui sortirent de l'hôpital reprirent leur service.

Aurais-je obtenu d'aussi heureux résultats en usant moins sobrement de la saignée? Je ne puis le penser: l'exemple de mes devanciers, MM. Lepecq, Rouelle et Roussel, m'a servi de guide sur ce point, et l'expérience confirme chaque jour leur manière de voir.

Convaincu que, dans notre ville, les médications débilitantes conviennent moins qu'ailleurs, nous y regardons en deux fois pour verser le sang; nous sommes mêmes en garde contre les sangsues: nous prescrivons rigoureusement leur nombre et le temps pendant lequel elles doivent couler. Pour la saignée de la veine, nous exigeons qu'on se serve de vases d'étain de la capacité de trois onces; on nous les représente le lendemain. Nous tenons un compte sévère de la qualité du sang. Il ne me souvient pas d'en avoir fait tirer au-delà de dix onces, et jamais, je crois, je ne l'ai réitérée chez le même individu.

Je pense que ces précautions, trop souvent négligées, auront l'assentiment de tout praticien éclairé.

Je n'ai point fait mention de la tendance qu'avaient beaucoup de fièvres continues à devenir intermittentes vers leur déclin. Plusieurs furent décidément rémittentes, ce qui tint à la constitution qui, depuis trois

ans, a rendu si fréquentes les fièvres d'accès, non-seulement sur les rives de la Seine, qu'elles ont désolées plus que jamais, mais encore dans notre ville, où elles se montraient si rarement. Les militaires même récemment arrivés n'en furent point à l'abri. Nous en reçûmes soixante-neuf :

- Sept irrégulières ;
- Onze quotidiennes ;
- Quarante-trois tierces ;
- Sept quartes ;
- Une larvée.

Un tiers environ céda spontanément par le repos et la diète, aidé de quelques évacuations par la peau, les selles ou le nez. On remarqua surtout des épistaxis sur les quotidiennes. Une seule fois les sangsues furent mises à l'anus ; aucun d'eux ne fut autrement saigné.

Quarante-neuf furent évacuées, et vingt-neuf fois la fièvre céda à cette seule médication. Les autres guérirent par le sulfate de quinine seul ou associé à l'opium. Deux résistèrent : chez l'un, la fièvre était entretenue par une tuméfaction énorme de la rate, contractée aux colonies ; chez l'autre, par un mauvais état de la poitrine. Je les fis tous deux réformer.

Le reste guérit, sans exception, avec une promptitude et une sûreté à laquelle nous sommes habitués. Jamais le quinquina ne fut donné en substance ; le sulfate de quinine s'est toujours montré le plus doux comme le plus efficace des remèdes. Depuis trois ans, les fièvres d'accès se sont montrées aussi fréquentes qu'elles étaient rares dans notre ville, et ce n'est pas exagérer que de porter à trois cents le nombre des malades auxquels nous l'avons administré, non-seulement sans regret, mais avec un succès constant.

Les fièvres ne furent pas seules dignes d'attention ; les maladies de poitrine donnèrent lieu à des observations

aussi nombreuses qu'intéressantes. Nous allons les parcourir, après avoir mentionné quelque cas d'affections intercurrentes.

Un militaire, se promenant sur les petites eaux de Martainville, introduisit sa main dans un buisson pour prendre un nid; il fut mordu par une vipère aux doigts index et médium; le bras se gonfla, la main devint douloureuse, et des symptômes nerveux se déclarèrent. Les morsures furent cautérisées et le malade envoyé à l'Hôtel-Dieu, où quelques doses d'éther suffirent pour calmer ces accidents qui n'offrirent rien de bien alarmant.

Six varioles confluentes guérirent avec facilité. Nous avons consigné ailleurs le mode de traitement que nous avons adopté (1). Une septième survint chez un malheureux qui languissait d'une pneumonie chronique. Une fluxion nouvelle qu'elle détermina sur la poitrine, le fit périr dans les convulsions avant la sortie complète de l'éruption; c'est là ce qui m'a déterminé à le ranger parmi les malades morts de pneumonies chroniques.

Un malade, convalescent d'une fièvre d'accès fort bénigne, avait, depuis vingt jours, une blennorrhagie peu douloureuse; il n'obtint aucun soulagement, ni du copahu, ni du poivre cubèbe administrés à haute dose. Je note ici ce cas d'infidélité de la part de ces remèdes, qui d'ordinaire réussissent si bien. Le malade était fatigué des médicaments; je l'envoyai à l'Hospice général, aux soins de notre confrère, qui, sans doute, aura été plus heureux dans le traitement de cette affection bien légère, ainsi que chacun sait, mais parfois aussi infortuné pour le médecin que pour le malade.

Parmi cinq rhumatismes, un fixé sur le nerf sciatique fut envoyé aux eaux de Bagnoles, qu'il prit avec succès.

(1) Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Rouen, en 1824.

Un autre était atteint d'un rhumatisme aigu fort douloureux. Déjà pris, il y a deux ans, il avait été traité par les saignées répétées; il avait long-temps souffert, et il fut plus de trois mois sans pouvoir reprendre le service. Nous suivîmes une autre marche; néanmoins les douleurs ne se calmèrent qu'après vingt-huit à trente jours, par les sueurs et les narcotiques. Il reprit son service, après avoir séjourné près de trois mois à l'hôpital.

Les affections catarrhales simples et les pleurodinies offrent trop peu d'intérêt pour trouver place ici. Leur nombre s'éleva à quarante-neuf, qui guérirent avec une grande facilité.

Les instructeurs et les musiciens des régiments sont souvent affectés d'hémoptisies : sept cédèrent facilement au silence, à la diète, aux boissons adoucissantes. Je juge bien rarement utile de recourir à une médication plus active, puisque celle-là me réussit constamment.

Il m'eût été bien facile de grossir la liste des pneumonies aux dépens des bronchites aiguës, car des nuances souvent bien légères séparent ces deux affections. Habitué à une certaine sévérité dans le diagnostic, nous attendons, pour nous prononcer, que la masse des signes ne nous laisse aucune équivoque. Une crépitation douteuse est par nous comptée pour rien, et un côté du thorax mal résonnant sous la percussion ne nous suffit pas, dans la conviction où nous sommes qu'un poumon peut passagèrement être engoué par des causes bien variées, étrangères à la pneumonie et sans aucun danger. Les bronchites aiguës furent au nombre de vingt-trois, qui se terminèrent heureusement.

Les pleurésies et les pleuro-pneumonies, au nombre de quatorze, ne furent pas traitées avec moins de succès. Tous ceux qui en furent atteints présentèrent au début les symptômes les plus aigus. Voici le traitement qui leur fut administré :

Cinq seulement furent saignés, un après le septième jour, pour une pneumonie grave, compliquée d'hypertrophie du cœur, qui causa sans doute les accidents multipliés qui retardèrent la guérison jusqu'au trentième jour. Il ne put reprendre son service que le cinquantième.

Un deuxième fut saigné sans beaucoup de soulagement; l'élève n'avait obtenu que quatre onces de sang; un seul émétique fut donné. La guérison fut complète le douzième jour.

J'en fis saigner au troisième jour un qui offrait la maladie dans toute son acuité: la nature du sang me convainquit que j'aurais pu mieux faire. Il eut une rechute, et guérit par des sueurs abondantes précédées d'épistaxis: il séjourna vingt-huit jours.

Une saignée du bras avait peu soulagé un malade violemment pris. Un émétique opéra mieux; quinze sangsues enlevèrent un point douloureux qui résistait, et dès-lors la maladie suivit une marche douce et prompte vers la guérison, qui eut lieu le septième jour.

Chez un cinquième, j'eus recours aux sangsues pour une pleuro-pneumonie des plus aiguës; des symptômes alarmants de prostration suivirent; la maladie fut grave, des sangsues furent réappliquées à l'anus, le malade guérit le dixième et sortit le quinzième jour.

Les neuf autres ne furent point saignés; l'émétique, donné au début, ne fut chez aucun répété dans le cours de la maladie. Le point douloureux, l'oppression, la fièvre diminuaient par cette seule médication. Des sueurs survenaient, des crachats mousseux étaient rendus et terminaient tout de la manière la plus douce et la plus heureuse.

Chacun comprendra que les succès que nous avons obtenus sur la totalité de nos malades furent singulièrement secondés par la position particulière où ils se trou-

vaient. C'est à des résultats de même nature qu'il les faut comparer pour les bien juger. Il ne serait pas possible d'établir aucun parallèle entre la médecine faite sur des hommes choisis de vingt à trente ans, et celle qui opère sur des malades civils, hommes et femmes, épuisés par l'âge, le travail ou les infirmités.

La mortalité fut d'un sur vingt-neuf pour la masse. Pendant le premier semestre, il en mourut quatre sur cent cinquante-sept, ce qui fait un sur trente-neuf; tandis que, dans le second, il en périt dix sur deux cent quarante-six, ou un sur vingt-cinq (1).

Le succès le plus frappant que nous ayons obtenu est sans contredit celui des pneumonies, car sur quatorze il n'en périt aucune. On peut, d'après les faits cités, juger la méthode qui fut suivie, et combien je crus devoir être sobre de saignées dans une affection qui passe pour la réclamer si impérieusement. L'âge et la force des sujets, loin d'être ici une chance favorable, semblent produire un effet tout contraire. Si nous agissons ainsi sur des militaires dans la force de l'âge, que doit-ce être pour le civil? Aussi, bien rarement chez eux je fais

(1) La mortalité dans les hôpitaux varie suivant l'état physique et moral de ceux qu'on y traite. Autre est une ville florissante et dont la population est heureuse, et celle dont l'industrie souffre et ne permet pas à une partie de ses habitants de pourvoir à ses premiers besoins. Le manque de travail, la cherté du pain, plus encore que les maladies annuelles, grossissent le nécrologe d'un hôpital civil.

Les variations sont bien autrement sensibles dans un hôpital militaire. En temps de paix, la mortalité est généralement peu considérable; mais viennent des bruits de guerre, des recrues nombreuses, elle augmente rapidement. Que la fatigue, les privations, la nostalgie s'en mêlent, il n'y aura plus de rapprochement possible. Surviennent enfin une maladie épidémique, comme la dysenterie, la fièvre jaune, le typhus, le choléra, au lieu de perdre un malade sur trente, le médecin le plus expérimenté se trouvera heureux d'en sauver dix sur vingt.

ouvrir la veine, et cependant les pneumonies n'y manquent pas : de nombreux témoins peuvent affirmer les succès qu'on obtient par une méthode bien différente.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il en est ainsi à l'Hôtel-Dieu de Rouen ; M. Laennec, qui a rendu de si grands services à la science sur cette partie, convient, d'après les observations que j'adressai à l'Académie royale de médecine, en 1825, qu'à l'Hôtel-Dieu de Rouen, il en périt un sur neuf, tandis qu'ailleurs la mortalité est d'un sur six. J'ai quelques raisons de croire que les relevés des dernières années sont encore plus satisfaisants.

M. Laennec, dans son bel ouvrage sur l'auscultation (1), en avouant les avantages de notre méthode, n'avait pas bien présents les faits sur lesquels il jugeait ; il n'eût pas dit qu'elle était fatigante pour les malades. Les élèves et les jeunes confrères qui fréquemment assistent à nos visites, peuvent attester que s'il en est peu d'aussi heureuses, il n'en est point de plus douce.

Si ces faits ne résultaient que de l'observation du moment, on pourrait admettre l'existence d'une de ces constitutions particulières qui donnent aux maladies une physionomie propre et insolite. Je ne puis admettre cette supposition. Depuis dix ans, je vois les mêmes moyens suivis des mêmes résultats ; où Lepecq a-t-il puisé les faits si beaux, si concluants de ces pneumonies que la saignée exaspérait, et qui cédaient comme par enchantement à de doux évacuans convenablement administrés ?

Si nous remontons un peu plus haut, nous pourrions nous convaincre qu'ailleurs qu'à Rouen ce mode de faire a été suivi avec succès. A-t-on perdu le souvenir de ce

(1) LAENNEC, *Auscultation médiate*, 2^e édition, tome II.

doyen de Caen, qui eut à soutenir, en 1682, un procès contre la faculté qu'il présidait, pour avoir osé guérir des pneumonies par l'émétique et les purgatifs, moyens alors solennellement condamnés.

Stoll, à Vienne, dut une grande partie de sa gloire à l'emploi des moyens qui, quinze ans auparavant, réussirent si bien à M. Le Pecq. Et, il y a près de deux cents ans, Lazare Rivière, par ses écrits et sa pratique, n'avait-il pas signalé les mêmes faits à la faculté de Montpellier ?

Je sais que la médecine doit varier suivant les temps et les lieux ; je ne pense pas que ce mode d'agir qui réussit si bien ici, soit partout également bon, je n'oserais même affirmer qu'il conviendra toujours ; mais je suis convaincu que notre ville, par sa position, ses vents, ses eaux, les mœurs de ses habitants, a un climat propre, dont l'influence est tellement puissante, qu'elle modifie en peu de temps la constitution de ceux qui y viennent séjourner, et imprime aux maladies même les plus aiguës en apparence, un caractère catarrhal et bilieux qui peut bien offrir des nuances, mais qui règne trop généralement pour qu'on n'y porte pas dans le traitement une attention toute spéciale (1).

J'ai dit quelques mots sur plusieurs des moyens curatifs dont je fais un fréquent usage. Je n'entrerai point dans un détail qui serait ici fastidieux. La plupart des médications que j'emploie sont d'une extrême simplicité. Ce n'est point dans l'asile du pauvre que l'on doit sacrifier

(1) Romæ scribimus et in aere romano, quod ideo monemus, ne insulsus aliquis, cujus nomen tacemus, si contraria in sua patria aquilonari experiat, insulsè denuo iraseatur in sequaces Hippocratis. Sancte fateor fere centies hujus modi veritatem expectus sum Romæ in ægrotantibus ; et sæpe cum magno animi mœrore quando medicos in contrariam ire sententiam observabam. (*Baglivi opera*, t. 1.)

au luxe ou au caprice de la mode; des besoins plus réels sont là qui réclament ce qu'ailleurs on peut accorder pour flatter le goût ou capter l'imagination. Nous ignorons ces remèdes rares et compliqués dont l'action ne saurait être expliquée par ceux mêmes qui les emploient. Jamais nous n'avons attaché de prix au nombre ni à l'élégance de nos formules; nous allons droit au but. La matière médicale est bien riche pour celui qui la sait employer. Le formulaire que j'ai tracé pour l'hôpital est tellement simple, que je crois qu'il serait possible de le graver sur une carte. Je n'y fais que de bien rares additions, et si parfois je tente l'essai d'une substance nouvelle, c'est avec une réserve qu'on pourrait ailleurs appeler de la timidité, mais qui, du moins, ne m'expose à aucuns regrets. C'est surtout à l'Hôtel-Dieu de Rouen qu'on ignore les expériences dangereuses; la vie de nos semblables m'a toujours été d'un trop haut prix pour la compromettre dans la moindre tentative hasardeuse. Depuis le sulfate de quinine, découverte dont le premier je crois à Rouen avoir constaté l'efficacité, bien peu de médicaments nouveaux m'ont paru dignes d'être usuellement conservés. L'aconit, la thridace, la salicine, les derniers dont j'ai fait l'emploi, m'ont paru infidèles ou dangereux. Soumis au creuset de l'expérience, ils n'ont pas mérité à mes yeux les éloges qu'on leur prodiguait.

Sans prétendre infirmer en rien le mérite ou l'exactitude des observations de praticiens recommandables, je n'ai point encore donné l'émétique à haute dose dans la pneumonie, parce que je crois qu'on peut obtenir des succès par des voies plus douces et plus sûres. Jamais notre budget ne s'est enflé d'une profusion de sangsues, dont l'utilité ne m'a point été assez démontrée pour en imposer aux malades le tourment et le danger; mais nous nous attachons surtout à pénétrer nos élèves des ressources in-

finies de la nature, sans chercher à les séduire par un vain appareil de médicaments qui les exposerait plus tard à de tristes déceptions.

Quel que soit le mode de traitement que nous adoptions, nous ne perdons jamais de vue qu'au-dessus de tous nos moyens il existe une force médicatrice toujours présente, toujours agissante, dont les efforts ne demandent qu'à être secondés, que le médecin doit suivre et connaître, que le plus habile est son plus digne interprète, et qu'il ne doit jamais compter sur plus de succès que lorsqu'il la laisse agir en toute liberté.



CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

RAPPORT

FAIT par M. N. BIGNON, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Ce serait peut-être un tableau de quelque intérêt pour le public que l'exposé des produits littéraires de la dernière moitié du 18^e siècle, comparés à ceux qui signalent le 19^e, malgré les perturbations politiques de toute espèce et l'entraînement des esprits vers les spéculations lucratives de toutes les industries. Ce pourrait être, en même temps, une solide réponse au dénigrement de ces pessimistes de profession qui s'obstinent encore à nous faire accroire que, depuis quarante ans, l'instruction de la jeunesse a été sans résultat, offusqués sans doute par l'éclat de la lumière dont l'âge viril actuel les environne.

Non, Messieurs, non, malgré le système rétrograde occulte constamment suivi depuis le commencement du siècle, surtout dans le personnel de la partie administrative, l'instruction publique a porté son fruit par la seule force des choses; dans aucun temps, le professorat n'a compté plus d'hommes d'un vrai talent; et, si l'on excepte quel-

ques vieilles pratiques routinières et cette prétendue philosophie scolastique qui, sous un nom pompeux, occupe le temps le plus précieux de la jeunesse d'une métaphysique abstruse, aux dépens de la théorie des idées et du raisonnement, la seule métaphysique intelligible et profitable, jamais encore l'instruction publique en France n'offrit ni autant d'étendue ni autant de variété dans ses éléments, pour la composition d'un bon système approprié aux besoins de la société actuelle. La preuve en est sensible dans la jeunesse studieuse sortie nouvellement de nos collèges, et qui prend soin de cultiver les semences qu'on lui a confiées; oui, Messieurs, et (que l'on veuille bien nous pardonner cette franchise, qui n'est que l'expression d'une ancienne et habituelle sympathie) pour être quelquefois admirables par l'étendue de leurs connaissances, peut-être ne manquerait-il à nos jeunes gens que d'avoir souvent un peu moins de ce ton dogmatique et tranchant qui fait repousser la vérité même, et un peu plus de ces aimables déférences qui donnent tant de charme au savoir.

Mais, Messieurs, ce ne peut être ici que le programme, en quelque sorte, d'une statistique comparative à faire, qui demanderait un autre temps et une autre plume.

≡ L'ouverture des travaux de cette année s'est faite sous la direction de M. Houel; nommé subitement à la présidence du tribunal civil de Louviers, il n'a eu que le temps de faire à la compagnie un adieu verbal plein d'expressions affectueuses qui ont encore augmenté les regrets de son éloignement. M. Blanche, qui lui a succédé dans la même séance, s'est rendu l'organe de l'assemblée, en adressant à M. Houel des remerciements sur la manière distinguée dont il avait suppléé le président durant presque toute l'année dernière; et il a saisi un motif de con-

solution pour toute la compagnie dans cet espoir que la ville pourrait reconquérir au jour, pour sa magistrature, un talent indigène qui laisse d'honorables souvenirs dans notre barreau.

= L'Académie a reçu, cette année, pour orner sa bibliothèque et l'éclairer elle-même dans ses travaux :

De M. le Préfet du département, vingt-quatre volumes des Classiques latins, faisant suite à la collection des envois précédents du même ouvrage ;

De M. le Maire de la ville, le catalogue de la Bibliothèque publique (partie des Belles-Lettres), par M. Théodore Licquet, conservateur ;

De M. Tougard, avocat à la Cour royale, une Adresse aux deux chambres législatives, sur la peine de mort, et une pétition aux mêmes, sur le droit électoral ;

De M. Sellon, membre du souverain conseil de Genève, un programme de prix, sur les moyens d'assurer la paix générale, et sur le vœu à exprimer au futur congrès ;

De la Société d'enseignement mutuel à Rouen, le procès-verbal de sa Séance publique, en 1830, et des progrès dus au zèle et aux sacrifices d'une administration toute bienveillante ;

De la Société royale des Antiquaires de France, le Précis d'une notice sur ses travaux, par M. Sébastien Bottin ;

De la Société de géographie de France, les n^{os} 93 et 94 de son 15^e volume ;

De M. Auguste Asselin, de Cherbourg, une Notice sur la découverte des restes d'une habitation romaine dans la mielle de cette ville, et sur quelques antiquités trouvées entre Cherbourg et Valognes ;

De M. F. C..., une Biographie d'Abbeville et de ses environs ;

De la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague,

un rapport très détaillé fait au roi de Danemark , par M. le chevalier d'Adamson, le 31 mai 1830, et qui constate l'existence, à cette époque, de 2,824 écoles d'enseignement mutuel dans ces petits états, où la méthode n'a commencé à s'établir qu'en 1822 ; ce qui prouverait assez peut-être que le bon sens et la lumière de l'esprit ne sont pas en raison directe de la proximité du soleil.

= Organe d'une commission nommée pour les poésies de M. Edmond du Petit-Bois, M. Duputel, dans un préliminaire , a jugé notre siècle bien propre à fournir des sujets de tragédies à la postérité , mais très peu poétique pour l'âge présent. Il a entendu les cris des factions, le retentissement de la chute des empires, précurseur du bouleversement de la vieille Europe!... Aussi fait-on bien peu de vers aujourd'hui , dit notre confrère ; et , venant ensuite à ceux de M. du Petit-Bois , qu'il soupçonne être encore fort jeune , n'ayant point dans son style un genre déterminé, la *Mort de Landais*, par la chaleur d'expression et les vérités de sentiment, lui a paru digne de plaire en tout temps et en tout pays ; il a signalé des beautés et des défauts dans la ballade et dans l'ode, quelquefois un peu tachetée de romantique.

Ici, Messieurs, nous devons faire une remarque essentielle pour la statistique de l'Académie ; c'est que, depuis plusieurs années, nous n'entendons plus que le nom de ce phénomène littéraire, de cette école vaporeuse prêchée naguères parmi nous avec tant de chaleur, qui devait envahir tous les genres, pour laquelle *il n'y avait pas assez de presses*, et qui paraît destinée à s'abîmer au milieu des farces théâtrales ; à moins, toutefois, que , pour conserver au système ce qu'il peut avoir d'applicable à l'état actuel de la civilisation française, ses coryphées, guéris d'un enthousiasme irréfléchi, ne rentrent dans les limites de la raison et du vrai goût, si légèrement sacrifiés à

cette bizarre fantaisie, qui ferme peut-être la voie de l'immortalité à quelques-uns de leurs ouvrages.

= *La Revue normande*, ouvrage périodique annuel de M. de Caumont, professeur à Caen, a pour but, suivant M. A. Le Prevost, d'affranchir les provinces du monopole des réputations, que la capitale continue à s'arroger en fait de sciences, de littérature et d'arts ; et le moyen choisi par l'auteur pour l'émancipation des talents de toute espèce, c'est d'offrir, dans sa revue, un centre de renommée à tous les produits intellectuels des cinq départements formés de l'ancienne Normandie, et de les publier par la voie de la presse, dans un recueil indépendant des coteries parisiennes. L'analyse de notre confrère, pour le recueil de cette année, est bien capable d'inspirer la confiance, et la manière dont il s'est exprimé sur les talents et la personne du rédacteur, offre encore une nouvelle garantie.

= Un *Cours d'antiquités monumentales*, professé gratuitement par le même M. de Caumont, et dans la même ville, a corroboré, sur le rapport de M. Deville, l'opinion avantageuse de M. Le Prevost. Ce cours, qui contient cette année l'ère celtique avec son atlas, doit embrasser la domination romaine et le moyen âge, pour se terminer avec l'époque de la renaissance. Notre confrère a fait sentir, en connaissance de cause, l'importance, en général, d'une tâche aussi vaste et aussi remplie de difficultés ; combien, en particulier, il a fallu de sagacité pour percer les épaisses ténèbres de cette première partie, et de conscience, en même temps, pour se défendre de la manie trop ordinaire des systèmes sur l'histoire monumentale d'un peuple qui n'écrivait pas. Cependant les éloges n'ont pas été sans restriction : notre confrère, qui lui-même a procuré quelques renseignements à M. de Caumont, au-

rait désiré plus d'étendue dans la section touchant les médailles.

= L'Examen de l'*Essai historique, géographique et statistique sur le royaume des Pays-Bas*, par MM. Balbi et de la Roquette, a offert à M. Ballin des résultats de recherches nombreuses, sinon toujours exacts, du moins approchant aussi près que possible de la vérité; mais il aurait désiré que la précipitation de ce travail de circonstance eût permis d'établir une ligne de démarcation fixe entre le territoire des Belges et celui des Hollandais, quoiqu'il paraisse difficile de réunir plus de documents utiles dans un tableau d'aussi peu d'étendue; et notre confrère a saisi l'occasion d'offrir un tableau du même genre, inventé et publié par lui même à Paris, il y a plus de trente ans, lorsqu'il n'était âgé que de treize. C'est le *Tableau des principes de la langue française*, que Boiste, son imprimeur, a mis en tête du dictionnaire de ce nom, malgré deux condamnations judiciaires avec dépens et indemnité envers le jeune auteur. Et voilà comme on fait tous les jours, avec plus ou moins d'adresse, des grammaires et d'autres livres, etc.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

= La Compagnie a entendu avec tout l'intérêt des bons souvenirs la lecture du discours prononcé par M. Houel, lors de son installation à la présidence du tribunal civil de Louviers.

= L'*Opinion* de M. Boucher de Perthes sur le système prohibitif des douanes, est un dialogue assez piquant dans la forme, suivant M. Deville; mais, quant au fonds, « j'en appelle, dit notre confrère, au jugement de tous les économistes, même des plus hardis: tous ont reculé de-

« vant l'application des systèmes absolus ; et ce n'est ja-
 « mais que par voie d'amélioration qu'ils ont procédé en
 « pareille matière.... »

= *Le Banquet d'Esther*, par M. Charles Malo, serait un succès, dit encore M. Deville, si l'on pouvait oublier le sujet, les pensées et les vers de Racine. Les artistes, continue-t-il, et les poètes qui, chez les Grecs, remportèrent le prix pour avoir corrigé les ouvrages des autres, s'étaient bien gardés de s'attaquer aux statues de Phidias et aux tragédies de Sophocle.

= *Les Chants armoricains* de M. Boucher de Perthes, sont un ouvrage composé d'odes et de récits ossianiques. D'après le rapport de M. Magnier, la nature des sujets de poésie étrangers à nos habitudes et à nos mœurs offre de grandes difficultés à l'intelligence du texte. Mais il a trouvé un puissant auxiliaire dans les notes, qu'il juge très bien faites, et la partie pour nous la plus intéressante de l'ouvrage. Il regrette que, renonçant à la lyre, l'auteur n'ait pas adopté la forme des récits poétiques... Cependant il a remarqué de beaux vers, imagination, poésie de style, sentiments élevés, etc. ; mais, pour les récits ossianiques, M. le rapporteur avoue qu'il n'a jamais pu se faire à ce ton forcé, à ce langage semi-barbare, et il ne conçoit pas non plus comment un jeune homme guéri par deux beaux yeux d'une antipathie innée pour l'amour, peut se donner la mort au festin même de la noce, sans être tenté d'attendre un peu plus tard.

= On doit encore à M. Boucher de Perthes un recueil de romances, légendes et ballades, qui fournissent une des preuves de la flexibilité d'un esprit cultivé dans tous les genres de littérature.

= Dans un compte rendu de six opuscules religieux

de M. l'abbé La Boderie, M. l'abbé Gossier a reconnu le talent d'un écrivain rempli de connaissances utiles, toujours parfaitement en harmonie, dans les productions de sa plume, avec les devoirs de son état, et heureux du succès de ses ouvrages, si les utopies pouvaient rendre les hommes parfaits. « Il est beau, dit M. Gossier, de voir la « politique et la religion marcher ensemble en temps de « calme, mais je ne suis pas surpris que quelques per- « sonnes instruites et bien intentionnées aient pensé « qu'aux approches de l'orage ce sont deux vaisseaux « qui, pour éviter le choc, doivent se séparer, au risque « d'être privés, au besoin, d'un secours mutuel. »

= Dans un rapport sur l'*Apologie pour Henri VII, roi de la Grande-Bretagne*, M. Lévy convient avec l'auteur, M. Spencer Smith, que les mérites de Henri l'emportent sur ses démérites; mais l'apologiste lui paraît bien au-dessous des autres historiens, sur la partie louable de ce règne, et beaucoup trop indulgent à l'égard d'une insatiable avarice et des crimes qu'elle a fait commettre. M. Lévy n'admet pas que le monarque ait été taxé par les bons historiens d'un caractère farouche et sanguinaire, ni qu'il ait accordé à Perkins un seul des trois pardons dont l'apologiste lui fait honneur; il n'admet pas non plus que les vices de Henri VII aient été ceux de son siècle; c'étaient les siens, dit M. Lévy, et ses vertus, celles d'un siècle sortant de la barbarie. Quant aux droits à la couronne, abstraction faite de la conquête, notre confrère n'a vu nulle part qu'on ait reproché au monarque breton de s'être appuyé de ceux de la maison d'York, mais bien de n'avoir pas eu la bonne politique de se fonder sur son droit, joint à celui de son épouse.

= L'Académie a reçu de M. Berger de Xivrey :

1^o Un prospectus, avec le 1^{er} chapitre, en grec, d'une

nouvelle édition, par N. D. Manos, de la *Géographie de Ptolémée d'Alexandrie*;

2° Les *Pastorales de Longus*, édition complète, dont la conquête a coûté tant de peines et de traverses à l'infortuné Paul-Louis Courier, avec une édition latine du même auteur, par M. Louis de Sinner ;

3° Quatre pièces de vers latins, grecs et allemands, à la louange de ce dernier, par ses amis ;

4° Le Prospectus d'une édition nouvelle, suivant l'ordre alphabétique, du *Trésor de la langue grecque, d'Henri Estienne*, publiée par MM. Hase, de Sinner et Fix ;

5° Un travail manuscrit de M. Berger lui-même, sur cette immense entreprise, et destiné à l'impression par l'Académie. (*Vide infra.*)

= Une méditation d'une philosophie religieuse *sur les Cimetières*, par M. de Bonardi, rappelle l'homme à son origine et à sa fin dernière, en distinguant dans son être la partie matérielle, qui se dissout pour entrer dans la composition d'autres corps, et la partie spirituelle, qui émane de Dieu, se réunit à lui, et, comme la divinité même, co-existe à la nature entière sans occuper un point dans l'espace. De là l'auteur prend occasion de nous appeler sur la tombe des personnes dont la mémoire nous est chère, pour y recevoir leurs inspirations, et nous élancer par la pensée hors d'une vie souvent misérable, vers l'éternelle durée du bonheur infini... Conseil assurément bien salutaire ! mais, puisque les âmes co-existeraient à toute la nature, sans aller dans le domaine de la mort pour interroger les mânes, que de vertus de plus, que de bassesses et d'atrocités de moins, si quelquefois seulement l'orgueilleuse misère humaine songeait sérieusement au bras de fer de l'inévitable nécessité qui nous y pousse.

= Un ouvrage qui peut donner l'idée de quelque re-

mède à un grand mal que l'on cherche à guérir dans notre état social en France, c'est l'*Histoire des Colonies pénales de l'Angleterre, dans l'Australie*, par M. Ernest de Blosseville, conseiller de préfecture au département de Seine-et-Oise. Cet ouvrage, mis au rapport de M. Duputel, a été renvoyé à l'année prochaine.

Il en a été de même pour les recueils de la Société de l'Eure et de celle de Nantes, dont plusieurs membres sont chargés de rendre compte.

= Malgré l'usage de ne mentionner dans le précis annuel que les ouvrages reçus durant la tenue des séances, nous croyons devoir donner à M. Albert Montemont acte de l'envoi d'une ode de circonstance, qui nous est parvenue depuis l'ouverture des vacances, sous le titre de la *Nymphe de la Vistule aux Français*, et portant la date du 29 août 1831. C'est, dans la crise actuelle, une œuvre de courage qui n'a pu être inspirée que par un louable sentiment d'humanité.

MEMBRES RÉSIDANTS.

= Un compte très détaillé rendu par M. Ballin sur le bon ordre qu'il a su établir dans la bibliothèque et les archives de la Compagnie, malgré l'exigence de ses fonctions civiles, a mérité à l'auteur des témoignages de satisfaction.

= M. Periaux père, auteur du *Tableau bibliographique* de tous nos mémoires depuis 1744, persistant à faire le service actif dans la vétérance, a reçu des remerciements bien mérités pour l'offrande de 300 cartes contenant le dépouillement du précis de 1830, faisant suite à son immense travail.

= M. l'abbé Gossier a fait don d'un buste très ressem-

blant, exécuté par ses soins et à ses frais, de notre confrère M. Brunel, ingénieur du *tunnel* sous la Tamise. L'Académie a reçu l'offrande comme un monument de famille consacré par l'amitié à la mémoire du génie.

= M. *Magnier*, comme récipiendaire, est venu se marquer une place distinguée dans nos rangs, par un discours sur la cause du peu de popularité de notre poésie.

= M. *Paumier*, au même titre, a signalé son entrée en traitant des rapports entre la religion et les sciences, et des services mutuels qu'elles se sont rendus.

(Ces deux discours sont imprimés à la suite.)

= *L'Analyse critique et littéraire de l'Enéide*, publiée en deux volumes, par M. *Magnier*, a été l'objet d'un rapport par M. *Licquet*. Ce rapport présente la manière d'expliquer les morceaux de détail, l'examen de l'ensemble du poème, et des remarques sur l'intelligence du texte.

Sur la 1^{re} partie, M. *Licquet* félicite l'auteur d'avoir fait une habile et heureuse application de la méthode du savant *Rollin*, imitée, dit-il, par M. *Jacotot*, peut-être avec trop de hardiesse, etc.

Sur les éléments et la conduite du poème, M. *Magnier* remarque un certain nombre de personnages éphémères, des rôles mal soutenus, trop d'épisodes aux dépens de l'action, et un héros qui pâlit au milieu de cette brillante parure de tableaux divers, dont chacun ne peut toutefois se lire sans beaucoup de plaisir; mais, à la fin du poème, M. *Magnier* pense que l'esprit est moins satisfait de l'ensemble qu'après la lecture de l'*Iliade* ou de la *Jérusalem* délivrée; et la raison, c'est que le but principal de l'*Enéide* lui paraît être dans les idées du poète plutôt que dans celles du héros, qui ne connaît sa mission que vers le milieu de l'*Épopée*..... Néanmoins l'auteur reconnaît

ici, dans le but principal du poème, un objet d'un grand intérêt pour les latins, mais seulement pour ceux de l'époque et de la contrée.

Quant à l'intelligence du texte, M. le rapporteur fait observer en particulier deux corrections qu'il juge très importantes; M. Magnier entend par le *donasferentes*, de Laocoon, des présents faits aux dieux; et par le *paucilata arva tenemus* du 6^e livre, le petit nombre des âmes purifiées destinées à rentrer dans l'âme universelle. « Au « reste, conclut M. Licquet, M. Magnier a voulu mon- « trer que ces passages étaient mal entendus, et il me « semble qu'il a parfaitement réussi. J'ai rappelé au « commencement de ce rapport le vœu émis par M. Ma- « gnier qu'une analyse raisonnée accompagne toujours « l'explication des auteurs; j'en formerai un autre en « terminant, c'est que tous les professeurs puissent s'ac- « quitter de ce devoir avec le talent, la conscience et « l'érudition de M. Magnier.

= Une question grammaticale, bien au-dessous du travail précédent par l'importance, mais qui s'en rapproche par le genre, c'est de savoir s'il est correct d'écrire : les difficultés que j'ai eues à vaincre, autrement le participe passif *eu* doit-il être variable ou non? Dans une discussion verbale sur la valeur et les rapports des mots français, comparés aux locutions analogues de plusieurs langues mortes et vivantes, M. Bignon s'est déclaré pour l'affirmative, comme application exacte et nécessaire de la règle générale.

M. Lévy a attaqué cette décision, verbalement d'abord; ensuite il a composé un mémoire très étendu sur la matière, dans lequel il a cherché à réfuter son confrère et à établir le système opposé. Cependant, au moyen d'une distinction délicate dans le sens de la phrase, d'après la grammaire de M. Boniface, il a conclu que le participe

peut être variable ou non, suivant la qualité ou l'état du sujet de la proposition.

MM. *Gossier* et *Adam* ont aussi, chacun dans un mémoire, fourni de grands développements sur la théorie des participes français, et conclu en faveur de la variabilité dans l'état de la question. Mais, malgré tout l'intérêt que pourrait présenter l'analyse de la proposition qui distingue le premier, et les remarques du second sur nos verbes comparés à ceux des Anglais, c'est si peu de chose pour certains gens que l'orthographe d'une langue universelle que toute la civilisation du monde se pique d'apprendre à parler correctement ! Et l'on nous saura gré peut-être de supprimer des détails qui rappelleraient des hommes instruits aux éléments d'une science que chacun sait ou croit savoir. Ce n'est guère qu'au premier âge que l'orthopédie est applicable ; l'âge mûr a pris et veut garder son pli : c'est toujours là que nous en sommes.

= Toujours empressé d'enrichir le présent des conquêtes qu'il fait, pour notre histoire locale, dans les archives des siècles passés, M. *Déville* a lu un mémoire sur l'étendue de la partie du territoire neustrien concédée à Rollon par le traité de St.-Clair-sur-Epte, en 911. D'abord, sur la garantie de Flodoard, l'auteur met la Bretagne occupée par les Normands de la Loire hors de la partie concédée aux Normands de la Seine ; il rejette l'identité de limites entre la Normandie à l'époque du traité, et la province qui en a été le résultat. Ne trouvant point de traité écrit, et doutant même qu'il en ait jamais existé un de cette nature, c'est à l'histoire contemporaine qu'il demande la solution du problème relatif à l'étendue de la province moderne.

Ainsi, après avoir comparé et discuté les témoignages de Flodoard et de Dudon de St.-Quentin, suivant, à

l'orient, le cours de la Bresle jusqu'à la ville d'Éu, M. Deville trouve que, sur la rive droite de la Seine, la Normandie de Rollon paraît avoir embrassé tout ce qui appartenait, de ce côté, à la Haute-Normandie.

Passant ensuite sur la rive gauche du fleuve, d'après l'autorité des chroniqueurs et des chartes, notre confrère prend l'Eure pour sa ligne de démarcation, dont la rivière d'Avre est le prolongement, à partir de son confluent avec la première, embrassant ainsi Evreux et son territoire dans la dépendance de Rollon. D'après d'autres autorités, tant anciennes que modernes, l'auteur est porté à croire que la Normandie de Rollon, ainsi limitée à l'orient, s'étendait, ici comme dans la première partie, jusques à la mer, non compris d'abord les pays Bessin, Avranchin et Cotentin, qui, avec le Maine et le territoire de Caen, ne furent réunis qu'en 924 et en 933, par des stipulations particulières. Ainsi se trouva complétée la province de Normandie, telle qu'elle était de nos jours.

— Lecture faite de ce mémoire, M. *Théodore Licquet* a déclaré qu'un travail sur l'histoire de la Normandie, dont il s'occupe, comprend le même sujet traité par M. Deville. La Compagnie a donné à M. Licquet, dans ses registres, acte de sa déclaration.

— M. Deville a joint à son mémoire une carte géographique, sur laquelle sont tracées les limites assignées à la Normandie de Rollon.

— Dans des recherches curieuses sur l'ancien pont de Rouen, M. *Deville* établit qu'il n'en existait pas en 885 ni en 962. D'après une charte de Richard II, il reconnaît l'existence du premier pont en 1027, dans le voisinage de la rue Potart, probablement en bois, atteint du feu en

1135, consolidé par Geoffroy Plantagenet en 1145, et qui fut remplacé, sous les auspices de Mathilde, épouse de ce prince, par l'ancien pont de pierre, entre les années 1151 et 1167. C'est ce pont qui périt en 1564, et dont les piles, tronquées avec tant d'efforts, semblent encore en attendre un autre. (Ce mémoire est imprimé à la suite.)

Ainsi, Messieurs, d'après les documents authentiques recueillis par notre laborieux confrère, tous les ponts de Rouen, jusqu'au 19^e siècle, ont été successivement dirigés sur une ligne à peu près perpendiculaire au centre. Nous serait-il permis de regretter qu'il ait fallu 800 ans pour découvrir l'utilité d'une pointe d'île, et pour imaginer la position du nouveau pont à l'extrémité la moins commerçante de la ville?

= Une lettre de M. Deville à M. Alavoine, ingénieur de la flèche actuellement en construction de notre cathédrale, sur l'ancienne flèche élevée par Robert Becquet, offre des détails intéressants qu'il n'est permis de dédaigner qu'à l'ignorance superbe qui ne connaît pas le prix de pareilles recherches pour les amateurs de notre histoire locale. (Cette lettre se trouve imprimée à la suite.)

= Les bibliographes ne liront pas sans intérêt une notice bibliographique de M. Duputel, sur une tragédie intitulée *Tyr et Sidon*, par Daniel Danchères, imprimée à Paris en 1608, parodiée et augmentée par Jean de Schelandre, etc. (Cette notice est également imprimée à la suite.)

= On doit, en outre, à M. Duputel un petit souvenir d'ancien fabuliste, dans un apologue fécond plus que jamais, par le temps qui court, en applications de toute espèce. Abstraction faite du mérite de la pièce, nous avons dû regarder comme une bonne fortune, vu la pénurie d'inspirations poétiques, d'être mis à portée de prou-

ver que , du moins , on fait encore des vers dans cette Académie , et d'interrompre la prescription d'un genre agréable au milieu de tant d'affaires sérieuses :

..... *Et amara leni*
Temperet risu.....

LES DEUX LIVRES,

FABLE.

Sur les tablettes d'un libraire ,
L'autre jour, un livre nouveau,
Fort médiocre au fond, mais d'un beau caractère,
Papier fin, grande marge et relière en veau,
Se trouvant à côté d'un excellent ouvrage
Dont l'habit, fait d'un ancien parchemin,
A tout le monde attestait l'âge,
D'un ton fier lui tint ce langage :
« Que fais-tu près de moi ? Loin d'ici, vieux bouquin !
« En vérité, c'est bien ta place !
« N'est-elle pas chez l'épicier ?
« Ou, si l'on te garde par grâce,
« Tu devrais te cacher du moins dans le grenier.
« Sous ton antique et sale couverture,
« Ne vas-tu pas t'imaginer
« Qu'un amateur de toi se laissera tenter,
« Et surtout en voyant les filets, la dorure
« Dont on a pris soin de m'orner ?...
« — Si le mérite est dans la relière,
« Sur moi, lui répond son voisin,
« Vous avez, j'en conviens, un puissant avantage,
« Mais, quand même il serait couvert en maroquin,
« Aux yeux des connaisseurs jamais un sot ouvrage
« N'en vaudra davantage ;
« Au lieu que, de celui qu'on appelle bouquin,
« Ils offrent tous les jours une assez forte somme. »

Cette fable s'adresse à plus d'un parvenu

Qui paraît ignorer le proverbe connu :

Ce n'est pas l'habit qui fait l'homme.

Et je crois bien, sans contredit,

Que maint exalté romantique

Et maint imberbe politique

Pourraient également en faire leur profit.

= M. *Hellis* a jeté un coup-d'œil d'amateur sur le tableau à l'honneur de Pierre Corneille, dont l'habile et brillant pinceau de notre jeune compatriote, M. Court, a décoré la salle de nos séances hebdomadaires; et il a terminé par la proposition d'un témoignage de reconnaissance et de satisfaction envers un talent désintéressé qui voit dans la gloire la plus belle récompense du génie. L'Académie a senti toute la justesse de l'initiative, et a arrêté que, dans la prochaine séance publique, il serait décerné à M. Court une médaille d'or de la valeur de 600 francs, à l'effigie du Poussin.

Ainsi, Messieurs, si la littérature n'a pas répondu cette année à votre appel, vous allez être bien dédommagés par le grand intérêt que le génie des arts vient répandre sur vos travaux.

Les lectures achevées, M. le Président a invité M. Court à monter sur l'estrade; et là, prenant affectueusement la main du jeune artiste, en présence d'une assemblée nombreuse de ses concitoyens, qui le couvraient de leurs regards avides de le connaître, M. Blanche lui a adressé quelques phrases improvisées, mais empreintes du sentiment profond de la reconnaissance de la Compagnie et du vif intérêt qu'elle attache, avec la ville entière, aux progrès d'un si beau talent, toujours, malgré l'envie, supérieur à lui-même comme à sa croissante renommée.

Cette courte allocution, pleine de chaleur et de verve, terminée par la remise de la médaille, a été spontanément suivie d'une décharge d'applaudissements extraordinaires et de bravos répétés avec cet élan du cœur qui distingue les vraies fêtes de famille. *Macte animis, generose puer!.....*



PRIX PROPOSÉ POUR 1832.

L'Académie royale de Rouen propose, pour le concours de 1832, le sujet suivant :

Quelle peut être l'influence de l'instruction des classes inférieures sur le bonheur des nations et sur le perfectionnement de l'espèce humaine.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les auteurs mettront en tête de leur ouvrage une devise, répétée sur un billet cacheté, dans lequel ils feront connaître leur nom et leur demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages seront adressés, francs de port, à M. N. BIGNON, *Secrétaire perpétuel pour la classe des Belles-Lettres et des Arts*, rue Sénécoux, n^o 55, avant le 1^{er} juin 1832, terme de rigueur.





MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN
ENTIER DANS SES ACTES.

RÉFLEXIONS

SUR LE TABLEAU DEMANDÉ PAR L'ACADÉMIE A M. COURT,

Lues à l'Académie le 9 août 1831,

Par M. HELLIS, D.-M.

MESSIEURS,

La gloire est la vie de l'artiste ; elle seule le dédommage de ses peines et le soutient dans ses travaux. L'espoir d'un peu de renommée double ses forces, échauffe son génie et lui fait enfanter des merveilles. Le jeune compatriote à qui nous devons le plus bel ornement du lieu de nos séances n'est point infidèle à cet adage. Il a dignement répondu à votre appel, et vous avez pu vous convaincre à loisir du charme et de l'éclat qu'il a su répandre sur une composition qui en paraissait si peu susceptible, lorsqu'on songe au lieu de la scène qui lui était imposée, aux difficultés qui naissaient, et de la forme du costume et de la vérité obligée des personnages ; on peut s'étonner que le peintre n'ait pas reculé devant tant d'obstacles, et l'on est réduit à admirer avec quel bonheur il en a su triompher.

Les ouvrages de ce genre ne sont pas de ceux qui se jugent au premier coup-d'œil ; il faut, pour les bien apprécier, se reporter aux temps et aux lieux, se rappeler le caractère des personnages, s'identifier avec le peintre dans ses études comme dans ses idées, sans quoi on s'exposerait à critiquer ce qui est le plus digne d'éloges. Jean-Jacques avoue avoir blâmé, comme inconvenante, une scène de Mahomet que plus tard il reconnut être un chef-d'œuvre. Ceci, dit-il, doit nous rendre réservés lorsqu'il s'agit de juger nos maîtres. Le Dominiquin, persécuté par les partisans d'une école rivale, était tellement écrasé que son nom était mis en oubli. Sa santé, affaiblie par de continuels revers, ne lui permettait guère de sortir de chez lui ; on le croyait mort. Il eut la douleur de voir ses plus beaux ouvrages devenir des objets de mépris et de dérision. Son tableau de la Flagellation était méconnu, sa Communion de Saint-Jérôme fut arrachée de la place qu'elle occupait dans l'église San-Girolamo della Carità, et jetée dans un grenier. Les moines de cette église, désirant avoir un nouveau tableau d'autel, en chargèrent Poussin, et lui envoyèrent le tableau du Dominiquin pour peindre dessus et lui éviter les frais de la toile. Notre compatriote eut à peine regardé cette œuvre du génie, que, frappé de ses rares beautés, il la reporte dans l'église d'où elle avait été si indignement arrachée, il en fait le sujet d'une leçon publique, et, établissant un parallèle entre la Communion de Saint-Jérôme, la Transfiguration de Raphaël et la Descente de croix de Daniel Volterre, il fait ressortir tout ce qu'il y avait d'admirable dans ces trois sublimes productions, qu'il proclame les chefs-d'œuvre de l'École romaine. Dès ce moment, le Dominiquin fut rendu à la vie et à la célébrité, et son nom prit la place qui lui appartenait parmi les grands peintres de l'Italie.

Le tableau demandé par l'Académie à M. Court était

Corneille accueilli au théâtre par le grand Condé, après une représentation de *Cinna*.

Le peintre a disposé son sujet de telle sorte que tout s'explique à la première vue. Nous sommes au théâtre ; le parterre, l'amphithéâtre, les loges sont sous nos yeux. Une image fidèle nous met à même de juger des dimensions de la salle, de son architecture, de ses riches ornements. Ces objets, placés dans le lointain, se perdent dans une teinte légèrement vaporeuse propre aux salles de spectacle éclairées par un grand nombre de lumières et garnies de spectateurs nombreux. Le premier plan nous offre un côté de la scène : c'est là que se passe l'action principale. Cette partie du tableau est fortement éclairée par la rampe, par les candélabres qui décorent les loges et par les foyers lumineux qu'il est d'usage de placer sur les divers points de la scène. Suivant l'usage du temps, Condé, ayant à ses côtés le prince de Conti, assiste à la représentation sur le théâtre même, entouré des notabilités de l'époque. Le prince vient d'apercevoir le père de la tragédie française, arrivé tardivement et cherchant sans doute une place du côté opposé ; il se lève, va au-devant de lui, lui serre affectueusement la main, et se dispose à l'embrasser, pour l'offrir ensuite aux applaudissements d'un public encore tout ému de l'effet d'une de ses plus sublimes productions.

Chacun peut juger avec quelle richesse de coloris, quelle vérité d'expression, quelle sévère observation des convenances, ces divers objets sont rendus. On se demande par quel artifice le peintre a pu, dans un espace aussi retréci, réunir sans confusion tant de choses diverses et ajouter au motif principal des épisodes qui s'y lient d'une manière tellement heureuse, qu'ils semblent indispensables pour jeter du charme et de la variété sur un sujet rebutant par sa froideur et sa monotonie. Là où un talent médiocre n'eût vu que des obstacles, le

génie sait découvrir une source de beautés imprévues. C'est le bloc informe dans les mains de Michel-Ange, c'est le marbre s'animant sous les doigts de Canova.

L'ordonnance du tableau est telle, que l'esprit satisfait n'en cherche point d'autre; il semble que chacun eût ainsi fait. Il en est de tout ce qui est simple et vrai comme de ces vers de Racine, qui rendent si naturellement la pensée qu'on croirait ne pouvoir l'exprimer autrement.

On ne peut nier que le front de Corneille ne soit d'une grand beauté; cet œil qui n'ose se lever, ces lèvres sur lesquelles le contentement se trahit par un demi-sourire, cette tenue un peu embarrassée plutôt qu'humble, me semblent ce qu'il y avait de plus convenable quand on se reporte aux temps et aux événements du jour.

La vieillesse du grand homme avait été affligée par des revers qui l'avaient éloigné du lieu de ses triomphes, et, dans cette ovation inattendue, il se trouvait en face et de la gloire de Condé et de ce même public qui, par un arrêt bien sévère, avait flétri les palmes que si longtemps il s'était plu à lui décerner.

Le génie n'avait pas encore obtenu ses lettres de noblesse, et il y avait loin alors de l'humble poète au grand seigneur qui le pensionnait et daignait l'admettre à sa table.

Peut-être pourrait-on désirer un peu moins de roideur dans la pose du grand Condé et quelque chose de plus gracieux dans sa physionomie. L'idée qu'on se fait d'un grand homme le place en tout au-dessus du vulgaire. On aime à retrouver dans les traits d'un héros l'empreinte d'une belle ame, et je suis sûr qu'on eût aisément pardonné au peintre s'il eût été moins scrupuleux. Je sais que le vrai a toujours son prix. L'artiste a cru ne pas pouvoir mentir à l'histoire, et si quelqu'un s'avisait de

Lui en faire un reproche sérieux, ne serait-il pas en droit de demander à l'Académie par quelle fatalité, ne lui imposant que deux personnages à peindre, elle les avait choisis d'une nature aussi rebelle ?

Un courtisan de Louis XIV trouverait le vainqueur de Rocroy trop embelli, tandis que c'eût été rendre son frère méconnaissable que de le représenter avec des formes élégantes et une figure spirituelle.

Le peintre peut donner carrière à son imagination lorsqu'il s'agit des Grecs et des Romains. Libre à lui d'embellir Didon, Léonidas et Brutus; ils ne vivent, pour nous, que dans leurs actions. Mais une pareille licence ne saurait être accordée pour les hommes de notre pays, dont les portraits sont vingt fois retracés sous nos yeux, et qui, par les souvenirs de nos pères, sont presque des contemporains. En agir autrement ne serait plus peindre l'histoire, mais bien faire du roman.

Il était, dans l'exécution de ce tableau, une difficulté dont il faut tenir compte, parce qu'elle était insurmontable. Deux personnages vont au-devant l'un de l'autre, et sont prêts à s'embrasser; ils doivent être vus à la fois par le public qui assiste à la représentation, et par un autre public pour lequel le tableau est fait. Il est impossible, dans ce cas, d'éviter le profil, et deux profils en regard au premier plan nuisent singulièrement à la grâce et à l'expression. Corneille est un peu de trois quarts et gague à être vu de la sorte; Condé est absolument droit, et ne pouvait être autrement. Il n'appartenait pas au peintre de changer cette disposition, car elle entrait rigoureusement dans le programme.

Assez de figures nobles et gracieuses attestent le talent du peintre dont le pinceau est libre. La figure de La Fontaine est pleine d'esprit et de vérité; le jeune page qu'il interroge rappelle cette tête charmante qui inspire tant d'intérêt dans le tableau de la Maternité du même

auteur ; et il me semble que l'image vivante du Poussin , placée dans un tableau destiné à l'Académie , est une attention délicate et une manière flatteuse de lui rappeler une de ses plus belles illustrations.

Il est une partie du tableau qui n'a point essuyé de critique et qui n'a trouvé que des admirateurs. C'est cette loge charmante où se groupent si heureusement la prude , la coquette et la bonne. Pourquoi cette composition a-t-elle de suite enlevé tous les suffrages ? c'est qu'elle est toute d'imagination ; c'est que le peintre , libre de son allure , a pu largement sacrifier aux grâces ; c'est que cette scène ne lui était point imposée. Elle lui a , certes , coûté bien moins d'efforts que celle qui se passe plus bas et qui demande à être plus long-temps étudiée pour être bien sentie.

Je ne m'étendrai point davantage sur le mérite d'une composition qui , jusque dans ses moindres détails , atteste la main du maître. Mon but , en vous parlant de l'ouvrage , est de rappeler aussi l'auteur à votre souvenir.

Absent de cette ville , il n'a pu jouir des éloges de cette foule qui n'a cessé d'accourir pendant la trop courte exposition de son tableau. Il n'a point encore triomphé : sa modestie fortifiant ses doutes , peut-être craint-il ne pas avoir atteint le but et mal saisi vos intentions. Il est un jugement qu'il préfère à celui du public , qui se laisse aisément entraîner et séduire : c'est celui des juges éclairés et réfléchis ; c'est là surtout le suffrage qu'il ambitionne et qu'il n'a point encore obtenu.

Je n'entre pas une fois dans la salle de nos séances , que , frappé du bel effet de ce tableau , je ne reporte mes idées sur les études qu'il a exigées , le temps qu'il a réclamé ; je pense ensuite au désir exprimé par l'Académie de posséder un tableau de chevalet ou un portrait en pied de Corneille. L'auteur me paraît avoir tellement dépassé ce qu'on attendait de lui , qu'il n'existe plus

aucune proportion entre ce qui était demandé et ce qui a été offert.

Les sentiments qui animent M. Court éloignent toute idée d'une compensation possible; mais, Messieurs, il est dans la mission de l'Académie d'encourager les arts, et si, dans cette circonstance, elle doit s'avouer vaincue en générosité, elle peut ne pas l'être en nobles procédés. Il lui reste un moyen facile de rétablir la balance, en témoignant à l'auteur, d'une manière authentique et digne d'elle, et l'estime qu'elle lui porte et la reconnaissance qu'elle lui doit pour le beau tableau dont il l'a dotée.

C'est là, Messieurs, ce qui me détermine à proposer qu'une médaille d'or soit publiquement décernée à M. Court, comme témoignage de satisfaction.

RECHERCHES

SUR L'ANCIEN PONT DE ROUEN,

Lues à la Séance du 10 décembre 1830,

Par M. A. DEVILLE.

MESSIEURS,

Malgré les recherches faites jusqu'à ce jour, il règne encore beaucoup d'obscurité sur l'époque où il aurait été établi un pont sur la Seine à Rouen pour la première fois, sur l'âge que pouvait avoir notre ancien pont de pierre, et sur le prince auquel on doit l'attribuer. Ces questions ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de cette ville ; je me propose de les traiter.

Le savant annotateur du *Roman de Rou* dit, au sujet du pont de Rouen : « Nous établirons ailleurs que ce « pont, dont l'existence est constatée de la manière la « plus authentique sous Richard II, doit avoir été bâti « avant l'invasion normande. » (*Roman de Rou*, t. 1^{er}, pag. 210.)

Notre confrère ayant depuis renoncé à lui accorder une si haute antiquité, nous passerons de suite aux preuves qui l'auront probablement engagé à modifier son opinion.

Un passage des *Annales de Saint-Vast* prouve qu'en 885 il n'existait point de pont à Rouen. En voici la traduction :

« Année 885. Or donc au mois de juillet, le 8^{me} des ca-
« lendes d'août, les Normands entrèrent avec toutes leurs
« forces dans la ville de Rouen, Les Français les suivirent

« jusqu'au même lieu ; et , comme leur flotte n'était pas encore arrivée , ils passent la Seine avec les navires « qu'ils avaient trouvés sur le fleuve (1) ».

Cette date est antérieure , il est vrai , à la prise de possession de la Normandie par Rollon ; mais , portons-nous à la 19^me année du règne de son petit-fils, de Richard I^{er}, et nous verrons qu'à cette époque il n'existait point encore de pont à Rouen. Thibaud *le Tricheur*, comte de Chartres, était venu attaquer cette ville par la rive gauche de la Seine. N'ayant point de navires, il se trouva arrêté tout court. Le duc Richard, qui en avait sur la rive opposée, traverse la rivière en face du quartier Saint-Sever, marche à Thibaud et le met en fuite. Cet événement est de 962, d'après Flodoard. Voici les paroles que Dudon de Saint-Quentin, historien normand et contemporain, met dans la bouche du duc Richard, à cette occasion : « Quia altum Sequanæ pelagus nobis et illis obstaculum « extat, navesque absunt illi, quibus transeat, nulla- « tenus nos bello lacesere temptat... Nos verò quibus « adsunt naves, ascitis principibus nostris ad illos trans- « eamus. » (*Scriptores normannicæ Historiæ*, pag. 143.)

Je vais au-devant d'une objection qui pourrait m'être faite. Robert Wace, dans son *Roman de Rou*, mentionne un pont à Rouen, sous le même Richard I^{er}, dès l'année 946, lors du siège de cette ville par Othon et Louis d'Outremer (2).

(1) Anno D CCC LXXXV, mense itaque julio VIII kal. augusti (Normanni) Rotomagum civitatem ingressi cum omni exercitu; Francique eos usque in dictum locum insecuti sunt; et quia necdum eorum naves ad- venerant, cum navibus in Sequana repertis fluvium transcunt. (*Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 84.)

(2) Vit par li pont de Saine è venir è aler,
De verz Hermentreville è venir è passer.
(*Vers* 4112.)

Seingifors, dist li Roiz Otes, cil ki là dedenz sout

Mais qui ne sait que Robert Wace a suivi pas à pas, dans sa chronique rimée, Dudon de St-Quentin et Guillaume de Jumiéges, abrégiateur et copiste de ce dernier ? Il n'a pas d'autres guides. Seulement, en sa qualité de poète, il se permet de temps en temps quelques enjolivements, comme il le fait ici en parlant d'un pont ; Dudon et Guillaume de Jumiéges, dont il répète les termes pour le fond du récit, n'en parlent pas. Ce qui prouve l'erreur, involontaire ou non, de Robert Wace, c'est que, racontant plus loin, toujours d'après Dudon son devancier, mais sans le dénaturer cette fois, l'attaque de Thibaud *le Tricheur*, attaque postérieure de seize ans à celle d'Othon et de Louis d'Outremer, il fait passer, au même duc Richard, la rivière au même endroit, dans des bateaux, faute de pont (1). Robert Wace aura peint, la première fois, ce qu'il avait sous les yeux, sans s'inquiéter de la vérité historique, car il existait un pont à Rouen de son temps ; la seconde fois, il a suivi son guide à la lettre.

Quoi qu'il en soit, au surplus, le témoignage de Robert Wace, qui écrivait dans la seconde moitié du XII^e siècle (2), ne pourrait tenir contre celui de Dudon, histo-

Se desfendent de nos as semblanz ke il font ;
 Jà n'aront mal par nos ne destruit ne seront,
 Se nos ne lor tollonz Saine de soz li pont.

(Vers 4125.)

- (1) Tot soef è sanz noise fist sa gent asemler,
 Chalanz e eskéis kank'il en pout trover ;
 Tote noit fit sez homs ultre Saine passer.

(Vers 4778.)

(2) Si l'on en croyait l'auteur de la notice qui précède le *Roman de Rou*, Robert Wace aurait terminé son poème en 1160. Il y a erreur de dix années pour le moins : Wace dit, à la fin de la vie de Richard I^{er} :

Treiz reis Henris vi è cunui,
 E cler lisans en lur tems fui.

rien contemporain et témoin oculaire. Ainsi, il reste constant qu'en 962, sous le duc Richard I^{er}, il n'y avait point de pont à Rouen.

En 1002, Richard meurt (1); Richard II lui succède. Ce duc, étant à Fécamp, lieu de sa résidence de prédilection, fit, en 1025, un acte de donation en faveur de l'abbaye de Jumièges (2). Il est question dans cet acte du pont de Rouen; c'est la première fois que son existence nous est révélée. Le prince donne aux moines de Jumièges ses droits de pêche, depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'au pont de Rouen, et du pont de Rouen au village d'Estaindrat.

« A ponte Archas usque ad pontem civitatis, et à ponte « civitatis ad locum qui dicitur Stindrap (3). »

Des Engleiz furent Reïs tos treis,
E tos treis furent Ducs è Reïs.

(Vers 5324.)

Or Henri-le-Jeune, le troisième d'entr'eux, ne fut admis à la royauté, par Henri II son père, qu'en 1170.

(1) Orderic Vital, Robert du Mont, et les autres historiens normands, d'après Guillaume de Jumièges, placent la mort de Richard I^{er} en 996. La chronique de Fécamp fait mourir ce prince en 998; Dudon de Saint-Quentin en 1002. Le témoignage de Dudon, contemporain de Richard I^{er} et son commensal, me paraît devoir l'emporter sur celui de ces chroniqueurs. Un ancien fragment de l'histoire de France, inséré au *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 213, donne également la date de 1002. En général, la chronologie de nos premiers ducs offre beaucoup d'incertitude.

(2) Cet acte, dont on ne possède que des copies, porte la date de 1027; mais il donne en même temps l'Indiction et l'année relative du règne du roi Robert; or, l'une et l'autre concordent avec l'année 1025. Il est constant, d'ailleurs, que Richard II n'existait plus en 1027; il était mort dès l'année précédente, au mois d'août.

(3) Ce village est cité dans la charte de Guillaume-le-Conquérant pour l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocheville. On ignore aujourd'hui sa véritable position, mais il devait être placé entre Rouen et Saint-

Ce pont avait-il été bâti par ce prince, ou par Richard I^{er} son prédécesseur, dans les quarante dernières années de son règne? C'est ce qu'il est impossible de dire. Des documents inattendus pourraient seuls permettre de résoudre cette question.

Ce pont était-il en pierre ou en bois? Même incertitude. Tout porte à croire, néanmoins, qu'il était en bois, suivant l'usage assez général d'alors, et d'après les nombreux exemples qu'il nous serait facile de citer. Il ne faudrait pas, en effet, Messieurs, confondre cet ouvrage d'un de nos premiers ducs avec l'ancien pont de pierre qui a fait place au pont de bateaux actuel. Ce n'est qu'au douzième siècle que ce pont de pierre fut élevé, comme je le prouverai plus bas.

Notre premier pont se trouve mentionné, pour la seconde fois, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Amand, donnée par Goscelin d'Arques, sous Guillaume-le-Bâtard, en 1035 au plutôt par conséquent (1). On y lit :

« In foro Rothomagi unam aream, deinde unum molendinum in Ravelini villa, post hæc unum concedimus cellarium juxta pontem Sequanæ, positum in loco qui dicitur Poteria. » (2)

« ... Nous concédons, en outre, un cellier placé auprès du pont de la Seine, dans le lieu dit la Poterie (3). »

Georges, sur le bord de la Seine. « Decimam de villa quæ vocatur Estaindrat, quæ est super ripam Sequanæ. » (*Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Georges*, p. 60.)

(1) D. Pommeraie, qui rapporte cette charte dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand*, la place sous la date de 1030. C'est une erreur, puisque le donataire parle du duc Guillaume, qui ne succéda à Robert son père que vers 1035 au plutôt.

(2) Cartulaire mss. de l'abbaye de Saint-Amand, aux archives du département de la Seine-Inférieure.

(3) Ce lieu n'est autre aujourd'hui que la rue Potart.

Il faut franchir un siècle pour retrouver, dans nos vieilles annales, le pont de Rouen. La chronique de cette ville dit, sous la date de 1136 : « cette année, le feu prit « à partir de la tête du grand pont, etc. » (1)

Neuf ans après, en 1145, Geoffroy Plantagenet s'occupait à le solidifier : « pontem refecit firmissimum. » (2)

Il appartenait à sa femme Mathilde, fille de Henri I^{er}, mariée en premières noces à l'empereur Henri V, de faire encore plus pour la ville de Rouen. Cette princesse avait rapporté de grandes richesses d'Allemagne (3); elle en possédait de plus grandes encore en Normandie. Elle en consacra une partie à l'embellissement et à l'utilité de Rouen, en y élevant un pont en pierre, celui-là même dont, aux marées basses de l'année, chacun de nous a pu voir les débris (4).

« Ad pontem lapideum super Sequanam a se inchoatum multam summam pecuniæ dimisit. »

C'est ainsi que s'exprime un contemporain, historien exact et qui fut nécessairement témoin oculaire, Robert

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 785.

(2) Robert du Mont, *apud* Duchesne, p. 982.

(3) « Gazas enim imperatorias, quas secum de Italiâ incomparabiles « attulerat. » (Le Continuateur de Guillaume de Jumièges, l. VIII, c. XXVII.)

(4) Peut-être fut-elle mue, en cette circonstance, par le même sentiment qui la porta, lors de plusieurs de ses maladies, à ouvrir ses trésors aux pauvres et aux monastères. (Voy. le *Rec. des Historiens de France*, t. XIII, p. 305.) Car il faut bien se persuader que, dans ces temps reculés, on croyait aussi accomplir un devoir religieux, et s'aplanir la route du ciel, en consacrant ses richesses à des travaux d'utilité publique. J'en citerai un seul exemple, qui trouve ici parfaitement son application. Je l'emprunte au cartulaire mss. de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur : « Sciatis quod burgenses et milites Salmuri, pro remedio animarum « suarum, fecerunt pontem Salmuri ligneum super Ligerim. » (A^d annum 1162. — Archives d'Angers.)

du Mont (1). Il ne fixe pas l'époque de ce grand travail. Appliquons-nous à la rechercher.

Si nous admettons que ce soit l'ancien pont des ducs Richard que Geoffroy Plantagenet ait consolidé en 1145, il est plus que probable que quelques années se seront écoulées avant que Mathilde ait conçu, ou du moins ait mis à exécution le projet d'élever un pont de pierre à Rouen. Elle n'aurait pas renversé l'ouvrage de son mari avant que la nécessité ne s'en fût fait sentir. Ce ne serait donc tout au plus qu'après la mort de Geoffroy, arrivée six ans plus tard, en 1151, qu'elle aurait jeté les fondations du nouveau pont. Dans tous les cas, elle ne l'aurait pu commencer au plutôt qu'en 1147, puisque ce ne fut qu'à cette époque qu'elle quitta l'Angleterre pour venir se fixer définitivement à Rouen et s'y reposer de ses longues agitations politiques (2); mais il me paraît plus naturel, sous tous les rapports, de pencher vers la première opinion.

L'époque de la construction de notre ancien pont de pierre se trouverait donc enfermée entre les années 1151 et 1167, l'impératrice Mathilde étant morte au mois de septembre de cette dernière année. Ce pont avait donc quatre siècles d'existence, lorsque, le 6 mars 1564 (3), deux de ses arches s'écroulèrent subitement et en interdirent définitivement l'usage.

Si l'on voulait que les travaux de consolidation entrepris par Geoffroy Plantagenet en 1145, dont nous avons

(1) Abbé du Mont-Saint-Michel en 1154, mort en 1186. Il fit profession en 1128.

(2) « Anno gratiæ MCLVII. . . Imperatrix jam anglicanæ discordiæ tædio affecta. . . in Normanniam transfretavit; malens sub tutela mariti sui in pace quiescere, quam in Angliâ tot molestias sustinere. » (*Recueil des Historiens de France*, t. XIII, p. 123.)

(3) Mss. n^o 494, supp., Bibl. royale.

parlé plus haut , s'appliquassent , non au pont des ducs Richard , mais à celui-là même que Robert du Mont fait élever en pierre par Mathilde , ce qui ferait remonter par conséquent la construction de ce dernier à la première moitié du XII^e siècle au lieu de la seconde , les objections se presseraient en foule. En effet , Mathilde , mariée à l'âge de onze ans à l'empereur Henri V , ne revint d'Allemagne à la cour de son père , à Londres , qu'en 1126. Amenée , vers la fin de l'année suivante , sur le continent , pour épouser en secondes noces Geoffroy Plantagenet , elle le suivit au Mans. De 1129 à 1135 , époque de la mort de son père Henri I^{er} , elle ne fit que de courtes apparitions à Rouen. A partir de 1135 , jusqu'à l'entrée de son mari dans cette ville par la force des armes en 1144 , elle n'y mit pas le pied. Quand aurait-elle pu entreprendre et mener à fin , dans ce laps de temps , un ouvrage aussi considérable ? Comment supposer , d'ailleurs , dans tous les cas , qu'en 1145 on eût été obligé de solidifier un pont en pierre bâti à peine depuis quelques années ? Tout se réunit donc pour repousser cette supposition.

Ainsi , il résulte de ce qui précède , qu'en 962 il n'existait pas de pont à Rouen ; qu'en 1025 , il y en avait un ; que , de 1151 à 1167 , Mathilde , fille de Henri I^{er} et femme de Geoffroy Plantagenet , substitua à ce premier pont , qui probablement était en bois , un pont en pierre , celui dont on s'occupe en ce moment de détruire et d'extraire les fondations.

LETTRE

ADRESSÉE A M. ALAVOINE,

Architecte de la nouvelle Flèche en fonte de fer de la Cathédrale
de Rouen,

SUR LA FLÈCHE DE ROBERT BECQUET;

Lue à l'Académie, dans la séance du 29 avril 1831,

Par M. A. DEVILLE.

MONSIEUR,

Si les artistes chargés de la construction de l'ancienne flèche de la Cathédrale de Rouen, qui fut incendiée par la foudre le 15 septembre 1822, avaient eu l'heureuse idée d'écrire l'histoire du monument qu'ils avaient élevé, nous ne serions pas réduits à des conjectures sur une foule de détails qui se rattachent à l'érection de cette flèche célèbre. Déjà notre savant confrère M. E.-H. Langlois avait cherché à suppléer à leur silence, dans sa *Notice sur l'Incendie de la Cathédrale de Rouen*, publiée en 1823. Aidé par les faibles indications éparses dans les anciennes histoires de la ville de Rouen, mais guidé, avant tout, par les souvenirs et l'étude approfondie du monument principal, M. Langlois avait fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un artiste aussi versé dans l'étude de nos vieux édifices religieux. Malheureusement, on ne connaissait pas encore, à cette époque, les pièces qui viennent d'être découvertes dans les archives du dé-

partement. Muni de ces précieux documents, M. Langlois eût écrit une histoire complète.

Vous proposant, Monsieur, de décrire vous-même le beau et hardi monument en fonte de fer qui va s'élan-
cer dans les airs à la place de la flèche consumée en
1822, et que vous aurez eu la gloire d'élever, j'ai pensé
qu'il pouvait entrer dans votre plan de faire précéder
votre travail de quelques réflexions sur l'ancienne pyra-
mide : c'est ainsi qu'on la nommait jadis. Vous m'avez
depuis assuré que tel était votre dessein. Je m'estimerai
heureux, Monsieur, de pouvoir vous fournir quelques
notes, qui n'auront d'autre mérite que d'avoir été puis-
sées à des sources originales et contemporaines. Il vous
sera facile de les coordonner et de suppléer à ce qu'elles
laisseraient encore d'obscur ou d'incomplet.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, du plan de la py-
ramide découvert depuis peu parmi les papiers du cha-
pitre de la Cathédrale ; je me suis empressé de vous le
faire connaître : plan d'autant plus précieux que c'est
tout ce qui nous reste aujourd'hui de la flèche de Robert
Becquet, et qu'il est incontestablement de la main de
cet habile homme. Vous rendriez, Monsieur, un véritable
service aux arts et à la gloire de votre devancier en le pro-
duisant dans votre ouvrage. Il deviendrait impérissable.

Les documents que m'ont fournis les archives du dé-
partement, et dans la découverte desquels j'ai été sou-
vent aidé par le zèle complaisant de M. Legendre,
un des conservateurs de ce précieux dépôt, peuvent se
diviser en deux classes. Je rangerai dans la première
les nombreuses délibérations du chapitre de la Cathé-
drale, qui sont consignées dans les registres capitulaires.

Dans la seconde viennent se placer plusieurs pièces
détachées et les comptes du trésorier du cardinal d'Am-
boise, H^e du nom, archevêque de Rouen, lequel contri-
bua si puissamment à la restauration et à l'embellisse-

ment de son église métropolitaine. Je signalerai surtout le compte de l'année 1544—1545 (1), comme étant du plus haut intérêt; on y trouve le nom des principaux ouvriers employés à la construction de la pyramide et le détail de la dépense.

DÉLIBÉRATIONS DU CHAPITRE.

Le clocher qui décorait la tour centrale de l'Église cathédrale de Rouen, avant celui qui fut élevé par Robert Becquet, avait été incendié le 4 octobre 1514. Je trouve dans les registres capitulaires le récit de cet événement; il mérite d'être conservé; en voici la traduction (2) :

« Mercredi, quatre octobre.

« *Incendie de la Tour.*

« Ce même jour, mercredi, quatre octobre, fête de saint
 « François, après la clôture du chapitre, entre neuf et
 « dix heures du matin, Messieurs étant dans le chœur
 « de l'église, comme on commençait la messe de ce
 « jour, on aperçut à la tour qui est assise entre le chœur
 « et la nef de ladite église, et qu'on nomme vulgaire-
 « ment en français *l'esguille*, une très forte fumée. Aus-
 « sitôt s'éleva une clameur dans l'église et par toute la
 « ville que le feu était à la tour. Au même instant, la
 « ville entière fut dans l'émotion. Le peuple d'accourir
 « en foule à l'église, d'apporter de l'eau et de la monter.
 « Mais il était impossible d'arrêter ainsi le feu. Que

(1) Tous ces comptes sont arrêtés de Saint-Michel en Saint-Michel.

(2) Les registres capitulaires de la Cathédrale ne commencèrent à être écrits en français qu'en 1562. Jusqu'à cette époque, ils sont rédigés en latin.

« dis-je ! bientôt, ô douleur ! aux yeux de tous, toute la
 « tour, cette tour si somptueusement revêtue de plomb,
 « au bout d'une heure s'écroula. La croix qui était
 « placée à son sommet tomba tout enflammée sur le
 « toit du chœur, aussi couvert en plomb, le brisa, et,
 « pénétrant dans la charpente, l'enflamma de telle ma-
 « nière que l'on crut que toute la ville allait être la proie
 « du feu. Et se faisaient alors dans chaque monastère,
 « dans chaque église, dans chaque couvent, et par la
 « ville, des prières, des oraisons et des processions avec
 « les reliques, les châsses, les croix, et au milieu des
 « gémissements et des larmes. Aussitôt, par un effet de
 « la clémence divine, vers midi, le feu s'apaisa, après
 « que le chœur (1) eut été brûlé jusqu'à la maçonnerie.
 « Aucune des maisons situées autour de l'église ne fut
 « endommagée, bien que le plomb coulât par les gout-
 « tières comme eût fait la pluie et volât sur les toits avec
 « les flammèches, qui furent portées jusqu'au monas-
 « tère de Saint-Ouen de Rouen. Dans cet incendie,
 « quatre cloches qui étaient dans la tour furent consu-
 « mées et perdues. MM. les chanoines et les chapelains
 « portèrent révérencieusement les châsses, les reliquai-
 « res, les tables, les ornements et les autres choses pré-
 « cieuses de l'église jusqu'à l'église de Saint-Maclou et
 « dans les maisons et les lieux voisins, pour les sauver.
 « L'église fut complètement dépouillée et évacuée ; et
 « elle était tellement remplie d'eau qu'il eût été impos-
 « sible d'y célébrer l'office divin. Cet incendie fut cause
 « pour elle d'une perte inestimable. Il fut dû à la négli-
 « gence des plombiers qui étaient occupés à la répara-
 « tion de la tour. »

Le clocher avait été consumé le 4 octobre 1514 ; dès le

(1) Pour le toit du chœur.

27 du même mois, des plans de reconstruction furent présentés au chapitre, qui les renvoya à l'examen d'une commission.

Dans le cours du mois de novembre, on s'occupait à plusieurs reprises de savoir, sans rien décider toutefois, attendu la diversité des opinions, disent les actes capitulaires, si on élèverait le nouveau clocher en bois ou en pierre.

Le 6 décembre de la même année, il fut arrêté que la portion de la maçonnerie de la tour, qui avait été calcinée par le feu, serait réparée; qu'on monterait la nouvelle bâtisse de cinq ou six pieds plus haut que l'ancienne, et que le reste de la flèche serait construit en *belle charpente, le mieux qu'il se pourrait faire, d'après les modèles qui en seraient dressés.*

Ce ne fut qu'au mois d'avril de l'année suivante (1515) que le chapitre jeta les yeux sur Martin Desperroys, maître charpentier de Rouen, homme très expérimenté dans son art, disent les registres capitulaires, pour le charger de la direction des travaux (1). Il lui fut promis soixante livres tournois par année de salaire.

Il n'était pas alors question de Robert Becquet. Je ne vois son nom cité pour la première fois, dans les nombreux registres que j'ai consultés, qu'en 1526 (2). À la même époque, Martin Desperroys, ou mieux Desperrois, était le charpentier en chef de la Cathédrale. Il avait sous lui un autre maître charpentier nommé Jean Dumouchel. Si l'on n'eût point laissé passer trente années avant de remplacer le grand clocher consumé en

(1) Il avait exécuté, un petit nombre d'années auparavant, tous les grands travaux de charpente du magnifique château de Gaillon. J'en ai trouvé la preuve dans les comptes de la maison d'Amboise.

(2) Il s'agit d'une réparation qu'il est chargé de faire à une grange de Sotteville, appartenant au cardinal d'Amboise II.

1514, il est bien probable que nous ne connaîtrions même pas aujourd'hui le nom de Robert Becquet ; celui de Martin Desperroys fût seul arrivé jusqu'à nous.

Un marché avait été passé avec un marchand de Paris, moyennant quatorze cents livres tournois, pour la fourniture des bois nécessaires à la confection de la nouvelle pyramide (1). La livraison éprouvant de longs retards, il fut délibéré, le 10 novembre, si on ne la ferait pas en pierre. La chose resta en suspens.

Les travaux de la maçonnerie avaient été confiés à Rouland Le Roux, maître maçon de la Cathédrale (*lathomus ecclesie*, à la lettre : tailleur de pierre de l'église). Cet artiste, car, malgré la modestie de son titre, c'en était un, au lieu de se borner à réparer la partie de la tour endommagée par le feu, et de la surhausser de cinq ou six pieds, ainsi que cela avait été décidé, conçut le plan d'un nouvel étage en pierre, et le commença. Le 3 janvier 1516, cette bâtisse dépassait de neuf pieds la maçonnerie primitive. Mandé le lendemain devant le chapitre assemblé, Rouland Le Roux, interrogé pourquoi il s'était écarté du plan qui lui avait été tracé, répondit « que ce qu'il avait fait était pour l'embellissement et « la plus grande beauté de l'édifice, et qu'il n'avait agi « que sur l'avis de personnes expertes, et, entr'autres, « de maître Martin Desperroys ; qu'il jugeait même nécessaire de continuer l'ouvrage de sept toises et demie « en sus pour que la chose fût bien ; qu'il pourrait, à « la rigueur, se borner à quinze pieds, mais que cela « produirait un moins bon effet. » Martin Desperroys ayant été entendu, Rouland Le Roux fut engagé à déposer le plan de ce qu'il voulait faire. L'hiver interrompit les travaux.

(1) Délibération du 23 mars 1515.

On voit qu'il s'agit ici du dernier étage en pierre de la tour encore existant, que vous venez de réparer. Le caractère de son architecture ne permet pas le moindre doute à cet égard. Ce document est intéressant, surtout en ce qu'il fournit la preuve que le clocher qui avait précédé la pyramide incendiée en 1822, partait d'un étage plus bas que celle-ci (1), par conséquent de trente-six pieds au-dessous. Si, comme on le dit, il s'élevait dans les airs à une hauteur égale à celle qu'atteignit plus tard la flèche de Robert Becquet, il devait nécessairement paraître plus élancé que celle-ci, et l'on ne sera plus étonné qu'on l'ait vulgairement désigné sous le nom de *l'éguille*.

L'année 1516 se passa à discuter de nouveau si le clocher serait construit en pierre ou en bois. Quatre maîtres maçons, de Chartres, de Beauvais, de Harfleur, de Carentan, auxquels on en adjoignit plusieurs de la ville, furent appelés à Rouen pour donner leur avis. Tous se déclarèrent pour la pierre, *comme étant plus somptueuse* (2). Ils affirmèrent en même temps, d'après l'examen qu'ils en avaient fait, que la base et les murs de la tour étaient sains, solides et en état de porter une pyramide en pierre. Nonobstant, par suite de l'opposition de quelques chanoines, rien ne fut encore arrêté.

Rouland Le Roux continuait à travailler à la tour. Il dut, par précaution, ainsi que vous avez constaté que

(1) La tour, jusqu'à cette partie inclusivement, date du commencement du treizième siècle; seulement, la décoration des huit grandes fenêtres de l'étage immédiatement au-dessous de celui de Rouland Le Roux est d'une époque postérieure. Je serais porté à croire qu'elles ont été remaniées lors de l'agrandissement des fenêtres du chœur, qui eut lieu en 1430.

(2) Il est bien probable que si, au lieu de maîtres maçons, on eût appelé des maîtres charpentiers, le bois eût eu la préférence sur la pierre.

cela avait eu lieu, disposer la maçonnerie pour recevoir une flèche en pierre, le cas échéant ; car on n'était point encore fixé sur le choix de la matière. Ce ne fut que sept années après qu'on trancha définitivement la question. Elle resta continuellement flottante dans ce long intervalle de temps.

Ce ne fut que dans les premiers mois de l'année 1517 que la maçonnerie du dernier étage actuel de la tour fut achevée, et qu'on le couvrit d'une charpente provisoire formant un beffroi. On y plaça quatre cloches, dues, à ce qu'il paraît, à la libéralité de plusieurs particuliers, et offertes l'année même de l'incendie (1).

Les choses restèrent en cet état durant vingt-cinq ans. On s'occupait toujours du projet de reconstruction et de la grande question de savoir si on emploierait la pierre ou le bois ; ne fût-ce, comme l'insinue le procès-verbal d'une des délibérations du chapitre, que pour tenir en haleine le zèle et la piété des fidèles. Les dons, malgré les indulgences promises, arrivaient lentement. L'exemple du souverain n'était pas fait pour les appeler. Louis XII, au premier bruit de l'événement, avait accordé une somme de douze mille livres, payables en six années, pour réparer les désastres causés par le funeste incendie de 1514. Un paiement de 2,000 livres venait d'être effectué, lorsque la mort ravit ce bon prince à la France.

(1) L'une d'elles, donnée par l'amiral de Graille, le 6 novembre 1514, et qu'il nomma *Louise*, pesait six cent soixante livres. Elle fut destinée à remplacer la cloche appelée *Losquelle*. (Registre capitulaire.)

M. Langlois (*Notice sur l'Incendie de la Cathédrale de Rouen*, p. 48) a pu croire, d'après l'inscription d'une autre de ces cloches, conçue en ces termes : *L'an 1514 je fus faite pour servir à cette église*, que le beffroi avait été construit l'année de l'incendie. Les registres capitulaires détruisent cette opinion.

François I^{er} s'engagea à remplir les engagements de son prédécesseur. Il est certain qu'il en renouvela plusieurs fois la promesse : les registres capitulaires en font foi ; il l'est beaucoup moins qu'il l'ait accomplie. Peut-être en fut-il empêché par les guerres qu'il eut à soutenir et par les besoins sans cesse renaissants de l'Etat.

Le 1^{er} mars 1521, le chapitre examinait un plan de reconstruction en pierre présenté par Rouland Le Roux. Deux ans après, il décidait, *une fois pour toutes, que la flèche serait faite en charpente, dans sa forme antique, et sous la direction de Martin Desperroys*. Restait à mettre la main à l'œuvre ; mais les dépenses extraordinaires et d'urgence dans lesquelles les désastres causés par l'incendie de 1514 avaient jeté le chapitre, avaient, si ce n'est épuisé, du moins fort altéré ses ressources. On préféra remettre cette entreprise à des temps meilleurs, et achever les travaux commencés. Ils étaient nombreux : une partie de la décoration du grand portail (1), l'orgue (2), le tombeau du cardinal d'Amboise, la fontaine du parvis (3), la balustrade en cuivre du chœur (4), le couronnement exté-

(1) C'est au talent de Jacques et de Rouland Le Roux, père et fils, que l'on doit ce riche et élégant morceau d'architecture. Les sculptures furent exécutées par des artistes de Rouen, dont je me propose de révéler plus tard les noms.

(2) Il fut exécuté de 1515 à 1518, par un nommé Ponthus Cancelin. On fit marché à 300 livres pour le peindre et dorer. (Regist. capitul.) Les gages de l'organiste étaient de 20 livres tournois par an.

(3) Il est inutile, je pense, de dire que ce n'est point de la fontaine actuellement existante qu'il s'agit.

(4) Une partie de la magnifique clôture en cuivre du chœur fut exécutée par Benoist Huart et Guillaume Boucher, fondeurs de Rouen, de 1524 à 1528. La dépense générale s'éleva à 5,256 livres tournois, et fut supportée, à peu près par moitié, par le chapitre et par le cardinal d'Amboise II. (Registres mss. de la maison d'Amboise.)

rieur de la chapelle de la Vierge (1), la couverture de la nef (2), etc., datent en effet de cette époque, et attesteraient au besoin les efforts et le zèle du clergé de l'église métropolitaine.

J'arrive à l'année 1542. Ici commence à figurer Robert Becquet; il va jouer le rôle principal. C'est l'époque de l'érection de la flèche. Comment fut-il substitué, pour cette entreprise, à Martin Desperroys? c'est ce que je ne puis dire avec certitude, privé que je suis, pour cette année-là, de mon guide ordinaire : le registre capitulaire manque. Je présume toutefois que ce fut par suite de la mort de Martin Desperroys : je ne trouve plus celui-ci à partir du milieu de l'année 1526. Robert Becquet paraît dans les travaux de la Cathédrale dès l'année 1529. Martin Desperroys, si vous admettez ma conjecture, serait décédé entre ces deux époques.

(1) Voici ce que je trouve dans les mêmes comptes, année 1540-1541, relativement à la couverture de la chapelle de la Vierge :

« A Ligier Symont marchand de Rouen pour l'achat de 60 milliers de
« plomb..... 1260 livres.

« A Nicollas Lebucher serrurier de Rouen, pour les croix et feraille
« mise à la craiste de la chapelle Nostre-Dame et ès lucarnes et aultres
« ouvrages de lad. chapelle..... 97 liv. 8 s. 4 d.

« A Nicollas Quesnel ymaginier pour la façon de l'ymage Nostre-Dame
« pour mettre sur la craiste de la dicte chapelle selon le marché. 20 liv
(Cette statue existe encore en place.)

« A Nicollas Lefumyevre peintre et doreur sur le marché de dorures
« de la craiste de la d. chapelle Nostre-Dame des ymages lucarnes ar-
« moryes et aultres ouvrages par marché faict à lui au rabaiz au prix
« de..... 470 liv. »

(2) Robert Becquet y fut employé de 1539 à 1540. La nef avait été couverte provisoirement en tuiles, peu de temps après l'incendie. Plus tard on la revêtit de plomb, afin de mettre cette partie de l'édifice en harmonie avec la toiture du chœur.

Il est dit au registre capitulaire, sous la date du 15 janvier 1540, que la tuile de la couverture du chœur sera vendue au plus offrant, et qu'elle sera remplacée par du plomb.

PIÈCES DÉTACHÉES ET COMPTES DU TRÉSORIER DU CARDINAL
D'AMBOISE II.

On ignorait jusqu'à ce jour que Robert Becquet eût eu un frère, maître charpentier comme lui. Les deux frères, qui prennent le titre de *maîtres de charpenterie à Rouen* (1), passèrent avec le chapitre, le 5 mars 1539, un marché pour refaire le comble du chœur de la Cathédrale, afin de le mettre à l'unisson de celui de la nef. Ils traitèrent moyennant 375 livres tournois. J'ai trouvé la pièce originale portant les signatures de *Robert et Laurent Becquet*.

Je vous ai remis précédemment la copie d'une seconde pièce fort intéressante, dont malheureusement les premiers feuillets et la date manquent. C'est une espèce de *factum* de Robert Becquet, dans lequel il répond, article par article, à une série d'observations faites contre le plan de sa flèche par plusieurs maîtres maçons qui avaient été chargés, sans doute, par le chapitre, de l'examiner et de donner leur avis. Cette pièce doit être du commencement de l'année 1542.

Bien qu'il demeure constant, par ce *factum* et par la tradition, que la pyramide incendiée le 15 septembre 1822 ait été conçue et exécutée par Robert Becquet (2),

(1) Dans une autre pièce, Robert Becquet s'intitule : *charpentier du Roy à Rouen, et de sa grande église Notre-Dame du dit lieu*.

On sait bien peu de chose sur Robert Becquet. Rouen, et Darnétal auprès de cette ville, se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour; bien que tout porte à croire que Rouen soit sa patrie. On ignore l'année de sa naissance. Je vois par les registres capitulaires de la Cathédrale qu'il mourut en 1554, à Rouen, dans une maison située auprès de l'abbaye de Saint-Amand, qu'il tenait à bail viager; qu'il laissa une veuve, et un fils qui portait le nom de Guillaume.

(2) En général, Robert Becquet est cité seul, dans les registres capitulaires, lorsqu'il s'agit de la flèche; ce qui doit achever de prouver

il n'est pas juste de ravir à un autre maître charpentier de Rouen, nommé Toussains Dubuc, son associé dans cette entreprise, la part qu'il y prit. C'est la première fois que ce nom est révélé aux amis des arts ; je me fais un devoir religieux de le consigner ici.

Avant d'exécuter la pyramide, on en fit faire un modèle en petit par un menuisier. Je lis dans le compte du trésorier du cardinal d'Amboise II, année 1541-1542 (1) :

« A Martin Guillebert menuisier pour les matieres et
« façon du modèle de la dite tour par lui faict selon le
« marché et ordonnance des députez..... 67^{ll} 10^s. »

Enfin, le 19 juin 1542, on commença le travail de la charpente. Elle se trouva prête à être posée à la fin du mois de septembre. Cette étonnante célérité contraste singulièrement avec les trente années écoulées à délibérer sur le projet de reconstruction. Voici ce que porte le compte du trésorier :

« Aux maistres charpentiers, scieurs d'aitz et aultres
« personnes qui ont besogné pour faire la d. tour de
« puy le lundy dix neufvieme jour de juin jusques au
« samedy dernier jour de septembre le tout aujourd huy
« mil cinq cens quarante et deux il y a quinze sep-
« mainnes..... 417^{ll} 1^s 1^d. »

L'année 1543 se passa à descendre le beffroi et à préparer la tour à recevoir la pyramide.

Je crois vous avoir donné copie d'un rapport de Robert Becquet, sous la date du 30 décembre 1542, relatif à cet objet. Il entre dans d'assez grands détails.

que, s'il fut aidé dans l'exécution du monument, la conception lui en appartient.

(1) Le cardinal d'Amboise s'étant offert généreusement, à défaut du chapitre, pour élever la flèche à ses dépens, il n'est pas étonnant que ce soient les comptes de son trésorier, et non les registres capitulaires, qui m'aient fourni ces nouveaux détails et ceux qui vont suivre.

L'année 1544 fut employée utilement ; elle vit dresser et s'élaner enfin dans les airs la flèche si long-temps attendue.

Vous êtes impatient, Monsieur, de connaître les détails et la dépense de cette opération. Ouvrez avec moi le compte du trésorier du cardinal d'Amboise pour l'année 1544—1545 : il ne vous laissera presque rien à désirer.

Vous y verrez que Robert Becquet et Toussains Dubuc, les deux maîtres charpentiers de la tour, comme s'exprime le compte, reçurent pour leur travail, suivant marché fait, deux cents écus d'or soleil, qui valaient 450 livres tournois de ce temps (1) ; que Jacques Hallé et Nicolas Dumonstier exécutèrent la couverture en plomb de la flèche, et qu'ils furent payés à raison de trois deniers par livre de matière employée ; que le plomb fut acheté au prix de trois livres dix sous les cent livres (2) ; que la flèche fut peinte en entier, et quelques-unes de ses parties dorées. Pierre Hellot, Jehan Gaugain, Georges Lepillier, Nicollas Fumyevre et Louys Debray, cités comme peintres de Rouen, furent chargés de cet ouvrage.

Je pourrais pousser plus loin cette analyse ; mais je croirais affaiblir l'intérêt que présente ce compte en me bornant à vous en présenter un simple aperçu : il mérite, ce me semble, d'être transcrit en entier.

1544—1545.

Aultre mise à cause de l'édifice e bastiment de la tour et clocher de l'église de Rouen.

« A Pierre Hellot et Jehan Gaugain pour leur payer d'avoir doré le

(1) L'écu d'or au soleil, en 1544, valait 45 sous tournois. 71 écus 1/6 pesaient un marc d'or.

(2) Le prix du plomb est aujourd'hui d'environ 35 francs les cent livres.

coq mys sur la d. tour (1) les troys pommes et toute la croix, et l'estaige prochaine de au dessoubz de la d. croix la cornice et première platte forme d'icelle croix dix escus soleil selon le marché faict avec eulx par M. de Brennetot M. Jacques Lecueur (2) et le comptable du dt. par leurs quittances.....

« Au dit Jehan Gaugain pour la peyne d'avoir doré le second estaige de au dessoubz de la d. croix contenant unze piedz de la cornisse de dessoulx et pour avoir mis les couleurs des ditz doreures seulement sans comprendre l'or cent solz t^s selon le marché sur ce faict par les d^{ts} Sr de Brennetot et le comptable ez la quittance du d. Gaugain pour ce.....

« A Jehan Venot batteur d'or soixante douze livres pour ung millier et ung cent de feuilles d'or fin double et deux papiers deux cens d'autre feuille d'or simple et six papiers de fin or lesquelles feuilles et papiers d'or ont esté livrés par le dit Venot à M. Louys Le Maistre

1
s
XXII. X.

solz
C.

(1) Il est question, dans les actes capitulaires, sous la date du 14 octobre 1544, du choix à faire, pour dorer le coq, entre l'or mat et l'or à feu. On se décida pour l'or à feu.

La croix fut déposée et replacée aux frais du cardinal d'Amboise, au mois de mai 1550, comme ayant été mal adaptée, (Regist. capitul.)

(2) Chanoines de la Cathédrale.

comys à prendre garde sur les compaignons et ouvriers du d. bastiment par les quittances du dit Venot.

LXXII. ¹

« Pour achapt de millier cinq cens et demy de lattes achaptez et livrez au d^t. M. Louys, pour latter la cuspide (1) de pyramide de la d. tour selon les achaptz et quittances sur ce portez la somme de dix huit livres dix solz pour ce.....

XVIII. ¹ X. ⁵

« A Jacques Hallé et Nicolas Du-monstier sons consors plombiers la somme de quatre cens soixante huyt livres dix huyt solz neuf denier pour avoir employé le nombre de trente sept milliers cinq cens quinze livres de plomb neuf à la couverture de la piramide de la tour et pour le deché du d^t plomb au prix de douze livres dix solz pour millier qui est troys deniers pour livre selon le marché fait avecques eux de ce compte et estat q^s ils en ont baillé à la certification du d^t M. Louys Lemaistre et pour le denier adieu du d^t marché fait avecques eulx de la d. plomberye deux testons pour ce (2).....

III. LXX. IX. ^{cc} ¹ ^s

(1) *La pointe*; toute la partie qui s'élevait au-dessus des colonnades.

(2) La différence que l'on remarque entre la somme en chiffres et celle énoncée en toutes lettres provient de ce qu'on a ajouté à cette première la valeur des *deux testons*, qui sont mentionnés dans le corps de l'article.

« A.... Le Prevost bourgeois marchand demourant à Rouen la somme de treize cens quarante deux livres quinze solz troys deniers pour vendue et délivrance de trente ung mil cinq cent ving deux livres de plomb au prix de trente cinq livres pour le millier ainsy qu'il appert par quatre quittances signez tant de luy que de ses facteurs et serviteurs pour ce icy.

cc l s d
XIII. XLII. XV. II.

« A Nicollas Dumonstier plombier la somme de trente deux livres dix solz t^s sur et tant moins et en déduction de quarante livres tournois pour ung marché faict avecques luy pour faire les establis de toute la d. cuspide de pyramide de la tour pour servir aux plombiers et peintres selon le d. marché et deux de ses quittances pour ce.....

l s
XXXII. X.

« A Georges Lepillier et Nicollas Fumiebyre peintres suivant le marché par transport de Louys Debray aussi peintre de Rouen pour avoir doré cinq (1) georges de la d. pyramide d'icelle tour les cornices et contours diceulx estaiges ensemble les escussions des armoryes de Mons^r.... especes et aultres choses à dorer es ditz cinq estaiges la somme de deux cens trente huyt livres tournois suyvant le marché faict avecques le d^t. Debray ainsy par luy

(1) *Sic.*

transporté au fils Le Pillier de Fumievre et par les quittances diceulx pour ce.....^{cc} II. XXXVIII.

« A Guillaume Helouyn marchand cloustier de Rouen pour le clou qui a esté nécessaire et requis à couvrir la dicte piramide de la tour qui a été receu par Maistre Louys Lemaistre la somme de soixante deux livres deux solz troyz deniers tournoys selon les parties du d. cloustier et certification du d. Lemaistre et la quittance du d^l cloustier pour ce

^l ^s ^d
LXII. II. III.

« A Thomas Delahouille charpentier juré de la ville de Rouen pour une visitation par lui faicte en la d. tour pour savoir si les fortifications qui y avoient esté faictes de nouveau estoient deuement faictes ou non et pour en avoir faict son rapport

^s
X.

« A maistre Toussayns Dubuc l'un des maistres charpentiers de la d. tour (1) dix livres tournoys pour reste de parpaye de deux cents escus soleil (2) de tout le guindage et montaige du boys de la d. tour se-

(1) Il est inutile de dire que l'autre était Robert Becquet. Ce dernier, comme il appert aux registres capitulaires, avait une pension de cent sous sur la fabrique à raison de son office de maître charpentier de la Cathédrale. Le 22 octobre 1548, il réclamait les arrérages de trois années qui lui étaient dûs.

(2) L'écu d'or au soleil valait alors 45 sols tournois. 14 livres tournois formaient le marc d'argent.

lon le marché que l'on avait fait avecques luy monstré aux comptes précédens par sa quittance.....

1
X.

« A Jehan de Blacquetot feronnier de blancœuvre demourant à Rouen la somme de soixante une livre dix neuf solz, neuf deniers tournoys pour toute la feraille par luy fournie et livrée tant pour parfaire et paragrèr la piramide de la d. tour et pour faire les liaysons d'icelle que aussy pour toute l'autre feraille qu'il a convenu faire pour la fortification de la d. tour et beffroy d'icelle comme appert par ses parties et quittances et par certification du d^t. Sr Lemaistre pour ce icy.....

l s d
LXI. XIX. IX.

« Pour le reste du boys nécessaire pour peragrèr de parfaire la d. pyramide d'icelle tour voyturaige brouetaige et siage du d. boys pour faire la montée de la d. tour et le beffroy et pour faire les fortifications qu'il a convenu faire pour obvyer à l'inconvénient des ventz la somme de deux cens quarante huyt livres ung solz deux deniers tournoys comme appert par la d. certification du d^t. Lemaistre et les quittances des marchands de boys brouetiers et scieurs d'aitz pour ce.....

cc l s d
II. XLVIII. J. II.

« Aux maistres charpentiers et autres ouvriers et compaignons du

dict mestier scieurs d'aitz, manouvriers et aultres personnes qui ont besongné par journées et sepmainnes durant l'an de ce présent compte payé au dernier jour d'icelles sepmainnes suyvant le papier de maistre Louys Lemaistre commis à faire le registre et papier des journées et sepmainnes que ont besongné et défailly les dits ouvriers et par mandement de Mons^r. exhibé aux comptes précédents et les quittances de maistre Jehan Lemercyer greffier à ce commys pour faire les parties et registres diceulx payemenz pour toutes les des sepmainnes la somme de mil troyz livres deux solz cinq deniers ainsy qu'il appert par les papiers nottes et registres du d^t Lemaistre de Le Mercier monstrez et exhibez pour ce...

	M.	III.	V.	VI.	
			l	s	d

	III.	V.	III.	VIII.	III.	VII.
			m	cc	xx	l s d

Somma hujus capituli..

Pour trouver le compte général de la dépense de la flèche, il faudrait, à ces trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres quatre sous sept deniers, cy..... 3,598^l 4^s 7^d
ajouter :

1 ^o Pour l'achat des bois de charpente fait par le chapitre.....	1,400	»	»
2 ^o Aux ouvriers charpentiers pour l'assemblage de la charpente.....	417	I	I
3 ^o A Robert Becquet et Toussaint Dubuc un premier paiement.....	440	»	»
<i>A reporter.....</i>	5,855 ^l	5 ^s	8 ^d

(193)

<i>Report</i>	5,855 ^l	5 ^s	8 ^d
4° Le petit modèle en bois de la flèche.....	67	10	»
5° Premier paiement à Dumonstier, plombier, pour l'échafaud de la tête de la flèche.....	7	10	»
Ce qui donnerait une somme de....	5,930 ^l	5 ^s	8 ^d

Il resterait à l'augmenter du prix du plomb employé à l'achèvement de la couverture et du montant de la main-d'œuvre, car la flèche ne fut complètement couverte que quelques années après, bien que l'opinion générale soit qu'elle ait été entièrement terminée en 1544. Un passage d'une lettre du cardinal d'Amboise II imprimée dans plusieurs recueils pouvait faire soupçonner cette vérité; mais on ne s'y était pas arrêté. Dans cette lettre, datée du 29 avril 1544, le cardinal dit, en propres termes : « Pour ce qu'il reste encore à couvrir de plomb la dite tour et y faire encore plusieurs autres ouvrages et besongnes pour la magnificence et enrichissement d'icelle; et aussi que pour le présent il est très difficile de pouvoir fournir entre autres matereaux recouvrer et faire venir d'Angleterre le plomb requis et nécessaire à couvrir la dite tour, pour raison des guerres de présent étants entre le Roy, notre souverain seigneur, et le Roy d'Angleterre, etc. »

Or, cette guerre, allumée en 1543, ne fut terminée qu'en 1550.

J'ai découvert dans nos archives une pièce qui vient à l'appui de la lettre du cardinal d'Amboise. C'est un procès-verbal de l'examen fait par Robert Becquet et Toussaint Dubuc, et signé par eux, de la plomberie de la flèche, sous la date du 16 mai 1547. On y lit : « Nous trouvons que le plinte du pied destalle servant d'empatement sur la première plate forme sur la mas-

« sonerye est deubment plombé à six pieds de hauteur
 « et le reste du dict pied destalle est imparfait et doit
 « estre parfait jouxte le pourtrait, et pour la seconde
 « haulteur où sont les premiers colonnes il n'est com-
 « mencé à plomber reste qu'il est tarase, la troisieme et
 « quatriesme haulteur ne sont encommencées à faire
 « comme dict est tant les colonnes que le double corps
 « de la dite tour. la cinquiesme haulteur est plombée
 « reste l'arriere corps de force. »

Et plus loin :

« L'estimation du plomb qui convient avoir pour la
 « perfection de la tour nous ne pourrions estymer si
 « nous n'avions fait ung essay d'une toize de plomb
 « pour veoir ce que pourrait peser. »

Les comptes des cardinaux d'Amboise manquant dans nos archives à partir de l'année 1545, il ne m'est pas possible de fixer la date précise de l'achèvement de la couverture (1), et de compléter le compte général de la dépense.

Je ne doute pas, cependant, Monsieur, quant à ce dernier point, qu'aidé par l'extrait du procès-verbal de Robert Becquet et de Toussaint Dubuc, et en prenant pour base les frais et les évaluations du compte que je viens de transcrire en entier, vous ne pussiez calculer presque rigoureusement combien il fut employé de plomb pour les parties non achevées, et trouver le chiffre de la dé-

(1) Un acte capitulaire du 6 décembre 1550, où il est question des établis qui ont servi au plombier de la fleche, fournirait, au besoin, la preuve que le plombage n'a été terminé au plutôt qu'en cette même année 1550.

Je vois, dans les mêmes registres, sous la date du 25 juillet 1545, que le chapitre avait député un de ses membres vers le cardinal d'Amboise, à Gaillon, pour le supplier de faire achever la couverture de la flèche, afin de prévenir la détérioration de la charpente. Il remit à s'en occuper plus tard.

pense. De cette manière, nous aurions le compte total de la flèche de Robert Becquet. Je ne pense pas, en partant des données ci-dessus indiquées, qu'il s'élevât beaucoup au-delà de sept mille livres du temps, lesquelles représenteraient (1) environ trente-six mille francs de notre monnaie, en admettant que le marc d'or, sous le rapport du poids, soit le même en 1542 et en 1829.

Tels sont, Monsieur, les détails que j'ai recueillis sur la pyramide de Robert Becquet, et que je m'empresse de vous communiquer. S'ils peuvent vous être de quelque utilité, j'aurai atteint en grande partie le but que je me suis proposé en m'occupant à les réunir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.,

A. DEVILLE.

(1) La livre d'or vaut, dans ce moment, 1,680 fr. En 1545, 165 liv. 7 s. 6 d. tournois équivalaient au marc d'or, d'après Le Blanc.

SUR LA CAUSE

DU PEU DE POPULARITÉ DE NOTRE POÉSIE.

Discours de Réception de M. MAGNIER,

Lu en la séance du 11 février 1831.

MESSIEURS,

En m'admettant parmi vous, vous avez eu égard aux fonctions que je remplis, aux connaissances qu'elles supposent, et peut-être à une œuvre de critique qui n'est elle-même que le résultat de mes occupations quotidiennes. Vous n'aviez pas d'autres raisons de m'adjoindre à vos travaux. C'est à moi maintenant de vous épargner les regrets qui ne suivent que trop souvent un vote de confiance. Permettez-moi donc de vous faire hommage de quelques idées qui, sans être neuves pour vous, prouveront du moins mon intention de prendre part aux questions littéraires qui doivent quelquefois s'agiter dans vos réunions. J'ai cru ne pouvoir mieux vous témoigner ma reconnaissance qu'en cherchant à justifier, par le sujet même de ce discours, l'opinion bienveillante que vos suffrages ont exprimée.

Un fait incontestable, et qu'il suffit d'énoncer pour qu'il soit à l'instant même avoué et reconnu, c'est que chez nous la poésie n'est pas populaire. Et, par-là, je n'entends pas seulement que les poètes ne sont point

lus par cette partie de la nation, qui, désignée sous le nom commun de peuple, en représente la classe la moins éclairée, et souvent même la classe tout-à-fait ignorante; je parle de ceux qui lisent, de ceux qui se font de la lecture un moyen d'amusement autant que d'instruction, des esprits éclairés pour qui les jouissances du goût et les plaisirs de l'imagination sont un des charmes de la vie. Combien en est-il parmi eux, et, pour cela, je puis en appeler à cette assemblée, où je me vois environné de tant d'instruction et de lumières, combien en est-il parmi vous, Messieurs, qui, cherchant le délassement de leurs travaux ou le moyen de passer sans ennui les moments qui pèsent, trouvent dans les vers, plutôt que dans la prose, le sujet de leurs lectures favorites? Et cependant le but de la poésie est surtout de plaire. Si le poète a renoncé à la liberté du langage ordinaire pour s'astreindre au joug du vers, c'est dans l'espoir de charmer votre oreille; si, laissant là les routes communes et les champs du vulgaire, il vous transporte avec lui dans un autre univers, c'est pour y faire goûter à votre ame des plaisirs inconnus ailleurs. D'où vient donc que la plupart de ceux qui lisent préfèrent la prose à la poésie? Ce n'est pas une question sans importance, Messieurs, un de ces lieux communs sur lesquels on fait rouler un moment des paroles oiseuses. Parmi les divers sujets que j'aurais pu choisir, celui-ci m'a paru digne de votre attention, et, sans me flatter de l'approfondir, les difficultés mêmes qu'il présente, et que vous saurez apprécier, me seront du moins un sûr garant de votre indulgence.

Personne ne niera que la poésie antique n'ait été plus populaire que la nôtre. L'esprit des hommes aurait-il changé? Serions-nous moins sensibles aux charmes de l'harmonie, moins disposés à nous plaire aux jeux de l'imagination? Non, sans doute. Comme si la nature et notre cœur, et l'univers, et Dieu lui-même, ne pouvaient,

tels qu'ils sont, suffire à notre ame, l'homme se plaît à en former une foule de combinaisons imaginaires, qui deviennent pour lui autant de créations nouvelles, et la source des impressions les plus fortes et les plus variées. C'est aujourd'hui, comme autrefois, un des besoins de l'humanité; et c'est encore à la poésie qu'il appartient d'y pourvoir. Notre nature est donc toujours la même : les circonstances seules ont changé. L'antiquité avait des moyens de poésie que nous n'avons pas : elle avait une histoire poétique, elle avait surtout un merveilleux qui n'existe plus, et que rien n'a remplacé. Développons cette idée; nous y trouverons plus de vérités qu'elle ne semble en promettre, et peut-être même une réponse à la question que nous avons posée.

Des siècles d'ignorance et de barbarie aux siècles de science et de civilisation, il y a une époque de transition où l'esprit humain, sorti de son premier état de faiblesse, a besoin de croître encore pour arriver à toute sa force et sa grandeur. Les hommes ne sont alors que de grands enfants. C'est l'époque de la crédulité. Sans parler des terreurs ou des surprises religieuses qui, dans ces temps, ont animé et rempli les cieux et la terre d'êtres fantastiques et d'événements merveilleux, combien de faits, que d'histoires extraordinaires n'ont pas dû résulter du penchant naturel de l'homme à entendre ou redire les actions de ses pères! Il suffit de considérer un seul et le mieux connu de ces faits antiques, pour juger des changements que, par eux-mêmes et le cours naturel des choses, ils ont subis dans les souvenirs et l'imagination des peuples.

La Grèce entière, soulevée de son sol par la haine nationale, qui devait se rallumer tant de fois entre l'Europe et l'Asie, a pesé de toutes ses forces et de toutes ses passions sur un peuple rival, qu'elle renverse après dix années de constance et d'héroïsme. Les âges suivants ont

long-temps retenti de ce long et vaste ébraulement. Pour la génération même qui en fut témoin, il se joignait à la réalité bien des merveilles. Les pères en ont fait le récit à leurs fils, et, de générations en générations, deux siècles à peine écoulés, il existe, sur la guerre de Troie, une foule de traditions presque toutes merveilleuses; on ne connaît plus autrement la guerre de Troie; et, quand on veut plaire aux Grecs, c'est de la guerre de Troie et de ses héros qu'il faut leur parler. Homère paraît! il rassemble toutes ces traditions; sans avoir besoin de les embellir autrement que des couleurs de son divin langage, et de l'ordre sublime qui les fait paraître dans toute leur grandeur et leur clarté, ses chants deviennent pour ses contemporains le récit véritable de la guerre de Troie et de ses conséquences, telles qu'on les connaît, telles qu'on les croit, telles qu'il les croit lui-même. Comme son siècle, il a la foi dans les faits et les merveilles qu'il raconte et qu'il n'a pas créés. Il n'a fait que de l'histoire, la seule qu'on pût faire et croire alors.

Ainsi, en remontant à l'origine de l'épopée homérique, nous trouvons que, dans ses fictions, et jusque dans ses merveilles les plus extraordinaires et les plus bizarres, elle n'offre que des faits généralement admis, et dont le charme réside dans la foi du poète qu'elle inspire et du peuple qu'elle enchante. Il en fut de même à l'origine de toute poésie: il n'y en a point qui n'ait eu pour fondement les croyances populaires; et, quelque absurdes qu'elles puissent nous paraître aujourd'hui, c'est par ces croyances sérieuses alors et presque toutes religieuses, que les poètes ont régné dans les premiers âges et sur la postérité.

En effet, il est si difficile d'abuser les hommes sur ce qu'ils savent ou sur ce qu'ils ont vu, qu'à moins de les trouver imbus des idées ou des faits merveilleux dont vous prétendez les charmer, vos contes pourront bien les

amuser un moment, mais ils ne resteront pour eux que des contes. L'imagination et la raison sont presque toujours en guerre; on ne peut souvent satisfaire l'une qu'aux dépens de l'autre. Si vous vous abandonnez à l'imagination, vous pourrez bien éprouver la joie, le transport d'une ivresse momentanée; mais bientôt un sentiment secret viendra troubler vos jouissances : craignez, si vous sortez de la vérité, que la raison ne se révolte, et qu'en reprenant ses droits elle ne détruise vos plaisirs. Mais supposez aussi que, tout entiers à la raison, sans autres inspirations que celles du bon sens, vous suiviez pas à pas ce guide froid et vulgaire, vous courrez risque de tomber bientôt dans un sommeil mortel. Le seul moyen d'un plaisir sûr et constant, que rien ne trouble et n'affaiblisse, c'est de satisfaire à la fois l'imagination et la raison. Or, vous avez beau faire, l'imagination ne se contiendra pas dans les bornes du monde réel; penchant que j'appellerais un travers de notre nature, si je n'y voyais le besoin, le pressentiment d'un monde où tout doit changer, s'embellir et s'agrandir pour l'âme délivrée de sa dépouille terrestre. Mais comment la raison se pliera-t-elle au joug de l'imagination? Comment servira-t-elle ses caprices? Comment la suivra-t-elle dans son univers de mensonge? L'antiquité a résolu le problème, Messieurs; les fictions et les merveilles sont nées d'elles-mêmes. N'ayant été d'abord que les résultats successifs de la crédulité de quelques générations, mais ensuite consacrées par le génie plein de foi dans un langage harmonieux et sublime, elles se sont fixées et maintenues, comme l'histoire et la vérité, dans la mémoire et l'imagination des âges suivants. C'est ainsi que le monde de la poésie merveilleuse se trouva créé pour les anciens; non pas un monde fantastique où l'imagination du poète se jouait, suivant ses caprices, au milieu des prodiges qu'il inventait lui-même, mais un monde réel, où, forcé

de se conformer aux traditions antiques, il trouvait en elles des merveilles toutes faites, qui, pour ses contemporains, avaient les charmes de la vérité joints à ceux de l'invention poétique.

Malgré toutes les différences qui devaient résulter de la religion et du mélange bizarre et burlesque des débris de la civilisation romaine avec la barbarie du Nord, le moyen âge est l'époque homérique des temps modernes. Les héros et les demi-dieux semblèrent renaître avec les souvenirs du siècle de Charlemagne, et la guerre de Troie se renouvela plus vaste et plus sublime dans l'ébranlement religieux de l'Europe contre l'Asie et Mahomet. A travers deux ou trois siècles de ténèbres, l'histoire de Charlemagne, dont les traditions se retraçaient sans cesse à l'imagination, n'offrait plus qu'un ensemble de fictions, où se retrouvent l'esprit même et les idées chevaleresques du temps qui les a créées. Et si nos regards s'arrêtent sur les croisades seules, quelles merveilles n'avaient pas dû naître, à une époque ainsi disposée, de l'éloignement des contrées où ces guerres saintes précipitaient les peuples, et de l'enthousiasme religieux, si fécond en prodiges réels ou imaginaires? Parcourez les souvenirs du moyen âge; le miracle y est chose commune, l'intervention divine et l'action des démons toute naturelle, les prédictions aussi fréquentes, aussi sûres que les oracles de Calchas ou des sibylles. Il semble même que ce qu'il y a d'extraordinaire dans une action soit pour les esprits une raison d'y croire. N'est-ce point là cette époque de foi et de crédulité qui créa le merveilleux antique, l'âge d'or de l'imagination, la source unique de cette poésie, la seule vraie, qui, dans ses fictions même, est encore la vérité? Les grandes actions, les figures héroïques, les faits gigantesques s'offraient en foule; il ne leur a manqué qu'un Homère, c'est-à-dire l'historien des siècles de crédulité et d'inventions popu-

lares. Si, au milieu de toutes ces créations merveilleuses, résultant de l'état des esprits et des croyances de l'époque, dans cette abondance prodigieuse des légendes et des contes religieux ou chevaleresques, il se fût trouvé, pour les mettre en œuvre et en consacrer à jamais la vérité, un génie crédule et puissant, qui, en les élevant par son langage à la hauteur de sa pensée, leur eût donné l'empire homérique sur l'imagination moderne, peut-on se figurer sans enthousiasme et sans regrets la vaste carrière où nos poètes auraient marché, non plus suivis de quelques adeptes, mais environnés de cette foule innombrable qui, dans leurs chants et leurs tableaux, croirait s'entendre et se voir elle-même chanter et peindre ?

Le Dante devait être l'Homère du moyen âge ; mais il ne traita point le véritable sujet de l'épopée moderne. Deux siècles plus tard, l'Arioste et le Tasse s'emparèrent de Charlemagne et des croisades : d'après leur succès, on peut juger de l'empire qu'aux temps mêmes de la crédulité les fictions du moyen âge pouvaient prendre sur le monde. Mais, heureux de trouver encore assez de souvenirs et de traditions populaires pour que leurs fictions ne fussent pas étrangères ou contraires aux idées et au goût de leur temps, ils ne trouvèrent plus cette crédulité, qui, par les chants de la poésie, grave ses inventions et se consacre elle-même dans l'esprit des hommes. L'époque avait été manquée ; il était trop tard alors, à plus forte raison depuis ; et ce devait être le résultat inévitable de la renaissance des lettres.

Lorsque nos pères sortirent des ténèbres où le monde était plongé, ce fut à la lueur d'un flambeau, qui, longtemps à peine entrevu dans la nuit des siècles, reprit peu à peu sa lumière, pour en inonder l'Europe entière. Dès-lors ils marchèrent à grands pas dans la carrière de civilisation, où peut-être nous entrerions à peine, si la

littérature ancienne, en leur révélant avec ses chefs-d'œuvre le goût et le génie qui les avaient inspirés, ne les eût tout-à-coup élevés à la hauteur des Grecs et des Romains. Mais aussi qu'en arriva-t-il? Les yeux presque uniquement fixés sur cette lumière, ceux dont la voix et les écrits devaient diriger les peuples, portèrent les esprits du même côté. Les Romains envahirent encore une fois le monde; les écrivains anciens devinrent les nôtres; leur poésie, toute créée, parut la seule et véritable poésie; on ne connut plus d'autres fictions que celles de la crédulité grecque ou romaine. Il en résulta de nouveaux chefs-d'œuvre; et qui de nous n'oppose avec orgueil aux plus beaux siècles de la Grèce et de Rome le siècle de Louis XIV et ses productions merveilleuses? Mais en même temps nous en conviendrons, cette poésie n'était plus celle du peuple. Pour se plaire à ses fictions, il fallait, par de longues études, s'être dépouillé de la rouille populaire; les femmes, à qui les mœurs chevaleresques avaient donné tant de part aux jouissances de la vie moderne, devaient rester en dehors de cette poésie régénérée des Grecs et des Latins; enfin, la nation presque entière n'entendait plus la voix de ses poètes.

Mais, dans cet envahissement de la poésie antique, que devenaient les traditions populaires des âges précédents? Elles n'avaient plus, dès-lors, ce qui les aurait consolidées et maintenues dans l'esprit des peuples, le concours, la croyance égale et la consécration nécessaire de ceux qui dominent par le génie ou par le pouvoir. Comment auraient-elles pu résister à l'action du temps? Si du moins, comme les traditions homériques, elles s'étaient trouvées mêlées à la religion, elles auraient participé de son empire et de sa durée; mais le christianisme ne pouvait, sans s'ébranler lui-même, imposer d'autres merveilles à la croyance des hommes que celles

de sa fondation. Il fallait donc que le peuple, en restant étranger à la poésie antique, perdît aussi les traditions du moyen âge : il ne les connaît pas plus que celles du temps d'Homère. D'un autre côté, au-dessus et loin du peuple, ceux qui s'en étaient séparés pour vivre dans l'ancien monde, n'y vivant qu'en imagination, n'avaient pas cette foi solide sans laquelle la fiction n'a plus tous ses charmes. La science elle-même se fatigua bientôt de formes et d'idées qui ne lui retraçaient rien de ce qu'elle voyait ou croyait.

Ainsi, Messieurs, grands ou petits, savants ou ignorants, nous n'avons plus de merveilleux : antique ou moderne, il a perdu son empire, et, dans l'état actuel des nations, rien n'annonce qu'il puisse jamais se rétablir. Tenterez-vous, par exemple, de nous offrir un nouveau genre de fictions? Soyez sûr que vous errerez seul dans ce nouvel univers, que votre imagination peut rêver ou créer au gré de ses caprices ou de son délire. Quelle que soit la puissance du génie, Homère et ses successeurs ne produiraient pas aujourd'hui sur l'humanité ce qui, de leur temps, n'avait été que l'œuvre des siècles et des peuples eux-mêmes. Tenterez-vous, comme quelques-uns de nos poètes, de nous rendre les fictions du moyen âge? Mais nous venons de montrer que, depuis long-temps déjà, le fil des générations s'est rompu pour elles; et, pour croire aux merveilles, il faut les avoir reçues avec la vie; il faut que nos pères les aient, pour ainsi dire, fait passer en nous avec leur sang.

Et qu'avons-nous besoin, me dira-t-on, de toutes vos créations bizarres, bonnes seulement pour amuser les enfants et les peuples enfants? Toutes ces inventions des temps antiques, toutes ces merveilles dont vous nous faites la poésie, ne sont pas la poésie telle que nous l'entendons aujourd'hui. C'est vrai, Messieurs, et c'est une des raisons pour lesquelles notre poésie n'est pas et ne

peut pas être populaire. Bien des siècles après les temps héroïques et l'époque d'Homère, dans toute la splendeur de la civilisation grecque ou romaine, lorsque la lyre de Pindare ou d'Horace faisait entendre à l'oreille des hommes plus instruits des accents plus savants et plus variés, lorsque la voix des personnages évoqués par Sophocle et Euripide faisait frémir et pleurer Athènes, lorsque Virgile, en chantant la fondation de l'empire romain, révélait les sublimes destinées de la ville éternelle, la poésie ne communiquait avec les hommes que par ces faits de tradition auxquels l'antique crédulité, les chants des premiers poètes, la religion même, et les idées de l'enfance, assuraient la foi des peuples. Le grand avantage de la fiction, quand elle est admise, quand elle est dans l'esprit de la nation, c'est d'être à la portée de tout le monde. Elle parle également à toutes les imaginations, et c'est par là que la poésie ancienne était celle du peuple : elle avait, pour tous les yeux, des images réelles et vivantes, une foule d'actions, de caractères, de personnages, qui lui permettaient de présenter, sous des traits et des formes connus, et en quelque sorte corporels, les idées, les sentiments et les passions pour lesquels nous n'avons souvent qu'une expression, qui, dans sa généralité philosophique ou sentimentale, échappe à la plupart des esprits, et surtout à l'imagination populaire, accoutumée à ne saisir et ne comprendre que les faits et les réalités.

On conçoit, Messieurs, comment notre poésie, réduite à n'employer qu'un merveilleux auquel personne ne croit, ou forcée de s'en passer, a perdu son plus fort moyen d'action et d'empire. Heureux ceux qui croient ! Dans la poésie, comme dans la religion, de quelles jouissances l'incrédulité ne prive-t-elle pas les âmes sèches et froides qui n'admettent que les réalités de notre monde et de la vie présente ! Mais le mal est irréparable ; il

faut s'y résigner, Messieurs. Voyons cependant s'il ne resterait pas quelque moyen de satisfaire encore aux besoins de la poésie, ou plutôt des esprits qui devraient y trouver leur charme.

De tous les faits et des raisonnements qui nous ont conduit à notre conclusion fatale sur le merveilleux antique ou moderne, nous sommes en droit de conclure d'autres vérités. Le poète ne trouvera croyance et sympathie dans la raison, le cœur et l'imagination de ses contemporains, qu'en leur présentant ce qu'ils savent, ce qu'ils sont disposés à croire et sentir. Il n'y a de poésie populaire que celle qui rend au peuple ce qu'il a prêté, celle qui, prise dans l'esprit du temps et dans la nation même, n'est en réalité que l'image et l'expression fidèle de ses idées et de ses sentiments, embellis et non changés par l'art et le pinceau du poète. Vous donc qui, dans les transports de votre imagination, voyez un peuple entier séduit et entraîné par vos chants, détrompez-vous : le peuple reste immobile à sa place, et il y restera si vous n'allez le chercher. Présentez-lui ses idées, parlez-lui sa langue, qu'il croie enfin s'entendre lui-même, si vous voulez qu'il trouve du charme à vous entendre. Au lieu de le façonner à vos travaux, et de chercher à lui faire partager des inspirations et des pensées qui ne sont pas dans sa nature et dans ses dispositions présentes, conformez-vous à ses goûts, servez-le suivant ses idées et ses désirs : alors vous serez pour lui dans le vrai ; alors, seulement alors vous dominerez son ame. En voici la preuve.

Nous ne sommes plus dans ces heureux temps où la religion, maîtresse de tous les cœurs, ne connaissait presque point d'enfants ingrats ou rebelles. Cependant, il reste encore bien des ames embrasées de feu divin ; et, comme il arrive dans les temps d'opposition, combien se sont affermis dans leurs sentiments par les

combats mêmes qu'ils soutiennent pour les conserver ! Bien plus, chez la plupart, il n'y a qu'indifférence, et non pas rébellion ouverte ou abandon complet : ils ne croient pas en apparence, mais sans raison de ne pas croire ; et soyez sûrs qu'au fond de leurs cœurs il reste, à leur insu, bien des idées d'enfance qu'on ne secoue pas à son gré, et qui, doucement réveillées, ont encore le charme de la vérité. Et, quand il n'y aurait que ces âmes toujours ouvertes aux douces impressions, qui, dans leur besoin d'appui, sentent mieux le plaisir de croire au protecteur du faible, au consolateur de l'affligé, la religion n'aurait-elle pas encore pour elle la plus belle moitié de la nation, celle qui s'émeut le plus vivement aux beautés de l'imagination, et dont le goût naturel aura toujours tant d'empire sur le nôtre ?

Les idées les plus fécondes sont en même temps les plus simples ; mais elles ne viennent qu'au génie. Chateaubriand eut celle-ci, Messieurs : il vit que le sentiment religieux est encore le plus généralement répandu parmi nous. Peinte ou mise en action dans ses ouvrages, la religion est devenue l'âme de son style et la base de ses succès. C'est par là que, trouvant son point d'appui dans la nation, il a commencé la révolution littéraire de notre siècle. La poésie s'est emparée de cette idée. Comme Chateaubriand, Lamartine voyant dans le peuple même l'instrument aussi bien que le but de ses chants, a touché la même corde, et vous savez les sons qu'elle a rendus sous ses doigts, non plus des sons solitaires, mais entendus de plus de monde que ceux des autres poètes. La poésie religieuse est donc celle qui trouve encore le plus de sympathie et d'accord avec ses chants, celle dont les accents résonnent le mieux au fond des cœurs ; et n'en soyez pas surpris : par conviction, habitude ou souvenir, nous sommes presque tous disposés à l'entendre.

Cependant, il ne suffit pas d'offrir au peuple ses propres pensées et des sentiments à lui : il faut encore qu'il les saisisse et les admette sans peine. Dans la poésie, l'idée du travail exclut celle du plaisir. Le tort de la plupart de nos jeunes poètes, et trop souvent de Lamartine lui-même, est d'exiger une contention d'esprit qui ne suffit pas toujours pour les suivre dans le monde intérieur où ils se complaisent : leur poésie de sentiment et de contemplation reste inaccessible à la raison commune. Mais ce que tout le monde comprend sans peine, et presque toujours avec plaisir, c'est une action, ce sont les choses que l'imagination saisit, pour ainsi dire, par les yeux. Il a bien senti cette vérité celui qui, dans sa prose, a été sans contredit le plus grand poète de notre siècle. Non content de trouver dans la religion des idées neuves qui semblaient appartenir à tout le monde, il a vu que le seul moyen de parler à toutes les imaginations, c'était de mettre en action sa pensée religieuse. Il s'est trompé sans doute, quand il a voulu créer un merveilleux qui n'était pas dans la nation; et son exemple prouve assez que la grande difficulté, c'est d'avoir un genre d'action qui, permettant toutes les beautés et toutes les hardiesses du langage poétique, soit, comme l'antique merveilleux, à la portée de tous les esprits et conforme à toutes les croyances. Où trouverons-nous donc ce genre d'action qui convienne à notre siècle? En terminant, permettez-moi d'exposer sur ce point ma pensée et mes espérances.

Le goût naturel à l'homme qui, dans les siècles d'ignorance, se fait des souvenirs de ses pères la source des plaisirs de son imagination, renaît parmi nous plus sévère, mais encore susceptible de charmes. Déjà même, sur les pas d'un homme de génie, le roman, si habile à connaître et saisir les moyens de plaire, est sorti de la vie présente et a pris pour domaine le passé. Mais la poésie laisserait-elle usurper ses droits? elle qui, dès sa naissance et chez

tous les peuples, s'est fait des traditions antiques son moyen de gloire et d'empire, croirait-elle qu'aujourd'hui le passé reste pour nous sans grandeur et sans illusion ? Les faits et les personnages, à mesure que le temps nous en éloigne, semblent grandir et prendre une figure plus imposante ; ce qui ne fut que vulgaire, ce qui ne serait maintenant qu'une action commune et bientôt oubliée, revêt, dans le lointain des âges, une importance moins imaginaire que réelle. Ce nouveau genre de merveilleux, le merveilleux historique, n'attend peut-être que son poète. Qu'un homme de génie se rencontre qui nous rende le passé tout vivant, qui, exhumant, pour ainsi dire les personnages fameux des diverses générations et les générations elles-mêmes, les fasse apparaître devant nous avec leurs vertus, leurs passions, leurs crimes, et un langage qui imprime à ces figures antiques leur caractère et leur sceau de vie ; les hommes des temps anciens, et ces temps eux-mêmes, comme autant de figures coulées en bronze, resteront pour la postérité les types éternels des idées, des caractères et des passions qui, aux diverses époques, ont animé le monde. Combien ces créations du génie devront encore ajouter au goût de l'histoire si facile à satisfaire, et que de toutes parts l'instruction tend à répandre ! Ne voyez-vous pas, dès-lors, l'histoire et la poésie se prêter un secours mutuel, l'une donnant à l'autre son action et sa vérité, l'autre secondant de toute sa puissance l'empressement des esprits à se reporter dans les temps antérieurs ? Si, de cette manière, et comme il est permis de l'espérer, un jour vient où chaque français ne trouve, dans la manifestation poétique du passé, que des vérités populaires et des souvenirs presque familiers, la poésie n'aura-t-elle pas reconquis, dans toute sa grandeur, cet empire qu'aujourd'hui, loin du peuple, elle se plaint d'exercer sur un petit nombre d'âmes privilégiées et seules dociles à ses lois ?

Enfin, Messieurs, dans l'état actuel des esprits, il n'est personne qui ne s'attende à quelque changement. On sent de toutes parts le besoin de replacer la poésie sur d'autres bases ou dans une autre voie ; et de là ce malaise, cette agitation, ce mouvement de réaction, qui, depuis quinze ans surtout, menacent de bouleverser notre monde littéraire. Il en sera comme de ces révolutions qui, dans le cours inévitable des choses, et aux époques marquées par la providence, remuent quelquefois les peuples pour les renverser à jamais ou pour leur donner une vie plus forte et pleine de destinées nouvelles. Espérons que celle-ci ne sera point fatale. Les époques de décadence littéraire n'ont jamais été que des époques de décadence dans la nature et la dignité des nations. Après Alexandre, la Grèce devient esclave, et son génie perd, avec la liberté, son essor et sa grandeur. Sous les tyrans qui l'abrutissaient, Rome pouvait-elle conserver les sentiments qui inspirent les grandes pensées et font les grands hommes ? L'Italie même, dans les temps modernes, n'a joui de son génie et de sa gloire que dans les luttes de ses villes rivales et parmi les combats de ses citoyens divisés pour la cause de la liberté ; quand elle a fléchi sous la verge étrangère, son génie s'est tu. Et nous, dont le génie a devancé les temps qui devaient l'inspirer, nous à qui les progrès de notre siècle assurent cette liberté qui donne à l'homme toute sa force et sa puissance, nous qui, loin de ramper sous ce joug étranger qui ravale les nations, serions prêts à renouveler les prodiges dont le souvenir fait encore trembler le monde, ce serait à cette époque de gloire, de puissance et de liberté que nous tomberions dans cet état de faiblesse et d'anéantissement qui n'appartient qu'aux peuples dégradés ! Laissez marcher la nature humaine ; le génie est de tous les temps ; il ne lui a souvent manqué qu'un siècle inspirateur : avec les sentiments qui seuls

dé ormais doivent animer nos cœurs et honorer la France, des hommes se présenteront, n'en doutez pas, qui sauront se faire entendre, et rendre populaires le vrai beau et la belle nature.

M. Blanche, président, a répondu :

« Monsieur, lorsque l'Académie vous a ouvert ses rangs, chacun de ses membres avait pu apprécier l'élévation de votre esprit et l'indépendance de vos sentiments. La dissertation que nous venons d'entendre aurait achevé la conviction, si, à cet égard, il fût resté quelque chose à faire. »

M. Blanche ne suivra pas l'orateur, a-t-il dit, dans les développements pleins d'intérêt qui servent à la preuve et à l'ornement du discours, etc. ; mais il a adopté comme vérité incontestable l'impossibilité d'admettre chez nous les machines poétiques de l'antiquité, repoussées par la raison et les croyances de notre époque. Il a embrassé avec plaisir l'heureux espoir de voir l'histoire concourir à la résurrection d'une poésie populaire. Quant à la coïncidence des décadences littéraires avec celles des peuples, admise par M. Magnier, M. Blanche l'a confirmée par un passage analogue de madame de Staël, qui, parlant d'Homère, paraît fixer l'origine du poème à des temps renommés par la simplicité des mœurs, quoiqu'elle ajoute que « ce n'est ni la vertu ni la dépravation qui font le sort de la poésie » ; mais, suivant elle, la poésie doit toujours beaucoup à la nouveauté de la nature et à l'enfance de la civilisation, etc.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LA TRAGÉDIE DE *TYR ET SIDON*,

Lue à l'Académie, le 3 juin 1831,

Par M. DUPUTEL.

MESSIEURS,

La bienveillance avec laquelle vous avez reçu quelques notices bibliographiques que je vous ai précédemment soumises, et dont vous m'avez donné une preuve bien sensible en les insérant dans le Précis de vos travaux pour les années 1827 et 1828, m'enhardit à vous en présenter une nouvelle aujourd'hui, dans l'espoir que vous ne lui ferez pas un accueil moins favorable.

Cette notice aura pour objet deux pièces de théâtre devenues assez rares pour que peu de bibliographes aient eu l'occasion de les voir, ce qui a pu induire ceux qui en ont parlé dans les erreurs que je me propose de vous indiquer.

La première des pièces dont il s'agit, imprimée à Paris, in-12, chez Jean Micard, en 1608, a pour titre : *Tyr et Sidon, tragédie, ou les funestes amours de Belcar et de Meliane, avec autres meslanges poétiques, par Daniel d'Anchères, gentilhomme verdunois*; et la seconde, intitulée (1) : *Tyr et*

(1) Le seul exemplaire de cette pièce que j'aie pu me procurer étant sans frontispice, j'en rapporte ici le titre d'après MM. de Beauchamps et de La Valière, ce qui fait que je n'en garantis pas l'exactitude.

Sidon, *tragi-comédie en deux journées, dont l'une représente les funestes succès des amours de Léonte et de Philoline, et la seconde les empêchements et l'heureux succès de Belcar et de Méliane; chacune en cinq actes et en vers, avec une préface et un avis de l'imprimeur au lecteur, a été imprimée in-8° à Paris, chez Robert Estienne, en 1628, sous le nom de Jean de Schelanière.*

Cette seconde pièce, qui a d'autres rapports que ceux du titre et du sujet avec la première, puisque l'on y retrouve tous les personnages, toutes les situations, les scènes, les vers même de celle-ci, n'en est-elle qu'une seconde édition avec quelques variantes, la suppression des chœurs, l'addition d'une première partie, et un déguisement du nom de l'auteur? Ou Jean de Schelandre ne serait-il qu'un plagiaire effronté qui se serait approprié, avec aussi peu de scrupule que de réserve, l'ouvrage de Daniel d'Anchères, dont il n'aurait pas même pris soin de changer ou de modifier le titre? C'est ce que j'aurai bientôt à examiner, Messieurs; mais permettez qu'au paravant je vous signale ici quelques erreurs échappées aux deux seuls bibliographes qui aient, à ma connaissance, parlé, avec quelques détails, des deux pièces en question, erreurs d'autant plus essentielles à relever, selon moi, que l'autorité du nom de leurs auteurs leur donne plus de poids.

Dans ses *Recherches sur les Théâtres de France*, tome 2, page 14, M. de Beauchamps indique la tragédie de *Tyr et Sidon* de Daniel d'Anchères comme étant *en prose et en vers*, avec l'*argument et l'abrégé des personnages en sonnet*, et se trouvant dans les mélanges poétiques de l'auteur, intitulés, d'après lui, *Amours d'Anne*, etc. Eh bien! Messieurs, pas une de ces assertions qui ne soit erronée. En effet, loin d'être *en prose et en vers*, la tragédie de Daniel d'Anchères est toute en vers alexandrins, sauf les chœurs, qui sont d'une autre mesure; l'argument est en prose, et

l'abrégé des personnages seul est en vers; c'est à dire que, sous le nom de chaque personnage, se trouve un vers, en forme de sentence, indiquant l'esprit ou la moralité de son rôle. Enfin, ainsi que vous avez pu en juger par le titre, que j'ai rapporté textuellement, Tyr et Sidon ne fait point partie des mélanges poétiques de l'auteur, et ces mélanges placés à la suite de la tragédie, ne sont pas, comme l'annonce à tort M. de Beauchamps, intitulés *Amours d'Anne*, mais portent, au haut des pages, différents titres tels que *procez de Hollande, meslanges, gayctez*, et les stances, sonnets, quatrains, etc., consacrés à célébrer les amours d'Anne, n'en occupent qu'à peu près un tiers.

M. de La Valière, dans sa *Bibliothèque du Théâtre français*, tome 1^{er}, page 408, partage les principales erreurs de M. de Beauchamps, en répétant, d'après lui peut-être, que *l'argument et l'abrégé des personnages sont en sonnets*, et que *la tragédie est en prose et en vers*; ce qui est d'autant plus étonnant que l'analyse qu'il en donne peut faire présumer qu'il a dû la lire en entier.

Mais, quelque remarquables que soient ces erreurs, on peut en signaler une bien plus grave, également commune à MM. de Beauchamps et de La Valière. Elle consiste en ce que ces deux savants bibliographes ont, l'un et l'autre, indiqué la même tragédie sous deux dates différentes, présenté comme une autre pièce une réimpression avec variantes et additions, et, confondant, si je puis m'exprimer ainsi, le masque et le visage, consacré deux articles à un même individu, tantôt sous son nom propre, et tantôt pseudonyme.

En effet, pour peu qu'on lise avec quelque attention les deux tragédies, ou tragi-comédies, de Tyr et Sidon, il est facile de reconnaître que celle publiée en 1628 est, ainsi que je l'ai déjà observé, identiquement la même, sauf quelques variantes et l'addition d'une première partie, que celle qui avait paru vingt ans auparavant.

Quant à l'identité de l'auteur, elle ne ressort pas moins de quelques détails dans lesquels lui-même ou son éditeur sont entrés sur sa personne, que de la transparence du voile dont il a cru devoir s'envelopper, et à travers lequel on ne cesse de le voir, comme j'espère vous en convaincre bientôt.

On trouve, en tête de l'édition de 1608, une épître dédicatoire au sérénissime Jacques, I^{er} du nom, roi de la Grande-Bretagne, dans laquelle l'auteur promet à ce monarque que, « si il lui fait l'honneur d'avoir pour « agréables les prémices qu'il lui offre, s'étant fortifié la « voix sous ses favorables auspices, il fera retentir au « Parnasse françois le divin sujet de ses louanges ». Cette épître dédicatoire est suivie de plusieurs pièces de vers adressées, tant à Jacques I^{er}, qu'à la reine son épouse et au prince de *Wales* ou de Galles, leur fils, etc., qui prouvent que Daniel d'Anchères était particulièrement attaché au service de Jacques I^{er}.

Dans la réimpression de 1628, l'éditeur, désigné par les initiales F. O. P., apprend, dans sa préface au lecteur, que l'auteur avait, « à l'âge de vingt-cinq ans, com- « posé trois livres d'une *Stuartide* admirée de ce docte « roi de la Grande-Bretagne, qui a fait asséoir auprès de « lui les Muses dans son propre throsne ». Ce qui fait voir que l'auteur de *Tyr et Sidon* avait réalisé, dans l'intervalle de 1608 à 1628, la promesse qu'il avait faite, à cette première époque, à Jacques I^{er}, de *faire retentir au Parnasse françois le divin sujet de ses louanges*, et que, par conséquent, le prétendu Jean de Schelandre se chargeant d'acquitter les dettes contractées par Daniel d'Anchères, ne doit former avec lui qu'un seul et même individu.

Mais ce qui achève, selon moi, la démonstration et doit dissiper tous les doutes qui pourraient encore rester à cet égard, c'est que l'un des noms est absolument l'a-

nagramme exacte de l'autre , et que , par la simple transposition des lettres qui entrent dans les mots *Daniel d'Anchères* , on composera , sans y faire aucune addition ni retranchement , ceux de *Jean de Schelandre*.

Je devrais maintenant examiner lequel de ces deux noms est réel , et lequel supposé. Mais je crois que , d'après ce que je vous ai déjà exposé , Messieurs , votre opinion ne peut être incertaine à ce sujet. Je n'ajouterai donc qu'un mot. Il me semble évident que l'auteur réel de la tragédie de Tyr et Sidon ne peut être que *Daniel d'Anchères*. En effet , c'est *Daniel d'Anchères* qui a signé l'épître dédicatoire à Jacques I^{er} ; c'est à lui que Hodey et Paul-Antoine d'Agent ont adressé des vers apologétiques , placés , selon l'usage du temps , au-devant de sa tragédie , au nombre de ce qu'on appelait alors les approbations du Parnasse , ce qui n'eût pas eu lieu s'il n'eût été qu'un personnage imaginaire , un être de raison. D'ailleurs , il ne pouvait avoir aucun motif de déguiser son nom , en publiant , pour la première fois , sa tragédie en 1608 , au lieu qu'il n'en était pas de même lorsqu'il la fit réimprimer vingt ans après , avec l'addition d'une première partie pleine de détails si obscènes , de vers si grossiers , qu'il n'était vraiment pas possible à un honnête homme de les avouer ni de les publier sans le secours d'un masque qui pût dérober à tous les yeux combien il en devait rougir.

Car , Messieurs , ne nous y trompons pas , malgré les éloges que l'on reproduit chaque jour de la pureté des mœurs de nos bons aïeux , qui pouvaient être très chastes , mais dont le langage , à coup sûr , ne l'était guère , un grand nombre d'ouvrages en tout genre des quatorzième , quinzième , seizième et commencement du dix-septième siècle , sont là pour attester , au besoin , la nécessité de la recommandation que le législateur de

notre Parnasse a cru devoir faire aux poètes de son temps, lorsqu'il a dit, dans son *Art poétique* :

... Le lecteur français veut être respecté ;
Du moindre sens impur la liberté l'outrage
Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image.

Mais il paraît qu'à l'époque où écrivait Daniel d'Anchères, on n'y regardait pas de si près. Aussi, a-t-il eu soin, sur la demande de son imprimeur, comme celui-ci nous l'apprend dans un avertissement qui précède la tragédie de *Tyr et Sidon*, édition de 1628, d'indiquer les retranchements des passages et des vers les plus indécents, qu'il y aurait à faire pour la représenter, ainsi qu'il paraît que c'était la mode alors, sur les théâtres particuliers. « Cette pièce ayant, dit-il, été composée proprement à l'usage d'un théâtre public, où les acteurs « sont *privilégiés* de dire plusieurs choses qui seraient « trouvées ou trop *hardies* ou *mal séantes* aux personnes « plus retenues que les comédiens ordinaires. »

Permettez, Messieurs, qu'avant de terminer ces remarques, je vous en soumette une que je n'y crois pas tout-à-fait étrangère, et qui me semble pouvoir, sous plus d'un rapport, être offerte aux méditations du philosophe moraliste.

Il paraît, d'après le passage que je viens de vous rapporter de l'avertissement de l'imprimeur de la tragédie de *Tyr et Sidon*, en 1628, et les observations qu'il a fait naître à M. de Beauchamps (*Recherches sur les Théâtres de France*, tome 2, page 61), que le goût des représentations domestiques était aussi général en France, au commencement du dix-septième siècle, que nous l'avons vu depuis à la fin du dix-huitième, et que, pour me servir de ses expressions, à chacune de ces deux époques « les honnêtes gens ne se fai-
« saient point un scrupule de se rassembler pour jouer,

« entre eux, des pièces de théâtre. » Mais, et c'est le point sur lequel j'appellerai plus particulièrement votre attention, il existe une différence bien remarquable entre la première et la seconde époque, dans le choix des pièces destinées à ces représentations.

Au commencement du dix-septième siècle, les acteurs de profession avaient seuls, comme vous venez de le voir, le privilège de dire plusieurs choses, ou *trop hardies*, ou *mal séantes*; et les pièces qu'ils ne rougissaient pas d'offrir au public ne pouvaient se reproduire sur les théâtres particuliers qu'après qu'on en avait retranché ce qui aurait trop ouvertement blessé la décence. A la fin du dix-huitième siècle, au contraire, la scène publique, épurée, s'est montrée plus retenue, plus réservée, tandis qu'on n'hésitait pas à représenter, dans les petits appartements des grands seigneurs, les châteaux des traitants, et sur les théâtres bourgeois, ces pièces à équivoques grossières, ces parades indécentes, ces vaudevilles graveleux, auxquels les Fagan, les Moncrif, les Piron, Collé, Laujon, etc., ont dû une célébrité dont notre siècle, plus positif, a déjà fait justice.

D'où peut provenir; Messieurs, cette différence? Indique-t-elle une amélioration dans nos mœurs? est-elle un effet des progrès de la civilisation? Il n'entre pas dans le plan que je me suis proposé de résoudre ces questions; mais je n'en ai pas moins cru devoir vous les soumettre, persuadé qu'elles sont de nature à fixer votre attention.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L.-D. PAUMIER, *Pasteur*;

Lu à l'Académie, séance du 11 mars 1831.

MESSIEURS,

En venant, pour la première fois, occuper ici la place à laquelle vous avez daigné m'appeler par vos honorables suffrages, si, d'un côté, j'éprouve le besoin de vous remercier de cette marque distinguée de votre bienveillance; de l'autre, je désire vous donner une juste idée, et me bien pénétrer moi-même, de l'étendue de la reconnaissance que cette bienveillance m'inspire.

Si je ne considérais que l'honneur attaché au titre d'académicien, je pourrais craindre de prendre pour de la gratitude ce qui ne serait peut-être en moi qu'un mouvement d'amour-propre flatté; et encore serais-je forcé de me dire tout bas que ce titre n'est véritablement un honneur que pour l'homme qui le reçoit, non comme une faveur ou un témoignage de tolérance, mais comme une récompense qu'il a su mériter par ses travaux scientifiques ou littéraires.

Si je ne pensais qu'aux obligations que je contracte en entrant dans cette savante Compagnie, j'aurais lieu de redouter aussi une augmentation de travail et même une tâche au-dessus de mes forces, puisque déjà les fonctions de mon ministère absorbent presque tous mes instants. J'ajouterai même que je me ferais un

scrupule de dérober aux membres de mon église des heures que je leur dois toutes, si c'était pour ne venir les passer à vos séances que comme à un délassement agréable, ou pour oublier des devoirs plus importants et plus sérieux en goûtant ici le charme de vos entretiens. On connaît la réponse de cet homme auquel un savant prélat (1), pour *étudier* sans distraction, avait plusieurs fois refusé de donner audience : « Eh ! pour-
« quoi donc, dit avec humeur et malice le visiteur
« éconduit, pourquoi le Roi ne nous a-t-il pas envoyé
« un évêque qui ait fait *ses études*? » Messieurs, je regarderais une pareille plainte comme un grave reproche, si mes relations futures avec l'Académie donnaient jamais occasion au plus humble de mes paroissiens de la proférer contre moi avec quelque justice. Mais plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu qu'il n'y a rien d'incompatible entre les fonctions du *pasteur* et les occupations ou plutôt les jouissances de l'*académicien*. Il me sera facile, Messieurs, de vous faire partager ma conviction à cet égard : c'est dans ce but que je vais vous soumettre quelques *considérations*, nécessairement très-incomplètes, sur les rapports qui me paraissent exister entre la Religion et les Sciences, et sur les services qu'elles se sont mutuellement rendus.

Première partie.

Plus d'une fois on a prétendu que la religion était l'ennemie des sciences humaines. Plus d'une fois on a dit qu'elle redoutait l'examen et des recherches approfondies, et que les hommes religieux étaient naturellement partisans de l'ignorance et de l'obscurantisme. Rien n'est

(1) Huet, évêque d'Avranches.

moins fondé pourtant que ces assertions hasardées, que l'on répète encore si souvent de nos jours. Non, cette Révélation divine descendue du ciel pour éclairer les fils d'Adam sur leur origine, leurs devoirs, leurs immortelles destinées, ne favorise point l'indolence de l'esprit, et n'a point la funeste propriété d'éteindre le flambeau de la raison, qui est aussi un don de la Divinité. Disons mieux : loin de rétrécir l'intelligence, et par là de nuire au savoir, elle l'étend, au contraire, et lui fournit des lumières nouvelles. En prescrivant à l'homme l'activité, la tempérance, l'amour de l'ordre, le perfectionnement moral de cette ame qui constitue la partie essentielle de son être, l'emploi de tous les moyens qu'il peut avoir de contribuer à la gloire de son Créateur et au bonheur de ses semblables, elle tend à l'affranchir des passions basses qui l'abrutissent ; et dès-là même elle le dispose à rechercher tout ce qui est utile, tout ce qui est noble et véritablement digne de son admiration. Et ne suffit-il pas, Messieurs, de rappeler les grands noms des *Pascal*, des *Newton*, des *Leibnitz*, et de tant d'autres savants du premier ordre qui se distinguèrent toujours par leur attachement au Christianisme, pour démontrer, par les plus beaux exemples, combien la religion élève l'esprit ? Or, plus l'esprit est élevé, plus il est propre à former de vastes plans et à poursuivre de sublimes découvertes. C'est donc par la religion, autant, et plus encore, que par tout autre moyen, que les limites des sciences ont été reculées. L'ame, fatiguée de l'incertitude et des fréquentes contradictions des systèmes humains, a pu enfin se reposer dans la contemplation ravissante d'une cause unique qui explique tout. Aux yeux de l'impie, la nature n'était qu'un assemblage fortuit, échappé des mains du hasard ; aux yeux du savant chrétien, elle s'anime et s'embellit encore, en lui apparaissant comme une émanation de la suprême intel-

ligence et de l'infinie bonté; et le sentiment le plus pur vient se mêler, chez lui, au calcul de la science, sans lui rien ôter de sa justesse, sans jamais compromettre ses succès et ses triomphes (1).

Je n'ignore pas, Messieurs, qu'en interprétant mal, et en appliquant, hors de propos, à d'autres temps et à d'autres mœurs telle maxime ou telle action attribuée à Moïse ou aux patriarches, quelques personnes ont parfois voulu justifier, par la Bible, leur fanatique intolérance ou leurs pratiques superstitieuses. Je sais encore qu'au nom de Josué on défendit jadis, dans Rome, à la terre de tourner, et que Galilée fut condamné à la prison par sept cardinaux inquisiteurs, pour avoir soutenu que le système de Copernic ne contredisait point l'Écriture Sainte. Mais, que prouvent de tels exemples, sinon que l'on confond trop souvent deux choses qu'il faudrait toujours soigneusement distinguer; savoir: l'autorité des livres saints et l'autorité des interprétations et des explications des hommes? Dès-lors, tout ce qui porte atteinte à la seconde semble ébranler la première, et aussitôt on s'en alarme. Confusion pleine d'erreurs, dont il serait aussi absurde qu'injuste de rendre le Christianisme responsable, et sur laquelle on ne peut trop gémir (2).

Mais, s'il est vrai que la religion n'est point contraire aux sciences; si elle leur est favorable par les dispositions qu'elle produit chez ceux qui les cultivent, on peut affirmer, de plus, qu'elle même est la *science par excellence*, à laquelle la plupart des autres se rattachent, ou viennent puiser comme à une source commune.

Ici, Messieurs, quelle immense carrière s'ouvrirait à

(1) *Mélanges de Religion*, etc., tom. 2.

(2) *Relig. et Christ.*, 1^{re} année.

notre méditation , si le temps me permettait de la parcourir avec vous !

S'agit-il, par exemple, de la saine *philosophie*, de celle qui est vraiment digne de ce beau nom , et que chérissent tous les *amis de la sagesse* ? La religion la seconde puissamment dans ses recherches sur Dieu , sur l'âme , sur toutes les existences , toutes les généralités , toutes ces innombrables chaînes d'agents et d'effets , qui font de l'univers un seul tout et nous conduisent à une première cause.

S'agit-il des *sciences physiques* , qui , non contentes d'étudier les œuvres matérielles de la création , d'en observer les phénomènes , d'en examiner les rapports et les ressemblances , doivent aussi les ramener sous certaines lois et sous certains principes ? Jamais ceux qui s'en occupent ne sont meilleurs observateurs et ne se rendent plus utiles , jamais ils n'appellent sur leurs travaux un intérêt plus vif et plus durable , que quand ils nous en parlent avec un cœur religieusement ému.

S'agit-il de la *chronologie* ? C'est dans les écrits de Moïse qu'elle a trouvé ses premières dates certaines ; et , sans ce guide divinement inspiré , elle se serait égarée , peut-être , avec les *Chaldéens* , les *Egyptiens* et les *Chinois* , dans ce nombre incalculable de *siècles inventés* , dont , comme on l'a si bien dit , *le temps n'est point le père*.

S'agit-il de l'*histoire* ? Comment , sans le secours de la Bible , eût-elle pu découvrir la vérité dans les brillantes fictions de la Mythologie , et à travers les profondes ténèbres qui enveloppent les temps fabuleux ?

S'agit-il de la *jurisprudence* et de l'*amelioration des mœurs* ? Que l'on parcoure tous les traités publiés par les écrivains anciens et modernes , sur ces sujets si importants et si intimement liés au bonheur et à la prospérité des peuples ; et qu'on nous dise si l'on pourrait trouver ailleurs que dans l'Évangile les meilleurs

principes de législation , la plus forte sanction des lois , et les sublimes préceptes d'une morale toujours appropriée à la nature et à la destination de l'homme? « Chose « admirable , » s'écrie à cette occasion l'illustre *Montesquieu* , « la religion chrétienne , qui ne semble avoir « d'objet que la félicité de l'autre vie , fait encore notre « bonheur dans celle-ci ;... et nous lui devons , dans le « gouvernement , un certain droit politique , et dans la « guerre un certain droit des gens , que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. » (*Esprit des Loix* , liv. 24 , art. 3).

S'agit-il enfin , Messieurs , de la *civilisation* , sans laquelle il n'y a point de sciences? rappelez-vous ce qu'étaient , sous le paganisme , les habitants des *Gaules* et des *Iles Britanniques*. Voyez nos ancêtres immolant de malheureux captifs sur les autels des faux dieux , et se faisant remarquer par leur paresse et leur inaptitude aux arts de la vie civile ; tellement qu'au rapport de Tacite , « *l'inertia Gallorum* » (1) était passée en proverbe. Voyez aussi ces *Bretons* , dont Cicéron , dans ses lettres à Atticus (2) , disait qu'on ne devait pas s'attendre à trouver parmi eux des esclaves bien propres au service , parce qu'ils étaient un peuple grossier et sans aucune espèce de culture ; au point que , quand Agricola les eut subjugués , ses soldats durent leur montrer à se construire des maisons et des temples : « *Hortari privatim , adjuvare publicè , ut templa , fora , domus extruerent ; laudando promptos , et castigando segnes* (3). » Après avoir contemplé cet humiliant tableau , pensez à ces *Français* et à ces *Anglais* de nos jours , descendants de ces mêmes peuples , et

(1) *Germania* , § 28.

(2) Lib. IV , epist. 16.

(3) *Vita Agricolæ* , § 21.

parvenus à un tel degré d'activité, d'instruction, de goût et d'industrie, qu'aucune nation ne les surpasse. Et reconnaissez là les fruits de ce christianisme, qui a porté constamment avec lui, partout où il a pénétré, les arts, les sciences et les mœurs.

Et ne croyez pas, Messieurs, que ce que l'Évangile a fait pour retirer l'Europe de l'ignorance et de la barbarie, il y a douze ou quinze siècles, il ne puisse plus le faire aujourd'hui, comme le prétendent ces hardis faiseurs de systèmes, qui vont en tous lieux répéter « que « le christianisme a fait son temps et rempli sa mission; qu'il est tombé pour ne plus renaître, parce « qu'on ne ressuscite point le passé ». Laissons les élégants disciples de l'infortuné Saint-Simon s'applaudir de leur triomphe idéal, en redisant à satiété ces phrases lugubres autant que mensongères. Tandis qu'ils nous montrent ainsi l'auguste religion du Fils de Dieu comme « mourant de vieillesse, de décrépitude et d'impuisseance », le christianisme poursuit glorieusement sa carrière, et n'en continue pas moins, sous nos yeux, son œuvre régénératrice. Les habitants du *Groënland* le reçoivent par milliers; les *Hottentots*, les *Cafres*, les *Béchuanas*, et d'autres tribus africaines, tellement sauvages que naguère encore un publiciste fameux les représentait comme « incapables d'être apprivoisées », se soumettent aussi, en grand nombre, à ses salutaires influences, et bâtissent des villes, des hôpitaux et des écoles, sous la direction des pasteurs européens qui les instruisent. Les *Indous*, abandonnant peu à peu le culte avilissant de *Brama*, commencent à renoncer à la barbare coutume de brûler leurs veuves, et à préférer les grandes et consolantes vérités de la Bible aux fables ridicules de leur *védam*. Parmi les peuplades indiennes encore éparses sur l'immense lisière des États-Unis d'Amérique, les *Chactas* et les *Chiroquois*, en devenant chrétiens, ont fait

de tels progrès dans la civilisation, que l'un de ces derniers publie un journal fort remarquable, qui compte parmi ses correspondants et ses abonnés le célèbre voyageur baron de Humboldt. Surtout, Messieurs, c'est dans les îles de la *mer du Sud* que le christianisme a récemment obtenu le triomphe le plus rapide et le plus complet. « En moins de dix années, dit l'un des rédacteurs de la *Revue encyclopédique* (1), la Polynésie a changé de face; et l'on trouve des églises chrétiennes, de sages lois, un gouvernement régulier, des arts, de l'industrie, des écoles florissantes, auxquelles les seules îles Sandwich envoient quarante-cinq mille enfants, là où naguère il n'y avait que le despotisme, un culte sanglant, des sauvages malheureux et des passions brutales. Quelques missionnaires anglais et américains, avec la Bible, ont fait là ce que les anciens attribuaient à tous leurs dieux réunis! » Ajoutons à ces résultats, attestés par les rapports authentiques d'un de nos officiers de marine les plus distingués (2), et d'autres documents non moins irrécusables (3), les secours que procurent à la *géographie* ces missionnaires voyageurs; ajoutons-y encore les progrès immenses qu'ont fait faire à la *philologie* tous les traducteurs de la Bible, qui, depuis trente ans, a été imprimée en plus de *cent quarante-cinq langues ou idiômes divers*, pour être répandue par millions d'exemplaires chez tous les peuples du monde;... et deman-

(1) Numéro d'octobre 1830.

(2) M. Duperré, devenu depuis amiral et pair de France.

(3) Voyez, entr'autres, un discours de M. Hyde de Neuville, alors ministre de la marine, (*Moniteur* du 2 janvier 1830); le *Journal des Missions évangéliq.*, de Paris; et les *Rapports annuels* des Sociétés missionnaires de Londres, de Paris, de Bâle, etc. — Voyez aussi *A visit to the South Seas, during the years 1829 and 1830*, by C. S. Stewart, 2 vol., New-York, 1831.

dons-nous, Messieurs, si, indépendamment du point de vue religieux et chrétien, il n'y a pas là de quoi exciter l'admiration et la vive sympathie de tous les amis des sciences et de l'humanité?

Seconde partie.

Il me reste à prouver, Messieurs, que *les sciences rendent à la religion de précieux et importants services*, en retour de tous ceux que nous venons de voir qu'elles en reçoivent. Si je parviens à établir cette seconde partie de ma thèse; si je démontre, par des faits incontestables, qu'à cet égard encore on voit régner entre la religion et les sciences la plus parfaite harmonie, ne sera-ce pas, pour la révélation divine, un nouveau titre pour captiver les hommages et la confiance des mortels?

En entrant dans le développement de cette seconde idée, je ne dois pas dissimuler une objection qu'on ne manquera pas de me faire; c'est qu'on a vu des hommes distingués par leur savoir se constituer les ennemis déclarés de la religion, et n'employer leurs talents qu'à la décrier et à la combattre. Je conviendrai sans difficulté de ce fait, quelque affligeant qu'il puisse être, comme je convenais tout-à-l'heure que quelques personnes, aussi pieuses que peu éclairées, regardent mal à propos les sciences d'un œil défiant et jaloux. Mais l'un de ces exemples prouve-t-il donc plus que l'autre? Qui ne comprend que plusieurs causes peuvent concourir à faire d'un savant un incrédule? Tantôt, ce sont les passions du cœur qui aveuglent l'esprit ou lui suggèrent la manie des systèmes et la folle présomption de vouloir tout expliquer; tantôt, c'est une excessive préoccupation, une attention trop exclusivement portée sur un seul objet, qui inspire, pour tous les autres objets dont on ne s'est point occupé, de l'indifférence et du dédain:

d'autres fois , c'est l'impossibilité où est l'homme d'approfondir en même temps toutes les sciences , de sorte que , tout en méritant le titre de *savant* , à certains égards , il n'en mérite pas moins , sous d'autres rapports , le reproche d'*ignorance* et même de *témérité* , quand il entreprend de juger de ce qu'il ne connaît pas.

Qu'il me serait aisé d'appliquer ces simples remarques à plusieurs des coryphées de la philosophie légère et anti-religieuse du dernier siècle ! On les regarda longtemps comme les suprêmes arbitres du savoir et du goût , et leurs noms seuls faisaient autorité ; au lieu que , dans notre siècle , beaucoup plus positif , on apprécie leur mérite réel à sa juste valeur , en matière de recherches consciencieuses et de solide érudition. Ah ! si , à la place de l'*ignorance* relative et de la *frivolité* qui les caractérisèrent trop souvent , au jugement même de ceux qui furent long-temps leurs plus zélés admirateurs (1) , ils avaient eu un savoir véritable avec de la circonspection et de l'impartialité ; si , surtout , ils eussent été attentifs à ne rien admettre que sur des preuves certaines , et à ne pas rejeter une vérité de fait , par cela seul qu'ils la trouvaient inexplicable , eux aussi , n'en doutons pas , auraient confirmé , par leur exemple , cette assertion d'un grand homme qui , le premier , ramena les sciences à l'expérience et à la nature , c'est que « si

(1) Benjamin Constant , qui , comme il nous l'apprend lui-même dans sa lettre à M. Hochet (voyez Chateaubriand , *Etudes historiques* , préface , pag. 155) , « se vit forcé de reculer dans les idées religieuses , « en approfondissant les faits , en en recueillant de toutes parts , et en « se heurtant contre les difficultés sans nombre qu'ils opposent à l'in-
« crédulité » , Benjamin Constant n'a pas craint de dire : « pour s'égayer
« avec Voltaire aux dépens d'Ezechiel et de la Genèse , il faut réunir
« deux choses qui rendent cette gaieté assez triste , la plus profonde
« ignorance et la frivolité la plus déplorable ! »

(*De la Religion* , etc. , t. 2 , pag. 210.)

« un peu de philosophie conduit à l'incrédulité, beau-
 « coup de philosophie ramène à la religion (1). »

En effet, Messieurs, que fait l'*astronome*, quand, à l'aide de ses instruments perfectionnés et de ses laborieux calculs, il perce, pour ainsi dire, la profondeur des cieux; quand il découvre dans l'univers une grandeur dont l'imagination est écrasée; quand il reconnaît, avec une sorte d'épouvante, que cet univers lui-même n'est qu'un des univers sans nombre semés dans l'espace à d'effroyables distances? Il fournit à la religion la plus magnifique idée de la puissance et de la majesté du Créateur.

Que fait l'*anatomiste*, quand il expose l'ordre si régulier qui règne dans tous nos organes, les rapports délicats qui les lient, les soins si ingénieux qui en éloignent la destruction? Il nous peint, avec une force irrésistible, la prévoyance et la suprême sagesse de celui à qui nous devons tout ce que nous sommes.

Que fait le *naturaliste*, quand il enregistre cette multitude d'êtres organisés dont la terre est peuplée partout; quand il nous montre le plus petit espace occupé par la vie, sous mille formes diverses, et à chacune de ces formes répondant des moyens de conservation et de plaisir? Il étale à nos yeux, avec un charme inexprimable, tous les trésors de la bonté divine (2).

Maintenant donc, si, parmi ces hommes appelés par état ou par goût à étudier et à décrire les merveilles de la création, il s'en trouvait qui fussent matérialistes ou athées, aurait-on droit d'en conclure que *les cieux* et

(1) « Leves gustus in philosophiâ movere fortassè ad atheismum, sed
 « pleniores haustus ad religionem reducere. »

(Bacon, *De augment. scientiar.*, lib. 1.)

(2) Voy. *Mélanges de relig.*, t. 2, et Bonnet, *Contemplat. de la nature*.

la terre n'ont plus de *langage*, et ne racontent plus la gloire de leur auteur (1) ? Cela prouverait, tout au plus, qu'il est des sourds qui ne veulent pas entendre.

Mais, outre ces idées générales, qui s'appliquent à la religion naturelle aussi bien qu'à toute autre, que de services les sciences n'ont-elles pas rendus, en particulier, à la religion révélée ! Forcé de me restreindre, je regrette vivement de ne pouvoir indiquer que quelques-uns des résultats frappants qui s'offrent ici en foule.

On sait que l'infortuné *Bailly* (2) s'était donné beaucoup de peine pour justifier la chronologie reculée des Indiens, en soutenant l'exactitude et l'authenticité de leurs *tables astronomiques*. Ce système acquit en France, et dans toute l'Europe, une grande célébrité. Il y a quarante ans, le savant professeur *Playfair* l'enseignait publiquement devant la Société royale d'Édimbourg, et la fameuse *Revue* de cette ville lui prêtait activement l'appui de toute son influence. Déjà l'incrédulité triomphait, et il semblait que la chronologie mosaïque ne se relèverait plus du discrédit où elle était tombée. Frivole et passager triomphe, Messieurs ! Bientôt les *Bentley*, les *Laplace*, les *Delambre*, refirent les calculs de Bailly, et prouvèrent qu'il s'était trompé. En sorte qu'il fut reconnu que ces mêmes tables indiennes, que les Bramines voulaient faire remonter à *vingt millions d'années*, avaient été fabriquées, après coup, il y avait à peine huit siècles (3) !

Malgré cette défaite, on revint bientôt à la charge,

(1) Ps. 19, v. 1^{er}. (Le dix-huitième dans la vulgate.)

(2) L'un des savants français victimes de la *terreur révolutionnaire* en 1793.

(3) Voyez *Ure's New system of Geology*; *Laplace, Système du monde*; *Delambre, Hist. de l'Astronomie*; *Cuvier, Révolutions du globe*, etc., etc.

et ce fut principalement à l'occasion du fameux *Zodiaque de Denderah*, apporté d'Égypte à Paris. On se rappelle tout le parti que Dupuis et ses disciples espéraient en tirer, pour appuyer leurs rêveries sur l'*origine des cultes*, et sur une prétendue civilisation égyptienne, bien antérieure à Moïse et même au déluge. Leur hypothèse occupa vivement un grand nombre d'esprits : « Dans les « journaux, dans les salons, il n'était bruit que du Zo- « diaque. Avez-vous vu le Zodiaque ? que pensez-vous « du Zodiaque ? étaient des questions auxquelles on ne « pouvait hésiter de répondre, sous peine de déchoir « du rang d'homme ou de femme du bon ton, puisque « la mode, cette souveraine capricieuse, si puissante « surtout en France, daignait faire à un monument de « cette antiquité l'honneur de l'admettre un instant « dans son variable empire (1). » Dans le monde savant se trouvèrent des hommes supérieurs qui refirent aussi les calculs de Dupuis et de ses partisans, et en prouvèrent l'inexactitude (2). Des archéologues et des artistes, profondément versés dans l'étude comparative des monuments anciens, s'accordèrent généralement à donner pour âge au Zodiaque l'époque de la domination romaine en Égypte (3). Mais, quoique l'hypothèse qui lui attribuait une antiquité de plus de soixante siècles menaçât ruine, on osait encore la soutenir, parfois même avec avantage. Tout-à-coup elle s'est évanouie comme un songe trompeur ! Sur le front des temples ruinés, de

(1) Greppo, *Essai sur le Syst. hieroglyphiq.* de M. Champollion, pag. 259.

(2) Biot, Visconti, l'abbé Testa, etc., *Journal des Savants*, 1823 et 1824.

(3) MM. Huyot et Gau, Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*; le même, *Observations sur l'objet des représentations zodiacales*. Paris, 1824.

l'un desquels le Zodiaque , objet de tant de discussions , avait été extrait , et au milieu des peintures mystérieuses dont ces temples étaient ornés , lesquelles devaient , disait-on , renfermer les premières connaissances du monde encore enfant , MM. Letronne et Champollion ont lu , l'un en *grec* , l'autre en *hiéroglyphes* , qu'il a enfin rendus intelligibles (1) , les titres et les noms de Ptolémée , de Cléopâtre et des empereurs romains qui les avaient fait construire vers le commencement de l'ère chrétienne. Jamais démonstration de la vérité de la Bible , et de l'inutilité des efforts de ceux qui l'attaquent , fut-elle plus piquante et plus complète à la fois (2) ?

Et que n'aurais-je pas encore à dire , Messieurs , de tant d'autres précieux renseignements du même genre qu'ont déjà recueillis les deux frères Champollion , pour lesquels , au moyen de l'admirable découverte de l'alphabet hiéroglyphique , les monuments d'architecture et les papyrus de l'Égypte n'ont plus de secrets ! On ne dira plus des pyramides :

« Vingt siècles descendus dans l'éternelle nuit

« Y sont sans mouvement , sans lumière et sans bruit. »

Ces muets séculaires viennent de reprendre la parole dans leur désert (3). Et quoi de plus providentiel que ces voix imposantes qui , après un silence de trois mille six cents ans , semblent sortir des vastes tombeaux des Pharaons et du milieu des enveloppes des momies , tout exprès pour rendre hommage à la religion révélée , en confirmant les récits de la Genèse et de l'Exode ! Tout

(1) *Précis du Système hiéroglyphiq. des anciens Egyptiens.*

(2) Cellerier fils , *Origine authentiq. de l'ancien Testament* , pag. 103.

(3) Chateaubriand , *Etud. historiq.* , préface , p. 159.

récemment, MM. Champollion le jeune et Lenormant ont parcouru l'Égypte du nord au midi, et leurs infatigables explorations ne leur ont fait rien découvrir qui remontât au-delà de l'époque d'Abraham. Pour les temps antérieurs, ils n'ont trouvé, dans les monuments comme dans Manéthon, que des débris et des fables. Au contraire, tous les documents qu'ils ont rapportés, ou qu'ils avaient déjà explorés en Europe avant leur départ, ont démontré les récits de Moïse, ou éclairci des passages regardés jusqu'ici comme obscurs et sujets à contestation. Aujourd'hui, Messieurs, Voltaire ne demanderait plus comment et sur quoi le législateur des Hébreux a pu écrire le Pentateuque, puisqu'on a la preuve que de son temps on écrivait sur le papyrus. Il ne demanderait plus comment le sacrificateur Hilkija put retrouver, dans le temple de Jérusalem, après un intervalle d'environ mille ans, l'autographe de la loi divine, puisque des papyrus et des contrats de l'époque des Pharaons subsistent et sont lisibles encore. Il ne demanderait plus comment Moïse a pu faire exécuter, dans le désert, tant d'objets d'art pour le tabernacle et pour les vases et les vêtements sacrés, puisqu'alors tous les arts florissaient en Égypte, où Moïse en avait acquis la connaissance (1). Il ne demanderait plus si Esdras n'a pas forgé les livres saints dont il forma le recueil; car, si ces livres étaient l'ouvrage de l'imposture, comment aurait-on pu falsifier l'histoire écrite et monumentale d'Égypte, pour la faire coïncider avec eux dans une foule

(1) M. Eus. Salverte, sans trop s'inquiéter s'il contredisait Voltaire, qui contestait au fils adoptif de la fille de Pharaon jusqu'à l'art d'écrire, représente Moïse, dans un ouvrage récent, comme un génie supérieur qui connaissait *l'usage de la poudre à canon*, etc.! Que de contradictions semblables ne trouve-t-on pas dans les livres des adversaires du christianisme!

de circonstances et de dates essentielles ? Mais je ne finirais pas si je voulais épuiser ce riche sujet , dont le développement remplirait des volumes (1). Il est plus que temps de laisser reposer votre attention , et je n'ajoute plus que quelques remarques tirées de la *géologie*.

Cette belle science , Messieurs , est encore toute nouvelle ; elle est , pour ainsi dire , née d'hier , et déjà elle aussi a payé son noble tribut à la religion , contre laquelle on dirigea trop souvent ses laborieuses , mais encore imparfaites recherches.

On n'a pas oublié , en effet , qu'après avoir épuisé vainement leur arsenal d'arguments métaphysiques , les incrédules ont eu recours à des attaques d'un nouveau genre. Frappés de l'obscurité et de la contradiction qu'ils observaient dans les divers systèmes par lesquels on chercha long-temps à expliquer l'origine et la composition de notre globe , plusieurs tournèrent de ce côté l'activité de leur esprit. Ils explorèrent les rivages des fleuves et des mers , les couches des montagnes , les entrailles de la terre ; et , semblables aux géants de la Mythologie , ils crurent avoir puisé , dans leur mère commune , des forces suffisantes pour combattre le Tout-Puissant et sa parole de vérité (2). La plupart des écrivains sceptiques du siècle passé furent séduits par les objections de ces géologues de leur temps. Plutôt que de croire au déluge , le patriarche de Ferney aima mieux admettre que des coquillages et des poissons pétrifiés , trouvés à de grandes

(1) Voyez cette matière traitée dans l'excellent *Essai sur le Système hiéroglyphiq.*, etc., de M. Greppo (déjà cité), et une *Lettre* sur ce même *Système considéré dans ses rapports avec l'Écriture sainte*, par M. A. Coquerel, pasteur. Paris, chez Dondey-Dupré.

(2) « Cùm tetigere parentem,
« Jam defecta vigent, revocato robore, membra. »
(*Lucan*, lib. IV, v. 600.)

distances de la mer, avaient été portés là par des voyageurs. Un chanoine, nommé Récupéro, qui a écrit l'histoire du mont Etna, s'imagina, d'après quelques données évidemment fautives, qu'il fallait deux mille ans à une couche de lave pour devenir propre à la végétation. Et comme, dans une cavité près de Jaci, on découvrit des marques certaines de sept couches distinctes superposées, dont les surfaces sont parallèles, et la plupart couvertes, en apparence, d'un lit de terre végétale, on en conclut que la première couche avait dû couler il y avait au moins quatorze mille ans. Effrayé, sans doute, d'une telle conclusion, l'évêque de Récupéro lui recommanda, dit-on, très sérieusement de bien penser à ne pas faire sa montagne plus ancienne que Moïse n'avait fait le monde (1). Aujourd'hui qu'un voyageur géologue (2) a démontré, sur les lieux mêmes, que la conjecture du bon chanoine était sans aucun fondement, personne ne partage plus, grâce aux progrès de la science, les alarmes de son évêque. Ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'Herculanum est aussi recouvert de sept couches de lave du Vésuve, qui ont entr'elles des veines de *bon terrin*, et qu'il n'y a pourtant que dix-sept cent cinquante ans que la plus profonde de ces couches a englouti cette malheureuse ville?

Il est, en particulier, Messieurs, un point de critique sacrée qui se rattache à l'idée que je développe, et sur lequel les théologiens ont long-temps disputé, malgré les nombreux commentaires destinés à l'éclaircir (3) : je veux parler du vrai sens qu'on doit donner aux premiers

(1) Bridone's *Sicilian tour*.

(2) Le Dr Daubeny, *Edinburgh philosophical Journal*, vol. 13, pag. 266; et *Christian Observer*, march 1830.

(3) On peut en lire l'interminable liste dans la *Bibliothèque sacrée*, de Calmet.

versets de la Genèse. Après n'y avoir vu qu'une création unique, on en vint à conjecturer, d'après la signification de quelques mots hébreux, qu'il fallait faire une distinction entre la création primitive de l'univers et la conformation progressive de notre globe (1). Les travaux, quoique très imparfaits, des premiers géologues rendaient déjà cette distinction nécessaire. Mais les *six jours* de cette création, racontée en détail par Moïse, présentaient encore bien des difficultés insolubles. Il en résultait des doutes qui semblaient porter atteinte à l'autorité divine de la Bible; et les personnes pieuses qui, sans renoncer à la science du salut, cultivent en même temps les sciences humaines et font profession de croire que les vérités révélées ne sauraient être en contradiction avec celles que les sens nous manifestent ou que la raison nous démontre, voyaient avec douleur les détracteurs des livres saints puiser dans le plus ancien de tous les principales armes dont ils se servaient pour les attaquer. Tout-à-coup les études géologiques ont pris un nouvel essor. L'antiquité matérielle du globe a été immensément étendue. Les anciennes théories, qui souvent s'entre-détruisaient et se neutralisaient l'une par l'autre, ont cédé à des observations incontestables, et les adversaires de l'ancien Testament ont cru voir la vérité de la Genèse abîmée sans retour avec la vieille science. Cependant, qu'est-il arrivé? La science nouvelle, perfectionnée avec la plus louable émulation par une multitude de savants français et étrangers, et telle qu'elle est sortie principalement des mains de notre célèbre et infatigable compatriote, M. le baron Cuvier (2), paraît avoir anéanti

(1) *Dissertation sur la vrai Système du monde*, etc., par D. Encontre, ministre. Montpellier, 1807.

(2) *Voyez ses Recherches sur les ossemens fossiles*, et surtout le *Disc. préliminaire*, sur les *Révolutions du globe*.

sans retour, il est vrai, l'explication vulgaire et littérale des *six jours* (1); mais, au lieu de convaincre la Genèse de mensonge, elle nous en a donné un commentaire aussi admirable qu'imprévu, plus propre que toutes les dissertations critiques à l'entourer de confiance et de respect. Elle nous a découvert, avant la naissance de l'homme et la dernière organisation du globe, de longues périodes où le Dieu de la nature revêtait successivement son ouvrage de formes diverses et progressives; préparant ainsi lentement l'empire de l'homme intelligent et moral. Avant celui-ci, le globe est occupé d'abord par le chaos des ondes, puis par des végétaux monstrueux, puis par des reptiles gigantesques ou étranges, puis par des mammifères énormes et pourtant analogues aux nôtres. Ce ne sont pas là, Messieurs, de simples conjectures, des hypothèses brillantes, mais plus ou moins hasardées; ce sont des *faits* qu'il est impossible de nier. Lorsqu'en effet, guidé par la géologie, on examine attentivement l'enveloppe solide de notre terre, on se convainc qu'après les couches de granit, qui annoncent qu'à l'époque de leur formation nul être organisé n'avait encore paru, se retrouvent les végétaux, par fragments ou par empreintes. (Gen. 1, v. 11.) En s'élevant aux couches supérieures, les coquillages et les débris de poissons se découvrent (ib., v. 20 et 21), et successivement les restes des grands reptiles et les os des quadrupèdes (ib., v. 24 et 25); en démontrant ainsi

(1) Le mot hebreu *iôm*, *jour*, signifie aussi une *époque*, un *temps indéterminé*. (Genèse, ch. 2, v. 4; Exode 20, v. 12; Daniel 2, v. 44, etc.) Au reste, on retrouve, chez quelques anciens peuples, l'idée de ces époques plus ou moins longues employées dans la création. Les *Etrusques* supposaient des époques de mille ans chacune. (*Hist. univers., introd.*, pag. 52.) Les *Perses* admettaient six espaces de temps, équivalant en tout à une année. (Hyde, *Relig. veter. Pers.*, pag. 166.)

l'accord parfait des *jours* ou *époques* mentionnés par l'historien sacré, avec les grandes époques de la nature. Au milieu de ce vaste cimetière, triste amas de ruines d'un monde primitif, l'homme cherche avec un vif intérêt, et même avec inquiétude, mais en vain, les restes de son semblable; il interroge sans succès les annales des siècles; elles lui répondent que l'homme, créé le dernier (ib., v. 26 et 27), n'a point été enveloppé dans ces épouvantables catastrophes, car alors Dieu ne lui avait point encore donné la vie (1).

« Ainsi donc, » s'écrie à ce sujet un savant et pieux professeur étranger (2), dont j'ai emprunté plus d'une fois, dans ce discours, les idées et même les expressions, « ainsi cette mystérieuse histoire de la création, « ensevelie dans les abîmes du passé; ce secret infini « que nul œil n'a pu voir, nulle oreille entendre, par « conséquent nulle tradition conserver; ce secret qui, « après avoir été enfoui pendant des milliers d'années « dans les entrailles de la terre, n'en a été retiré que « de nos jours, avec les ossemens des *mastodontes* et « des *megalosaurus*; ce secret, Moïse le possédait, et « il l'écrivit dans son livre.... Où l'avait-il trouvé? Qui « avait dirigé sa plume? On a cherché de pauvres solutions à cet admirable problème; et, quoi qu'on « fasse, la science de *Moïse, instruit dans toute la sagesse « des Égyptiens* (3), ne peut assez bien expliquer de tels « hiéroglyphes. Les prêtres de l'Égypte n'avaient sûrement pas dépassé notre dix-neuvième siècle dans « l'étude de la géologie; et il n'est pas vraisemblable « que M. Champollion retrouve jamais, dans leurs

(1) Voyez *Relig. et Christ.*, numéro d'octobre 1830, et une *Thèse physico-théologique*, de M. B.-D.-E. Frossard. Montauban, 1824.

(2) M. Cellerier fils, de Genève.

(3) *Act. des Apôt.*, c. 7, v. 21.

« papyrus, l'ouvrage de M. Cuvier, ni rien qui y soit
 « analogue. Non, il n'y a qu'une interyention divine qui
 « puisse expliquer ce mystère; et Moïse ne l'a connu
 « que parce qu'il l'avait appris de Dieu même qui
 « l'inspirait (1). »

De tout ce qui vient d'être dit, Messieurs, découle cette conséquence bien réjouissante pour l'homme instruit et ami sincère du christianisme, c'est qu'on voudrait vainement nous faire craindre de nouvelles découvertes scientifiques. Pourquoi les redouterions-nous comme dangereuses pour la foi? Le Dieu de la nature n'est-il pas en même temps le Dieu de la religion? Et ne sommes-nous pas sûrs d'avance que le plus parfait accord régnera toujours entre ses différents ouvrages? Sans doute, il est permis à la foi d'être quelquefois timorée; mais elle ne doit jamais être ombrageuse, comme l'orgueil qui s'attache aux vaines théories des hommes. Il n'y a que le mensonge qui gagne à s'environner de ténèbres: or, la religion ne veut que la vérité, et la vérité est aussi le but des sciences. Bien loin donc d'être jaloux des découvertes des vrais savants, nous les appellerons de tous nos vœux; l'expérience nous ayant appris qu'elles confirmeront constamment nos livres saints, et pourront, tout au plus, nous faire apercevoir un sens nouveau dans des passages obscurs que, jusqu'ici peut-être, nous avons mal compris. Si quelque difficulté, quelque contradiction apparente vient parfois nous embarrasser, prenons patience. Laissons au temps le soin de dérouler ses mystères. *Une génération passe et l'autre vient* (2); mais le genre humain subsiste. Le divin

(1) *Relig. et Christ.*, ubi suprâ.

(2) *Ecclès.*, c. 1, v. 4.

Rédempteur qui a dit dans l'évangile : *Je suis la lumière du monde* (1), vit et règne éternellement; sans aucun doute il tiendra sa promesse, et l'obscurité qui reste encore sera tôt ou tard dissipée.

Mais, outre cette conséquence, que, comme *pasteur*, j'ai dû indiquer la *première*, il en est *une autre* que je m'appliquerai comme *académicien*. Puisque tant de rapports intimes unissent la religion aux sciences, et les sciences à la religion, que de motifs n'ai-je pas pour vous remercier, Messieurs, à cause de mon admission dans cette honorable Compagnie, où presque toutes ces sciences sont cultivées et encouragées ! Il en est quelques-unes que j'ai à peine effleurées : il en est beaucoup plus qui me sont étrangères. Mais, en venant à vos séances, en assistant ici à la lecture de vos *mémoires*, de vos *rapports*, et à vos lumineux entretiens, je pourrai, du moins, connaître les principaux résultats des recherches qui se font ailleurs, et nourrir mon esprit des fruits de vos savantes veilles. Je trouverai parmi vous des naturalistes et des chimistes distingués, des antiquaires que la capitale s'honorerait de posséder, et qui déjà ont répandu un si grand jour sur les nombreux monuments que tant d'étrangers viennent admirer dans notre belle province : j'y trouverai des littérateurs et des poètes, à l'école desquels j'apprendrai à mieux sentir les beautés de nos meilleurs auteurs, et à mieux mettre à profit les richesses de l'histoire : j'y trouverai des magistrats aussi éclairés qu'intègres, des hommes qui se dévouent à soulager les maux de l'humanité souffrante, des amis des lumières, des arts et de l'industrie : j'y trouverai, surtout (qu'il me soit permis de m'en féliciter d'une façon toute particulière) , un ecclésiastique vénérable et

(1) Saint-Jean, c. 8, v. 12.

justement estimé (1), qui prouve par son savoir et sa piété tolérante, mieux que je n'ai pu le faire par ce discours, combien la religion et les sciences ont entre elles d'harmonie ! Oui, je trouverai tout cela parmi vous, Messieurs ; et c'est avec une sincère gratitude que j'anticipe sur les avantages aussi réels que variés que j'espère en retirer. Puissé-je, de mon côté, ne pas rester tout-à-fait spectateur oisif de vos travaux persévérants, qui ont toujours ce double but de favoriser les progrès des sciences, des lettres et des arts, et d'être utiles à vos concitoyens !

A ce discours, approprié, par la gravité du style, à la grandeur du sujet et au caractère de l'orateur, M. Blanche, président, a répondu :

« Vous avez, Monsieur, proclamé d'imposantes vérités ! Oui, sans doute, la religion rend l'âme accessible aux plus nobles conceptions ; les esprits justes et sans préventions ne sauraient aujourd'hui le contester. Les erreurs de quelques hommes, les préjugés d'un plus grand nombre, ne prouvent rien contre elle ; ils ne témoignent que de la faiblesse de l'humanité. Si ce fut au nom de la religion que Galilée souffrit la persécution, ce fut aussi pour l'une de ses plus intimes émanations, la vérité, qu'il supporta ses maux avec résignation et patience ; et la vérité, Messieurs, vaut bien qu'on fasse quelque chose pour elle ! Galilée n'en était pas moins religieux, pour avoir soutenu l'existence des deux

(1) M. l'abbé Gossier, chanoine honoraire, qui vint, avec la plus cordiale bienveillance, annoncer le premier à M. Paumier sa nomination, et qui, le jour de sa réception, voulut encore être son introducteur au sein de l'Académie.

révolutions de la terre autour du soleil et sur elle-même ; mais il était plus éclairé que les sept cardinaux inquisiteurs qui le condamnèrent.

« Nous nous plaisons à reconnaître avec vous , Monsieur , cette double vérité que la religion , en révélant à l'homme le sentiment de sa dignité , la conscience de sa noble origine , fait naître en lui le besoin de pénétrer les mystères que lui dévoile l'étude des sciences humaines , et que ses lumières , en s'agrandissant , rendent en même temps sa foi plus vive et plus sincère. Quel naturaliste osera proclamer , en effet , s'il est de bonne foi , que tant de merveilles dans la structure des êtres qui peuplent l'univers ne sont que l'œuvre d'un hasard qu'on ne saurait comprendre ? Et comment ne pas reconnaître la main d'une intelligence supérieure et divine , dans l'arrangement admirable de nos tissus et dans les étonnans rapports que présente l'organisation des êtres vivants avec leurs habitudes , leurs mœurs et la nature du sol qui les porte et les nourrit ? Il est encore , pour la religion , d'autres titres à nos respects , à nos hommages ! ce sont les vertus qu'elle inspire. Vous n'en avez point parlé , Monsieur , comme si vous aviez craint de nous entretenir de vous-même ! Rassurez-vous : je saurai m'imposer un silence qui plaît à votre modestie ; et d'ailleurs , l'homme de bien met peu de prix à la louange ; il lui suffit de l'avoir méritée. »

MÉMOIRE

Adressé à l'Académie par M. BERGER DE XIVREY,

Sur la nouvelle édition du

TRÉSOR DE LA LANGUE GRECQUE

DE HENRI ESTIENNE,

Que publie en ce moment M. Firmin Didot.

MESSIEURS,

M. Ambroise-Firmin Didot, imprimeur du Roi et de l'Institut, publie, dans l'ordre alphabétique, une édition du grand ouvrage intitulé : *Thesaurus Linguae graecæ*, qui fut imprimé à Paris par Henri Estienne, son auteur, en 1572.

Je vous donnerai d'abord, Messieurs, plusieurs détails sur la composition de ce livre et la personne de son auteur, ensuite sur la nouvelle édition qui s'exécute en ce moment, et sur les personnes qui concourent à ce travail, beaucoup plus considérable qu'il ne paraît au premier abord. Enfin, je vous présenterai les titres particuliers d'un des principaux collaborateurs de cette entreprise, M. Louis de Sinner, qui regarderait son admission parmi vous comme un des plus honorables encouragements.

Depuis long-temps, faire un dictionnaire, c'est publier le meilleur des dictionnaires précédents, en rectifiant

quelques définitions, choisissant de meilleurs exemples, et ajoutant un certain nombre de mots. Cette opération, souvent répétée, donnant chaque fois un résultat supérieur au résultat précédent, a fini par nous procurer des dictionnaires à peu près complets sur toutes les langues les plus répandues. Mais le plus ancien de ces ouvrages, celui qui forme le premier anneau de cette chaîne de perfectionnements successifs, quelque incomplet qu'il fût, supposait plus de travail et de recherches de la part de son auteur qu'aucun des suivants. La langue grecque et la langue latine ont eu cela de particulier que, pour chacune d'elles, ce premier travail a produit un chef-d'œuvre accompli, tel que, malgré cette succession des travaux lexicographiques dont nous venons de parler, il est encore à faire dans la plupart des autres langues. Deux hommes que la France doit compter avec orgueil parmi ses plus grandes illustrations, Robert Estienne et Henri son fils, sont les auteurs de ces étonnants ouvrages. Celui de Robert Estienne est le *Thesaurus Linguae latinae*, en deux volumes grand in-folio, imprimé à Paris en 1543, et contenant quinze cent cinquante pages d'impression à deux colonnes. Voici ce que dit de ce travail M. Firmin Didot père, chef actuel de cette famille distinguée, où le mérite typographique et littéraire semble aussi se transmettre comme un héritage :

« Il engagea plusieurs personnes à se charger de la
 « composition de ce dictionnaire : il offrit même de
 « fortes récompenses pour un pareil travail ; mais ce fut
 « en vain ; on n'avait pas alors le secours des indexes qui
 « facilitent les recherches. Il fallait, pour retrouver les
 « passages des auteurs, les chercher dans sa mémoire,
 « et user, comme il en fit l'expérience, les livres à force
 « de les feuilleter. Enfin, sentant la nécessité urgente
 « d'un tel ouvrage pour l'éducation publique, il prit le
 « parti de l'exécuter lui-même, et donna aux savants le

« *Trésor de la Langue latine*, dont il fit un abrégé pour
 « les jeunes gens. Il augmenta et améliora par la suite
 « cet important dictionnaire. Mais il pensa succom-
 « ber à ce pénible travail, qu'il avait accompli en deux
 « ans, s'en occupant nuit et jour, et négligeant, comme
 « il le dit, jusqu'au soin de son corps, lui qui, lorsqu'il
 « était libre enfin de ses longs travaux, plein d'élégance
 « dans ses mœurs, tenait, avec une épouse aussi ins-
 « truite qu'aimable, sa maison, non pas sans doute
 « avec luxe, mais dans l'aisance la plus honorable. En
 « réfléchissant sur un tel ouvrage, exécuté dans un si
 « court espace de temps, on est tenté de ne pas trouver
 « exagérée l'expression de son fils, laborieux auteur du
 « *Trésor de la Langue grecque*, lorsque, étonné de tout
 « ce qu'a fait son père, il dit, dans des vers énergiques
 « et ingénieux, que le travail, qui dompte les autres
 « hommes, s'est vu lui-même dompté par Robert
 « Estienne (1). »

J'ajouterai à cet intéressant passage de M. Didot, que l'exactitude parfaite de toutes les citations est jointe, dans ce livre, à une correction typographique bien rare aujourd'hui, remarquable surtout dans un dictionnaire, genre d'impression plus difficile qu'un autre. Ce mérite appartient encore à Robert Estienne, comme imprimeur, et augmente la masse, déjà si accablante, du travail qu'il s'imposa pendant ces deux années.

Il n'entre pas dans notre plan de passer en revue tous les autres travaux de Robert Estienne, comme imprimeur et comme savant, sur les littératures latine, grecque et hébraïque. « Il établit chez lui, dit encore M. Didot (2),

(1) *Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne*, insérées à la suite des *Poésies et Traduction en vers de Firmin Didot*. — Paris, 1826, in-12, pages 194, 195.

(2) Même lieu.

« une réunion de savants de diverses nations , qu'il ac-
 « cueillait avec autant de grâce que de générosité. Plus-
 « sieurs étaient correcteurs d'*épreuves* dans son imprimerie. Pour avoir un langage commun, ils se servaient
 « de la langue latine, qui devint tellement familière
 « chez Robert Estienne, que les domestiques même la
 « parlèrent. C'est dans cette maison que l'épouse de
 « Robert Estienne lui donna un fils, Henri Estienne,
 « qui devait être, comme son père, l'honneur éternel de
 « la typographie. »

Ce que nous venons de rapporter sur Robert Estienne, pour le latin, peut s'appliquer pour le grec à ce fils qui, élevé avec les plus grands soins par un tel père, fut un véritable prodige. Nous prendrons la liberté de rappeler ce que nous disions nous-mêmes sur les travaux de ce grand homme, dans un essai (1) que vous avez accueilli favorablement, Messieurs, grâce à l'extrême bienveillance du rapport de votre savant confrère M. Licquet, rapport qui eut pour nous le résultat honorable en vertu duquel nous correspondons aujourd'hui avec votre Société.

« Il semble, disions-nous, avoir surpassé les forces ordinaires de l'homme, à considérer comment, dans le cours d'une vie sans cesse agitée, se mêlant d'affaires politiques et religieuses, dirigeant son imprimerie dont il corrigeait lui-même toutes les épreuves grecques, comment il a pu mettre fin à ce travail immense du *Thesaurus*, et publier plus de cinquante autres ouvrages latins, sans compter des notes sur plus de trente auteurs grecs ou latins, et des traductions latines de plus de douze auteurs grecs.

(1) *Recherches sur les sources antiques de la Littérature française.* — Paris, Crapelet, 1829, in-8°, partie I, page 114.

« Mais l'étonnement que causent d'aussi vastes travaux est à son comble , lorsqu'on voit ce même homme traduire en français des livres de tous les principaux auteurs grecs , et composer plus de vingt ouvrages dans notre langue , qu'il passait pour parler et écrire aussi bien qu'homme de son temps. »

Le grandiose qui s'attache à une aussi étonnante capacité , a frappé même des littérateurs voués exclusivement aux lettres modernes. Dans un recueil périodique , destiné à l'amusement des gens du monde , et habitué à préconiser les nouveautés littéraires les plus bizarres , je trouve sur Henri Estienne ce jugement aussi juste qu'élégamment exprimé :

« Figurez-vous un enfant élevé dans une maison où
 « les fondateurs de caractères , les correcteurs d'épreuves
 « étaient des savants qui , tout en travaillant , passaient
 « leur vie à discuter sur des passages hébraïques et des
 « étymologies grecques ; bercé par la fille de Joseph
 « Badius , professeur et imprimeur (car ces deux qua-
 « lités ne s'excluaient pas), aux sons des purs vers d'Ho-
 « race qu'elle lui chantait pour l'endormir ; plus fa-
 « milier , dès l'âge de huit ans , avec l'idiôme et les
 « mœurs des vieux romains qu'avec le langage et les
 « usages gaulois du quartier Saint-Jacques ; et qui ,
 « jouant avec ses camarades , représentait la Médée
 « d'Euripide , et faisait retentir le clos de Sainte-Géne-
 « viève de chœurs grecs et de scholies latines. A quinze
 « ans , on le confie aux soins de Pierre Danès , élève lui-
 « même de l'illustre Budé , de Jean Lascaris , et qui
 « passait pour le premier helléniste de son temps. Voyez
 « ensuite ce jeune homme , qui compose en latin , en grec
 « et en hébreu , avec autant de facilité que dans sa langue
 « maternelle , parcourir à cheval l'Italie pour rechercher
 « des éditions rares , et s'amusant , pour se distraire
 « sur sa selle , à traduire de mémoire des poètes latins

« en vers grecs , et des poètes grecs en vers latins. En-
 « trez dans toutes les universités , pénétrez dans les ga-
 « leries du Vatican, parcourez les longues salles des bi-
 « bliothèques de Leipsig , de Halle , d'Oxford , de Cam-
 « bridge , de Florence , de Milan ; ayez la patience de
 « vous faire présenter ces nombreuses éditions des pères,
 « des poètes classiques , des historiens , chargés de la
 « devise de Henri Estienne : et ensuite essayez de pro-
 « noncer , sans une sorte d'effroi , ce grand nom auquel
 « se rattachent tant de science et de travaux gigan-
 « tesques (1). »

Les preuves de ces assertions se trouvent dans le grand ouvrage de Maittaire, *Stephanorum Historia*. M. Firmin Didot , dans la notice que nous avons déjà citée , explique , en imprimeur très-instruit , toutes les difficultés typographiques surmontées par Henri Estienne dans la belle édition des *Poetæ græci principes* , à laquelle nous ne connaissons rien de supérieur. Laissons le encore parler : « Dans un caractère déjà savamment hérissé
 « de jeux de plume et d'innombrables ligatures , et pen-
 « dant tout le cours de l'impression de tant d'auteurs grecs
 « différents, dont même quelques-uns étaient publiés pour
 « la première fois, il introduisit plusieurs signes particu-
 « liers, quatre surtout qu'il avait inventés pour distin-
 « guer, 1^o les noms propres ; 2^o les pays ; 3^o les mon-
 « tagnes ; 4^o les rivières : s'entourant ainsi de chances
 « d'erreurs, soit pour la littérature , soit pour la topo-
 « graphie. Mais , quand il s'agissait de l'utilité des lec-
 « teurs, n'épargnant aucuns frais , se jouant des plus
 « grandes difficultés typographiques, qu'il sut vaincre par
 « des opérations singulièrement rapides, ce qui appor-

(1) Article intitulé : *le Trésor de Henri Estienne*, par A. Loève-Weimar, et inséré dans la *Revue de Paris*.

« tait encore de nouvelles chances d'erreur , et cherchant
« ces difficultés avec autant de zèle que nous en mettons
« à les fuir (1). »

On voit que , dans les ouvrages composés par Henri Estienne , et imprimés chez lui , tout , absolument tout , était de lui , jusqu'aux poinçons destinés à la fonderie des caractères , lesquels étaient gravés d'après des lettres figurées de sa main ; car son écriture , dont il reste de nombreux échantillons à la Bibliothèque du Roi et ailleurs , était aussi belle que celle du fameux calligraphe crétois Ange Vergèce , que François I^{er} avait fait venir en France , et dont l'écriture avait servi de modèle aux premiers poinçons gravés par ordre de ce prince. J'ai eu occasion d'en faire moi-même la comparaison.

« Son *Trésor de la Langue grecque* , dit encore M. Loève Weimar (2) , œuvre plus qu'humaine , *prope incredibile monumentum* , ainsi que l'écrivait à Joseph Scaliger le savant Casaubon , gendre de Henri Estienne , devait remplir sa vie tout entière. Le père de Henri Estienne lui en avait recommandé l'exécution en mourant , et celui-ci obéit avec joie , car c'était le rêve de sa jeunesse et de son âge mûr , et il s'était disposé à l'accomplir , dans ses vieux jours , par des travaux dont on ne pourrait se former une idée qu'en joignant le savoir du philologue à la science du typographe le plus expert. Un mot suffira : le *Trésor* de Henri Estienne consuma son riche patrimoine et sa vaste intelligence ; il mourut insensé et réduit à l'aumône (3) !

« Son dévouement à la science fut bien entier , car il

(1) Pages 218, 219.

(2) Dans l'article déjà cité.

(3) Il mourut à l'hôpital de Lyon , dans sa soixante-dixième année.

n'avait pas entrepris ce travail sans en connaître les désastreux résultats, ainsi que le témoignent ces vers touchants qu'il adresse à son lecteur :

At *Thesaurus* me hic de divite reddit egenum,
 Et facit ut juvenem ruga senilis aret;
 Sed mihi opum levis est, levis est jactura juventæ,
 Judicio haud levis est si labor iste tuo.

« Ce *Trésor*, de riche m'a rendu indigent, il a fait de moi un vieillard avant l'âge; mais la perte de mes biens, la perte de ma jeunesse me sera légère, si ce travail est de quelque poids dans ton estime. »

« Véritables typographes, auprès desquels nous ne sommes rien! » s'écrie M. Firmin Didot, qui cite ces vers dans son recueil de poésies. Et il ajoute : « Puissé-je, avant de mourir, voir une nouvelle édition du *Trésor de la Langue grecque*, publiée et imprimée par les soins de mon fils Ambroise-Firmin Didot! Oui, je voudrais voir mon fils apporter à la publication du *Trésor de la Langue grecque* le soin religieux que Henri Estienne voulait donner à la nouvelle édition qu'il préparait de l'ouvrage de son père, le *Trésor de la Langue latine*. »

« Cette joie d'honnête homme et d'ami sincère de la science, M. Firmin Didot est à la veille de la goûter (1). »

Ici je vais entrer dans quelques détails sur la manière dont a commencé à s'accomplir le vœu de notre célèbre imprimeur. Lorsqu'il l'émettait en 1826, une réimpression de cet ouvrage était publiée à Londres par le libraire Valpy, et allait être terminée; et, telle fut l'estime que le monde savant fit d'une telle publication,

(1) Dans ces citations de M. Loève Weimar, j'ai supprimé quelques-uns des endroits inexacts, ou inutiles pour mon objet.

que cette nouvelle édition, dont le prix était de douze cents francs par exemplaire, obtint, dès son apparition, mille quatre-vingt six souscripteurs. Après un tel nombre de souscriptions, qui semblait devoir faire face à peu près à toutes les demandes, quels ont été les motifs de M. Firmin Didot en engageant M. son fils à employer son temps, sa science et sa fortune, à une aussi vaste entreprise ? car il est évident que, père de famille et administrateur éclairé autant que littérateur instruit, il a dû voir, dans cette entreprise si honorable, sinon des chances de gain, au moins l'espoir de rentrer dans les frais énormes qu'elle entraîne. Une phrase de M. Didot, que M. Loève Weimar, dans sa citation, a supprimée à dessein, comme trop spéciale pour un article destiné uniquement aux gens du monde, va vous faire apercevoir ces motifs. M. Didot y exprime le désir de voir son fils, « non seulement remettre à leurs places « les divers suppléments, mais donner à l'ouvrage un « ordre plus facile, que Henri Estienne, sans y songer, « indique lui-même dans cette longue et savante lettre « sur l'état de sa typographie ; ordre qui, en conservant « au dictionnaire tout l'avantage qu'il a reçu de l'auteur, « par une distribution ingénieuse mais un peu difficile, « quelquefois sujette à contestation, et qu'il se repentit « plusieurs fois d'avoir suivie, épargnerait beaucoup de « temps pour les recherches. » (1)

Quelques explications seront peut-être nécessaires ici pour ceux d'entre vous, Messieurs, qui, sans être au courant de cette matière, s'intéresseraient cependant à une entreprise qui ne peut être que très-honorable pour notre pays, et voudraient, par conséquent, comprendre bien en quoi elle consiste. Je vais vous donner ces ex-

(1) Page 221.

plications, d'autant plus volontiers qu'elles me fournissent l'occasion de vous démontrer d'une manière encore plus palpable cette capacité extraordinaire de notre grand Henri Estienne, et toute la perfection qui a été donnée à son œuvre par les soins de M. Ambroise-Firmin Didot, puissamment secondé par MM. Hase, de Sinner et Fix, avec lesquels je m'honore d'être en relations assez intimes.

Henri Estienne portait, dans les sujets qu'il traitait, ce coup-d'œil perçant et original d'un génie supérieur qui sait s'approprier un sujet par un point de vue neuf et saillant, sa création à lui. C'est ainsi qu'il vit, dans cette langue grecque si prodigieusement riche, et dont il réunit plus de cent mille mots (1), un nombre assez restreint de formes primitives ou racines, souches communes d'un nombre égal de familles, méthode aussi ingénieuse que commode pour la mémoire de l'étudiant. Il employa ainsi, pour l'étude du grec, ce système de classification qui, plus tard, appliqué d'une manière plus heureuse et plus complète à une science qui s'y prêtait davantage, devait faire la gloire du suédois Linnée, porter l'ordre et la clarté dans toutes les branches des sciences naturelles, et s'étendre presque à tout. Car ces classifications, ingénieuses fictions de l'esprit philosophique, se sont appliquées, de nos jours, aux sciences les plus différentes.

Henri Estienne réduisit donc à environ trois mille familles tous les mots de son vaste dictionnaire. Les peines et les recherches que lui causa un pareil travail furent peut-être, pour un esprit comme le sien, l'attrait principal qui contribua à le soutenir dans cette tâche dont

(1) Le Dictionnaire de l'Académie française en compte à peine quarante mille.

vous appréciez à présent l'étendue. Mais, quoiqu'il y ait entre les mots de la langue grecque des rapports étymologiques plus marqués que dans d'autres langues, que dans la nôtre par exemple, cependant, pour compléter un tel système d'étymologie, on ne peut se dissimuler qu'il fallait souvent hasarder des explications dont les plus ingénieuses sont quelquefois les moins fondées. C'est ce qu'a prouvé, dans ces derniers temps, l'étude des langues antérieures à la grecque : l'on y a retrouvé les véritables racines de plusieurs mots auxquels Henri Estienne avait donné à tort pour racines d'autres mots grecs. Néanmoins, cette méthode a quelque chose de bien ordonné qui séduit. Elle a introduit, dans l'Université de France, un usage qui y subsiste encore, celui de faire apprendre les racines grecques et de les faire considérer comme la base de la langue : usage qui, au dire de plusieurs savants hellénistes, est peut-être l'une des causes de notre infériorité dans cette partie.

Vous voyez, Messieurs, que notre admiration pour Henri Estienne ne nous aveugle point sur ce qu'il peut y avoir de défectueux dans son œuvre. Mais ce même respect pour la vérité doit nous faire ajouter qu'il était impossible de neutraliser avec plus de talent les inconvénients d'un pareil plan. Et, d'ailleurs, des efforts qu'il fit pour l'exécuter jaillirent presque à chaque mot de petites dissertations nourries de la plus saine érudition, et que les gens de l'art considèrent comme des morceaux achevés.

A ce défaut de vérité que nous venons de signaler dans le plan du *Thesaurus*, nous ajouterons qu'il est réellement moins commode pour l'usage qu'un dictionnaire disposé tout bonnement dans cet ordre où le hasard assigne aux mots leur place, d'après le rang que tient leur première lettre dans l'alphabet, au lieu de cette classification étymologique qui plaît à l'intelligence, en rapprochant les

mots par les idées. Henri Estienne apporta à cet inconvénient le seul remède possible, qui était de faire suivre le premier dictionnaire d'un autre qui contient tous les mêmes mots dans l'ordre alphabétique, avec l'indication de la page et de la partie de la page où le mot était expliqué. De cette manière, il faut presque toujours chercher deux fois.

Cette table, ou index, que j'ai appelée *second dictionnaire*, forme la seconde partie du cinquième volume, intitulée : *Appendix libellorum ad Thesaurum græcæ Linguae pertinentium*, et qui comprend d'abord les traités suivants, en grec :

1° Des dialectes grecs, par Jean le Grammairien ;

2° Un autre traité sur le même sujet, par Grégoire de Corinthe.

Deux extraits de Plutarque, dont :

3° L'un sur l'usage qu'a fait Homère des différens dialectes ;

4° L'autre sur l'emploi des figures dans le même poète.

5° Un traité des figures de mots, par le grammairien Tryphon ;

6° Une liste des mots qui ont un accent différent selon la différence de leur signification, par Philoponus ;

7° Un traité d'Ammonius sur ce qu'on appellerait aujourd'hui les *synonymes* ;

8° Une liste hiérarchique des titres des magistrats grecs, par Orbicius ;

9° Une longue table des verbes irréguliers, par Henri Estienne ;

10° Un traité des chiffres, par Hérodien ;

11° Un traité des poids et mesures des Grecs, par Galenus, auquel sont joints deux autres traités sur la même matière, l'un par Cléopâtre, l'autre par Dioscoride, avec la traduction latine par Henri Estienne ;

12° Un traité latin d'Henri Estienne sur le même sujet.

Vient ensuite l'index alphabétique, qui comprend 1,723 colonnes (1).

Le véritable dictionnaire comprend quatre volumes, formant en tout 6,273 colonnes. Au commencement du premier volume sont les pièces suivantes :

1° Deux épigraphes, l'une grecque, l'autre latine, et les extraits de trois privilèges, dont deux accordés par l'empereur Maximilien II pour toute l'étendue de l'empire, et un par Charles IX pour la France ;

2° La dédicace à Maximilien II, empereur ; Charles IX, roi de France ; Elisabeth, reine d'Angleterre ; Frédéric, comte palatin du Rhin ; Auguste, duc de Saxe ; Jean George, marquis de Brandebourg ; et aux plus illustres Académies des états de ces souverains ;

3° Le catalogue des auteurs cités ;

4° La préface de Henri Estienne.

Puis trois éloges de la littérature grecque, dont :

5° Le premier, par Scipion Cartéromaque ;

6° Le second, par Marc-Antoine Antimaque ;

7° Le troisième, par Conrad Herbasch.

Viennent ensuite, dans un sixième volume, deux *glossaires* ou recueils de mots plus rares que les grammairiens nous ont appris être d'origine étrangère ; car c'est là le sens que les critiques anciens donnent au mot *γλωσσα* (*glossa*). L'un de ces glossaires est latin-grec, l'autre grec-latin. De plus, des extraits de plusieurs an-

(1) Il y a deux colonnes à chaque page. En comparant la contenance de ces colonnes avec celle des pages d'un in-8° ordinaire d'aujourd'hui, j'ai trouvé qu'une colonne représente deux pages in-8°. Ensuite, ayant fait l'addition des colonnes de tout l'ouvrage, j'ai calculé qu'il faudrait, pour en représenter le contenu, trente-six volumes in-8° de cinq cents pages chacun.

ciens lexiques grecs et un traité du dialecte attique par Henri Estienne. Ce traité comprend à lui seul cent quarante-six pages (sans division par colonnes). La première partie, où sont les glossaires, est de six cent soixante-six colonnes.

Tel est l'ouvrage que Henri Estienne imprima en 1572, sans autre secours antérieur que les *Commentaires de la Langue grecque* de Budé. Ce savant parisien avait jeté pêle-mêle, dans un volume in-folio, au fur et à mesure de ses lectures, d'excellentes observations sur les véritables acceptions de beaucoup d'expressions grecques. Henri Estienne en fit passer la substance dans son *Thesaurus*, en rendant toujours un éclatant hommage à Budé. Mais, comme son désir insatiable d'instruction lui faisait faire tous les jours de nouvelles lectures, il plaça à la fin des deux premiers volumes des *adjicienda*, et, de plus, introduisit dans l'index alphabétique un assez grand nombre de mots qu'il avait découverts depuis l'impression du dictionnaire.

Le *Trésor* de Henri Estienne fut, comme on le pense bien, la source médiate ou immédiate des nombreux dictionnaires grecs qui ont paru depuis, soit en latin, soit dans les langues modernes. Seulement, on peut affirmer que les meilleurs y recoururent toujours directement et sans intermédiaire. Mais il n'y avait pas eu de nouvelle édition de l'ouvrage même, jusqu'en 1815, où le libraire Valpy, à Londres, en commença la réimpression dont j'ai eu l'honneur de vous parler, et qu'il termina en 1829. Je qualifie cette opération de réimpression, parce que, malgré les nombreuses additions de mots que, de toute l'Europe, les savants envoyaient aux éditeurs anglais (1), ils ne donnèrent pas à l'œuvre d'Estienne ce degré de perfection qui doit

(1) M. Boissonade en envoya, pour sa part, environ douze mille.

caractériser une édition nouvelle. Au contraire , ils y ont introduit un grand désordre par le peu de soin qu'ils ont mis dans la répartition des richesses qui leur arrivaient de tous côtés. Ainsi , comme dans les nouveaux aperçus sur la signification de mots déjà connus , qu'envoyaient beaucoup de savants , il devait se trouver tout naturellement et assez fréquemment les mêmes exemples , les mêmes citations , les personnes chargées de mettre en œuvre ces matériaux , conservant trop religieusement dans son intégrité l'envoi de chacun , ont souvent répété jusqu'à trois et quatre fois absolument la même chose. De plus , parmi ces mots que Henri Estienne ajouta , après son travail principal , dans l'index alphabétique , les uns sont reportés à leur place dans le dictionnaire ; les autres restent dans cet index. Les *addenda* sont imprimés à part , les glossaires de même : en sorte que ce que fit Henri Estienne jusqu'au dernier moment , par les seuls moyens qui lui restaient pour donner à son édition toute la perfection qui dépendait de lui , est devenu , dans l'édition anglaise , une source d'imperfection par la négligence des éditeurs. Aussi ai-je entendu dire à un savant du premier ordre , qui l'a examinée attentivement , que cette édition est un véritable chaos. Les Anglais nous ont donc laissé l'honneur de donner la dernière main à ce beau monument national. « Ce-
« pendant , » disent les éditeurs français dans leur grand prospectus , « bien que le plan de notre édition
« soit totalement différent , nous ne nous serions point
« permis d'établir une concurrence qui eût pu porter
« préjudice au courageux éditeur d'une telle entreprise ,
« s'il ne nous avait , auparavant , assuré lui-même que
« son édition était épuisée. Nous aurions craint de
« nous attirer les reproches qu'a mérités Scapula (1). »

(1) Ce domestique de Henri Estienne , qui se nommait *L'Epaulé*,

S'étant mis à l'abri de tout reproche par la délicatesse de ce procédé, M. Ambroise-Firmin Didot s'est occupé d'obéir au désir de son père, en évitant non-seulement les fautes des éditeurs anglais, mais aussi en remédiant aux inconvénients qu'une expérience de deux siècles et demi avait fait reconnaître dans l'édition primitive : c'est-à-dire en adoptant l'ordre alphabétique, et en fondant dans le corps du texte tous les suppléments d'Estienne, et toutes les éditions postérieures, soit consignées dans les dictionnaires subséquents, soit envoyées en dernier lieu par les savants de nos jours aux éditeurs anglais ou à M. Didot lui-même. « Ce-
 « pendant (dit encore le grand prospectus, au sujet de
 « l'ordre étymologique), afin de ne rien laisser à perdre,
 « même sur ce point, du travail de Henri Estienne,
 « travail prodigieux qui lui causa tant de peine, ainsi
 « qu'il le dit lui-même (1), et de ne faire que ce qui
 « semble nécessaire, nous ajouterons à la fin de notre
 « nouvelle édition la table étymologique des mots,
 « selon l'ordre présenté par Henri Estienne, et suivi
 « par les éditeurs anglais. Nous osons même promettre
 « que les savants trouveront plus de recherches éty-
 « mologiques dans notre édition que dans celle des
 « Anglais. »

Voilà les principaux perfectionnements de la nouvelle édition française, qui se recommande encore par beaucoup d'autres perfectionnements particuliers, dont le détail se trouve exposé avec une grande lucidité dans le

fut une des principales causes de la ruine de son maître, par l'abrégé qu'il fit du *Thesaurus*. Cet abrégé, paraissant en même temps, coûtant beaucoup moins cher, et suffisant au commun des lecteurs, paralysa, pour ainsi dire, la vente de l'ouvrage d'Estienne, et détruisit de si légitimes espérances.

(1) *Epistolæ ad Lectorem*, p. XXII sqq.

prospectus in-folio joint, avec d'autres pièces, au présent mémoire. Ajoutons qu'au lieu de 1200 francs, prix de l'édition anglaise, la nôtre ne coûtera que 336 francs.

Maintenant, quel moyen M. Didot a-t-il employé pour exécuter une si vaste entreprise ?

Dès la fin de l'année 1828, il parla de son projet à deux jeunes savants de Berne, MM. Louis de Sinner et Théobald Fix. Celui-ci, élève du célèbre professeur Godefroi Hermann, sans avoir encore rien publié, a acquis sur la littérature grecque, et particulièrement sur la métrique, une érudition à laquelle les savants qui le connaissent se plaisent à rendre hommage. Quant au premier, il était déjà connu du monde savant par trois ouvrages. D'abord, une *Oratio festa* (1), ou discours d'apparat sur l'importance de l'étude de l'écriture sainte, morceau qui s'était fait remarquer entre tant d'estimables productions dues à cet usage de la savante Allemagne, de faire tourner au profit des études fortes et profondes toutes les solemnités littéraires. L'année suivante, en 1824, il avait joint à ce premier titre une édition critique de *Bondelmonti*, auteur florentin du commencement du quinzième siècle, qui écrivait en latin une description fort exacte des îles de l'Archipel (2). Cette publication, faite à Paris, et qui reçut un nouvel éclat du nom de M. Hase, sous les auspices duquel elle parut, montra dans M. Sinner, malgré sa jeunesse (il avait alors vingt-trois ans),

(1) *De ambitu, utilitate et necessitate studii Exegeseos sacra Oratio festa die XII aprilis recitata, auctore Lud. de Sinner Bernæ, 1823, in-8º.*

(2) *Christoph. Bondelmontii Florentini librum insularum Archipelagi e codicibus regis nunc primum totum edidit, præfatione et annotatione instruxit Gabr. Rud. Ludov. de Sinner. Helveto-Bernas. Lipsiæ, 1824, in-8º.*

une excellente latinité et une érudition solide , jointe à un e-prit plein de lucidité , entendant parfaitement le plan d'un ouvrage. Il passa ensuite quatre ans en Russie , où son érudition obtint les plus augustes suffrages (1). A son retour à Paris , en 1828 , il y retrouva M. Fix , son compatriote et son camarade ; et , comme ils cherchaient une manière d'employer utilement leurs connaissances pour eux et pour le public , ils trouvèrent M. Didot plein du désir d'assurer à notre pays un titre que les Anglais avaient été sur le point de nous ravir.

Dans l'intervalle de cette première proposition et de l'arrangement définitif , M. de Sinner entra en relations plus intimes avec M. Didot , par la publication du texte complet des *Pastorales de Longus*. Ce délicieux roman , connu des gens du monde par la belle traduction d'Amyot , nous était parvenu dans des manuscrits incomplets. Le fragment qui le complétait fut retrouvé , en 1809 , dans une bibliothèque de Florence , par ce Paul-Louis Courier au nom duquel se rattache l'idée de tant de mérites différents ; qui mania la satire littéraire avec tant de bon sens , d'esprit et de malice ; qui porta dans l'étude des anciens l'érudition la plus solide et les aperçus les plus lumineux , et qui écrivit le français avec une telle perfection , que la postérité (déjà commencée pour lui par sa fin tragique) doit le placer à côté des Pascal , des Fénelon , des Voltaire , des Buffon , des Rousseau , ces maîtres de la prose française.

La découverte de ce fragment de Longus donna lieu , dans le temps , à une polémique assez animée qui in-

(1) L'impératrice-mère lui fit remettre une tabatière de prix , en témoignage de sa satisfaction pour les soins qu'il avait donnés à l'instruction de plusieurs jeunes gentilshommes russes.

téressa tout le monde savant. Mais comme Courier, par l'extrême roideur de son caractère, semblait aller au-devant des persécutions et des tracasseries, son édition du *Daphnis et Chloé* (la seule complète), tirée, à Rome, à cinquante-deux exemplaires seulement, et aujourd'hui presque aussi rare qu'un manuscrit, fut encore entravée par la police impériale, qu'avait offusquée la trop libre allure du savant canonnier à cheval (1), frondeur républicain comme il y en avait alors bien peu.

M. de Sinner publia donc, chez M. Didot, en 1829, d'après cette édition de Courier, un texte arrêté du *Longus* (2), accompagné d'une préface et de notes, où tout ce qui est relatif à cet auteur et aux travaux de Courier sur *Longus*, fut traité *ex professo*. Il m'en a remis un exemplaire, dont il m'a chargé de faire hommage à l'Académie, et que j'ai l'honneur de lui adresser.

M. Didot, dans ses rapports journaliers avec M. de Sinner, ayant mûri le plan de sa grande entreprise, désira qu'elle obtînt, aux yeux de l'Europe savante, la garantie d'un nom respecté de tous. Il proposa donc à M. Hase de prendre la direction de tout l'ouvrage. Mais M. Hase voulut auparavant que le plan en fût soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, l'ayant fait examiner par une commission spéciale, l'approuva le 29 mai 1829.

Tout se trouvant ainsi fixé, M. Didot ne négligea plus rien, ni soins, ni dépenses, pour assurer à cette publication toute la perfection dont une œuvre humaine

(1) Il était chef d'escadron d'artillerie; mais il a pris le titre de canonnier à cheval en tête de ses pamphlets.

(2) *Longi Pastoralia e codd. mss. duobus Italicis primum græce integra edidit P. L. Courier. Exemplar romanum emendatius et auctius typis recudendum curavit G. R. Lud. de Sinner. Paris, 1829, in-8°.*

est susceptible. 1° Un prospectus français, accompagné d'un appendix latin pour la partie prosodique, contenant seize pages in-folio à deux colonnes (donnant échantillon du papier, du format et de la disposition de l'ouvrage même), fut suivi : 2° du même prospectus tout latin, en quarante-huit pages in-8°; 3° d'un extrait français contenant seize pages in-8°; et 4° d'un *additamentum* latin de huit pages, également in-8°. J'ai l'honneur d'adresser à l'Académie ces différents prospectus, où sont consignées toutes les améliorations apportées dans l'édition nouvelle; les soins des savants éditeurs pour faire passer chez eux, mais avec ordre, toutes les richesses de l'édition anglaise, et les nombreux tributs envoyés encore depuis par des savants français et étrangers. Je citerai seulement encore ici un passage du prospectus in-folio, pour vous donner, Messieurs, un exemple des difficultés qui caractérisent cette entreprise.

« Si les Anglais avaient pu ou voulu vérifier les citations que leur communiquèrent les savants, ils auraient mérité la reconnaissance des lecteurs. Malheureusement, sous ce rapport, tout nous reste encore à faire; cependant nous espérons pouvoir, presque en totalité, réussir dans le long et fastidieux travail dont, au premier abord, les difficultés nous avaient paru insurmontables, puisqu'il fallait tâcher de se procurer tant de livres qui, depuis long-temps, avaient disparu du commerce, et particulièrement divers ouvrages de critique, imprimés pour la plupart à un petit nombre d'exemplaires, dans les pays étrangers, et en outre la série complète des éditions qui, dans les suppléments fournis aux éditeurs anglais par les divers savants, sont citées sans aucune exacte indication, et suivant la bibliothèque qui se trouvait à la portée de chacun d'eux.

« Pour arriver à ce but , les nouveaux éditeurs ayant
 « réuni à la bibliothèque de M. Didot celle de M. de
 « Sinner, ont fait venir d'Angleterre et d'Allemagne tous
 « les ouvrages dont ils ont reconnu l'indispensable néces-
 « sité ; et , ne pouvant obtenir de toutes les bibliothèques
 « publiques de Paris la permission de garder trop long-
 « temps certains ouvrages , ou rares , ou trop souvent de-
 « mandés, ils ont fait reporter la pagination sur les marges
 « de celles qu'ils possédaient. De cette manière, ils sont
 « parvenus , pour quelques auteurs , à réunir en un petit
 « nombre d'éditions la plupart de celles qui leur man-
 « quent. »

La riche collection de livres, résultat de tous ces soins, a été rassemblée dans un petit appartement loué dans le voisinage de M. Didot , et décoré du nom de *Stephanium*. Deux exemplaires de l'édition anglaise , du prix de 1200 francs chacun , y sont découpés , pour transporter tous les mots de l'ordre étymologique à l'ordre alphabétique. Il en a fallu deux , parce que les feuillets d'un livre ainsi découpé ne peuvent servir que d'un côté. Il faut donc un exemplaire pour le *recto* et un pour le *verso*. Un homme , qui n'est pas étranger à la connaissance des deux langues classiques , est continuellement occupé à coller attentivement ces bandes , plus ou moins divisées selon le nombre des intercallations manuscrites faites par les éditeurs et leurs collaborateurs correspondants. Ces grandes feuilles , ainsi préparées par les soins de MM. de Sinner et Fix , sont remises à M. Hase , qui les rapporte , au moment de l'impression , toutes chargées d'additions et de corrections dont il est inutile de qualifier le mérite. M. Didot , à qui un séjour de deux ans dans la Grèce a rendu la langue grecque familière , et que l'éducation la plus soignée , dirigée par le célèbre docteur Coray , a initié aux secrets de l'érudition , corrige lui-même toutes les épreuves, qui passent aussi par les mains

de MM. F'x et de Sinner. Les dépenses déjà faites dès le début suffiront seule pour conduire à fin une très grande entreprise ordinaire de librairie.

Les relations d'un riche libraire avec les gens de lettres qu'il emploie, ont été souvent, pour ces derniers, l'occasion de justes plaintes. C'est que souvent les libraires les plus riches, tout en devant leur fortune au commerce des productions de l'esprit, conservent une grossièreté et acquièrent une impertinence provenant du défaut d'instruction et des habitudes purement mercantiles. M. Didot ne peut avoir rien de commun avec ces gens-là. Le même zèle pour la science fait disparaître l'inégalité de fortune; et il est l'ami des savants dont il peut être le collaborateur.

Le *Stephanium*, dont M. de Sinner fait les honneurs, sert de point de réunion à une petite académie de sept ou huit hommes studieux, assez étrangers aux plaisirs et aux occupations favorites de la brillante capitale au milieu de laquelle ils demeurent. On vient consulter quelque édition rare, apporter quelque mot qu'on a trouvé pour la première fois dans une lecture de la veille; on s'informe, par la même occasion, où en est l'impression du *Thesaurus*; on se donne réciproquement des nouvelles des principales productions philologiques: tout cela se fait gaiement et sans pédanterie; et, dans ces occupations qui paraîtraient bien insipides aux personnes qui y seraient étrangères, nous trouvons la satisfaction que tout le monde éprouve à parler de ce qui l'occupe avec des gens qui s'occupent de la même chose; à acquérir de nouvelles connaissances sur la partie que l'on a plus spécialement cultivée. On se réunit le soir, au moins une fois par semaine; on dîne souvent ensemble. Une petite circonstance littéraire devient l'occasion d'un dîner un peu plus soigné. Quand l'Académie de Tubingue envoya le bonnet de docteur à M. de Sinner, le 30

juin dernier, il nous réunit dans un repas aussi bien servi que cordialement offert ; et trois des convives, MM. Walz, Hauthal et Anders, célébrèrent le nouveau docteur en vers grecs, latins et allemands. Communiqués en secret à M. Didot (qui était aussi des nôtres), au moment de nous mettre à table, ces vers furent imprimés pendant le dîner, et nous furent distribués au dessert. J'en joins un exemplaire aux autres pièces que j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie.



TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES , BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN ,

POUR L'ANNÉE 1831—1832.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

* *Ordre royal de la Légion d'honneur.*

O. signifie *Officier.*

C — *Commandeur.*

G. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand' Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1831—1832.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. LEPASQUIER (Auguste) ✱, *Président.*
M. HELLIS, *Vice-Président.*
M. DES ALLEURS, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*
M. BIGNON (N.), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BALLIN (A.-G.), *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. LEPREVOST, vétérinaire, *Trésorier.*

ANNÉES
de
récep-
tion.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES
d'admis-
sion à la
Vétéran-
ce.

1803. Le Comte BEUGNOT (G. C. ✱), ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de la Michodière*, n° 8. 1806.
1762. D'ORNAY (Jean-François-Gabriel), doyen des Académiciens, membre de l'Académie de Lyon, de celles des Arcades de Rome et des Georgifiles de Florence, à St-Martin-de-Boscherville. 1807.
1811. Le Baron ASSELIN DE VILLEQUIER (O. ✱), premier Président de la Cour royale, membre de la Chambre des Députés, *rue de la Scille*, n° 10. 1819.
1803. VITALIS (O. ✱), ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des sciences; Docteur ès sciences de l'Université; Professeur émérite des sciences physiques au Collège royal de Rouen; an- 1822.

- ancien professeur de chimie appliquée aux arts ;
 membre de plusieurs Académies et Sociétés sa-
 vantes, Curé de Saint-Eustache, à Paris.
1815. BRIÈRE ✱, Conseiller à la Cour de cassation, 1822 :
 à Paris, *rue de Bondy*, n° 62.
1808. Le Baron LEZURIER DE LA MARTEL (O. ✱), 1823.
 ancien Maire de Rouen, à Hautot.
1775. DESCAMPS (Jean-Baptiste), Conservateur du Musée 1824.
 de Rouen, membre de l'Académie des Arcades de
 Rome, *rue Beauvoisine*, n° 31.
1803. PAVIE (Benjamin), Manufact., Trésorier honoraire, 1827.
faubourg S.-Hilaire, n° 75.
1819. RIBARD (Prosper) ✱, ancien Maire de Rouen, 1828.
rue de la Vicomté, n° 34.
1805. PERIAUX (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, mem- 1830.
 bre de l'Académie de Caen, et des Sociétés d'agri-
 culture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul.*
Beauvoisine, n° 74.
- MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), ancien Professeur
 de Mathématiques spéciales au Collège de Rouen,
 Doct. ès-Sciences, Offic. de l'Université, Inspecteur
 de l'Académie, à Amiens.
1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de 1831.
 Rouen, à l'*Hôtel des Monnaies*.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. S. Mgr le Cardinal Prince DE CROÿ, Archevêque de
 Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal*.
1830. Le Lieutenant-Général Baron TESTE (O. ✱), Commandant
 la 14^e division militaire.
- Le Baron DUPONT-DELPORTE (O. ✱), Préfet de la Seine-
 Inférieure, *en l'hôtel de la Préfecture*.
- BARBET (Henri) ✱, Maire de Rouen, *boulev. Cauchoise*,
 n° 51.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M. , correspondant de la Société de médecine de Paris , *rue de la Scille* , n° 4.
LETELLIER , Inspecteur de l'Académie universitaire , *rue de Sotteville* , n° 7 , *faubourg S.-Sever*.
1804. GODEFROY , D.-M. , *rue des Champs-Maillets* , n° 11.
BIGNON (N.) , Docteur ès-lettres , Professeur émérite de rhétorique au Collège royal de Rouen et à la faculté des lettres , offic. de l'Université de France , *rue Sénécoux* , n° 55.
1808. DUBUC l'aîné , Chimiste , ancien Pharmacien à Rouen , membre de l'intendance sanitaire du département de la Seine-Inférieure , de la Société centrale d'agriculture du même département , correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris , etc. , etc. , *rue Percière* , n° 20.
1809. DUPUTEL (Pierre) , *rue du Duc de Chartres* , n° 12.
1813. LE PREVOST (Auguste) , Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres ; Membre des Sociétés des antiquaires de France , d'Ecosse et de Normandie ; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; de la Société géologique de France ; de la Société linnéenne de Normandie ; Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture ; des Sociétés d'agriculture de Rouen , Evreux et Caen ; de la Société d'émulation d'Abbeville , *rue de Buffon* , n° 21.
LICQUET (Théodore) , Membre des Sociétés des antiquaires d'Ecosse et de Normandie ; de la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure ; Conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen , à l'*Hôtel-de-Ville*.
1815. FLAUBERT , Docteur-Médecin , Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu , *rue de Lecat* , n° 7.
LEPREVOST , Vétérinaire , *rue S.-Laurent* , n° 3.
1817. Le Baron ADAM ✠ , Président du Tribunal de première instance , *placé S.-Ouen* , n° 23.

1817. DU ROUZEAU ✨, chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.
LE PREVOST, Docteur-Médecin¹, *rue Malpalu*, n° 112.
1818. BLANCHE, Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue, vis-à-vis l'Hospice général*.
THIL ✨, Procureur général, *rue Dinanderie*, n° 15.
1819. DESTIGNY, Horloger, *place de la Cathédrale*.
1820. HELLIS fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*.
Le Marquis DE MARTAINVILLE ✨, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.
1822. DELAQUÉRIÈRE (E.), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.
LÉVY, Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz, des Sociétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.
LEPASQUIER (Auguste) ✨, Secrétaire général de la Préfecture du département de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture*.
- DES ALLEURS, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, membre du Jury médical, Secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écureuil*, n° 19.
1824. L'Abbé GOSSIER, Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.
MAILLET-DUBOULLAY, Architecte en chef de la Ville, *quai de la Romaine*, n° 72.
PRÉVOST, Pépiniériste, au Bois-Guillaume, (son adresse à Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 65).
DUBREUIL, Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes, à Rouen*.
LANGLOIS (E.-H.), Peintre, Professeur de dessin à l'École municipale, *rue Beauvoisine, enclave Sainte-Marie*.
REISET ✨, Receveur général des finances, *quai d'Harcourt*.
HOUTOU-LABILLARDIÈRE, ancien Professeur de chimie appliquée aux arts, *avenue du Mont-Riboudet*.

- 1825 **BALLIN** (A.-G.), Secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Chef de la 1^{re} division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n^o 14.
DUMESNIL (Pierre), *rue de la Chainé*, n^o 21.
1827. **MORIN**, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bouvreuil*, n^o 27.
1827. **DEVILLE** (Achille), membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure, et de la Société d'émulation de Rouen; Receveur des contributions directes, *rue de Fontenelle*, n^o 2 bis.
1828. **VINGTRINIER**, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n^o 33.
PIMONT (Prosper), Négociant, *rue Herbière*, n^o 28.
1829. **FLOQUET** (A) fils, Greffier en chef à la Cour royale de Rouen.
GIRARDIN (J.), Professeur de chimie industrielle; collaborateur du Bulletin des sciences naturelles et de géologie, de la Revue normande; membre résidant de l'Académie royale des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen; membre de l'intendance sanitaire de Rouen, du conseil central de salubrité du département; correspondant de la Société d'histoire naturelle de Paris, de la Société géologique de France, de l'Académie royale des sciences de Bordeaux; de la Société linnéenne de Normandie, industrielle de Mulhausen, de pharmacie de Paris, polymatique du Morbihan, hygiénique et industrielle de Paris; des Sociétés d'agriculture et des sciences de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, etc., *rue de la Glacière, près le boulev. Beauvoisine*.
1830. **POUCHET**, D.-M., Professeur de botanique, *rue Beauvoisine*, n^o 200.
FÈVILLE, Médecin en chef de l'Asile des aliénés, *rue de Socrate*, n^o 12.

1831. MAGNIER, Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collège royal, *boulevard Bouvreuil*, n° 6.
PAUMIER (L. - D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1766. Le Colonel Vicomte TOUSTAIN DE RICHEBOURG, à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.
1787. LEVAVASSEUR le jeune, Officier d'artillerie.
1788. Le Baron DESGENETTES (C. ✱), Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *quai Voltaire*, n° 1.
1789. MONNET, ancien Inspecteur des Mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.
Le Chevalier TESSIER ✱, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale d'Agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.
1803. GUERSENT ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.
LHOSTE, à Sartilly, près Avranches, départ de la Manche.
Le Comte CHAPTAL (G. ✱), Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, n° 88.
MOLLEVAULT (C. L.), membre de l'Institut, à Issy, près Paris.
L'Abbé DE LA RUE, membre de l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut, à Caen.
Le Baron COVIER (G. O. ✱), Conseiller d'Etat, membre de l'Institut, à Paris, *au Jardin du Roi*.
1804. DEGLAND (J.-V), D. M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes.
Le Baron DEMADIÈRES (Pierre-Prosper) ✱, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.
1805. BOUCHER, correspondant de l'Institut, Académie des sciences, Directeur des Douanes, à Abbeville.

1806. Le Baron DE GERANDO (C. ✱), membre de l'Institut , à Paris , *impasse Férou* , n° 7.
DELABOUISSÉ , Homme de lettres , à Paris.
BOÏELDIEU , Avocat , à Paris , *Palais des Pairs*.
1808. SERAIN , ancien Officier de santé , à Canon , près Crois-
sanville. (Calvados.)
LAIR (Pierre-Aimé) , Conseiller de Préfecture , Secrétaire
de la Société royale d'Agriculture et de Commerce , etc. ,
à Caen.
DELANCY ✱ , à Paris , *rue Duphot* , n° 14.
1809. FRANCEUR ✱ , Professeur à la Faculté des sciences , à
Paris , *rue du Cherche-Midi* , n° 25.
HERNANDEZ , Professeur à l'École de médecine de la Ma-
rine , etc. , à Toulon.
LAMOUREUX (Justin) , à Bruxelles.
1810. ROSNAY DE VILLERS , à Amiens.
DUBUISSON (J.) , D.-M. , membre de plusieurs Académies et
Sociétés médicales , à Paris , *rue Hautecaille* , n° 10 , *faubourg*
Poissonnière.
DUBOIS-MAISONNEUVE , Homme de lettres , à Paris , *rue du*
Pot-de-Fer-Saint-Sulpice , n° 14.
DENIS (Jean-Pierre-Auguste) , D.-M. , à Argentan , départe-
ment de l'Orne.
Le Baron DE BONARDI-DUMESNIL , ancien Officier de ca-
rabiniers , au Mesnil-Lieubray , canton d'Argueil , arron-
dissement de Neufchâtel.
DELARUE , Pharmacien , secrétaire de la Société d'agricul-
ture , médecine et arts , à Evreux.
Le Comte Donatien DE SESMAISONS (C. ✱) ; Pair de France ,
à Paris , *rue de Vaugirard* , n° 54.
SAISSY , Docteur-Médecin , à Lyon.
BALME , secrétaire de la Société de médecine , à Lyon.
LEROUX DES TROIS-PIERRES , Propriétaire , aux Trois-Pierres
près St-Romain-de-Colbosc.
1811. L'Abbé LÉPOTOL , ancien Recteur de l'Académie universitaire
de Rouen , à Paris.

1811. DE LAPORTE-LALANNE 燾, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris, *au Carrousel*.
 LE SAUVAGE, D.-M., à Caen.
 LAFISSE, D.-M., à Paris, *rue de Menars*, n° 9.
1812. HELLOT (A.) 燾, à Paris, *rue d'Astorg*, n° 17.
 BOULLAY 燾, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, n° 17.
 BRIQUET (B.-A.), ancien Professeur de Belles-Lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
1813. LAMANDÉ (Mandé-Corneille) 燾, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1.
 GOIS fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts*.
 FLAUGERGUES, Astronome, correspondant de l'Institut, à Viviers (Ardèche).
1814. TARBÉ DES SABLONS (Sébastien-André) 燾, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.
 PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue St-Florentin*, n° 14.
 MASSON DE SAINT-AMAND 燾, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, n° 15.
1815. Le Maréchal Comte JOURDAN (G. C. 燾), Pair de France, *rue de Bourbon*, n° 52.
 PERCELAT, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz.
 FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Brignoles (Var).
1816. BOIN (O. 燾), Médecin en chef des Hospices, à Bourges.
 LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) 燾, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.
 DUTRICHET (Réné-Joachim-Henri), D.-M., correspondant de l'Institut, Membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Chareau, près Château-Renault (Indre-et-Loire).
1817. PATIN, maître des conférences à l'École normale, à Paris, *rue Cassette*, n° 15.

1817. **MÉRAT** (François-Victor) ✨, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 b.
- HURTREL D'ARBOVAL**, correspondant de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, Vétérinaire, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- MOREAU DE JONNÈS** (A.) ✨, Officier supérieur au Corps royal d'Etat-Major, membre du Conseil supérieur de santé, chargé au Ministère du commerce des travaux statistiques, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, Chef de bataillon, à Paris, *place Vendôme*, n° 8.
1818. **DE GOURNAY**, Avocat et Docteur-ès-lettres, à Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.
- PATTU**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Caen.
- BOTTA**, ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *place S.-Sulpice*, n° 8.
- Le Comte DE KERGARIOU** (O. ✨), Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.
- Le Chevalier ALISSAN DE CHAZET** (O. ✨), Homme de lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.
- Le Marquis DE MONTAULT** ✨, à Nointot, près Bolbec; (à Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)
- Le Marquis EUDES DE MIRVILLE**, à Gommerville, près St-Romain.
1819. **BOUCHARLAT**, membre de la Société philotechnique, à Paris, *rue de Savoie*, n° 9, près du quai de la Vallée.
- Le Baron MALOUET** (C. ✨), ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Godot*, n° 5.
- DEPAULIS** (Alexis-Joseph), Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.
1820. **GAILLON**, Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Abbeville (Somme).
1821. **BERTHIER** (P.) ✨, Ingénieur en chef des Mines, Professeur de chimie à l'École royale des Mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

1821. L'Abbé JAMET (Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).
1822. CHAUBRY ✨, Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, à Oyré, près la Flèche (Sarthe).
- L'Abbé LABOUDERIE (Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.
- LEMONNIER (Hippolyte), Secrétaire-Bibliothécaire de l'Académie royale de France, à Rome.
- MOLÉON (de) ✨, Ingénieur, à Paris, *rue Godot*, n° 2.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, à Paris, *rue de Verneuil*, n° 51.
- BEUGNOT (Arthur), Avocat, à Paris, *rue du faubourg S.-Honoré*, n° 119.
- DESTOUET, D.-M., à Paris, *rue Ste-Marguerite*, n° 34.
1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) ✨, Directeur des Douanes, à S.-Malo (Ille-et-Villaine).
- ESTANCELIN, Membre de la Chambre des Députés, à Eu.
- FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, à St-Flour (Cantal).
- MALLET ✨, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 14.
- JOURDAN ✨, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.
- MONFALCON, D.-M., à Lyon.
- BOURGEOIS (Ches) ✨, Peintre en portraits, à Paris, *rue de l'Oratoire-du-Roule*, n° 50.
- JANVIER (Antide), Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut*.
- DELAQUESNERIE, correspondant des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen, de la Société centrale d'agriculture de Paris, etc, à St-André-sur-Cailly.
1825. DESCHAMPS, Bibliothécaire-Archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.
- SALGUES, D.-M., à Dijon (Côte-d'Or).
- Le Baron BOULLENGER (O. ✨), ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen.

1825. PINEL ✱, Juge de paix, au Havre.
 D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.
 DESMAREST, Professeur à l'École royale vétérinaire d'Alfort,
 correspondant de l'Institut, à Paris, *rue S.-Jacques*,
 n° 161.
 BENOIST, Lieutenant au corps royal d'État-Major, Chef d'es-
 cadron, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 27.
 JULIA-FONTENELLE, D.-M., Chimiste, à Paris, *rue de*
l'École-de-Médecine, n° 12.
 CIVIALE ✱, D.-M., à Paris, *rue Godot-de-Mauroy*, n° 30
 FERET aîné, Antiquaire, à Dieppe.
 PAYEN ✱, Manufacturier, à Paris, *rue des Jeûneurs*, n° 4.
 Le Comte BLANCHARD DE LA MUSSE, ancien Conseiller au
 Parlement de Bretagne, Homme de lettres, à Montfort-
 sur-Meu (Ille-et-Villaine).
1826. MOREAU (César) ✱, Fondateur de la Société française de
 statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc.,
 à Paris, *placc Vendôme*, n° 24.
 MONTÉMONT (Albert), Homme de lettres, à Paris, *rue du*
Four-S.-Germain, n° 17.
 LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux.
 SAVIN, D.-M., à Montmorillon (Vienne).
 LENORMAND, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-*
S.-André, n° 11.
 BOÏELDIEU ✱, membre de l'Institut, à Paris, *boulevard*
Montmartre, n° 10.
 BERGASSE ✱, Procureur général, à Montpellier (Hérault).
1827. GERMAIN (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de
 la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale
 de médecine, Pharmacien, à Fécamp.
 HUGO (Victor), Homme de lettres, à Paris, *rue Jean-*
Goujon, n° 9.
 DE BLOSSEVILLE (Ernest), Conseiller de préfecture, à Ver-
 sailles (Seine-et-Oise).
 DE BLOSSEVILLE (Jules), à Paris, *rue de Richelieu*.
 DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à

Lambertart, près Lille : chez M. Maquet, propriétaire, *rue de l'Hôpital-Militaire*, n° 110, à Lille (Nord).

MALO (Charles), Homme de lettres, à Paris, *rue Dauphine*, n° 33.

1828. Le Baron C. A. DE VANSAY (C. 榮), ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près Saint-Calais (Sarthe).

COURT, Peintre, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, n° 1.

VIREY (J.-J.), Docteur-Médecin, à Paris, *rue Soufflot*, n° 1.

BONFIS (Joseph-François) fils aîné, Docteur-Médecin, Professeur à l'École secondaire de médecine de Nancy, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy (Meurthe).

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen.

LAUTARD, Membre de l'Académie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DUPIAS, Homme de lettres, à Paris.

SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen, *rue des Chanoines*.

Le Baron DE MORTEMART-BOISSE 榮, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.

MORIN (Pierre-Etienne), Ingénieur des Ponts et Chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5^e arrondissement et du 2^e dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue du Petit-Carreau*, n° 19.

FÉE, Chimiste, Pharmacien en chef de l'hôpital militaire, à Lille (Nord).

POTEL, D.-M., à Evreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Paris; (à Rouen, *rue de Fontenelle*, n° 35).

1829. CAZALIS, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.
- SCHWILGUÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées, au Havre.
1830. ALAVOINE (Jean-Antoine) ✻, Architecte, chargé des travaux de la flèche de la Cathédrale de Rouen, à Paris, *rue Neuve-des-Bons-Enfants*, n° 25.
- BÉGIN, Homme de lettres, à Metz (Moselle).
- BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Guay-Trouin, près le Luxembourg*, n° 3.
- Le chevalier CHAPONNIER, D.-M., à Paris, *rue de Cléry*, n° 16.
- PASSY (A.), Préfet de l'Eure, à Evreux.
- SOYER-WILLEMET (Hubert-Felix), Botaniste, membre de plusieurs Sociétés savantes, Bibliothécaire de la ville, à Nancy (Meurthe).
- LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de la Rochefoucault*, n° 15.
- BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, pavé de Bonneval (Maine-et-Loire).
- HUOEL (Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, Président du Tribunal civil, à Louviers (Eure).
- Le Comte DE MURAT (C. ✻), ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Euval, près Vayre (Puy-de-Dôme), ou à Paris, *rue Saint-Honoré*, n° 347.
- Le Comte DE RIVAUD LA RAFFINIÈRE (G. O. ✻), Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne); (à Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez M^{me} de Braquemont).
- LEFILLEUL DES GUERROTS, chev^r de l'Eperon d'or de Rome, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Bellemare, arrond. de Dieppe.
1831. LE TELLIER ✻, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *quai d'Orsay*, n° 1.
- BOUCHER DE PERTHES, Président de la Société royale d'Abbeville (Somme).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg.
Le Comte DEBRAY, Ministre et Ambassadeur de S. M. le Roi de Bavière, à Vienne.
GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow.
ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'Histoire à l'Université de Copenhague.
John SINCLAIR, Président du Bureau d'agriculture, à Edimbourg.
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich.
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres.
1817. Le Chevalier DE KIRCKMOFF, Médecin militaire, à Anvers.
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres.
Le R. Th. FROGNALL DIBBIN, Antiquaire, à Londres.
1821. VÈNE ✨, Capitaine de génie, au Sénégal.
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima.
1825. Le Comte VINCENZO DE ABBATE, Antiquaire, à Alba.
1827. DELUC, Professeur de Géologie, à Genève.
1828. BRUNEL ✨, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres.
1830. Le Chevalier RAFN (Gratien), Professeur, Secrétaire de la Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague, *rue du Prince-Royal*, n° 40.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

Besançon. Académie des Sciences , Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture , du Commerce et des Arts (Pas-de-Calais).

Cæn. Académie royale des Sciences , Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture , Commerce , Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture , Sciences et Arts (Manche).

Dieppe. Société archéologique.

Dijon. Académie des Sciences , Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture , Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du département du Var.

Evreux. Société d'Agriculture , Sciences , Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture , Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture , des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Emulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société de Médecine.

Marseille. Académie des Sciences , etc. (Bouches-du-Rhône).

Metz. Académie royale des Lettres , Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences , Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

Mulhausen. Société industrielle.

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

Nantes. Société académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.* Académie des Sciences et Académie Française

— Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, n° 12.

— Société de Géographie, *passage Dauphine.*

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Sciences physiques.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine*

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

Rennes. Académie des Sciences, etc. (Ille-et-Vilaine).

Rouen. Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure?

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.

Saint-Étienne (Loire). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Liège. Société libre d'Emulation et d'Encouragement pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.



TABLE MÉTHODIQUE,

COMPRENANT,

OUTRE LES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PRÉSENT
VOLUME,

La mention de tous les ouvrages reçus par l'Académie, ou dont les rapports ont été faits pendant l'année académique 1830—1831.

DISCOURS d'ouverture de la Séance publique, par M. le docteur Blanche, président, pag. 1

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT fait par M. des Alleurs, D.-M., secrétaire perpétuel, 7

1^{re} Section. — PHYSIQUE, MATHÉMATIQUES ET ARTS
MÉCANIQUES.

Correspondance météorologique (4^e mémoire, déjà mentionné dans le volume précédent), par M. Morin, ingénieur des ponts et chaussées. — Rapporteur, M. Girardin, 8

Notice sur une distribution générale d'eau à domicile dans Paris, par M. Mallet, inspecteur des ponts et chaussées. — R. M. Lévy, 9

Pont de suspension qui doit être élevé sur l'Avon, près de

Clifton, en Angleterre, d'après les plans de M. Brunel fils, 11

2^e Section. — CHIMIE.

Thèses de M. Polydore Boullay, de Paris, intitulées, l'une de l'Ulmine et de l'Acide azulmique, l'autre Dissertation sur le volume des Atomes dans les combinaisons chimiques (mentionnées dans le Précis précédent). — R. M. Girardin, 13

Expériences sur les moyens de conserver le lait sous diverses formes et pour divers usages, faites par M. Girardin, d'après celles de M. Braconnot, de Nancy, ib.

Cristallisations, produits de végétaux rares et peu connus, présentées par M. Girardin, 14

Notice sur une cendre colorée très alcaline, par M. Dubuc, ib.

Imprimée en entier p. 41.

Mémoire sur la falsification de la garance, par M. Dubuc, ib.

Imprimé en entier p. 46.

Note sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le Beffroy de Rouen, par M. J. Girardin, ib.

Imprimée en entier p. 50.

3^e Section. — ARTS INDUSTRIELS, COMMERCE.

Réflexions de M. Le Prevost, D. M., sur les charrois dans les grandes exploitations, les brevets d'invention, et l'emploi du chlore liquide ou gazeux dans les affections de la poitrine, 15

Réflexions de M. Pimont sur la fabrication des chaux hydrauliques et sur les brevets d'invention, 16

Mémoire sur les propriétés tinctoriales et autres du Phytolacca decandra de Linné, par M. Dubuc, 17

Imprimé en entier p. 57.

*Mémoire sur la navigation de la Seine entre le Havre , Rouen
et Paris , par M. Lepasquier ,* 17
Imprimé en entier p. 82.

4^e Section. — HISTOIRE NATURELLE.

*Notice sur le puceron lanigère , par M. Houtou-Labillard-
dière (V. note 2 , p. 21.),* 18

Imprimée en entier p. 89.

*Fragment de pierre calcaire détaché de la côte Sainte-Cathe-
rine , et contenant les osselets pétrifiés de la patte d'un
ichtyosaure présenté par M. A. Le Prevost ,* ib.

*Dépôt au cabinet d'histoire naturelle de Rouen des échan-
tillons minéralogiques et géologiques de M. Passy ,* 19
(V. 8^e section, STATISTIQUE, p. 291.)

*Recherches sur les plantes cryptogames du nord de la France ,
par M. Desmazières , de Lille (1) ,* ib.

*Note sur un fragment de branche d'arbre , dont le centre pré-
sente quatre empreintes symétriques , par M. Dubreuil ,* 20
Imprimée en entier p. 92.

5^e Section. — AGRICULTURE , SCIENCES ÉCONOMIQUES.

*Divers rapports de MM. Meaume , Prevost (pépiniériste) ,
Leprevost (vétérinaire) et Pimont , sur des ouvrages d'agri-
culture ,* 21

*Rapport sur l'ouvrage de M. Gasparin , intitulé : Guide des
propriétaires de domaines ruraux affermés , par M.
Dubuc , et vues de ce dernier sur l'établissement d'une
ferme expérimentale en Normandie ,* 22

(1) *Monographie du genre næmaspora des auteurs modernes , et
du genre libertella , etc. ; Observations microscopiques sur le blanc
du rosier , etc. ; Observations cryptogamiques et zoologiques , etc.*
— 1831.

- Rapport de M. Duputel sur trois cahiers de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, 23
Mémoire sur les abeilles, par M. Lemarchand de la Faverie.
 — R. M. l'abbé Gossier, 24
Remarques diététiques sur la pomme de terre et le régime végétal, par M. l'abbé Gossier, 25

6^e Section. — MÉDECINE, CHIRURGIE, PHYSIOLOGIE.

- Fragment d'une histoire philosophique de la médecine, par M. de Parchappe, D. M. — R. MM. Hellis, Vigné et Godefroy*, 28
Essai sur la pneumonie aiguë, thèse par M. Duhamel, D.-M. — R. M. Godefroy, 29
Compte rendu par M. Bonfils fils aîné, D.-M., à Nancy, d'une opération de staphyloraphie modifiée (V. le vol. de 1830, p. 29.) — R. M. Vingtrinier, 30
Le Mémoire de M. Bonfils est imprimé en entier, p. 95, et le Rapport de M. Vingtrinier se trouve à la suite, p. 104.
Mémoire sur les malades militaires traités à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en 1830, par M. Hellis, 31
Imprimé en entier p. 120.
Notice sur une maladie éruptive peu connue, par M. Le Prevost, ib.
Imprimée en entier p. 107.
Essai sur l'ame, par M. Vigné, ib.
Imprimé en entier, p. 113.

7^e Section. — MÉLANGES.

- Rapport de M. Dubuc sur le Précis de l'Académie d'Orléans, et de M. A. Le Prevost sur le Recueil de l'Académie de Dijon*, 32
Indication des sujets de divers rapports ajournés à l'année prochaine : Prospectus d'une école théorique et pratique d'horlogerie à Mâcon; Expériences faites avec la semence

- de moutarde blanche*, par MM. Henri fils et Garot,
Manuel de l'horloger et Manuel du fabricant d'étoffes imprimées et de papiers peints, par M. Lenormand; *Résumé d'ichthyologie*, par M. Ajasson de Grandsagane; *Du tempérament de la femme*, thèse par M. Navet; *Mémoire sur l'emploi du sang séché comme engrais*, par M. Ch. Derosne; *Mémoire sur le choléra-morbus pestilentiel de Russie*, et *Histoire physique des Antilles françaises*, par M. Moreau de Jonnés, 33
- Journal de l'Académie de l'industrie*, fondé par M. César Moreau, ib.
- Liste générale des médecins, chirurgiens, etc., du département de la Seine-Inférieure*, 34
- Recherches sur les substances organiques azotées dites neutres*, par MM. Plisson et Henri fils, ib.
- Traitement des scrophules*, nouvelle édition, par M. Chaponnier, ib.

8^e Section. — STATISTIQUE.

- Plan d'une statistique générale du département de la Seine-Inférieure*, présenté à M. le préfet (1) par l'Académie royale de Rouen, 34

(V. le volume précédent, p. 35.)

- Géologie de la Seine-Inférieure*, par M. A. Passy. Ouvrage que l'Académie a couronné en 1829, et dont elle a ordonné l'impression, qui touche à sa fin (2), 19, 34, 37
- Prospectus de la Société française de statistique universelle*, et prospectus de divers ouvrages statistiques, par M. César Moreau.
- Plan manuscrit de statistique*, par M. Isidore Simard.

(1) Il l'a été en effet, peu de jours après la Séance publique.

(2) Un beau volume in-4^o, avec atlas et carte. Se trouve, à Rouen, chez Nicéas Periaux, éditeur; à Paris, chez Lance, libraire, rue Croix-des-Petits-Champs, n^o 50.

 PRIX PROPOSÉS POUR 1832.

<i>Pour la classe des sciences ,</i>	39
<i>Pour la classe des lettres ,</i>	158

 MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION
 EN ENTIER DANS SES ACTES. (*V. p. 297*).

<i>Notice sur une cendrille riche en salin , par M. Dubuc (V. p. 14.) ,</i>	41
<i>Notice sur la garance , par M. Dubuc (V. p. 14.) ,</i>	46
<i>Note sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent , par M. J. Girardin (V. p. 14.) ,</i>	50
<i>Mémoire sur le phytolacca decandra , par M. Dubuc (V. p. 17) ,</i>	57
<i>Réflexions sur la navigation de la Seine, entre Paris et Rouen, par M. Lepasquier (V. p. 17.) ,</i>	82
<i>Notice sur le puceron lanigère , par M. Houtou-Labillardière (V. p. 18 et 21 , note 2.) ,</i>	89
<i>Notice sur quelques échantillons de bois , par M. Dubreuil (V. p. 20.) ,</i>	92
<i>Mémoire adressé à l'Académie , par M. Bonfils , médecin à Nancy , sous le titre de Staphylodémie , etc. (V. p. 50.) ,</i>	95
<i>Rapport sur ce mémoire ,</i>	104
<i>Notice sur une maladie éruptive peu connue , par M. Le Prevost , D.-M. (V. p. 31.) ,</i>	107
<i>Essai sur l'ame , par M. Vigné , D.-M. (V. p. 31.) ,</i>	113
<i>Rapport sur les malades militaires , traités à l'Hôtel-Dieu de Rouen , en 1830 , par M. Hellis (V. p. 31.) ,</i>	120

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport fait par M. N. Bignon, secrétaire perpétuel, 141

1^{re} Section. — GRAMMAIRE.

Tableau des principes de la grammaire française, par M. A. G. Ballin, 1^{re} et 2^e édit. (La 1^{re} édit. a paru en 1798, sous le titre de Résumé général, etc., imprimé sur une seule feuille de grand-raisin.), 146

Trésor de la langue grecque d'Henri Estienne; prospectus d'une nouvelle édition publiée par MM. Hase, de Sinner et Fix, 149

Mémoire sur cette entreprise, par M. Berger de Xivrey. — R. M. Floquet, ib.

Imprimé en entier p. 243.

Dissertations sur le participe eu, suivi d'un infinitif, par MM. l'abbé Gossier et le baron Adam, 152

2^e Section. — ÉLOQUENCE.

Discours prononcé par M. Juste Houel, lors de son installation, comme président du tribunal civil de Louviers, le 27 novembre 1830, 149

Discours sur les rapports entre la religion et les sciences, par M. L. D. Paumier, pasteur, 151

Imprimé en entier p. 219

Réflexions sur le tableau demandé par l'Académie à M. Court, par M. Hellis, (médaillé décernée à cet artiste.) 157

Imprimées en entier, p. 159.

3^e Section. — POÉSIE.

Le Génie, le Combat des Trente, l'Épée et le Cavalier, la Mort de Landais et la Mort de Gilles de Bretagne, par

<i>M. Edmond du Petit Bois. — R. MM. Duputel (rapporteur), Adam et Vingtrinier ,</i>	144
<i>Le banquet d'Esther, fragment de poème , par M. Charles Malo. — R. M. Deville ,</i>	147
<i>Chants armoricains ou souvenirs de Basse-Bretagne , par M. Boucher de Perthes. — R. M. Magnier ,</i>	ib.
<i>Romances , ballades et légendes , par le même. — R. MM. Deville (rapporteur), Licquet et l'abbé Gossier ,</i>	ib.
<i>La Nymphé de la Vistule aux Français , dithyrambe , par M. Albert Montémont ,</i>	150
<i>Longi Pastoralia , édition complète , publiée par MM. P. L. Courier et Louis de Sinner , (V. p. 260.)</i>	149
<i>Quatre pièces de vers latins , grecs et allemands à la louange de M. Louis de Sinner ,</i>	ib.
<i>Les deux Livres , fable , par M. Duputel ,</i>	155

4^e Section. — CRITIQUE LITTÉRAIRE.

<i>Analyse critique et littéraire de l'Enéide , par M. L. Magnier. — R. M. Licquet ,</i>	151
<i>Classiques latins (24 vol.), publiés par M. N. E. Lemaire ,</i>	
<i>Discours sur la cause du peu de popularité de notre poésie , par M. Magnier ,</i>	ib.
<i>Imprimé en entier p. 196.</i>	

5^e Section. — LÉGISLATION.

<i>Pétition présentée aux Chambres , relativement à l'application de la peine de mort , par M. Tougard.</i>	
<i>Rapport sur la demande de la reconnaissance légale de la Société libre d'émulation de Rouen , par M. Tougard.</i>	
<i>Opinion de M. Cristophe (1) , vigneron , sur les prohibitions et la liberté du commerce , par M. Boucher de Perthes. —</i>	

(1) L'auteur écrit ainsi.

- R. MM. Deville (rapporteur), Licquet et l'abbé Gos-
sier , 146
Vœux adressés au futur congrès, et avis préliminaire, etc.,
par M. J.-J. de Sellon. — R. M. Delaquerière, 143

6^e Section. — HISTOIRE.

- Apologie pour Henri VIII, roi d'Angleterre, par M. Spencer
Smitt. — R. M. Lévy, 148
Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Austra-
lie, par M. Ernest de Blossville. — R. M. Duputel,
150
Essai historique, géographique et statistique sur le royaume
des Pays-Bas, par MM. Balbi et de la Roquette. — R.
M. Ballin, 146
Mémoire sur la portion de territoire concédée à Rollon par
le traité de Saint-Clair-sur-Epte, par M. Deville, 153
Déclaration de M. Th. Licquet à ce sujet, 154
Recherches sur l'ancien pont de Rouen, par M. Deville, 154
Imprimées en entier p. 166.
Lettre à M. Alavoine, sur l'ancienne flèche de la cathédrale
de Rouen, par M. Deville, 155
Imprimée en entier, p. 174.

7^e Section. — ARCHÉOLOGIE.

- Cours d'antiquités monumentales; t. 1^{er}, 1^{re} partie. —
Ère celtique, par M. de Caumont. — R. M. Deville, 145
Notice sur la découverte des restes d'une habitation romaine
dans la Mielle de Cherbourg, par M. Auguste Asselin. —
R. M. Delaquerière.
Recherches sur le cuir doré, anciennement appelé or basané,
par M. Delaquerière.
Mélanges d'archéologie, etc., prospectus, par M. Seb.
Bottin.

8^e Section. — GÉOGRAPHIE.

Géographie de Ptolémée d'Alexandrie, par N. D. Manos, nouvelle édition, prospectus, 149

9^e Section. — BIOGRAPHIE.

Biographie d'Abbeville et de ses environs, par M. F. C. Louandre. — R. M. Licquet.

10^e Section. — BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Rouen, t. 1^{er}; Belles-Lettres, par M. Théod. Licquet.

Catalogue des livres doubles de la bibliothèque de la ville de Lyon.

Paquet de cartes pour servir de catalogue au Précis analytique des travaux de l'Académie, vol. de 1830, par M. Periaux, père, 150

Notice bibliographique sur la tragédie de Tyr et Sidon, de Daniel Danchères, par M. Duputel, 155

11^e Section. — MÉLANGES.

Examen de la doctrine des écritures touchant la personne de Jésus-Christ, etc., par M. De Luc.

Discours prononcé au mariage de M. le vicomte Portalis. — Article Schisme, extrait de l'Encyclopédie moderne. — Lettre à M. le curé de..... — Gloria in excelsis Deo. — De la béatification et de la canonisation. — Préface... Six Opuscules, par M. l'abbé Labouderie. — R. M. l'abbé Gossier, 147

Méditation sur les cimetières, par M. le baron de Bonardi, 149

Rapport de M. Ballin sur les archives, 150

Buste en plâtre de M. Brunel, donné par M. l'abbé Gossier, ib.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION
EN ENTIER DANS SES ACTES (V. p. 292).

<i>Réflexions sur le tableau demandé par l'Académie à M. Court, par M. Hellis (V. p. 157),</i>	159
<i>Recherches sur l'ancien pont de Rouen, par M. Deville (V. p. 154),</i>	166
<i>Lettre adressée à M. Alavoine, architecte de la nouvelle flèche en fonte de fer de la cathédrale de Rouen, sur la flèche de Robert Becquet, par M. A. Deville (V. p. 155),</i>	174
<i>Sur la cause du peu de popularité de notre poésie; discours de réception de M. Magnier (V. p. 151),</i>	196
<i>Réponse de M. le Président,</i>	211
<i>Notice bibliographique sur la tragédie de Tyr et Sidon, par M. Duputel (V. p. 155),</i>	212
<i>Sur les rapports entre la religion et les sciences, et les services mutuels qu'elles se sont rendus; discours de réception de M. L.-D. Paumier, pasteur (V. p. 151),</i>	219
<i>Réponse de M. le Président,</i>	241
<i>Mémoire adressé à l'Académie sur la nouvelle édition du Trésor de la Langue grecque de Henri Estienne, que publie en ce moment M. Firmin Didot; par M. Berger de Xivrey (V. p. 149),</i>	243
<i>Tableau de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pour l'année 1831—1832,</i>	267

OUVRAGES

ENVOYÉS PAR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

ET OUVRAGES PÉRIODIQUES,

Classés suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où ils sont publiés.

Besançon. *Académie des sciences, belles-lettres et arts, Séance publique de 1830. — R. M. Blanche. — Plusieurs anciens cahiers pour compléter, en partie, la collection de l'Académie. — La Société d'agriculture et arts du département du Doubs a aussi fait un semblable envoi.*

Bordeaux. *Académie des sciences, belles-lettres et arts, Programme.*

Boulogne-sur-Mer. *Société d'agriculture. Procès-verbal de la Séance publique de 1830. — R. M. Licquet.*

Caen. *Revue normande, publiée sous la direction de M. de Caumont; 1^{er} vol., 1^{re} et 2^e partie, 1830 et 1831. — R. M. Auguste Le Prevost, 145*

— *Société royale d'agriculture et de commerce. Plusieurs volumes et brochures pour compléter la collection de l'Académie.*

- Châlons-sur-Marne. *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Programme. — Séance publique de 1830. — R. M. Dubuc.*
- Douai. *Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. Deux anciens cahiers pour compléter la collection de l'Académie.*
- Draguignan. *Société d'agriculture et du commerce du département du Var. Bulletin n° 34, 12^e année, 1831.*
- Evreux. *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Recueil n° 4, 1830; n° 5 et 6, 1831. — R. MM. Floquet et Houtou-Labillardière. — Plusieurs volumes d'anciennes publications qui manquaient aux archives de l'Académie.*
- Lille. *Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. Mémoires de 1829 et 1830. — R. M. Girardin.*
- Limoges. *Société royale d'agriculture, sciences et arts. Bulletins n°s 3 et 4, t. 9. — R. M. Delaquérière.*
- Montauban. *Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne. Recueil agronomique, n°s 9, 10, 11 et 12, t. 11, 1830; n°s 1, 2, 3, 4, 6, t. 12, 1831. — R. MM. Pimont, Leprevost (trésorier) et Deville.*
- Mulhausen. *Société industrielle. Programme des prix proposés. — Prospectus de la statistique générale du département du Haut-Rhin.*
- Nantes. *Société académique. Annales, 4^e, 5^e et 6^e livr. du 1^{er} vol. — R. MM. Girardin et Duputel.*
- Orléans. *Société royale des sciences, belles-lettres et arts. Annales, t. 11, n°s 1 et 2 (avec 5 lithographies), 1830. — R. MM. Dubuc et Floquet.*
- Paris. *Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Trois cahiers de programmes des prix proposés le 29 décembre 1830. — R. M. Lévy.*
 — *Société royale et centrale d'agriculture. Mémoires de l'an-*

- née* 1828, t. 1 et 2. — R. M. Dubuc. — *Rapport sur le concours ouvert pour le percement des puits forés, fait à la même Société par M. le vicomte de Thury.* — R. M. Dubuc.
- *Société de géographie. Bulletins n^{os} 93 à 97 du t. 15, 1831.* — R. MM. Lévy, Du Rouzeau et Magnier.
- *Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, fondée par M. César Moreau. Circulaire et journal, n^{os} 1 à 8.*
- Poitiers. *Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts. Bulletins n^{os} 29 et 30 de la 1^{re} partie; 5 et 6 de la 2^e, 1830.* — R. M. Dubreuil.
- Rouen. *Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure. Cahiers 37, 38 et 39, 1830.* — R. MM. Duputel et Meaume. — *Plusieurs anciens cahiers pour compléter la collection de l'Académie.*
- *Société libre d'émulation. Séance publique du 6 juin 1830.* — R. M. Foville. — *Plusieurs anciens cahiers pour compléter la collection de l'Académie.*
- *Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure. Distribution des prix, le 24 août 1830.*
- Saint-Etienne (Loire). *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce. Bulletin industriel, t. 8, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e liv., 1830; t. 9, 2^e et 3^e liv., 1831.* — R. MM. Pimont et Auguste Le Prevost.
- Saint-Quentin. *Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture. Séances publiques des 21 décembre 1826, 3 janvier 1828 et 16 juillet 1829.* — R. M. Pimont. — *Plusieurs anciens cahiers pour compléter la collection de l'Académie.*
- Tours. *Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Annales d'agriculture, t. 10, n^{os} 4 et 5, 1830; t. 11, n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5, 1831.* — R. MM. Dubuc et Leprevost (trésorier).

Versailles. *Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise. Mémoires*, 30^e et 31^e année. — R. M. Leprevost (trésorier). — *Plusieurs anciens cahiers pour compléter la collection de l'Académie.*

PAYS ÉTRANGERS.

Copenhague. *Société des antiquaires du Nord. Extrait de son règlement.*

FIN DE LA TABLE.

Omission dans la Liste des Sociétés correspondantes.

Le Mans. Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts.





AVIS AU RELIEUR.

Les Planches doivent être placées dans l'ordre suivant :

Cloche du Beffroi de Rouen,	<i>en regard de la page</i>	51
Tronçons de Marronnier, etc.,		93
Tableau de M. Court,		159

ERRATA.

- P. 33, ligne 17, *au lieu de* ictiologie, *lisez* : ichtyologie:
35, 14, *après* terre, *aj.* : natale.
75, 7, *au lieu de* la lavande, *lisez* : la vaude.
106, 7, *au lieu de* quelque soit, *lisez* : quel que soit.
109, dernière, *au lieu de* où il vivait, *lisez* : où ils vivaient.

159, à partir de la ligne 14, *il faut lire* : Il a dignement répondu à votre appel, et vous avez pu vous convaincre à loisir du charme et de l'éclat qu'il a su répandre sur une composition qui en paraissait si peu susceptible. Lorsqu'on songe au lieu de la scène qui lui était imposée, aux difficultés qui naissaient, et de la forme du costume et de la vérité obligée des personnages, on peut s'étonner, etc.

